REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME SOIXANTE-TROISIÈME

ANNÉE 1908. — PREMIER SEMESTRE

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, 11, GRANDE-RUE

AU MANS

MAMERS

IMPRIMERIE FLEURY

28, Place de la République.

LE MANS

A. DE SAINT-DENIS

Libraire, Place Saint-Nicolas.

1908

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

Membres du Bureau

MM. Robert TRIGER, C ✠, Président.
Marquis de BEAUCHESNE, Vice-Président.
Dom B. HEURTEBIZE, Secrétaire honoraire.
Édouard de LORIÈRE } Secrétaires.
Paul BRINDEAU, ✪, }
Albert MAUTOUCHET, Trésorier.
Abbé PATARD, } Bibliothécaires-Archivistes.
Xavier GASNOS. }

Membres d'Honneur

M. le général de BOISDEFFRE, ancien chef d'État-major de l'armée, ancien ambassadeur extraordinaire en Russie, grand officier de la Légion d'honneur, au château de Boisdeffre, par Oisseau-le-Petit (Sarthe), et 5, quai Voltaire, à Paris, 7e A.

MM. Léopold DELISLE, C ✠, ✪ I, membre de l'Institut, ancien administrateur général de la Bibliothèque Nationale, rue de Lille, 21, à Paris, 7e A.

MM. De LASTEYRIE (le comte Robert), ✻, ✿, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'École nationale des Chartes, ancien député, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris. 7e A.

HÉRON DE VILLEFOSSE, ✻ O, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Conservateur au Musée du Louvre, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, rue Washington, 16, Paris, 8e A.

LE VAYER (Paul), ✻, ✿ I, ✠, ✠, conservateur honoraire de la Bibliothèque de la ville de Paris, inspecteur des Travaux historiques, à La Porte d'Orne, à Ballon (Sarthe).

De LA TRÉMOILLE (le duc), membre de l'Institut, avenue Gabriel, 4, Paris, 8e A.

SINGHER (Adolphe), C ✠, rue Chanzy, 37, au Mans.

Membres Honoraires

MM. ALLARD (Paul), C ✠, ancien magistrat, directeur de la *Revue des Questions historiques*, à Senneville, par Fécamp (Seine-Inférieure).

BÉTHUNE (le baron Joseph), ✠, vice-président de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, conseiller provincial de la Flandre occidentale, Conservateur du Musée archéologique, chalet de Rouxhove, à Courtrai (Belgique).

DUBOIS (Marcel), ✻, ancien élève de l'École Normale supérieure et de l'École d'Athènes, docteur ès-lettres, professeur à la Sorbonne, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris, 6e A.

FAYE (Henri), ancien officier, avocat, ancien président de la Société archéologique de Touraine, boulevard Heurteloup, à Tours.

MM. De GHELLINCK-VAERNEWYCK (le vicomte), ✠, ancien président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, château d'Elseghem, par Peteghem, et rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles (Belgique).

KNIGHT, bibliophile et collectionneur, High Street, à Ventnor, Ile de Wight (Angleterre).

De LA CROIX (le R. P. Camille), ✠, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, à Poitiers.

LECESNE (Henri), président de la Société Dunoise, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✠ I, archiviste-paléographe, membre du Comité des Travaux historiques, directeur de la Société française d'archéologie, rue de Phalsbourg, 13, Paris, 17e A., et à Vieux-Moulin (Oise).

PERCY GODDARD STONE, membre de l'Institut royal des architectes anglais, secrétaire particulier de la Société des Antiquaires de Londres pour le Hampshire et l'île de Wight, Merston cottage, Ile de Wight (Angleterre).

POTTIER (le chanoine), ✠ I, président de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne, inspecteur de la Société française d'archéologie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

De RIVIÈRES (le baron), inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, membre de la Société archéologique du Midi, château de Rivières, par Gaillac (Tarn).

TRAVERS (Émile), ✠ C., ✠, archiviste paléographe, directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, rue des Chanoines, 18, à Caen (Calvados).

MM. SEPET (Marius), ✿, archiviste paléographe, conservateur à la Bibliothèque Nationale, rue Vaneau, 23, Paris, 7e A.

Membres Fondateurs (1)

De BEAUCHESNE (le marquis), licencié ès-lettres, membre titulaire de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, maire de Souvigné-sur-Sarthe, au château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), au château de Lassay (Mayenne), et 8, avenue Marceau, Paris, 8e A.

Des CARS (le duc), ✻, conseiller général de la Sarthe, au château de Sourches, par Bernay (Sarthe), et 80, rue de Lille, Paris, 7e A.

FLEURY, ✿, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Inspecteur de la Société française d'archéologie, lauréat de l'Institut, imprimeur à Mamers.

De LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE (comte), grand'croix de l'ordre de Pie IX, de l'ordre de Saint-Janvier et de Constantin des Deux-Siciles, chevalier de Malte, ancien ambassadeur, ancien député, conseiller général de la Sarthe, rue de Varennes, 47, Paris, 7e A. et château de Bonnétable (Sarthe).

Le COMTE (Ernest), ✻, ancien conseiller général de la Sarthe, au château de Montigny, par La Fresnaye (Sarthe), et 124, rue de Provence, à Paris, 8e A.

TRIGER (Robert), C ✠, docteur en droit, ancien conseiller d'arrondissement, inspecteur général de

(1) Sont membres fondateurs tous les membres qui veulent bien seconder généreusement les efforts de la Société par le versement, en plus de leur abonnement à la *Revue*, d'une souscription annuelle de 50 francs.

la Société française d'archéologie, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de la Société des Antiquaires de France, aux Talvasières, et rue de l'Ancien Évêché, 5, au Mans.

Membres Titulaires

S. G. Mgr de BONFILS, évêque du Mans.

S. G. Mgr DUBOIS, évêque de Verdun (Meuse).

S. G. Mgr MÉLISSON, évêque de Blois (Loir-et-Cher).

MM. D'ACHON (le chevalier), à la Roche-de-Gennes, par Gennes (Maine-et-Loire).

D'AGOULT (le marquis), ✻, ancien officier de cavalerie, maire de Fay, au château de Vandœuvre, par Coulans (Sarthe).

Mme D'AILLIÈRES (Fernand), au château d'Aillières, par Mamers (Sarthe), et rue Bayard, 16, Paris, 8e A.

M. D'ANGÉLY-SÉRILLAC (le comte), ancien conseiller général, maire de Doucelles, au château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

MM. ANGOT (l'abbé), à Sainte-Gemme-le-Robert (Mayenne).

AUBURTIN (Albert), président du Tribunal, place Girard, 8, au Mans.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Paul), au château de Moustoir-Lan, en Malguenac, par Pontivy (Morbihan), et rue Pasteur, à Vannes.

BARBIER (Joseph), ancien procureur de la République, avocat, square de Luynes, 1, Paris, 7e A.

De BASTARD D'ESTANG (le comte), ✻, maire d'Avoise, ancien sous-préfet, ancien président de la Société, au château de Dobert, par Avoise (Sarthe), et 21, rue Saint-Dominique, à Paris, 7e A.

BIENAIMÉ (Amédée) rue Marchande, 15, au Mans.

MM. De LA BEAULUÈRE (Louis), au château de la Drujoterie, maire d'Entrammes (Mayenne).

De BEAUMONT (le comte Charles), ✿, au château de Chatigny, par Fondettes (Indre-et-Loire).

BÉLIN (l'abbé), missionnaire diocésain, à la Chapelle-du-Chêne, par Sablé (Sarthe).

BERTRAND DE BROUSSILLON (le comte Arthur), ✿, ✠, archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, président de la Société des Archives du Maine, rue de Tascher, 15, au Mans, et à Pont-sur-Yonne (Yonne).

De LA BOUILLERIE (le baron), ancien vice-président de la Société, château de la Bouillerie, par La Flèche (Sarthe) et 4, rue Casimir-Périer, Paris, 7e A.

BOULAY DE LA MEURTHE (le comte), président de la Société d'histoire contemporaine, rue de l'Université, 23, à Paris, 7e A.

BRANCHU (Georges), président de l'Association républicaine, rue Saint-Charles, 11, au Mans.

BRIÈRE (l'abbé), vicaire à Notre-Dame du Pré, au Mans.

BRINDEAU (Paul), ✿, ancien archiviste, rue Victor-Hugo, 54, au Mans.

CALENDINI (l'abbé), président de la Société d'histoire, lettres et sciences de La Flèche, directeur des *Annales fléchoises*, curé de Saint-Ouen-en-Champagne, par Brûlon (Sarthe).

CALENDINI (l'abbé), curé de Chassillé, par Épineu-le-Chevreuil (Sarthe).

CANDÉ (le docteur), ancien médecin de la marine, lauréat des Sociétés de géographie, au Lude (Sarthe).

De CASTILLA (Charles), au château d'Amigné, par Changé (Sarthe).

MM. CELIER (Alexandre), ✠, avocat, ancien secrétaire de la Société, place Saint-François-Xavier, 1, à Paris, 7e A., et aux Mortrais, par Coulans (Sarthe).

De CHAMILLART DE LA SUZE (le marquis), au château du Plessis de Vaiges, par Noyen (Sarthe).

CHANSON (l'abbé Léon), vicaire général honoraire, chanoine titulaire, 17, rue de Ballon, au Mans.

CHARDON (Charles), à Marolles-les-Braults, et 57, rue de Flore, au Mans.

De CHARENCEY (le vicomte), conseiller général, maire de Nauvay, par Moncé-en-Saosnois (Sarthe), et 6, avenue Marceau, Paris, 8e A.

CHAROY (Maurice) notaire, rue Gougeard, 15, au Mans.

De CLÉRIC (le général, comte), C ✻, avenue de Paris, 77, au Mans.

CLOUET (le baron), château du Grand-Logis, à Mayenne (Mayenne).

COTTEREAU (Marcel), sculpteur, rue du Clos-Margot, 3, au Mans.

CORBIN (l'abbé), ancien préfet des études au collège Sainte-Croix, rue Sainte-Hélène, 9, au Mans.

CORMAILLE (Victor), à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

COULOMBEAUD (le contre-amiral), C ✻, ✠, château d'Isaac, rue des Fontaines, au Mans.

De COURDOUX (André), ancien conseiller municipal, rue Champgarreau, 10, au Mans, et au château de la Bretonnière, par Domfront-en-Champagne (Sarthe).

Mme De COURTILLOLES, au château de Courtilloles (Sarthe) par Alençon.

MM. De CUMONT (le marquis), au château de la Roussière, près Coulonges-sur-l'Autise (Deux-Sèvres).

DEGOULET (Paul), rue du Mouton, 22, au Mans.

MM. DELAUNAY (le docteur), ancien interne des hôpitaux de Paris, rue de la Préfecture, 14, au Mans.

DENIS (l'abbé), curé de Saint-Pierre-de-Chevillé, par Château-du-Loir.

DESCLÉS, rue des Champs, 21, au Mans.

Mgr DESHAYES, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vicaire général honoraire, sous-supérieur de l'Ecole de Théologie, avenue de Paris, 158, au Mans.

MM. DESVIGNES (l'abbé), curé-doyen de La Suze, (Sarthe).

DEVAUX (l'abbé), curé de Pirmil, par Noyen (Sarthe).

Mme DOBREMER (Alfred), rue Nicolo, 67, Paris, 16e A.

MM. DUTREIL, ancien officier, député de la Mayenne, rue de Marignan, 27, à Paris, 8e A.

DUVAL (Ambroise), propriétaire-expert, à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

D'ELVA (le comte Olivier), au château de Coulans (Sarthe).

ERARD (Denis), ancien sous-officier au 33e Mobiles, rue des Maillets, 36, au Mans.

EYNAUD (Léo.), à Brûlon, (Sarthe).

EYNAUD (Pierre), au château de Coudreuse, à Chantenay (Sarthe).

De FARCY (Paul), vice-président de la Commission historique de la Mayenne, Saint-Martin-la-Forêt, par Angers (Maine-et-Loire).

FOUCHÉ (Ernest), ingénieur des Arts et Manufactures, maire de Saint-Saturnin, ancien député et conseiller général de la Sarthe, avenue de Paris, 31, au Mans.

Mgr FOUQUÉ (Gabriel), ✠, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire du Mans, vicaire-général d'Alger, directeur honoraire du collège Saint-Louis, rue du Père Mersenne, 10, au Mans, et au palais épiscopal d'Alger.

MM. FROGER (le chanoine), aumônier des Marianites, rue Jeanne d'Arc, 17, au Mans.

GALPIN (Gaston), député et conseiller général de la Sarthe, au château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), et 61, rue de la Boëtie, Paris, 8e A.

GARNIER (Louis), architecte des monuments historiques, rue de Nantes, 35, à Laval.

GASNOS (Xavier), docteur en droit, rue de l'Herberie, 1, au Mans.

GASSELIN (Robert), O ✻, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, château de Courtangis, par Lamnay (Sarthe), et rue de Paris, 13, au Mans.

GIRAUD (Pierre), à Parcé (Sarthe), et rue de Flore, 41, au Mans.

GOUVRION (Émile), rue Volney, 21, à Mayenne (Mayenne).

Mgr GRAFFIN, ✻, ✠, professeur à l'Institut catholique de Paris, rue d'Assas, 47, Paris, 6e A.

MM. De GRANDVAL (Georges), maire de Trangé, au château de la Groirie, et rue du Cirque, 2, au Mans.

GROSSE-DUPERON, juge de paix, vice-président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, à Mayenne.

GUERRIER (Louis), architecte, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, rue du Mouton, 20, au Mans.

GUILLOREAU (le R. P. dom), bénédictin de Solesmes, à Appuldurcombe-house, par Wroxall, Ile de Wight (Angleterre).

HÉRY (Paul), ✿, ancien président du Conseil des Prud'hommes, membre de la Commission du Musée, rue Saint-Vincent, 35, au Mans.

HEURTEBIZE (le R.-P. dom Benjamin), bénédictin de Solesmes, à Ravenswood, Ryde, Ile de Wight (Angleterre).

MM. De JUIGNÉ (le marquis), député, conseiller général, au château de Juigné (Sarthe).

De LA PESCHARDIÈRE (André), rue Champ-Garreau, 14, au Mans.

De LA TOUANNE (le vicomte), directeur général de la Compagnie d'Assurance mutuelle immobilière, rue Gougeard, au Mans.

De LA BARRE de NANTEUIL (le vicomte), château de Moire, par Fresnay (Sarthe), et rue de l'Asile, à Alençon (Orne).

De LA BARRE de NANTEUIL (le baron), château de la Chevallerie-Hautéclair, par Alençon (Orne).

LABICHE (colonel), ✻ O, colonel d'artillerie en retraite, président de la Société des officiers en retraite, rue des Fontaines, 80, au Mans.

LATOUCHE (Robert), archiviste-paléographe, rue de l'Odéon, 10, Paris, 6e A.

LAURAIN (Ernest), archiviste de la Mayenne, rue du Lycée, 7, à Laval (Mayenne).

Mme LEBLANC (Edmond), à Mayenne (Mayenne).

M. LE COINTRE (Georges), rue Julien, Alençon (Orne) et au château de l'Isle, par Alençon.

Mme LE FIZELIER, rue Crossardière, à Laval.

MM. L'ELEU (André), avocat, docteur en droit, rue du Mouton, 31, au Mans.

LEMERCIER (l'abbé), curé de Saint-Antoine-de-Rochefort, à La Ferté-Bernard (Sarthe).

LERET D'AUBIGNY (le baron), ancien député et conseiller général de la Sarthe, château de Rivesarthe, par Malicorne (Sarthe).

LERET D'AUBIGNY (le baron), château de Boisdoublet, par Torcé (Sarthe).

LE SASSIER-BOISAUNÉ (le commandant), ✻, au château de la Roche, par Brûlon (Sarthe).

MM. LIGER, architecte, ancien inspecteur divisionnaire de la voirie de Paris, au château de Courmenant, par Rouez (Sarthe).

De LINIÈRE (Raoul), ancien officier, capitaine au 28e régiment territorial, secrétaire de la Société d'histoire, lettres et sciences de La Flèche, château du Maurier, par Foulletourte (Sarthe), rue de Tascher, 23, au Mans.

De LORIÈRE (Édouard), ancien capitaine de cavalerie, maire d'Asnières, au château de Moulin-Vieux, par Avoise, et rue Saint-André, 10, au Mans.

LOUDIÈRE (l'abbé), ancien élève de l'École St-Aubin, vicaire à Notre-Dame de la Couture, boulevard de la Petite-Vitesse, 76, au Mans.

LOUVEL (Albert), quai Louis Blanc, 138, au Mans.

LUZU (Roger), élève de l'École des Chartes, rue de Commaille, 8, à Paris, 7e A.

MAIGNAN (Albert), O ✻, peintre, rue La Bruyère, 1, Paris, 9e A., et à Saint-Prix (Seine-et-Oise).

MALLET (Dominique), ancien élève de l'École normale supérieure, ancien officier au 33e Mobiles, ancien rédacteur en chef de *la Sarthe*, villa Poirier, 9, Paris, 15e A., et à Ribarbeau, à Beaufay (Sarthe).

MAUTOUCHET (Albert), 9, rue de la Motte, au Mans.

MENJOT D'ELBENNE (le vicomte), ✿, ✠, ✠, secrétaire d'ambassade, ancien sous-chef du bureau historique aux Affaires Étrangères, vice-président de la Société des Archives du Maine, ancien conseiller d'arrondissement, au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).

De MONHOUDOU (le vicomte), chef d'escadron de cavalerie territoriale, conseiller d'arrondissement, château de Monhoudou, par Marolles-les-Braults (Sarthe).

MONNOYER (Charles), imprimeur, 12, place des Jacobins, au Mans.

MM. De MONTESSON (le marquis René), ancien capitaine de cavalerie, ancien conseiller général de la Sarthe, rue Pierre-Belon, 11, au Mans, et au château de Maquillé, par Louplande (Sarthe).

De MONTESSON (le vicomte Charles), ✠, chef de bataillon en retraite, rue Sainte-Croix, 8, au Mans, et au château de Montauban, par Le Mans.

De MONTI DE RÉZÉ (Claude), 3, quai Céneray, à Nantes.

MORANCÉ (le chanoine), ✠, ✠, ancien aumônier du 4e Corps d'armée, curé de Saint-Louis du Prytanée, à La Flèche (Sarthe).

MORANCÉ (Joseph), ✠, président de la Société d'horticulture, conservateur du Musée archéologique, rue des Fontaines, 32, au Mans.

MORANCÉ (Charles), quai de l'Amiral-Lalande, 28, au Mans.

MOREAU (Émile), ✠, ✠, président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, rue du Lieutenant, 8, à Laval.

MOULLÉ (Amédée), à Saint-Rémy-de-Sillé, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

De NICOLAY (le comte), ✠, conseiller général, au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

NIVERT (Henri), notaire, place de l'Éperon, 24, au Mans.

De NOAILLES (le vicomte), ancien capitaine au 8e bataillon de chasseurs à pied, chef de bataillon au 26e régiment territorial d'infanterie, au château de Saint-Aubin-de-Locquenay, par Fresnay-s-Sarthe (Sarthe), et 43, rue de l'Université, Paris, 7e A.

NUTT (David), 57, Long Acre, Londres, *Maison Hachette*, boulevard Saint-Germain, Paris, 5e A.

PATARD (l'abbé), curé de Villaines-sous-Malicorne, par La Flèche (Sarthe).

MM. POIX (le docteur), rue Chanzy, 36, au Mans.

PRALON (l'abbé), chanoine titulaire, archiprêtre de la Cathédrale, rue Saint-Vincent, 21, au Mans.

RICORDEAU (Auguste), architecte, place du Château, 18, au Mans.

ROMET (Adrien), rue du Mail, 1, au Mans.

ROMET (Paul), négociant, conseiller général de l'Orne, rue du Pont-Neuf, 24, Alençon, et château de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne).

ROMMÉ (Édouard), villa Jeanne d'Arc, à Sougé-le-Ganelon (Sarthe).

ROQUET (Henri), à Laigné, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

De ROUGÉ (le vicomte Jacques), lauréat de l'Institut, ancien auditeur au Conseil d'État, au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe), et rue de l'Université, 35, à Paris, 7e A.

De SAINT-DENIS (Albert), libraire-éditeur, rue Saint-Jacques, 1, au Mans.

De SAINT-LAURENT (le baron), ❋, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, rue Édouard-Charton, 13, à Versailles, et château de la Bouverie, à Saint-Mars-la-Bruyère (Sarthe).

SAVARE (Joseph), ❋, lieutenant-colonel au 32e régiment d'artillerie, rue Arago, 1, à Orléans (Loiret).

SÉGUIN (Léon), ❋, ✿ I, directeur de la Compagnie du gaz, rue Franklin, 2, au Mans.

SENART (Émile), ❋, membre de l'Institut, conseiller général de la Sarthe, au château de la Pelice, par La Ferté-Bernard (Sarthe), et rue François Ier, 18, à Paris, 8e A.

De SOUANCÉ (le comte), château de Mondoucet (Eure-et-Loir), et rue Saint-Blaise, à Alençon (Orne).

SURMONT (Armand), C ✠, avocat, ancien conseiller municipal, rue Robert-Garnier, 15, au Mans.

MM. De TALHOUET (le marquis), au château du Lude (Sarthe), et 2, avenue Bosquet, à Paris, 7e A.

THIBAUDIN (Alexis), docteur en droit, juge au tribunal du Mans, boulevard Négrier, 18, au Mans.

TRENTESAUX (Paul), vice-président du tribunal, avenue de Paris, 8, au Mans.

TOURNOUER (Henri), ✠, ✠, président de la Société historique et archéologique de l'Orne, conseiller général, château de Saint-Hilaire, par Nocé, (Orne), et 5, boulevard Raspail, à Paris, 7e A.

TRIGER (Gustave), ancien élève de l'École Polytechnique, directeur des Postes et Télégraphes en retraite, rue de l'Ancien Évêché, 5, au Mans.

URSEAU (le chanoine), ✠ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, parvis Saint-Maurice, 4, Angers.

De VAUBLANC (Adrien), rue du Mail, 2, au Mans.

VAVASSEUR (l'abbé Joseph), curé de Crannes-en-Champagne, par Vallon (Sarthe).

De VERCLY (Xavier), ancien inspecteur des forêts, rue Girard, 1, au Mans.

VERDIER (Paul), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, rue Erpell, 10, au Mans, et 83, rue de la Tour, Paris, 16e A.

De VERDIÈRE (le général de division, baron), G. O ✠, ✠ place de la République, 33, au Mans.

VÉRITÉ (Pascal), architecte des monuments historiques, rue des Bas-Fossés, 15, au Mans.

De VÉZINS (le marquis), conseiller d'arrondissement, au château de Malicorne (Sarthe) et 102, rue de Grenelle, à Paris, 7e A.

De VIENNAY (le comte), au château de Saint-Christophe, par Ségrie (Sarthe).

YZEUX (Octave), rue d'Hauteville, 8, au Mans, et au

château de la Blanchardière, à Sargé, près Le Mans.

BIBLIOTHÈQUE de la ville du Mans.

CERCLE DE L'UNION, place de l'Étoile, au Mans.

Membres Associés

MM. ADIGARD, avocat, député et conseiller général de l'Orne, à Domfront (Orne) et 4, rue Chomel, Paris, 7e A.

ALMA (l'abbé), curé-doyen de Mayet (Sarthe).

ASHER, Unter der Linden, à Berlin.

AUBURTIN (Georges), ingénieur civil, place Girard, 8, au Mans.

AVICE (Gustave), chef de bataillon au 28e régiment territorial, rue Scribe, 13, à Paris, 9e A., et au château de la Forêtrie, à Allonnes, près Le Mans.

Mme BACHELIER (René), rue de Flore, 85, au Mans.

De BEAUREPOS (le comte), ✠, au château de Cerisay, à Assé-le-Boisne, par Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

MM. BELLENGER (l'abbé), professeur au collège Sainte-Croix, au Mans.

BESNARD (l'abbé), curé-doyen de Beaumont-s-Sarthe.

BEZARD (Lucien), professeur-suppléant à l'Université de Budapest, Csillag-Utcza, 2, Silberathgasse, 2, à Budapest (Autriche-Hongrie), et Strasbourg-Robertsau (Alsace).

Mme BLANCHARD (Jacques), Faubourg Saint-Honoré, 164, Paris, 8e A.

MM. BLÉTRY (René), au château de la Freslonnière, (Sarthe), à Souligné-sous-Ballon, et rue Chanzy, 13, au Mans.

BLOUÈRE (Raphaël), docteur en droit, ancien magistrat, à Ecommoy (Sarthe).

M. BORDEAUX (Albert), maire de Rouessé-Fontaine, château de Brestels, par Bourg-le-Roi, (Sarthe).

Mme BOUCHET, château de la Boisardière, à Bazouges (Sarthe).

MM. BOUDET (l'abbé), curé de Pontlieue, au Mans.

BOURDY (le docteur), président du Comité du *Touring-Club*, rue de la Mariette, 5, au Mans.

BOUVERET (Joseph), ✿, rue Dumas, 11, au Mans.

BOUVIER (l'abbé), rue de Tascher, 12, au Mans.

Mme De BREUIL (la comtesse), au château de Pescheseul, par Parcé (Sarthe).

MM. BRIANCHON (Henri), négociant, vice-président de la 114e section des Vétérans, à Fresnay (Sarthe).

CAMBUZAT (le commandant), ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Bruyère, 8, au Mans, et au château des Epichelières, par Louplande (Sarthe).

CHARDON (Charles), avocat à la Cour d'Appel de Paris, capitaine au 25e régiment territorial, rue de Villersexel, 6, Paris, 7e A., et à Fresnay-sur-Sarthe.

CHAPRON (Roger), avenue de Paris, 33, au Mans.

Mme CHARTIER, rue Saint-Jean, 9, à Mamers.

MM. De CHASTEIGNER (le comte), maire de Rouillon, au château de Rouillon, par Le Mans.

De CHAUVIGNY (René), ✿, 32, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris, 7e A., et au château de la Massuère, par Bessé (Sarthe).

CHAUVIN (Henri), ✻, ✿, ingénieur des Arts et Manufactures, président de la Chambre de Commerce, à Poncé (Sarthe).

CORNU (Henri), conseiller général, maire de Joué-en-Charnie (Sarthe), et rue Montauban, 4, au Mans.

COUPVENT (Louis), négociant, ancien conseiller municipal, à Fresnay (Sarthe).

MM. CROSNIER (Joseph), rue Desportes, 1, au Mans

De CUMONT (le comte), conseiller général, au château de l'Hôpitau, par Crissé (Sarthe).

DAVID (Félix), place Girard, 6, au Mans.

DAVID (l'abbé), curé de Vallon-sur-Gée (Sarthe).

DESCARS (Amédée), rue Pierre-Belon, 8, au Mans.

DESCHAMPS LA RIVIÈRE (Robert), avocat, rue Pierre Belon, 47, au Mans, et à Dollon (Sarthe).

DIDION (l'abbé), curé-doyen de Fresnay (Sarthe).

DULAU, 3, Soho Square, à Londres, chez M. Le Soudier, 174 - 176, boulevard Saint - Germain, Paris, 6e A.

DUMAINE (l'abbé), vicaire général honoraire, vice-président de la Société historique de l'Orne, à Séez (Orne).

DUPLAY (Georges), ingénieur, rue de Beauregard, 1, à Laval (Mayenne).

DURAND (Georges), secrétaire de l'*Automobile-Club*, sténographe du conseil municipal, rue du Père-Mersenne, 10, au Mans.

DURGET (Charles), ancien notaire, trésorier de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, rue de Tours, 9, à Laval.

Mgr De DURFORT, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire du Mans et de Rennes, rue Julien Bodereau, 101, au Mans.

MM. D'ESPINAY, ancien conseiller à la Cour d'Angers, à Saint-Rémy-la-Varenne, par Saint-Mathurin (Maine-et-Loire), et 26, rue Tarin, à Angers.

De L'ESTOILE (le baron), ✠, officier supérieur en retraite, château de Corbohay, à Conflans (Sarthe), et rue Dubignon, 25, au Mans.

FAUNEAU (Marcel), docteur en droit, vice-président de la Société d'Horticulture, château de Montbray, par Parigné-l'Évêque (Sarthe).

MM. De FOLLIN (le vicomte), château de l'Épine, au Mans.
FOUCHARD (le docteur), place de la Préfecture, 12, au Mans.
FOUCHARD, notaire honoraire, rue Chanzy, 25, au Mans.
FRAIN DE LA GAULAIRIE (Édouard), conservateur adjoint de la bibliothèque de Vitré (Ille-et-Vilaine).
De FRESNAY (le marquis), château de Montcorbeau, par Ambrières (Mayenne).
De FROMONT (Paul), rue du Fort, Mamers (Sarthe).
De GASTINES (le vicomte Emmanuel), maire d'Ardenay, par Le Breil (Sarthe).
GAULIER, sculpteur, rue de Flore, 112, au Mans.
De GAYFFIER, 5, rue Bruyère, au Mans.
GONELLE (J.), avoué, docteur en droit, à La Flèche (Sarthe).
GOUIN (l'abbé), vicaire-général honoraire, chanoine titulaire, place du Château, 23, au Mans
GOUGAUD (le docteur), ancien médecin de la Marine, avenue de Paris, 36, au Mans.
GOUPIL (Albert), licencié ès-lettres, libraire-imprimeur, quai Jehan Fouquet, 2, à Laval.
GRAFFIN (Roger), au château de Belval, par Nouart (Ardennes).
Des GRAVIERS (Albert), ancien notaire, rue Champgarreau, 7, au Mans, et rue du Four, 46, à Paris.
GREVEL, King-Street, 83, Covent garden, Londres (Angleterre).
GRIFFATON, (Julien), rue Béclard, 14, à Angers (Maine-et-Loire).
HAMME (Auguste), rue Saint-Dominique, 17, au Mans, et au château de Viré, par Brûlon (Sarthe).
HARDOUIN DU PARC (André), rue Robert-Garnier, 21, au Mans, et au château de Chemouteau, par Mauprevoir, (Vienne).

MM. De LA HAUGRENIÈRE, au château de Marigné, par Bazouges (Sarthe).

HULLIN (l'abbé Adolphe), curé de Saint-Christophe-du-Jambet, par Ségrie (Sarthe).

HUPIER (Charles), ancien maire d'Ancinnes (Sarthe).

JOUIN (le docteur), ✻, cité Trévise, 11 *bis*, Paris, 9e A., et aux Tilleuls, à Bourg-le-Roi (Sarthe).

JOUSSELIN de SAINT-HILAIRE (Maurice), ingénieur des Constructions civiles, rue de Rennes, 148, à Paris, 6e A., et rue de Bretagne, à Alençon.

LACROIX (l'abbé), curé de Coulaines, près Le Mans.

LACROIX (Auguste), rue de Turbigo, 16, à Paris.

LAINÉ (Marcel), ancien notaire, avenue de Paris, 34, au Mans.

LAINÉ (l'abbé), ancien curé d'Yvré-le-Pôlin, à Parigné-l'Évêque (Sarthe).

LA MACHE (Charles), avocat, docteur en droit, maire du Tronchet, au château du Tronchet, par Beaumont-sur-Sarthe, et rue de Lille, 91, à Paris, 7e A.

De LAMANDÉ (Henri), au château de Doussay, à La Flèche (Sarthe).

LAMOUREUX, à Souligné-s-Ballon (Sarthe).

De LANDEVOISIN (le baron Armand), château des Places, à Daon (Mayenne).

De LA SELLE (le comte Paul), ancien sous-préfet au château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe).

LE BRETON (Paul), sénateur de la Mayenne, à Saint-Mélaine, près Laval (Mayenne).

LE BRUN (Marcel), boulevard Lamartine, 45, au Mans.

LEFEBVRE (l'abbé), chanoine titulaire, vicaire général, place du Château, 4 *bis*, au Mans.

Msr LEGENDRE, Camérier secret de S. S., chanoine honoraire du Mans, professeur d'archéologie biblique

et d'hébreu, doyen de la Faculté de Théologie, rue Rabelais, 3, à Angers.

MM. LEGOUÉ (l'abbé) curé de Maresché, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

LEGUY (René), expert, rue d'Hauteville, 18, au Mans.

LE MORE (le comte), au château de la Fougeraie, à Saint-Paterne (Indre-et-Loire).

LENOBLE (Albert), avenue Rapp, 12, Paris, 7e A.

LE PARC (le chanoine), ancien archiprêtre de Bonnétable, boulevard Négrier, 24, au Mans.

LE RÉVÉREND (l'abbé), vicaire à Saint-Benoît, au Mans.

LEROUX, architecte diplômé, rue du Mouton, 25, au Mans.

MM. LESAGE, ancien élève de l'École des Beaux-Arts de la ville de Paris, sculpteur, avenue Thiers, 3 *bis*, au Mans.

LUSSON (le colonel), O ✻, colonel d'artillerie en retraite, avenue de Paris, 29, au Mans.

Mme MAILLET, rue Cauvin, 15, au Mans.

MM. MAIRE (Émile), négociant, membre de la Chambre de Commerce, rue des Minimes, 4, au Mans.

MARTIN-FORTRIS, avoué, rue de Paris, 21, au Mans.

MÉLISSON (le docteur), rue de la Batterie, 4, au Mans.

MÉLISSON (Émile), expert, rue du Mail, 3, au Mans.

MIGNON (l'abbé), chanoine honoraire, curé de la Couture, au Mans.

De MONTALEMBERT (le comte), ancien officier, au château de Lucé, par Meslay (Mayenne).

De MONTÉCLERC (le marquis), au château de Montéclerc, par Évron (Mayenne).

MM. OLIVIER (l'abbé), ancien curé-doyen de Fresnay-sur-Sarthe, aumônier de Notre-Dame du Rancher, à Téloché (Sarthe).

ORY (Joseph), rue du Gué-de-Maulny, 20, au Mans.

PAIGNARD (Léopold), ancien conseiller général, maire de Savigné-l'Évêque (Sarthe).

PALLU DU BELLAY (Joseph), lieutenant au 125e d'infanterie, 2, rue du Pont-Neuf, à Poitiers (Vienne).

PARKER (J.), 27, Broad Street, Oxford, (Angleterre).

PARKER (Marc), ✠, rédacteur en chef de la *Revue des Questions extérieures*, rue Barbet de Jouy, 37, Paris, 7e A.

PASSE (Maurice), à Évron (Mayenne), et boulevard Montparnasse, 46, à Paris, 15e A.

PICHEREAU (Louis), rue Colbert, 9, à Versailles.

POIRIER-BÉALU, juge au tribunal de commerce, à Mayenne.

POTTIER (l'abbé), membre de la Société française d'archéologie, curé de Saint-Biez-en-Belin (Sarthe).

QUERUAU-LAMERIE (E.), rue des Arènes, 6 *bis*, à Angers.

RAGUENET de SAINT-ALBIN (Olivier), au château des Arcis, par Meslay (Mayenne), et rue Étienne Dolet, 3, à Orléans (Loiret).

De RASILLY (le vicomte Raoul), château de la Porte, à Daon (Mayenne).

RENAULT (Georges), conservateur du Musée de Vendôme, Les Capucins, à Vendôme (Loir-et-Cher).

RICHARD (Jules-Marie), ✿, ancien archiviste du Pas-de-Calais, place du Gast, à Laval.

Du RIVAU, château de Brusson, à Soulitré, par le Breil (Sarthe), et rue de Tascher, 17, au Mans.

ROBVEILLE (l'abbé), rue de l'Ancien-Évêché, 12, au Mans.

MM. De ROMANET (le vicomte Olivier), rue Ste-Croix, 7, au Mans, et au château des Guillets, par Mortagne (Orne).

ROULLEAU (René), conservateur honoraire des forêts, rue Champgarreau, 20, au Mans.

ROYER (Lionel), peintre, C ✠, rue Chézy, 24, Neuilly-sur-Seine.

RUPÉ (Honoré), rue de la Motte, 16, au Mans.

Mmes De SAINT-CHEREAU, au château de Verron, près La Flèche (Sarthe).

De SAINT-RÉMY, rue de Tascher, 25, au Mans.

De SAINTE-PREUVE DE LA SICOTIÈRE (la baronne), château de Boisbulant, par Alençon (Orne).

MM. SALMON, architecte, rue du Sépulcre, 21, au Mans.

De SARRAUTON (Joseph), ancien conseiller d'arrondissement, Grande-Rue, 29, à Bonnétable (Sarthe).

De SARS (le vicomte Albert), conseiller d'arrondissement, château de Bellebranche, par Bouère (Mayenne), et 31, avenue de Saxe, Paris, 7e A.

SAUVÉ (l'abbé Henri), chanoine honoraire, maître des cérémonies de l'église cathédrale, 26, rue du Lycée, à Laval.

De SEMALLÉ (le comte), au château de Frébourg, près Mamers, et 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris, 7e A.

STECHERT (G. E.), 76, rue de Rennes, à Paris, 6e A.

SURMONT (Georges), ❋, ancien capitaine du génie, aux Hattonnières, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe), et 7, rue d'Assas, à Paris, 6e A.

TABOUET, à La Palisse (Allier).

THIERRY, expert à Bonnétable (Sarthe).

Mme THORÉ (Henri), rue des Plantes, 38, et aux Cerisiers, route de Bonnétable, au Mans.

MM. THORÉ (Stéphane), ingénieur des chemins de fer de l'État, impasse Le Roi, 6, à Nantes (Loire-Inférieure).

TISON (Henri), licencié en droit, à Savigné-l'Évêque.

MM. TOUBLET (l'abbé), curé d'Auvers-le-Hamon (Sarthe).
TRICONNET (Paul), à Coulongé, par Le Lude (Sarthe).
TUAL (Henri), rue Gougeard, 17, au Mans, et au château de la Queurie, par Le Mans.
UZUREAU (l'abbé), directeur de l'*Anjou historique*, 103, faubourg Saint-Michel, Angers.
De VAISSIÈRE (Emmanuel), ✠, ancien sous-préfet, au château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe), et 50, rue de l'Université, Paris, 7e A.
VALLÉE (Eugène), rue des Bergers, 6, Paris, 15e A.
De VANNOISE (le vicomte), château de Saint-Mars-la-Bruyère (Sarthe).
VAVASSEUR (l'abbé Émile), curé-doyen de Pontvallain (Sarthe).
VÉTILLART (Henri), O ✠, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, rue Brémontier, 14, à Paris, 17e A., et 11, rue Montauban, au Mans.
Mme VÉTILLART (Joseph), Château-Lavallière (Indre-et-Loire).
MM. VICAIRE (Georges), directeur du *Bulletin des Bibliophiles*, 51, rue Scheffler, à Paris, 16e A.
VOISIN, au bourg des Aulneaux, par La Fresnaye-sur-Chédouet (Sarthe).
ARCHIVES NATIONALES, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE, au Mans.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ORNE, hôtel de la Préfecture, à Alençon.
BÉNÉDICTINS DE SAINT-MAUR, à Baronville, par Beauraing, province de Namur (Belgique).
BIBLIOTHÈQUE de la ville d'Alençon.
— — d'Angers.
— — de Laval.
— — de Mayenne.

BIBLIOTHÈQUE de l'Institution Notre-Dame, à La Flèche (Sarthe).

— du Prytanée militaire, La Flèche (Sarthe).

RÉUNION DES OFFICIERS, place de la République, au Mans.

Sociétés et Revues correspondantes

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, *Paris.*

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE, *Paris.*

ALENÇON, *Société historique et archéologique de l'Orne.*

AMIENS, *Société des Antiquaires de Picardie.*

ANGERS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.*

— *Revue de l'Anjou, 83, rue Saint-Laud.*

— *L'Anjou historique.*

ANGOULÊME, *Société archéologique et historique de la Charente.*

ARCIS-SUR-AUBE, *Revue de Champagne et de Brie.*

ARRAS, *Académie d'Arras.*

— *Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais.*

AUTUN, *Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts.*

AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

AVRANCHES, *Société d'Archéologie.*

BAR-LE-DUC, *Société des Lettres et Sciences de Bar-le-Duc.*

BAYEUX, *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

BEAUVAIS, *Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.*

BELFORT, *Société d'Émulation.*

BESANÇON, *Société d'Émulation du Doubs.*

BLOIS, *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.*

BORDEAUX, *Société archéologique de la Gironde.*
— *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
BOURGES, *Société des Antiquaires du Centre.*
— *Société historique du Cher.*
BREST, *Société académique de Brest.*
BRIVES, *Société archéologique de la Corrèze.*
CAEN, *Académie de Caen.*
— *Société des Antiquaires de Normandie.*
— *Société française d'archéologie et Bulletin monumental.*
CAHORS, *Société des Études littéraires du Lot.*
CAMBRAI, *Société d'Émulation de Cambrai.*
CHALON-SUR-SAOSNE, *Société d'histoire et d'archéologie.*
CHAMBÉRY, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.*
— *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.*
CHARTRES, *Société archéologique d'Eure-et-Loir.*
CHATEAUDUN, *Société Dunoise.*
CHATEAU-THIERRY, *Société historique et archéologique.*
CHERBOURG, *Société académique de Cherbourg.*
CLERMONT-FERRAND, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
— *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.*
— *Bulletin de la Haute Auvergne.*
COMPIÈGNE, *Société historique de Compiègne.*
CONSTANTINE, *Société archéologique de Constantine.*
COUTANCES, *Société académique du Cotentin.*
DIJON, *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
DRAGUIGNAN, *Société d'Études archéologiques.*
FONTAINEBLEAU, *Société historique du Gastinais.*
GRANVILLE, *Société d'Études historiques et économiques.*
GRENOBLE, *Académie Delphinale.*
LA FLÈCHE, *Société d'histoire, lettres, sciences et arts.*
LA ROCHELLE, *Académie de La Rochelle.*
LA ROCHE-SUR-YON, *Société d'Émulation de la Vendée.*

LAVAL, *Commission historique et archéologique de la Mayenne.*

LE HAVRE, *Société Hâvraise d'Études diverses.*

LE MANS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*

LIMOGES, *Société archéologique et historique du Limousin.*

LONS-LE-SAULNIER, *Société d'Émulation du Jura.*

LYON, *Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.*

— *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

LILLE, *Commission historique du département du Nord.*

MACON, *Académie de Mâcon.*

MARSEILLE, *Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.*

MEAUX, *Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.*

MELUN, *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.*

MENDE, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.*

MONTAUBAN, *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*

MONTBRISON, *la Diana, Société historique et archéologique du Forez.*

MONTPELLIER, *Société pour l'Étude des Langues Romanes.*

MORTAGNE, *Documents sur la province du Perche.*

MOULINS, *Société d'Émulation de l'Allier.*

NANCY, *Société d'archéologie Lorraine.*

— *Académie de Stanislas.*

NANTES, *Société Archéologique de Nantes.*

— *Société des Bibliophiles Bretons.*

— *Revue de Bretagne et de Vendée.*

NIMES, *Académie du Gard.*

NIORT, *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.*

NOYON, *Comité historique et archéologique.*

ORLÉANS, *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

PARIS, *La Correspondance historique et archéologique*, 28, rue Serpente.

PARIS, *Revue des Questions historiques*, 53, rue de Babylone.
— *Revue historique*, 108, boulevard Saint-Germain.
— *Société des Antiquaires de France.*
— *Société Bibliographique*, 5, rue Saint-Simon.
— *Société de l'histoire du Protestantisme français*, 16, place Vendôme.
PÉRIGUEUX, *Société historique et archéologique du Périgord.*
POITIERS, *Société des Antiquaires de l'Ouest.*
QUIMPER, *Société archéologique du Finistère.*
RAMBOUILLET, *Société archéologique.*
RENNES, *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*
ROMANS, *Bulletin d'histoire ecclésiastique.*
SAINT-BRIEUC, *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord.*
SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.*
SAINT-QUENTIN, *Société académique de Saint-Quentin.*
SAINTES, *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis.*
SENLIS, *Comité archéologique de Senlis.*
SENS, *Société archéologique de Sens.*
SOISSONS, *Société archéologique et scientifique.*
TOULON, *Société Académique du Var.*
TOULOUSE, *Académie.... de Toulouse.*
— *Société archéologique du Midi de la France.*
— *Université de Toulouse.*
TOURS, *Société archéologique de Touraine.*
TROYES, *Société académique de l'Aube.*
VANNES, *Société polymatique du Morbihan.*
VENDOME, *Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.*
BRUXELLES, *Société royale d'archéologie*, 11, rue Raveinstein.
— *Société des Bollandistes*, 14, rue des Ursulines.
LUXEMBOURG, *Institut royal, grand ducal.*
STOCKHOLM, *Académie royale d'Archéologie.*
WASHINGTON, *Institut Smithsonian.*

CATALOGUE

DES

ACTES DES ÉVÊQUES DU MANS

JUSQU'A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE

INTRODUCTION

Pour étudier les documents diplomatiques, on peut les considérer soit dans le *fonds d'archives* qui les a conservés, soit dans la *Chancellerie* qui les a expédiés. L'un et l'autre de ces groupements est indiqué par la nature même des documents. Pour les chartes du moyen-âge les contemporains nous en ont donné l'exemple par la rédaction de *cartulaires*, ou par la tenue de *registres*.

A défaut de ces recueils, il y a intérêt à rassembler les chartes soit d'après les institutions dont elles servirent à constater ou à régler les droits, soit d'après les juridictions dont elles émanent. Le premier point de vue suffirait peut-être à l'historien, le second est indispensable au diplomatiste. Or nos chartriers ecclésiastiques contiennent de nombreux cartulaires, dont la plupart sont publiés ; les documents qui n'y figurent pas ont, pour une grande partie, trouvé place dans des recueils factices ; mais les évêques du moyen-âge n'ont pas laissé de registres de chancellerie et, jusqu'ici, on s'est peu préoccupé d'y suppléer. C'est ce

que nous avons voulu essayer de faire pour les évêques du Mans. Notre travail, on le voit, s'inspire, toutes proportions gardées, d'une idée analogue à celle qui présida à la confection des *Regesta pontificum Romanorum* de Jaffé. Toutefois, comme nous avons affaire à une matière plus restreinte et aussi moins étudiée par nos devanciers, nous avons adopté un plan un peu différent.

Dans notre introduction nous donnerons, après une table bibliographique, l'indication des sources où nous avons puisé, c'est-à-dire non seulement une étude sommaire de chaque catégorie de sources, mais l'énumération, par établissement religieux, de toutes les séries d'archives ou de tous les manuscrits qui nous ont fourni originaux ou copies de toutes sortes. Cet ordre nous a paru le meilleur pour exposer des vues et donner des renseignements indispensables, notamment à propos des différents Cartulaires. Les indications que l'on y trouvera pourront être utiles aux travailleurs pour n'importe quelle branche de l'histoire ecclésiastique du diocèse, bien qu'elles ne prétendent embrasser que les sources d'actes épiscopaux. La récente publication — fort importante, mais peu détaillée et souvent inexacte pour notre région — de M. Stein sur les Cartulaires (1) ne pouvait pas nous détourner d'insérer le *tableau* qui forme la dernière partie de notre chapitre : *Indication des Sources.*

Nous indiquerons ensuite le résultat de nos *Observations sur la Diplomatique des Evêques du Mans.*

Dans le Catalogue nous avons cru devoir comprendre les pièces non imprimées, et mentionner toutes les copies qui sont parvenues à notre connaissance, en les classant autant que possible comme pour une publication critique. Nous avons fait entrer en ligne de compte les analyses manus-

(1) *Bibliographie Générale des Cartulaires de France.* Paris, 1906, in-8.

crites contenues dans d'anciens inventaires ou dans des notes d'érudits : ces analyses peuvent souvent servir de source et sont même parfois source unique. Pour l'énumération des publications, nous suivons l'ordre chronologique.

Les lettres missives sont exclues de notre catalogue qui ne contient que des actes d'administration ou de justice ou enfin des chartes quelconques. Mais dans la pratique la distinction est assez délicate, surtout en l'absence de l'original. Nous avons décidé d'admettre, parmi les lettres portant une adresse particulière — ce sont les seules qui fassent difficulté — celles qui ont un *dispositif* comme les mandements, celles qui contiennent la notice d'un *acte juridique*, enfin celles qui ont des formules de *corroboration* comme l'annonce d'un sceau ou des témoins.

Les lettres missives n'ont généralement pas de date, mais, au moins pour le XIIe siècle, un grand nombre de chartes en sont également dépourvues. Nous avons cherché à déterminer l'époque où ces actes furent rédigés à l'aide des dignitaires ecclésiastiques dont les noms y sont mentionnés. Les résultats ainsi obtenus manquent de précision et, de plus, n'ont rien de définitif ; on pourra toujours, en connaissant mieux le temps que chaque dignitaire a passé dans sa charge, réduire le nombre des années entre lesquelles nous plaçons la rédaction de l'acte, d'autant que les raisons qui nous ont fait choisir ces années extrêmes sont toujours indiquées à la suite des analyses, en même temps que les remarques critiques que certaines pièces nous ont paru comporter.

Au début de chaque épiscopat, nous avons placé quelques indications chronologiques sur l'évêque dont les actes suivent et, pour le XIIe siècle, la liste des dignitaires : doyens, abbés, etc., dont nous avons rencontré les noms.

Nous avons publié dans la *Revue* de 1907 (1), le Catalogue

(1) A part, Mamers, Fleury, 1907, in-8, 16 p., 13 fig. en 4 pl.

des sceaux qui nous sont parvenus, soit par des empreintes, soit par des dessins. Nous donnons en appendice le texte de quelques chartes.

Notre travail s'arrête à la fin du XIIIe siècle, terme de la grande activité des Chancelleries épiscopales.

Les actes de la période qui suit sont trop peu nombreux pour permettre un classement et une étude diplomatique, et, dans l'ensemble, ils sont trop peu importants pour retenir longtemps l'historien : la plupart des affaires se traitent devant l'official, et les donations ou ventes aux églises sont enregistrées par lui.

INDICATION DES SOURCES

I. — TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

Actus Pontificum Cenomannis in Urbe degentium, publiés par MM. Busson et Ledru. Le Mans, 1902, in-8°.

Angot (A.) : *Dictionnaire de la Mayenne.* Laval, 1900-1903, 3 vol. in-8°.

Archives du Cogner, J. Chappée, Le Mans. Série II. Le Mans, 1903, in-8°.

Baluze : *Miscellanea* (ouvrage publié en 1680), éd. Mansi (1761) ; les *Gesta Aldrici*, sont au t. I, p. 79.

Bellée : V. *Inventaire.*

Bertrand de Broussillon : V. *Cartulaire.*

Bilard ; *Analyse des Documents Historiques conservés aux Archives du Département de la Sarthe.* Le Mans, s. d., 2 vol. in-8°. Le t. I renferme les documents antérieurs à 1300.

Bondonnet : *Les Vies des Evesques du Mans.* Paris, 1651, petit in-4°.

Busson : V. *Actus, Nécrologe.*

Cartulaire de l'Abbayette, par M. Bertrand de Broussillon. Paris, 1894, in-8°.

Cartulaire d'Assé-le-Riboul, par le même, suivi du *Cartulaire d'Azé et du Genéteil.* Le Mans, 1903, in-8°.

Cartulaire du Chapitre. V. *Chartularium.*

Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et *Saint-Pierre de Solesmes*, par les bénédictins de Solesmes. Le Mans, 1881, in-4°.

Cartulaire de l'Évêché du Mans, par M. Bertrand de Broussillon. Le Mans, 1900, in-8°.

Cartulaire de Fontaine-Daniel, par M. Grosse-Duperon. Mayenne, 1896, in-8°.

Cartulaire Blésois de Marmoutiers, par M. l'abbé Métais. Blois, 1891, in-8°.

Cartulaire de Marmoutiers pour le Perche, par M. l'abbé Barret, Mortagne, 1905, in-8°.

Cartulaire de Perseigne, par M. G. Fleury, Mamers, 1880, in-4°.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Calais, publié par M. l'abbé Froger, Mamers, 1888, in-8°.

Cartulaire du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, par M. S. d'Elbenne. Le Mans, depuis 1904, in-8°.

Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Vincent du Mans, par MM. R. Charles et S. d'Elbenne. Le Mans, 1886, in-4°.

Cartulaire de la Trinité de Vendôme, par M. l'abbé Métais. Vannes, 1893-1904, 5 vol., in-8°.

Cartulaire du Prieuré de Vivoin et de ses Annexes, par M. l'abbé Denis. Paris, 1894, in-4°.

Cauvin (Th.) : *Géographie ancienne du Diocèse du Mans*. Paris, 1845, in-4°.

Chappée : V. *Archives du Cogner*.

Charles : V. *Cartulaire, Gesta Aldrici*.

Chartularium Insignis Ecclesiæ Cenomanensis, quod dicitur Liber Albus Capituli, (éd. L. Lottin). Le Mans, 1869, in-4°.

Delaville-Le Roux : *Chartes de Touraine antérieures à l'An mil*. Tours, 1876, in-8°.

Denis : V. *Cartulaire*.

Dieudonné (A.) : *Hildebert de Lavardin*. Paris, 1898, in-8°.

Duchemin : V. *Inventaire*.

Duval : V. *Inventaire*.

Elbenne (S. d') : V. *Cartulaire*.

Fleury (G.) : V. *Cartulaire*.

Froger : V. *Gesta Aldrici. Cartulaire de Saint-Calais*.

Gesta Domni Aldrici Cenomanensis Episcopi, éd. Charles et Froger. Mamers, 1889, in-8°.

Grandmaison (C. de). V. *Inventaire*.

Grandmaison (C. de) : *Fragments de Chartes du Xe siècle*

provenant des Registres de l'État Civil d'Indre-et-Loire. Tours, 1886, in-8° (brochure).

Grosse-Duperon ; V. *Cartulaire.*

Halphen (L.) : *Le Comté d'Anjou au XIe siècle.* Paris, 1906, in-8°.

Havet (J.) Questions Mérovingiennes : *Les Actes des Évêques du Mans. Œuvres*, t. I, (1894) p. 293 seq.

Inventaires sommaires des Archives départementales :

Sarthe, séries G, H, t. I, par M. Bellée. Le Mans, 1876-1881, 2 vol. in-4° ; série H, t. II, par M. Duchemin. Le Mans, 1883, in-4°.

Maine-et-Loire, série H, par M. Célestin Port. Angers 1893, in-4°.

Indre-et-Loire, série H, par M. de Grandmaison. Tours, 1891, in-4°.

Orne, série H, par M. Duval. Alençon 1891-1903, 4 vol. in-8°.

Le Corvaisier de Courteilles : *Histoire des Évesques du Mans.* Paris, 1648, in-4°.

Ledru : V. *Actus*, *Province du Maine*, *Nécrologe.*

Liber Albus : V. *Chartularium.*

Linière (de) : *Le Prieuré Conventuel de la Fontaine-Saint-Martin.* Mamers, 1906, in-8°.

Longnon : V. *Pouillés.*

Lottin : V. *Chartularium.*

Mabille (E.) : *Catalogue Analytique des Diplômes, etc. relatifs à l'Histoire de Touraine, contenus dans la Collection de Dom Housseau.* Tours, 1863, in-8°.

Mabillon : *Vetera Analecta*, éd. in-fol. (1723) ; les *Actus* sont aux pp. 237 seq.

Marchegay : *Archives d'Anjou.* Angers, 1843-1854, 3 vol. in-8°.

Ménage : *Histoire de Sablé*, 1re partie. Paris, 1683, petit in-fol. — 2e partie. Le Mans, 1845, in-12.

Métais : V. *Cartulaire.*

MIGNE : *Patrologie Latine*, t. III (1854). Œuvres d'Hildebert.

Nécrologe Obituaire de la Cathédrale du Mans, par MM. Busson et Ledru. Le Mans, 1906, in-8°.

PIOLIN (Dom) : *Histoire de l'Église du Mans*. Paris, 1851-1871, 10 vol. in-8°.

PLANTÉ : V. *Cartulaire*.

PORT (C.) : V. *Inventaire*.

PORT (C.) : *Inventaire des Archives Anciennes de l'Hôpital Saint-Jean d'Angers*, suivi d'un *Cartulaire*. Angers, 1870, in-4°.

Pouillés de la province de Tours, par A. Longnon. Paris, 1903, in-4°.

Province du Maine (La), Revue fondée en 1893.

Revue Historique et Archéologique du Maine, fondée en 1876.

STEIN : *Bibliographie Générale des Cartulaires Français*. Paris 1907, in-8°.

VOISIN : *Vie de S. Julien et des autres Confesseurs Pontifes, ses Successeurs*. Paris, 1844, in-8°.

II. — SOURCES MANUSCRITES

Les *originaux* ne sont pas nombreux. Pour toute la période antérieure au Xe siècle, ils manquent absolument. Au Xe siècle nous en avons deux, dont l'un très mutilé ; et au XIe un seul, conservé, comme les précédents, aux Archives d'Indre-et-Loire dans le fonds de Saint-Julien de Tours. A partir du XIIe siècle, et surtout pour les épiscopats de Guillaume de Passavant, d'Hamelin et des Geoffroy, les pièces originales sont plus nombreuses.

Les Archives de la Sarthe ne contiennent pas, à cet égard, tout ce que l'on pourrait en attendre : les fonds anciens en ont été pillés dans la première moitié du XIXe siècle. Ce qui s'y trouve aujourd'hui en fait de chartes est à peu près

exclusivement le produit d'un don de la Société Royale des Arts *(Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)* et forme quelques cartons en tête de chaque fonds. Il y a eu quelques restitutions depuis. D'autres pièces sont allées grossir la collection des Archives Municipales du Mans, où nous en avons recueilli plusieurs ; ou la collection particulière de M. J. Chappée, qui en a fait publier l'inventaire détaillé sous le titre d'*Archives du Cogner*. En outre nous avons trouvé un assez grand nombre d'originaux aux Archives Nationales, dans le trésor des chartes et dans les séries L et S, ainsi que dans un volume des Cahiers paléographiques. Parmi les archives départementales, celles du Calvados, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire, de la Manche, de la Mayenne, de la Vienne nous ont fourni quelques pièces. Il s'en trouve aussi à la Bibliothèque de Rouen, et d'autres dans les volumes du fonds latin à la Bibliothèque Nationale.

Nous signalerons pour les *copies anciennes* trois catégories de sources : les cartulaires, les ouvrages narratifs et les formulaires.

Nos Cartulaires sont presque tous du XIIIe siècle ; ils sont, pour le Maine, conservés à la Bibliothèque municipale et non aux Archives du département. Nous en avons consulté, pour les abbayes étrangères au diocèse du Mans, dans les différents dépôts.

Les ouvrages narratifs qui nous ont transmis des Chartes sont les *Gesta Aldrici* et les *Actus Pontificum Cenonannis in Urbe degentium*. On peut y ajouter le coutumier de Saint-Martin de Tours. (Bibliothèque de cette ville ms. 1508) qui nous a donné une ordonnance d'Hamelin.

Quant aux formulaires, nous ne leur empruntons qu'un seul acte : c'est une formule de *litterae formatae* adressée par un évêque du Mans à un archevêque de Sens, et conservée par les *Formulae Senonenses recentiores* (IXe siècle).

Le nombre des actes dont nous ne possédons aucun texte

remontant au moyen-âge et qui ne nous sont connus que par des *copies d'érudits* du XVIIe ou du XVIIIe siècle, est considérable. Viennent d'abord les bénédictins : Dom Anselme Le Michel (XVIIe siècle) nous a laissé des notes sur divers monastères, formant les volumes 13816 à 13820 du fonds latin à la Bibliothèque Nationale. En outre, il a composé sur le Chartrier de Marmoutiers, d'une part, des extraits de pièces (Bibliothèque de Tours ms. 1381) et d'autre part des notes historiques avec des analyses (Bibliothèque Nationale, latin 12875).

Dans tous les manuscrits la méthode est la même : Dom Le Michel donne rarement le texte entier, presque toujours une analyse en latin, quelquefois une simple mention ; le diplomatiste a peu de renseignements à retirer des actes qui ne nous sont connus que par cette source.

Le *Monasticon Benedictinum*, vaste recueil des copies et des notices centralisées à Saint-Germain-des-Prés, sur les différents monastères de l'ordre nous a fourni pas mal d'actes venus des Chartriers de Saint-Julien de Tours, Marmoutiers, La Couture, La Trinité de Vendôme, Saint-Vincent. La forme des extraits et leur valeur varie avec les correspondants qui les ont envoyés.

La collection dite de Dom Housseau ou collection de Touraine, Anjou et Maine (XVIIIe siècle) est surtout riche pour les fonds tourangeaux. Nous avons cependant relevé bon nombre de ses numéros, tant dans les tomes I-XI : pièces rangées par ordre chronologique, que dans les extraits rangés par établissements (tomes XII/2 et XIII/1).

Il y a lieu de signaler, outre ces recueils importants, les histoires ou les compilations sur un monastère ou sur une église ; tels les travaux de Martène sur Marmoutiers, de Dom Huynes sur Saint-Florent, de Dom Chevalier sur Évron, etc.

Au premier rang des érudits laïcs auxquels nous sommes redevables, nous devons placer Roger de Gaignières, qui a

exploré très minutieusement tous les chartriers de nos régions et nous a ainsi conservé plus d'actes à lui tout seul que les autres sources réunies. Ses copies sont conservées à la Bibliothèque Nationale (latin 5000 et suivants, 17000 et suivants). Elles sont de plusieurs mains, cependant le copiste le plus habituel, que nous croyons être Barthélemy Rémy, a une méthode uniforme : jamais d'analyse, le texte entier des actes importants, des extraits ou simplement la titulature et la date des autres actes. Gaignières a fait un recueil spécial sur les évêques du Mans (latin 17036) et c'est à lui que nous devons d'avoir conservé le texte du plus ancien de nos cartulaires, celui de Saint-Vincent (latin 5444).

Nous avons puisé dans la collection de Baluze, tant pour la copie des *Actus*, par André Duchesne, qu'il nous fournit (ms. 45) que pour ses notes sur Hildebert de Lavardin (ms. 120) ou ses extraits des chartriers de La Trappe, Champagne, La Trinité de Vendôme, Marmoutiers, Saint-Julien de Tours, etc.

La collection Moreau (2e moitié du XVIIIe siècle) ne nous offre pas un grand intérêt : il n'y eut pas de correspondant travaillant dans le Maine pour le Cabinet des Chartes. Les actes d'évêques du Mans qui s'y trouvent sont extraits des volumes de Gaignières sur le Chapitre (latin 5211 B.), le Mont-Saint-Michel (latin 5430 A), sur Marmoutiers (latin 5441) et sur Saint-Vincent (latin 5444), plus au tome 23 deux pièces de la Trinité de Vendôme, et au tome 113 une de Marmoutiers.

La collection Decamps (XVIIIe siècle) à laquelle nous devons deux analyses de pièces connues par ailleurs, ne nous intéresse, elle aussi, que médiocrement.

Les copies faites au XIXe siècle ne valent que comme indication, puisque, généralement, nous en avons les originaux ; nous ne signalons donc que pour mémoire les

travaux de MM. Bilard, Marchegay, Duchemin et Lechaudé-d'Anisy.

Nous ne devons pas négliger les *anciens Inventaires*, dont les analyses, ordinairement en français, ne peuvent suppléer au texte pour les formules, mais fournissent d'utiles renseignements pour l'histoire. Un certain nombre de pièces perdues ne nous sont connues que par des inventaires comme celui d'Étival aux archives de la Sarthe (H 1371), ceux de Marmoutiers aux archives d'Indre-et-Loire (H 262 et 378), celui de Fontaine-Géhard, prieuré de Marmoutiers, aux archives de la Mayenne (H 66). Nous rangeons dans la même catégorie les extraits du Chartrier de Saint-Pierre-de-la-Cour, par Guillaume Savare (Archives de la Sarthe. G 479).

TABLEAU DES SOURCES PAR ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

Nous avons suivi l'ordre du classement des séries G et H aux Archives de la Sarthe, en intercalant après chaque catégorie d'établissements ceux qui ne figurent pas dans ce dépôt.

I. — ÉVÊCHÉ ET CHAPITRE CATHÉDRAL

Les originaux manquent ; seulement le trésor des Chartes, aux *Archives Nationales*, contient quelques serments de fidélité des évêques, et les demandes de restitution de régales, du XIIIe siècle.

Nous possédons deux Cartulaires de l'évêché, tous deux du XVe siècle, le *Livre Rouge* et le *Livre Blanc*.

1° Le *Livre Rouge* (Bibliothèque du Mans, ms. 247) se compose de 2 tables (71 et 90 ff^os) plus 292 ff^os de texte. Il est très considérable mais contient peu de pièces du XIIIe siècle et encore moins d'antérieures. Les copies portent

presque toutes la mention d'une collation par notaires. Le ms. porte pour titre : *Repertorium Litterarum tangentium Jura Episcopi Cenomanensis, factum Tempore Ade Cenomanensis Episcopi.* (Adam Chastelain, 1398-1439).

2° Le *Livre Blanc*, (Bibliothèque du Mans, ms. 255) est un manuscrit moins considérable de 107 ff^os^ portant pour titre (XVIIIe siècle) : *Livre appellé le Livre Blanc contenant les Droits de l'Évesque et de l'Évesché du Mans.* Il y a eu aussi un *Livre Vert* (Stein, n° 1997).

Pour le Chapitre nous n'avons qu'un seul Cartulaire, mais il est de première importance ; on le désigne sous le nom de *Liber Albus Capituli Cenomanensis*, (Bibliothèque du Mans, ms. 259 ; XIIIe siècle, 269 ff^os^). M. L. Delisle en a publié la notice dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1870, p. 194. Il y distingue trois parties :

1° Les feuillets 21 à 68, chartes transcrites vers 1230 à 1236, d'une écriture assez fine, avec les initiales de chaque acte en encre ordinaire, et des signatures à chaque cahier de parchemin.

2° Les feuillets 69 à 223, écrits d'un seul jet vers 1288-1289, plus une addition du XIVe siècle, aux ff^os^ 220-221. Cette partie divisée par archidiaconés, contient un certain nombre des actes qui figurent déjà dans la première partie, plus des actes du XIIIe siècle, fort nombreux. L'écriture est plus grosse, les initiales sont laissées en blanc pour être récrites à l'encre rouge, les signatures au bas des cahiers sont remplacées par des réclames. Cette partie de cartulaire doit être complétée, (archidiaconés de Laval et Passais), par le ms. 17754 du fonds latin à la Bibliothèque Nationale, ms. de 67 ff^os^, qui est de la même écriture et a, évidemment, fait partie du *Liber Albus.*

3° Des appendices au début et à la fin, composés soit de notes du XIIIe siècle qui ont pu servir de source à la 2e partie du Cartulaire, soit d'additions du XIVe et du XVe siècle.

4° Un état des redevances dues au Chapitre (p. 263-269).

Les parties 1, 2 et 4, ont été publiées en 1869, par M. l'abbé Lottin, sous ce titre : *Chartularium Insignis Ecclesiæ Cenomanensis, quod dicitur Liber Albus Capituli* (éd. de l'Institut des provinces de France). Un certain nombre des chartes de la partie 3 et du ms. latin 17754 ont trouvé place dans le *Cartulaire de l'Évêché du Mans* de M. Bertrand de Broussillon (1900).

Au point de vue des documents d'archives, nous pouvons considérer comme des appendices au *Liber Albus* un certain nombre de manuscrits provenant du Chapitre du Mans et contenant des privilèges dudit Chapitre. Ces manuscrits copiés les uns sur les autres, ont presque exclusivement pour source initiale le grand Cartulaire. En voici la liste : Bibliothèque du Mans, ms. 245 (XVIe siècle, papier, 331 ff^os) *Statuta et privilegia ecclesiæ Cenomanensis... a Johanne Richer redacta :* dédiés à Ch. d'Angennes, évêque du Mans (1556-1587) : extraits du *Liber Albus.*

Bibliothèque du Mans, ms. 251 (XVe siècle, parchemin, 61 ff^os) *Bulle Paparum, Littere Episcoporum et Regum ad Privilegia Ecclesie Cenomanensis pertinentes.* Extraits du *Liber Albus* ; nouvelle écriture au f° 32.

Bibliothèque du Mans, ms. 252 (XVe-XVIe siècle, papier, 99 ff^os). Privilèges du Chapitre, comprenant les ff^os 1 à 9 et 18 à 36, copiés sur 42-51 et 51-61 du ms. 251. — Les ff^os 10-18 sont une addition postérieure à cette copie et peuvent avoir été pris directement sur le *Liber Albus.*

Bibliothèque du Mans, ms. 253 (XVIe siècle, parchemin, 73 ff^os) *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis :* contient surtout des extraits du *Liber Albus*, d'après le ms. 252.

M. de la Bouillerie a signalé (t. XXXII, p. 328, de la *Revue Historique et Archéologique du Maine*) un ms. analogue, du XVIIe siècle.

Parmi les manuscrits anciens qui, sans être des recueils des Chartes, nous ont fourni des documents, nous devons signaler :

1° Le Martyrologe et Nécrologe de l'Église du Mans, ms. de la fin du XIIIe siècle, — avec de nombreuses additions postérieures, — conservé à la Bibliothèque du Mans, sous le n° 244 (364 ff^os). Outre les mentions nécrologiques, qui sont fort importantes, — ce manuscrit renferme de quelques actes anciens des versions différentes de celles du *Liber Albus* ou des *Actus*. Avant la publication qui vient d'en être faite par MM. Busson et Ledru, le Nécrologe du Mans était inédit ; seules les notices des évêques avaient été insérées par les mêmes auteurs dans leur édition des *Actus*, et avant eux par Dom Piolin dans son *Histoire de l'Église du Mans*.

Les manuscrits 244 et 257 ont été copiés (en partie) pour Gaignières (Bibliothèque Nationale, latin 5211 B, recopié au XVIIIe siècle, latin 9206).

2° Les anciennes histoires des évêques du Mans, savoir les *Gesta Aldrici* et les *Actus Pontificum Cenomannis in Urbe degentium*.

Les *Gesta Aldrici* ont été composés vers 840, soit par l'évêque Aldric lui-même, comme l'a supposé Julien Havet, soit par un clerc de son entourage et presque sous sa direction. Pour les détails nous renvoyons à la préface de l'édition Charles et Froger et au mémoire de J. Havet (1). Les *Gesta* nous sont connus par un manuscrit unique, conservé au Mans sous le n° 99, et écrit au XIe siècle. La première édition en a été donnée par Baluze au t. III de ses *Miscellanea* (1680). Waitz a publié, dans les *Monumenta Germaniae historica* la partie narrative, sans les Chartes. MM. Charles et Froger (Mamers 1889, in-8°), ont donné une édition complète. L'auteur des *Gesta* doit être considéré comme sincère, et les actes qu'il rapporte n'ont contre eux aucune présomption de fausseté.

Il en va autrement de l'auteur des *Actus Pontificum Ceno-*

(1) *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger, p. XXII. — J. Havet, *Questions Mérovingiennes*, VIII.

mannis in Urbe degentium. Cette compilation soulève de graves problèmes qui ont été examinés bien des fois. Comme nous avons eu occasion de nous expliquer sur eux avec quelque détail, à propos de la dernière édition (1), nous nous abstiendrons d'y revenir ici : rappelons seulement les travaux de Julien Havet, de MM. Busson et Ledru et de leurs contradicteurs sur la première partie de l'œuvre (2) ; et les recherches toutes récentes de M. Latouche sur les continuations (3). Au total, en ce qui concerne l'ouvrage primitif, notre avis ne peut pas différer de celui qu'a professé la presque unanimité des critiques : l'auteur des *Actus* est un faussaire. On verra plus loin que sur les chartes épiscopales son industrie ne s'est pas beaucoup exercée, mais il y a pourtant travaillé quelque peu.

Les continuations des *Actus* paraissent au contraire l'œuvre de clercs dignes de foi ; le nombre des chartes qu'elles apportent est d'ailleurs assez faible.

Les *Actus* ont été publiés par Mabillon dans ses *Vetera Analecta* (1682) et, en dernier lieu par MM. Busson et Ledru (1902). Les Chartes, seules, ont fait l'objet d'un certain nombre de publications que nous indiquons pour chacune d'elles.

Pour l'Évêché et le Chapitre, les copies d'érudits sont représentées par deux volumes de Gaignières : l'un (Bibliothèque Nationale, latin 5211 B), composé d'extraits du *Liber Albus* et du *Martyrologe*, a été copié au XVIIIe siècle (Bibliothèque Nationale, latin 9206) ; l'autre est un recueil

(1) Dans le *Moyen-Age*, année 1905, pp. 268-277.

(2) J. Havet, *Op-cit* : Busson et Ledru. *Introduction* à l'édition des *Actus*. Poncelet dans *Analecta Bollandiana*, t. XXII, p. 468. — Fournier, dans : *Bulletin critique*, 1904, pp. 351, 361, 381. — Molinier, dans *Revue Historique*, t. LXXXIII, p. 84. Vaes dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, année 1905, etc.

(3) *Province du Maine*, décembre 1905, janvier 1906. *Le Moyen-Age*, octobre 1907, pp. 225-275.

de pièces de toutes sortes sur les évêques du Mans, disposées par ordre chronologique (Bibliothèque Nationale, latin 17036). D. Piolin y a fait d'assez nombreux emprunts.

Enfin en 1841, M. Bilard a copié, pour les Archives municipales du Mans (registre n° 834), le fragment du *Liber Albus*, conservé à la Bibliothèque Nationale.

Nous joignons à l'Évêché et au Chapitre la Confrérie des clercs de l'Église du Mans, dont le fonds est conservé aux Archives de la Sarthe, série G : parmi des pièces modernes, nous y trouvons un vidimus d'un acte ancien (G 50).

II. — CHAPITRE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR

Pas d'originaux anciens d'actes d'évêques.

Les pièces que nous avons sur Saint-Pierre-de-la-Cour, proviennent d'un manuscrit du XVIIIe siècle, conservé aux Archives de la Sarthe (G 479). Il a pour titre : *Mémoire sur les Droits, Prérogatives et Privilèges du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour... extraits de ses Chartes...* [par Guillaume Savare]. Des analyses de pièces sont contenues dans le mémoire (f° 1), d'autres dans les extraits des Chartes (p. 241) et du Cartulaire (p. 321).

Un *Cartulaire de Saint-Pierre-de-la-Cour*, d'après des sources diverses, par M. le Vte d'Elbenne, est en cours de publication.

III. — CHAPITRE DE SAINT-TUGAL DE LAVAL

Recueil factice de pièces, à la Bibliothèque de Laval, ms. 92.

IV. — CHAPITRE DE SAINT-MARTIN DE TOURS

Rituel et Coutumier de Saint-Martin de Tours, XIIIe siècle, Bibliothèque de Tours, ms. 1508, 77 ff^os.

Extraits des Archives de Saint-Martin de Tours. Bibliothèque Nationale, coll. D. Housseau, t. XIII 1, f° 81.

V. — ABBAYE DE SAINT-CALAIS

Originaux ne contenant aucun acte qui nous intéresse : Archives de la Sarthe, H 1-14

Cartulaire de l'année 1709, publié par M. Froger.

Extraits de Chartes, dans le Monasticon Benedictinum. Bibliothèque Nationale, latin 12664.

VI. — ABBAYE DE LA COUTURE

Originaux : Archives de la Sarthe, H 15-83. Plus des pièces non cotées, insérées dans le carton H 15-32, savoir : 1° 3 pièces données, en 1877, par M. l'abbé Esnault. 2° 43 pièces d'origine inconnue.

Archives municipales du Mans, 889.

Cartulaires. Le Cartulaire de l'abbaye de la Couture, manuscrit du XIIIe siècle, est conservé à la Bibliothèque du Mans, (ms. 198, 67 ff^os). Il est écrit sur une seule colonne de texte, d'une écriture très serrée, et renferme de très nombreuses chartes du XIIe siècle et du début du XIIIe. Les pièces qu'il contient, ainsi que des pièces empruntées à d'autres sources, disposées selon l'ordre chronologique, ont été publiées par les bénédictins de Solesmes (1881).

Un cartulaire de Cherré (XVIe siècle, 10 ff^os), est conservé aux Archives municipales du Mans, ms. 389, et un cartulaire analogue, d'Auvers-le-Hamon (ancienne époque) aux Archives de l'abbaye de Solesmes.

Les *copies d'érudits* sont nombreuses. Nous signalerons d'abord le *Compendium Historiae Regalis Abbatiae Sancti Petri de Cultura* ; contenant des extraits, par ordre chronologique, du chartrier de la Couture. (Bibliothèque du Mans, ms. 91 bis, XIIIe siècle, 87 ff^os).

Des notes de Dom Anselme Le Michel, sont conservées dans le ms. 13817, latin, à la Bibliothèque Nationale (XVIIe siècle) au f° 51 r°, avec la copie d'un *Pouillé* (f° 63) et des extraits du *Nécrologe* (f° 68). Le *Monasticon Benedictinum* (XVIIe siècle) nous présente une notice historique, (Bibliothèque Nationale, latin 12689, f° 362) et des extraits du chartrier (latin 12690, f° 1) et de notre Cartulaire du XIIIe siècle (f° 5 v°).

Les extraits et copies de Gaignières se trouvent dans le ms. latin 17123 à la Bibliothèque Nationale (fin du XVIIe siècle, 484 p.) Ils comprennent des extraits du Chartrier à la p. 9 de l'Obituaire, p. 201 ; une copie presqu'intégrale du Cartulaire, p. 209 ; une enquête très considérable faite en 1245 dans le diocèse du Mans, p. 275.

VII. — ABBAYE DU GUÉ DE LAUNAY

Originaux : Archives de la Sarthe, H 84-89.

VIII. — ABBAYE DE SAINT-VINCENT

Originaux : Archives de la Sarthe, H 90-123.

Archives municipales du Mans, 888.

Cartulaires : Le premier Cartulaire de Saint-Vincent est perdu. Il nous est connu par une copie de Gaignières, qui forme la première partie du ms. latin, 5444, à la Bibliothèque Nationale, et par des extraits sommaires de Dom Le Michel (Bibliothèque Nationale, latin 13820, f° 204). Gaignières ne nous a donné aucune indication sur le manuscrit dont son copiste nous a conservé le texte. Dom Le Michel a reproduit la division du Cartulaire en 28 livres. En comparant cette division avec la copie de Gaignières, on est aisément convaincu que les quelques chartes (une dizaine) postérieures à 1130 qui figurent dans le Cartulaire étaient placées *à la fin* des livres, et généralement dépour-

vues de rubrique : nous en concluons que le 1er Cartulaire de Saint-Vincent fut rédigé dans le premier tiers du XIIe siècle. Le rédacteur ne s'est pas astreint à reproduire les pièces dans leur teneur exacte : il a mélangé deux donations de saint Domnole (p. 8) ; il a ajouté des réflexions : « Postquam autem illo satis injuste remoto, domnus Wlgrinus episcopatum adeptus fuerit, ipse Gervasius... (p. 10) », ou lié l'une à l'autre plusieurs chartes : « Postea vero cepit Parvus de Rupibus... » (p. 125). Presque tous les actes qu'il rapporte sont des notices sans *titulature* et appartiennent à la 2e moitié du XIe siècle. Nous possédons (Bibliothèque Nationale, latin 11411, ffos 72 et 73) deux feuillets du XIVe siècle, reproduisant, avec des variantes sans importance, les pages 88-90 et 82-84 de la copie de Gaignières. Mais nous ne pouvons savoir si ces feuillets ont fait ou non partie d'une transcription intégrale du 1er Cartulaire, ni si cette transcription était celle que le copiste de Gaignières avait eue sous les yeux.

Le premier Cartulaire de Saint-Vincent, d'après la copie de Gaignières, a été publié en 1886, par M. R. Charles et M. le Vte S. d'Elbenne, sans introduction et sans table.

Le *deuxième Cartulaire de Saint-Vincent* est un recueil très analogue au Cartulaire de la Couture. C'est un manuscrit de la première moitié du XIIIe siècle, de format moyen, de 115 ffos ; il forme le no 95 des mss. à la Bibliothèque du Mans. Gaignières qui l'a copié intégralement (latin 5444, 2e partie) l'appelle *Liber controversiarum sancti Vincentii.* Il y a lieu, du reste, de se méfier un peu de la copie de Gaignières ; car les initiales manquant dans le ms. 95, le copiste du XVIIe siècle s'est souvent mépris sur le nom des évêques : ainsi [H]a[melinus] devient A. ; [N], (Nicolaus), devient un évêque anonyme, etc. — Le deuxième Cartulaire de Saint-Vincent est inédit.

Copies d'érudits : Dom Anselme Le Michel, Bibliothèque Nationale, latin 13820, fo 187 ro : notice historique (fo 187),

obituaire (f° 201), légendaire (f° 202). Cartulaire (f° 204-216). 2e Cartulaire (f° 217). Divers (f° 221-243). — *Monasticon Benedictinum*. Bibliothèque Nationale, latin 12702, f° 342, contient des analyses détaillées de la plupart des actes que nous connaissons, soit par les originaux, soit par le 2e Cartulaire. — Gaignières : Bibliothèque Nationale, latin 5444. Ce manuscrit, de 649 pp., est entièrement consacré à Saint-Vincent. Il comprend trois parties :

1° P. 1-336 : Copie du premier Cartulaire.

2° P. 353-512 : Copie du second Cartulaire.

3° P. 513 à la fin : « Copies de plusieurs tiltres escrits en des rouleaux de parchemin cottés par alphabet et la plupart dans les Cartulaires. »

Bibliothèque Nationale 5445 : Histoire de l'Abbaye de Saint-Vincent et extraits sommaires de ses archives, par Gaignières (XVIIe siècle, 115 pp.)

M. Bilard a copié en 1858 les 1re et 3e parties du ms. 5444. (Bibliothèque du Mans, ms. 473) et le ms. 5445 (même dépôt ms. 472).

IX. — ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS

Originaux (reliés en volumes) : Archives de la Sarthe, H 265-267, prieuré de Luché, — 270, dîmes et gros, — 290, prieuré d'Avezé.

Archives de Maine-et-Loire, H 1789, prieuré d'Avezé, — 1794, prieuré de Fresnay, — 1795, prieuré de Locquenay.

Archives municipales du Mans, 963 bis.

X. — ABBAYE DE SAINT-LAUMER DE BLOIS

Originaux : Archives de la Sarthe, H 297-298, prieuré de Mamers.

Copie du XVIIIe siècle, Archives de la fabrique de Cellé, prieuré de Cellé.

XI. — ABBAYE DE MARMOUTIERS

Originaux : Les Archives de l'Abbaye de Marmoutiers ont été malencontreusement partagées en 1792-1798 entre les départements où se trouvaient des prieurés de cette abbaye. Outre qu'il s'est perdu en route un assez grand nombre de pièces, cette mesure a eu pour résultat d'éloigner les originaux, envoyés dans les départements, des anciens inventaires qui auraient pu servir à les classer et qui sont restés à Tours. Sur certains de ces inventaires nous avons trouvé l'indication des destructions ordonnées pendant la période révolutionnaire.

Originaux aux Archives de la Sarthe, H 359 et suivants ; Archives municipales, 944-963.

Inventaires, Archives d'Indre-et-Loire, H 262 : inventaire de Château-du-Loir (prieuré de Saint-Guingalois). — H 225, inventaire de la Pitancerie (XVIIe siècle). — L'inventaire de Château-du-Loir, comprend 2 parties, dont la première (61 ff^os) est copiée sur la 2e (23 ff^os de plus grand format, écrits en 1725).

Cartulaires : On désigne sous le nom de *Cartulaire de Vivoin*, un manuscrit du XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque du Mans (ms. 100, 182 ff^os), qui comprend quatre parties ; 1° Les Chartes de Vivoin, f° 1 ; — 2° Les Chartes du prieuré de Saint-Martin du Mans, f° 85. — 3° Les Chartes de l'Hôtel-Dieu de Vivoin, f° 125 ; — 4° Les Chartes du prieuré de Vaugonderie, f° 141. Ces trois dernières maisons dépendaient de celle de Vivoin. Ce manuscrit a été publié en 1894, par M. l'abbé Denis : *Cartulaire du Prieuré Saint-Hippolyte de Vivoin et de ses Annexes.*

Les Archives de l'Orne conservent sous la cote H 2170 un rouleau de 8 m. 10 de long, du XIIIe siècle, contenant les Chartes de Saint-Léonard de Bellême, qui contient quelques actes d'évêques du Mans. M. l'abbé Barret a publié en 1905, un *Cartulaire de Marmoutiers pour le Perche*, où ce rouleau est inséré.

Un Cartulaire du prieuré de Torcé, rédigé au XVIIe siècle (120 p.) est aux Archives de la Sarthe, H 375, avec une copie du XIVe siècle du même Cartulaire, H 376.

Les fonds des prieurés de Mayenne et de Fontaine-Géhard, ayant été détruits à la Révolution, ne nous sont connus que par un inventaire du XVIIIe siècle (1745) aux Archives de la Mayenne, H 66.

Les *copies d'érudits* sont extrêmement considérables ainsi qu'il est naturel pour une abbaye de cette importance. Dom Anselme Le Michel nous a laissé un volume de notes historiques sur l'abbaye et ses prieurés, avec analyses d'actes (Bibliothèque Nationale, latin 12875, 470 p.) et un volume d'extraits (Bibliothèque de Tours, ms. 1381, 294 ff^os) dans lequel nous signalerons : f° 24 r° Extraits du Cartulaire de Manceau (perdu) de Marmoutiers ; f° 34 r° Saint-Martin du Mans ; f° 35 Bouère ; f° 76 Saint-Céneri ; f° 84 Saint-Martin de Laval ; f° 91 Château-du-Loir ; f° 202 Bellême ; f° 211 Vivoin, extraits du Cartulaire ; f° 214 Fontaine-Géhard ; f° 216 Mayenne ; f° 218 Louvigné ; f° 221 Sablé ; f° 225 Torcé. — Ce ne sont que des analyses, mais elles rendent bien compte de l'ensemble des propriétés de Marmoutiers dans le Maine.

Le *Monasticon Benedictinum* nous fournit peu de choses ; Chartes de Fontaine-Géhard, en double exemplaire (Bibliothèque Nationale, latin 12680, f° 340, copies de D. Chanteloup et f° 338, copie de 340.) Mais nous devons beaucoup d'actes aux annexes de l'*Histoire de Marmoutiers* de Dom Martène, contenant des copies de plusieurs mains, reliées dans les mss. latin 12876 à 12880 de la Bibliothèque Nationale. — Une copie du XVIIIe siècle de l'histoire de Marmoutiers et d'un choix de ces Chartes est à la Bibliothèque de Tours, mss. 1383-1384. La collection D. Housseau, à la Bibliothèque Nationale, contient (t. XII 2 f° 5) des extraits du Cartulaire manceau de Marmoutiers, lequel ne paraît pas avoir contenu beaucoup d'actes des évêques du Mans. Baluze (Bibliothèque Nationale, Baluze, t. 71, f° 2), nous a conservé

d'autres extraits du même Cartulaire, où nous n'avons rien trouvé pour notre travail.

C'est encore à Gaignières que nous devons le plus pour cette abbaye. Ses extraits du Chartrier de Marmoutiers forment les volumes, cotés, latin 5441, I, II, III, IV, à la Bibliothèque Nationale. Nous relevons, t. I, p. 31 : Louvigné ; — t. II, p. 221, Château-du-Loir ; p. 249, Vivoin ; p. 239, Bellême ; p. 431, Sablé ; — t. III, p. 1, Laval ; p. 81, Fontaine-Géhard ; — à la fin, confirmations générales.

XII. — ABBAYE D'ÉVRON

Originaux disparus.

L'ancien *Cartulaire*, vu par Dom Le Michel et par Gaignières, est perdu également. Il reste aux Archives de la Mayenne, sous le nom de Cartulaire d'Évron, un manuscrit de petit format, écrit au XVIIe siècle, par Dom Ignace Chevalier (1668) et comprenant :

1° Une Chronique de l'abbaye, p. 1-453 ;

2° Un recueil de chartes, p. 454-700, sous ce titre : *Variae Scripturae ex Originalibus transcriptae Jura et Possessiones Evroniensis Abbatiae contestantes.*

En outre, Dom Le Michel, dans le ms. latin 13817, ff^os 132-148, à la Bibliothèque Nationale, et Gaignières dans le ms. latin 17124 du même dépôt, à la p. 115, nous ont conservé des extraits des Archives et de l'ancien Cartulaire d'Évron.

XIII. — ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL

Originaux : aux Archives de la Manche. Le fonds n'est pas encore classé définitivement. Il y a un carton rempli des Chartes du prieuré de Saint-Victeur, et un autre des Chartes du prieuré de l'Abbayette.

Le *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, XIIe siècle avec addi-

tions, est à la Bibliothèque d'Avranches (ms. 210, 138 ffos), une copie par M. Dolbet (XIXe siècle) est déposée aux Archives de la Manche.

Il s'en faut que toutes les pièces nous soient parvenues par ces deux sources, et les extraits de Gaignières nous sont d'une grande utilité. Ils sont contenus dans le manuscrit latin 5430 A de la Bibliothèque Nationale, (292 pp.) : à la p. 110, *prieuré de Saint-Victor* (sic) *au Maine*, — et à la fin, parmi les chartes diverses les chartes de l'Abbayette.

M. Bertrand de Broussillon, a publié un *Cartulaire de Saint-Victeur* et un *Cartulaire de l'Abbayette* d'après ces différentes sources.

XIV. — ABBAYE DE SAINT-DENIS

Les *originaux* des pièces relatives aux possessions de l'abbaye de Saint-Denis dans le Maine, sont aux Archives Nationales, L 856 (aucun acte d'évêque) et S 2209 et 2238.

Le *Cartulaire Blanc de Saint-Denis* (XIIIe et XIVe siècle), contient dans son t. I, les Chartes de l'église de Saint-Cyr de Sargé, p. 301 (LL, 1157) et dans un t. II, p. 401, les Chartes sur le prieuré de Sainte-Gauburge (LL, 1158).

Un petit *Cartulaire de l'office de Chantre*, (auquel était unie l'église de Sargé) est conservé sous la cote LL, 1163 (XIIIe siècle, 48 pp.).

D. Housseau, (collection de Touraine, à la Bibliothèque Nationale, tome XIII), a fait des extraits de ces différentes sources en ce qui concerne le Maine.

XV. — ABBAYE DE SAINT-FLORENT

Rien dans les *originaux*.

Cartulaires : 1° *Livre d'Argent*, XIIe siècle aux Archives de Maine-et-Loire (86 ffos, sans cote). — 2° *Livre Rouge* XIVe siècle, même dépôt (131 ffos, avec un tableau chronologique, des pièces narratives, un pouillé, etc.)

Copies d'Érudits : dans l'*Histoire de Saint-Florent* de D. Huynes, dont le manuscrit original (XVIIe siècle) est aux Archives de Maine-et-Loire et dont deux copies du XVIIe siècle figurent à la Bibliothèque d'Angers ms. 857 (ms. 769 de l'ancien inventaire) et à la Bibliothèque Nationale, français 19862.

XVI. — ABBAYE DE SAINT-JULIEN DE TOURS

Originaux : C'est ce fonds qui nous fournit nos plus anciennes pièces originales, Archives d'Indre-et-Loire, H 461 et 479. Une partie des originaux du Xe siècle a été retrouvée sur les registres de l'Etat Civil. M. de Grandmaison en a fait l'objet d'une publication avec commentaire dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1885-1886).

Copies d'Érudits : Monasticon Benedictinum, Bibliothèque Nationale, latin 12677, extraits sommaires par ordre chronologique — puis transcription de plusieurs pièces surtout des XIIe et XIIIe siècles ; Gaignières : Bibliothèque Nationale, latin 5443 (130 pp.). Les Chartes de nos évêques se trouvent parmi les anciennes donations (p. 29 seq.) ou à la propriété de Beaumont-la-Chartre (p. 83). Le t. 77 de la coll. Baluze, (début du XVIIIe siècle) nous a conservé au f° 98, quelques extraits du Cartulaire de Saint-Julien.

XVII. — ABBAYE DE SAINT-NICOLAS D'ANGERS

Prieurés d'Assé-le-Riboul et du Genéteil : plus *d'originaux*, ni de copies anciennes, mais seulement aux Archives de la Mayenne, H 6 *ter*, un recueil du XVIIIe siècle, intitulé *Cartulaire du Genéteil* et contenant les Chartes de toutes les possessions mancelles de l'abbaye de Saint-Nicolas. Ce recueil a été publié en 1903, par MM. Bertrand de Broussillon et du Brossay.

XVIII. — ABBAYE DE LA TRINITÉ DE VENDOME

Les pièces relatives au Maine sont très peu nombreuses. Le Cartulaire, comme les anciens originaux, a disparu. Voici cependant des fragments indiqués dans Stein, (nos 4047-4049), Dom Le Michel, Bibliothèque Nationale, latin 13820, fo 288, donne des extraits sommaires, en partie (fo 288) d'après Sirmond, en partie (313) d'après le Cartulaire.

Le *Monasticon Benedictinum*, contient (Bibliothèque Nationale, latin 12700), une histoire de l'abbaye (fo 170) et des extraits des chartes, (fos 225 et 243).

Gaignières a fait copier quelques chartes du Cartulaire dans ses notes, sur *diverses églises* au t. II, Bibliothèque Nationale 17049, p. 665.

Baluze, outre ses propres extraits (t. 47 fo 226), nous a conservé ceux de Sirmond (t. 39, p. 239) — enfin on trouve de brèves analyses dans Decamps. Bibliothèque Nationale, coll. Decamps, t. 103, p. 123). Un volumineux *Cartulaire* a été publié par M. l'abbé Métais.

XIX. — ABBAYE DE BEAULIEU

Originaux : Archives de la Sarthe, H 384 et suivants.

Extraits de Gaignières, Bibliothèque Nationale, latin 17124, p. 73-115.

XX. — PRIEURÉ DE CHATEAU L'HERMITAGE

Originaux : Archives de la Sarthe, H 520 et Archives Nationales, MM 894 no 1. (cahier paléographique).

Copies du XVIe siècle, Archives de la Sarthe, H 581 (138 ffos).

XXI. — ABBAYE DE LA ROE

Originaux : manquent.

Cartulaire du XIIe siècle, 100 ffos. Aux Archives de la

Mayenne. Une copie par M. Marchegay est à la Bibliothèque Nationale, nouvelles acquisitions latines 1227.

M. Stein (n° 1904) mentionne un *Cartulaire de l'abbaye de La Roë*, par M. J. Planté, Mamers, 1888, in-8°. Cette publication fut en effet annoncée dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, mais nous n'avons pas connaissance que l'impression ait eu lieu.

D. Housseau (Bibliothèque Nationale, coll. de Touraine, t. XII 2, f° 174) a fait quelques extraits de ce Cartulaire.

XXII. — ABBAYE DE BELLEBRANCHE

Titres *originaux* reliés en volumes. Archives de la Mayenne, H 95. Archives de la Sarthe, H 653.

XXIII. — ABBAYE DE CHAMPAGNE

Originaux : Archives de la Sarthe, H 783 et suivants. Inventaire ancien (XVIIIe siècle), H 830, 831 et 832.

Archives municipales du Mans, 913.

Extraits de Gaignières : Bibliothèque Nationale, latin 17125 (74 ff^os) copié par M. Bilard en 1846 : Archives municipales du Mans, registre 913.

Extraits de Baluze, (nous n'y avons rien puisé) t. 47, f° 319 r°.

XXIV. — ABBAYE DE L'ÉPAU

Originaux : Archives de la Sarthe, H 833-858 et Archives municipales du Mans, 915-941, avec un registre de copies du XIXe siècle.

Copies de Gaignières : Bibliothèque Nationale, latin 17124, p. 129.

XXV. — ABBAYE DE PERSEIGNE

Inventaire général des titres de l'Abbaye de Perseigne : Archives de la Sarthe, H 926 (XVIIe siècle, 234 ff^os).

Cartulaire de Perseigne, rédigé au XVIIIe siècle, Biblio-

thèque du Mans, ms. 9 (35 ff^os^, nous n'y avons rien puisé).

Extraits du Chartrier de Perseigne, faits en partie (f° 5-55) par Dom d'Hérouville, religieux de cette abbaye, pour Gaignières. Bibliothèque Nationale, latin 5474 ; 176 pp. — copié par M. Bilard en 1848 : Archives municipales du Mans, registre 912.

Un *Cartulaire de Perseigne* a été publié par M. G. Fleury, d'après ces différentes sources.

XXVI. — ABBAYE DE TIRONNEAU

Originaux : Archives de la Sarthe, H 977 et suivants.

XXVII. — PRIEURÉ DE BERSAY

Originaux : Archives de la Sarthe, H 1110 seq.

XXVIII. — CHARTREUSE DE NOTRE-DAME DU PARC EN CHARNIE

Originaux : Archives de la Sarthe, H 1130-1152.

Copies de Gaignières : Bibliothèque Nationale, latin 17048, pp. 240 seq.

XXIX. — ABBAYE DE FONTAINE DANIEL

Les Archives ont été brûlées en 1793, il ne reste donc rien aux Archives de la Mayenne. Les Archives municipales du Mans conservent quelques pièces sous le n° 914.

Extraits de Gaignières. Bibliothèque Nationale, latin 5475, 116 pp., copié en 1852, par M. Bilard : Archives municipales du Mans, registre 914.

Un *Cartulaire de Fontaine Daniel* a été publié par M. Grosse-Duperon.

XXX. — ABBAYE DE SAVIGNY

Les Archives de Savigny sont assez dispersées. Le morceau principal a été transporté à Paris, où il forme les car-

tons L 966-978 des Archives Nationales. La Bibliothèque de Rouen, possède aussi quelques *originaux*, provenant de la collection de M. Leber (coll. Leber 5636 — ou ms. 3122). Enfin nous en avons trouvé dans le manuscrit latin 9215 à la Bibliothèque Nationale.

Le *Cartulaire* de l'Abbaye de Savigny, manuscrit du XIIIe siècle en 175 ffos, est aux Archives de la Manche. Au fo 100 ro, *Carte in Episcopatu Cenomanensi*. Cette partie a été copiée par M. Duchemin pour les Archives de la Mayenne.

Les Archives de la Manche possèdent un autre Cartulaire de Savigny du XVIIIe siècle, qui contient exclusivement, nous a-t-il paru, des Chartes sur le Maine, mais qui en contient d'une époque postérieure à la rédaction du premier Cartulaire en même temps qu'il reproduit une partie de celui-ci (XVIIIe siècle, 189 ffos). M. Léchaudé d'Anisy a fait des extraits du chartrier de Savigny, au temps où il se trouvait encore à Mortain. (Bibliothèque Nationale, latin 10078, 429 pp.).

XXXI. — ABBAYE DE LA TRAPPE

Cartulaire du XIIIe siècle. Bibliothèque Nationale, latin 11060, 163 ffos.

Ce Cartulaire a été publié par M. de Charencey.

XXXII. — ABBAYE D'ÉTIVAL

Originaux : Archives de la Sarthe, H 1372 seq.

Inventaire du XVIIe siècle, même dépôt, H 1371.

XXXIII — ABBAYE DU PRÉ

Originaux : Archives de la Sarthe, H 1453 seq.

XXXIV. — PRIEURÉ DE LA FONTAINE SAINT-MARTIN

Quelques pièces anciennes : Archives municipales du Mans, 982.

Inventaire du XVIIIe siècle : Archives de la Sarthe, H 1508, 230 pp. Des Chartes sont publiées en appendice dans la notice de M. de Linière.

XXXV. — ABBAYE DE RONCERAY

Cartulaire formé de 6 rouleaux du XIIIe siècle. C'est le 6e rouleau qui comprend diverses chartes d'évêques du Mans. Bibliothèque d'Angers, ms. 848 B (ancien 760).

Ces rouleaux ont été publiés par M. Marchegay au t. III des *Archives d'Anjou.*

XXXVI. — DIVERS

Nous devons aux extraits de Baluze sur l'abbaye de Cluny (Baluze t. 86) la conservation d'une Charte de Guillaume de Passavant. Les Archives du Calvados nous en offrent deux autres, l'une en original dans le fonds de l'abbaye de Vilers-Canivet ; l'autre dans le *Cartulaire de Saint-Etienne Plessis-Grimould* (XVe siècle, 3 vol. grand format). Les cahiers paléographiques des Archives Nationales, outre une Charte de Château-l'Hermitage, contiennent une Charte qui appartient peut-être au fonds du prieuré de Noyen (Saint-Vincent).

Il y a aux archives de la Vienne une Charte d'évêque du Mans pour la commanderie de Thévalle (ordre de l'Hôpital) et aux archives de l'Orne quelques Chartes pour l'abbaye de Lonlai et le prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême.

Baluze a réuni dans le ms. 120 de ses armoires, aux pages 101 à 389, les matériaux d'une édition d'Hildebert de Lavardin ; la plupart des diplômes publiés par Migne, après Beaugendre, venaient de ces copies.

Enfin sous le titre de *Cenomania*, un bénédictin du XVIIIe siècle, Dom Briant nous a laissé une compilation qui contient de nombreuses copies ou analyses de Chartes. Le manuscrit réputé original est à la Bibliothèque du Mans, ms. 226 bis (149 ff^os) ; il est daté 1726. — On a deux copies de l'ouvrage, l'une provenant du cabinet de M. de Grandval, à la Bibliothèque du Mans, ms. 226 ter (XVIIIe siècle), l'autre ayant appartenu à M. Maulny, conseiller au présidial, à la Bibliothèque Nationale, latin 10037 (XVIIIe siècle, 511 pp.).

LÉONCE CELIER.

(A suivre.)

L'ITINÉRAIRE DE RENÉ DU BELLAY

ÉVÊQUE DU MANS

Des divers prélats qui, au XVIe siècle, ont régi l'Église du Mans, il en est peu qui aient régulièrement observé la résidence. Grands seigneurs, appartenant aux plus nobles familles du royaume de France ou du moins de la province du Maine, ils ont été souvent chargés de missions diplomatiques qui les tenaient nécessairement éloignés de leurs diocésains. Il en est un pourtant qui s'est renfermé, lui, dans son rôle d'évêque. Alors que ses frères, Guillaume, Jean et Martin du Bellay, passaient en Italie, en Allemagne, en Angleterre, René du Bellay, un peu plus jeune qu'eux et dont l'éducation ne paraît pas avoir été inférieure à celle de ses aînés, eut, plus qu'eux, l'humeur casanière. Du jour où il fut pourvu de l'évêché du Mans, il s'y confina, le plus habituellement du moins, et, durant les onze années qu'il le gouverna, de 1535 à 1546, s'il s'en absenta de temps à autre, ce fut toujours, nous en fournirons la preuve, pour un temps assez court. Il en prit possession par procureur, le 7 octobre 1535. Il ne fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale qu'une année plus tard, mais, dès le 6 novembre 1535, nous l'y rencontrons déjà, délivrant à Simon Mesnaige, des lettres dimissoires (1). Le 20 décembre suivant, il s'arrêtait à La Ferté-Bernard où il conférait la tonsure cléricale à François

(1) Archives départementales de la Sarthe, G 338, f° 255 r°.

Gouau (1). Il se rendait sans doute à Paris où, le 11 mars 1536, on le voit, dans le palais épiscopal de cette cité, procéder à une ordination (2). Le 15 avril, il était de retour au Mans où, dans l'église abbatiale de Saint-Pierre de la Couture, il élevait à l'acolythat, deux religieux, Jacques Fouqué et Guillaume Ragereau (3), et donnait la tonsure à Michel Ronson et à Claude Le Gantier (4). Il retourna ensuite à Paris où, du consentement de son frère le cardinal, il conféra la tonsure à Damien Aguillé (5). Le 17 septembre de la même année, il fut solennellement intronisé dans son église cathédrale (6). Quatre jours après, le 21 septembre, nous le trouvons au château de Bois-Thibault (7). Il y est encore le lendemain et le surlendemain.

Le 26 septembre, il est à Mayenne (8) ; le 28 et le 29 du même mois, à Laval (9). Il revient alors au Mans où nous le voyons, le 6 octobre, se rendre au chapitre Saint-Julien (10). Il retourne à Paris, où il réside, le 23 décembre (11). Le 31 mars 1537, il habite le palais épiscopal du Mans, dans la chapelle duquel il élève au sous-diaconat Michel Ronson (12). Le 3 et le 12 avril, il est encore au Mans (13) d'où il s'éloigne pour se rendre à l'abbaye d'Etival-en-Charnie, où il demeure

(1) Archives départementales de la Sarthe, G 338, f° 202 r°.

(2) Il conféra ce jour-là la tonsure à Gabriel Préau. Nous avons égaré la référence qui viendrait corroborer notre assertion.

(3) Archives départementales de la Sarthe, G 339, f° 192 r° et G 337.

(4) Idem, G 337, f° 23.

(5) Idem, G 349, f° 85 v°.

(6) Archives du Chapitre Saint-Julien du Mans, B 15, p. 67.

(7) Archives départementales de la Sarthe, G 338, f° 130; G 340, f° 315 r° G 344, f° 279 v°.

(8) Il y confère la tonsure à Julien Pemart. Archives départementales de la Sarthe, G 340, f° 84 v°.

(9) Idem, G 347, f° 270 ; G 339, f° 320 ; G 340, f° 314 ; G 347, f° 270.

(10) Archives du chapitre Saint-Julien du Mans, B 15, p. 67.

(11) Il y donne la tonsure à François de Langlée. Archives départementales de la Sarthe, G 337.

(12) Idem, G 337, f° 23.

(13) Idem, G 337, f° 185 r°. Le 12 avril, il délivre à Guy du Coing des lettres dimissoires, G 337, f° 52 r°.

du 17 au 20 avril (1). Dès le 2 mai, il est de retour au Mans (2), où il semble s'être alors fixé. Le 31 mai, il porte, lui-même, le Très-Saint-Sacrement à la procession de la Fête-Dieu (3). Il y est encore, le 15 juin (4), le 10 septembre (5). Le 21 de ce dernier mois, il se rend à Domfront-en-Passais (6). Il y séjourne. Le 30 septembre, il a gagné Sablé (7).

Trois mois s'écoulent. Du 21 au 23 décembre, il est à La Ferté-Bernard (8). Il rentre au Mans où, le 25 décembre, il officie à la messe de Noël (9). Nous l'y trouvons encore le 28 janvier 1538, le 18 février (10). Le 15 et le 16 mars, il est de passage à Sablé (11), puis il revient dans sa ville épiscopale où il confère la tonsure, le 21 mars, à André Thierry (12). Il se rend alors dans cette partie de son diocèse qui s'appelait le Bas-Vendômois. Le 5 avril, il passe à Lavardin (13), le 6, à Montoire, où il descend au couvent des Augustins (14);

(1) Archives départementales de la Sarthe, G 342, f° 203 r°; G 343, f° 371 v°.

(2) Il y confère la tonsure à Louis de Bracques. Idem G 338, f° 286 r°; G 339, f° 430 v°; G 337, f° 23.

(3) Archives du chapitre Saint-Julien du Mans, B 15, p. 70.

(4) Idem, p. 69. Il se rend au chapitre pour s'entendre avec les chanoines à propos d'un procès d'hérésie qui, disait-il, les regardait.

(5) Archives départementales de la Sarthe, G 343, f° 232 v°.

(6) Il y fait une ordination. Idem, G 337, f° 23 v°, f° 76 v°, f° 170 r°; G 339, f° 6 v°; G 342, f° 66 v°; G 347, f° 515 r°.

(7) Idem, G 341, f° 466 r°.

(8) Idem, G 338, f° 347 r° et 446 v°: G 339, f° 185 r°; G 344, f° 159 v°.

(9) Archives du chapitre Saint-Julien du Mans, B 15, p. 72.

(10) Archives départementales de la Sarthe, G 346, f° 140 v°; G 339, f° 458 r°.

(11) Il y confère la tonsure à Pierre de Cernon, et, à Jean de Blèves, le diaconat. Idem, G 337, f° 41 r°; G 339, f° 185 r°.

(12) Archives départementales de la Sarthe, G 339, f° 259 r°.

(13) Idem, G 340, f° 83 r°; G 341, f° 383 v°.

(14) Idem. Il y élève au diaconat Rolland Daron dit des Arglantiers, et, au sacerdoce, Jean de Blèves et Jacques Bordeaux, G 339, f° 185 r° et G 342, f° 69 v°.

le 7, il officie dans l'église collégiale de Troô, puis à Lunay (1).

Le 19 avril, il était revenu au Mans (2) où, le lendemain, dans l'église cathédrale, il procédait à une ordination solennelle (3). On l'y rencontre encore le 22 avril (4). Un mois après, il est passé dans le Bas-Maine, à Laval, où, dans l'église de Saint-Tugal, du 22 au 25 mai, il élève aux ordres quelques ecclésiastiques (5). Il accomplit pareilles fonctions, le 4 juin, à la Chapelle-Rainsouin (6). Dix jours après, le 14 juin, il était revenu au Mans (7).

Au mois de septembre, le 21, il se trouve à Sillé-le-Guillaume où, le 22, il confère le sacerdoce à Jean Drouin et à Marin Le Blanc (8). Ce même jour, il va à Champfleur (9). Le 6 octobre suivant, il demeure au manoir épiscopal de Touvoie, dans la chapelle duquel il élève à la prêtrise Pierre de Vaulogé (10). La fête de Noël le ramène au Mans où, le 20 décembre, dans la chapelle de son évêché, et, le 21, dans l'église du couvent de Beaulieu, il accomplit les rites de l'ordination (11). En 1539, du 28 février au 1er mars, il séjourne à Château-du-Loir (12). Le 21 et le 22 mars, il est à Mamers (13). Il rentre alors à Touvoie où,

(1) Archives départementales de la Sarthe, G 344, f° 174 r° et 398 r°.

(2) Idem, G 347, f° 484 r°.

(3) Il y élève au sacerdoce Léonard Cléopoustre, Jacques Lecomte, Ambroys Richardeau. Idem, G 339, f° 144 v°, 182 r° et G 344, f° 160 r°.

(4) Archives départementales de la Sarthe, G 339, f° 10 v°.

(5) Idem, G 339, f° 247 v°; G 344, f° 143 r°; G 345, f° 345 v°.

(6) Idem, G 344, f° 270 v° et 374 v°.

(7) Il y donne la tonsure à Philippe des Grays. Idem, G 339, f° 190 v°, et le lendemain, 15, il lui confère l'acolythat.

(8) Archives départementales de la Sarthe, G 339, f° 291; G 343, f° 311 v°.

(9) Il y confère la tonsure à Mathurin Girard. Idem, G 339, f° 181 r°.

(10) Archives départementales de la Sarthe, G 342, f° 117 v°.

(11) Idem, G 338, f° 177 v°, 136 v°.

(12) Idem, G 337, f° 337, f° 89; G 338, f° 95 v°.

(13) Idem, G 339, f° 38 r°; G 337, f° 26 v°.

le 5 avril, il confère le sacerdoce à René Paris (1). Le 8 avril, il demeure au Mans (2), puis retourne à Touvoie où on le voit, le 15 avril, ordonner Jean Rabineau (3).

Le 16 mai, du Mans, il fait délivrer par son secrétaire des lettres dimissoires à Jacques Uger (4). Il va ensuite à Saint-Calais où, le 30 mai, dans l'église abbatiale, il confère la tonsure à quatre religieux, et le 31, l'acolythat à deux autres de leurs confrères (5).

René du Bellay dut alors s'éloigner du Mans. Du moins nous ne l'y rencontrons plus, avant le 20 septembre. A cette date, il procède, dans l'église Saint-Sylvestre de Malicorne, à une ordination (6). Il se rend, le 22, à Mézeray (7). Trois mois s'écoulent sans que nous sachions où notre évêque les passe. Nous le retrouvons, le 20 décembre, à La Ferté-Bernard (8). Peut-être rentrait-il au Mans. Le 7 février 1540, il résidait à son château de Touvoie (9). Le 12 du même mois, il passait à Valennes (10). Dès le 20 du même mois, il était revenu au Mans, et, à cette date, on le voit officier en l'église paroissiale de Saint-Benoît (11), puis, le lendemain, dans son église cathédrale (12). Des ordinations fort rapprochées les unes des autres témoignent de sa présence au

(1) Archives départementales de la Sarthe, G 337, f° 26 v°.

(2) Idem, G 338, f° 182 v°, f° 244 r°.

(3) Idem, G 337, f° 181 v°.

(4) Idem, G 339, f° 315 r°.

(5) Il conféra la tonsure à Christophe Leproust, à J. Pichon, à Jean Manerce, à Marin Ferrand. Idem, G 339, f° 71 v°, 88, v°, 89 r°, 176 v°, 269 v°; G 337, f° 1 r°.

(6) Il y élève à la prêtrise Jean Morin et Étienne Chopelin. Idem, G 344, f° 191 r°.

(7) Il y confère la tonsure à Jean Couret. Idem, G 340, f° 239 r°.

(8) Archives départementales de la Sarthe. G 339, f° 176 v°.

(9) Idem, G 336, f° 17 v°. Il ratifie la fondation d'une chapellenie faite dans l'église du Horps (Mayenne), par Guy Pelliczon.

(10) Il y confère la tonsure à Hercule Berthe, de Rahay, G 344, f° 366 v°.

(11) Archives départementales de la Sarthe, G 339, f° 234 r°. Cf. G 336, f° 25 r°.

(12) Idem, G 339, f° 62 v° 176 v°.

Mans, du 11 mars au 16 avril (1). Il gagne ensuite Laval où, le 21 et le 22 mai, dans l'église de la Trinité, il confère la tonsure à plusieurs clercs et le sacerdoce à Marin Ferrand (2). Le 25, il va à Avénières (3). Le 12 juin, il résidait à son manoir de Touvoie (4). La venue au Mans des deux cardinaux, Jean du Bellay et Charles Hémard, évêque de Mâcon et d'Amiens, l'y ramène. Il assiste avec eux aux offices de l'église cathédrale, le 25 juillet, et, le 24 août suivant, il y préside les obsèques de l'un de ces deux hôtes, le cardinal Hémard, décédé après une courte maladie (5). Au mois de septembre, le 8, le 17 et le 18, il est à Sablé où dans l'église Notre-Dame, il remplit ses fonctions épiscopales (6).

L'année 1540 s'achève sans que nous sachions où et comment il l'emploie. Le 16 janvier et le 26 février 1541, nous le voyons au château de Touvoie (7), puis, le 4, le 11, le 12 mars, le 1, le 2, le 6, le 16 avril, le 6 juin enfin, au Mans (8). Le 16 juin, nous le trouvons à Beaumont-le-Vicomte (9), à St-Ulphace (10), le 25 juin, au Mans (11), le 25 juillet et le 8 septembre, puis de nouveau à Beaumont-le-Vicomte (12), le 19 septembre, à Montsort près Alençon,

(1) Archives départementales de la Sarthe, G 341, f° 187 v°, G 339, f° 89, f° 176 v°; G 341, f° 355 v°; G 339, f° 344 r°, f° 132 v°, f° 89 r°, f° 6 v°; G 340, f° 154 r°.

(2) Idem, G 337, f° 225 v°, 338, f° 94 r°, 86 v°; G 339, f° 269 v°.

(3) Idem, G 342, f° 203 r°. Cf. G 336, f° 27 r°.

(4) Idem, G 346, f° 34 r°.

(5) Archives du chapitre Saint-Julien du Mans, B 15, p. 86.

(6) Il y confère l'acolythat, le 8 septembre, à Marc Gautier, la tonsure à Christophe Roblot, le 17 septembre, et la prêtrise à Grégoire Bouteiller, le 18. Cf. Archives départementales de la Sarthe, G 341, f° 466 r°; G 342, f° 378, G 340, f° 337 v°.

(7) Idem, G 341, f° 190 v°; G 345, f° 427 r°.

(8) Idem, G 339, f° 62 v°, f° 48 r°; G 338, f° 95 v°; G 343, f° 262; G 338, f° 95 v°, 182 v°, f° 35 v°.

(9) Idem, G 339, f° 48 r°; G 346, f° 356 v°.

(10) Idem, G 345, f° 99 r°.

(11) Idem, G 342, f° 227 v°; G 336, f° 35.

(12) Idem, G 339, f° 123 v°.

le 23 et le 24 septembre (1). Un rapide déplacement le ramène à Flée, le 26 septembre (2). Le 17 décembre, il s'est transporté au manoir d'Yvré-l'Évêque (3).

Les deux premiers mois de l'année 1542 se passent probablement hors de son diocèse.

On le rencontre au Mans, le 4, le 24 et le 25 mars, le 6 et le 8 avril, le 2 mai, le 3 juin, le 2 juillet (4). Il va ensuite à Angers où, le 16 septembre, avec la permission de l'ordinaire du lieu, il confère la tonsure à René Ledemé (5). Il était de retour au Mans, le 22 septembre (6).

J'incline à croire qu'il s'en éloigna pour y revenir au mois de janvier 1543. Il y apprit la mort de son frère aîné, Guillaume du Bellay, dont le corps apporté au Mans reçut, le 6 mars, dans l'église cathédrale les honneurs de la sépulture chrétienne (7). Il assista aux obsèques sans les présider, et retourna aussitôt au manoir de Touvoie où, le 6 mars, sur la demande de Louis de Ronsard, il admit dans la hiérarchie ecclésiastique, le plus jeune fils de ce dernier, Pierre, lequel n'est autre que le célèbre poète (8). Le 7 mars, il regagna Le Mans (9), où sa présence est attestée par les ordinations qu'il y accomplit, le 10, le 23, le 24 mars, le 14, le 19 mai (10). Il en sortit pour se

(1) Archives départementales de la Sarthe, G 339, f° 481 v°; G 340, f° 288 r°; G 343, f° 269 r°; G 345, f° 65 r°.

(2) Idem, G 339, f° 143 v°.

(3) Idem, G 345, f° 346 r°.

(4) Idem, G 337, f° 19 v°, 121 v°; G 340, f° 34 v°; G 345, f° 346 r° ; G 341 ; f° 407 v°; G 337, f°s 19 v°, 99 r°; G 339, f° 234 r°; G 337, f°s 33 r°, 19 v°, G 340, f° 357 r°; G 336, f° 41.

(5) Idem, G 343, f° 118 r°.

(6) Idem, G 337, f° 41 r°, f° 33 r°.

(7) Cf. *Province du Maine*, t. IX, p. 209-216. Obsèques de Guillaume et de Martin Langey du Bellay.

(8) Voir l'acte dans *Ronsard ecclésiastique*, p. 7.

(9) Cf. Archives départementales de la Sarthe, G 338, f° 332 r°.

(10) Idem, G 337, f° 203 v°; G 339, f° 247 v°; G 337, f° 79 r°; G 339, f° 161 r°, 247 v°; G 343, f° 197 r°; G 339, f° 41 r°, 166 r°, 247 v°.

rendre à Pruillé-l'Éguillé (1), le 22 mai, à l'abbaye de Fontaine-Daniel (2), le 2 juillet. Il revint au Mans, en septembre, où l'ordination à laquelle il procéda, le 22 de ce mois, paraît avoir été considérable (3). Pareille cérémonie l'y ramena le 26 décembre (4).

Au cours de l'année 1544, il visita, d'abord, le Bas-Maine. Le 1er mars, il était à Mayenne (5). Le 8 mars, il était de retour au Mans (6) où, le 29, il éleva à la prêtrise Mathurin Morenne et Guy Plessis (7). On l'y voit encore, le 1er, le 7 et le 26 mai, le 7 et le 27 juin, le 19 et le 20 septembre, le 20 décembre (8).

En 1545, il visita l'abbaye du Gué-de-l'Aunay où il résidait, le 4 février (9). Après être rentré au Mans, où nous le rencontrons le 12 et le 28 février (10), il se rendit au Bas-Maine dans l'abbaye de Fontaine-Daniel, le 20 mars (11), et, ce même jour, gagna Mayenne (12), où, le 21, il conféra l'acolythat à Jean Piau (13). Le 27 mars ,il passait à Sillé-le-Guillaume où, dans l'église collégiale de Saint-Étienne, il admettait à la tonsure Emond Gautier (14). Le 10 avril, il était au Mans (15), le 29, à l'abbaye du Gué-de-l'Aunay (16), le 9 mai,

(1) Archives départementales de la Sarthe, G, 339, f° 29 r°.

(2) Idem, G 344, f° 169 v°.

(3) Idem, G 337, f°s 41 r°, 67 v°, 203 v°; G 339, f°s 103 v°, 161 r°, 225 v°.

(4) Idem, G 344, f° 402 r°.

(5) Idem, G 338, f° 254 v°.

(6) Idem, G 337, f° 224 v°.

(7) Idem, G 338, f° 215 v°; G 339, f° 247 v°.

(8) Idem, G 338, f° 84 v°; G 345, f° 481; G 339, f° 76 v°, f° 241 v°; G 346, f° 245 r°; G 337; G 339; G 338, f° 332 r°; G 339, f° 133 r°; G 336, f° 69 v°.

(9) Cf. *Revue de la Renaissance*, t. I, p. 228, note 1.

(10) Cf. Archives départementales de la Sarthe, G 338, f° 375 v°, f° 337, 41 r°; G 336, f° 77 r°.

(11) Idem, G 347, f° 61 v°. Voir dans la *Revue de la Renaissance*, t. II, p. 30, la curieuse lettre où R. du Bellay parle à son frère des religieux de cette abbaye.

(12) Idem, G 341, f° 371 ; G 345, f° 485 v°.

(13) Idem, G 337, f° 9 v°.

(14) Idem, G 342, f° 182 r°.

(15) Idem, G 339, f° 143 v°.

(16) Cf. *Revue de la Renaissance*, t. II, p. 30.

à Touvoie (1), le 29 mai, à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans (2).

Il s'éloigna probablement alors de cette ville où nous ne le retrouvons que le 19 septembre (3). Le 8 octobre, il se déplace pour conférer la tonsure à Rémy Boivin, dans la chapelle du château de Saint-Symphorien (4), puis, le 17 novembre, il accomplit pareille cérémonie dans la chapelle du manoir de Goué, à Fougerolles, en faveur de Simon, fils de noble homme Michel du Vergier (5). Dans l'intervalle, il était revenu au Mans où nous le voyons le 25 octobre (6).

L'ordination régulière des Quatre-Temps de décembre le ramena au Mans, le 19 décembre (7). Il y était encore, le 27 (8).

En 1546, nous l'y rencontrons le 1er, le 19, le 20 mars, le 10 avril (9). Il s'en éloigna pour aller plaider à Paris la cause de ses diocésains affligés par une famine affreuse. C'est là que la mort le saisit, le 17 août ; il y fut inhumé, dans l'église Notre-Dame où une dalle tumulaire, gravée sur cuivre et dont Gaignières nous a conservé le dessin reproduit par M. Jules Chappée, marqua jusqu'à la Révolution, la place de son tombeau (10).

(1) Archives départementales de la Sarthe, G 336, f° 83 v°.

(2) Cf. Archives départementales de la Sarthe, G 340, f° 452 r°.

(3) Idem, G 340, f° 141 v°.

(4) Idem, G 339, f° 75 r°.

(5) Idem, G 340, f° 144 r°.

(6) Idem, G 336, f° 87.

(7) Idem, G 338, f° 117 r°, G 347, f° 61 v°. Ce même jour, René du Bellay conclut au Mans un accord avec Guillaume Cousin, curé de Saint-Georges-de-Butavent, au sujet de dîmes, G 3.

(8) Archives départementales de la Sarthe, H 159. Inventaire des titres de Bagnolais. Signature autographe de René du Bellay.

(9) Idem, G 339, f° 77; G 338, f° 258 v°; G 341, f° 286 r° et G 346, f° 334 v°; G 337, f° 4 v°; G 338, f° 333 v°.

(10) Cf. *Province du Maine*, t. VII, p. 123.

C'est très probablement au sujet de cette famine que René du Bellay, écrivit à son frère Jean, la lettre dont M. Seché, dans la *Revue de*

Nous ne nous flattons certes pas d'avoir suivi tous les déplacements de notre évèque, mais le tableau que nous en avons dressé, tout incomplet qu'il est, servira toujours de cadre et permettra à de plus heureux chercheurs de le compléter et de le mettre, si cela se peut, entièrement à jour.

L. FROGER.

la Renaissance, t. II, p. 35, a publié des extraits, que nous reproduisons ici. Tout en indiquant que ce document est extrait des Ms. de la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, cet auteur n'en donne pas la cote exacte. « ..... Je vous envoie un peu de graine de laurier. L'on m'en a encore promis autant ; si vous en voulez encore, je la vous envoyrai. Je vous envoie aussi six chappons demi-gras ; pour les récompenser, je vous envoie aussi autant de connils de ma garenne. Il sera difficile cette année de guère manger de chappons gras, car la nécessité est plus grande en ce pays qu'elle n'ha esté de mémoire d'homme. Et sommes contraint de manger du pain, fourment, seigle, orges, avoine, poix et febves, et les pauvres gens se paissent de gland cuit en la braise. Nous avions l'an passé les chappons pour six sols. Nous ne les aurons pas cette année pour 17 l. Et à grand peine en peut on fournir de maigres. Nous n'avons que 2 œufs pour un blanc. Les gens d'armes ont cette année mangé poulles, chappons, poulets et œufs. Nous sommes après pour mettre ordre aux pauvres et avions cuidé l'y mettre de meilleure heure, mais les meilleurs chrestiens n'en estoient d'advis pour ce que, comme ils disoient, les luthériens en font ainsi. Mais nécessité nous contrainct et vous assure que beaucoup de gens qui vouloient donner l'aumosne la demandent. Si ceux qui ont argent ne peuvent trouver du bled pour leur argent, si Dieu n'a pitié de nous, nous aurons beaucoup de nécessité cette année, et si l'on nous envoie garnison comme l'an passé, je pense que beaucoup de gens quitteront le pays..... »

L'ANCIEN LOGIS

DES

ABBÉS D'ÉVRON

Évron était autrefois un lieu sauvage et peu peuplé ; les historiens nous apprennent qu'il se développa avec la civilisation chrétienne.

Dès 648, un monastère y avait été fondé à la suite du miracle de Notre-Dame de l'Épine ; il est à supposer, d'après l'usage du temps, qu'il fut tout de suite fortifié et que les paysans, menacés par des incursions incessantes, accoururent en foule se mettre sous la protection des moines ; ce fut l'origine d'Évron comme centre de population.

Malgré les précautions prises, les Normands, réussirent vers 853 à détruire de fond en comble les bâtiments de l'abbaye ; mais en 988, un bienfaiteur insigne parcourut les lieux déserts sur lesquels poussaient les ronces, et de nouveau un monastère de disciples de saint Benoît surgit pour veiller sur la précieuse relique et servir d'asile aux colons paisibles.

Cette fois, rien n'y vint plus interrompre la vie monastique, et les constructions élevées par le vicomte Robert étaient encore en partie debout au XVIIIe siècle, lorsque les religieux se décidèrent à créer l'œuvre remarquable qui nous étonne aujourd'hui et constitue par elle-même une des plus belles manifestations de leur art et de leur génie.

Porche et rainures du pont-levis. D

Façade sur la place du Marché et tourelle. G

L'ANCIEN LOGIS DES ABBÉS D'ÉVRON

Les vieux bâtiments des siècles antérieurs disparurent alors, à l'exception de celui qui nous occupe en ce moment, et qu'on voit encore sur la place du marché, appuyé à la chapelle Saint-Crespin. Il fut construit à une époque qu'il est difficile de préciser, mais postérieurement à ce monument qui était primitivement isolé ; le chœur de la chapelle possède en effet des fenêtres symétriques, et rien, d'après les plans de l'architecte, ne devait gêner les ouvertures romanes du lieu consacré à la sainte Vierge (1).

L'ancien logis abbatial d'Évron n'est donc pas antérieur au XIIe siècle, époque de la construction de la chapelle Saint-Crespin ; il ne date pas non plus du même temps. Son architecture apporte des indications qui rapprochent de beaucoup la date de son élévation. Du reste, les abbés réguliers durent primitivement habiter le cloître, et ce n'est qu'à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle, que les premiers abbés commendataires songèrent, en conformité avec le goût des seigneurs du temps, à se procurer un logis en rapport avec leur qualité de barons d'Evron (2).

Le pont-levis (D) et les deux tourelles à pans encore existantes, l'une du côté de la place (G), l'autre à l'intérieur de la cour Saint-Crespin (F) viennent à l'appui de notre opinion. Le pont-levis fut établi, si nous en croyons le cartulaire, lorsque les moines effrayés par les guerres de religion durent se réfugier au château du Rocher, sous la protection de monsieur de Bouillé. On était alors en 1577 ; à leur retour, les religieux s'empressèrent de créer des moyens de défense et il est à supposer qu'ils bâtirent alors, ou du moins restaurèrent, les deux tourelles intéressantes, déjà citées et qui portent le cachet incontestable du XVIe siècle. Toutefois, les assises de la tour de la place du

(1) Cette chapelle était dédiée à la Sainte-Vierge, elle a pris plus tard le nom de Saint-Crespin à cause sans doute de la porte sur laquelle figurent des semelles de souliers.

(2) La commende apparut en 1482.

Marché semblent appartenir à une époque plus ancienne.

La maison des abbés, coupée en son milieu par le porche correspondant au pont-levis, ne remonte pas elle-même au-delà du XVIe siècle, pensons-nous ; mais le cartulaire ne l'explique pas et nous devons chercher un peu de lumière dans les écrits de Bourjolly et de Serveau.

Maucourt de Bourjolly habitait dans la paroisse de Mézangers le joli petit manoir de la Coudrière ; né le 19 novembre 1645, il mourut dans sa propriété le 18 août 1721. Bien qu'il ne fut pas dévôt, à son grand regret dit-il, notre chroniqueur fréquentait les moines ; il se fit prêter le cartulaire, l'étudia et laissa des écrits intéressants. Serveau, d'une vieille famille du pays, petit neveu de Bourjolly, habita le Perrin, dans la ville d'Évron, et commenta les chroniques de son grand oncle.

Les écrits de Bourjolly et de Serveau sont parfois erronés, mais on peut cependant y trouver quelques indications précieuses. D'après ces deux auteurs, les bâtiments claustraux étaient situés primitivement aux deux extrémités de la chapelle Saint-Crespin. Il y a dans cette assertion une inexactitude certaine, car le premier monastère fut détruit en 853 avec tous les lieux consacrés au culte, et le monument actuel est du XIIe siècle. La chapelle, qu'ils confondent avec celle qui subsiste encore, était l'oratoire de saint Hadouin. La disposition des lieux n'en est pas moins exactement décrite, et les bâtiments élevés depuis 988, date de la restauration par le vicomte Robert, ont occupé l'emplacement de ceux qui disparurent à la suite de l'invasion Normande.

Lorsque les moines d'Évron devinrent plus nombreux, ils bâtirent un cloître dans l'espace compris entre les deux corps de bâtiments primitifs. Le monastère présentait alors un carré qui était borné à l'orient par l'ancienne maison claustrale, située sur l'emplacement où elle se trouvait du temps de saint Hadouin, au couchant par la nouvelle mai-

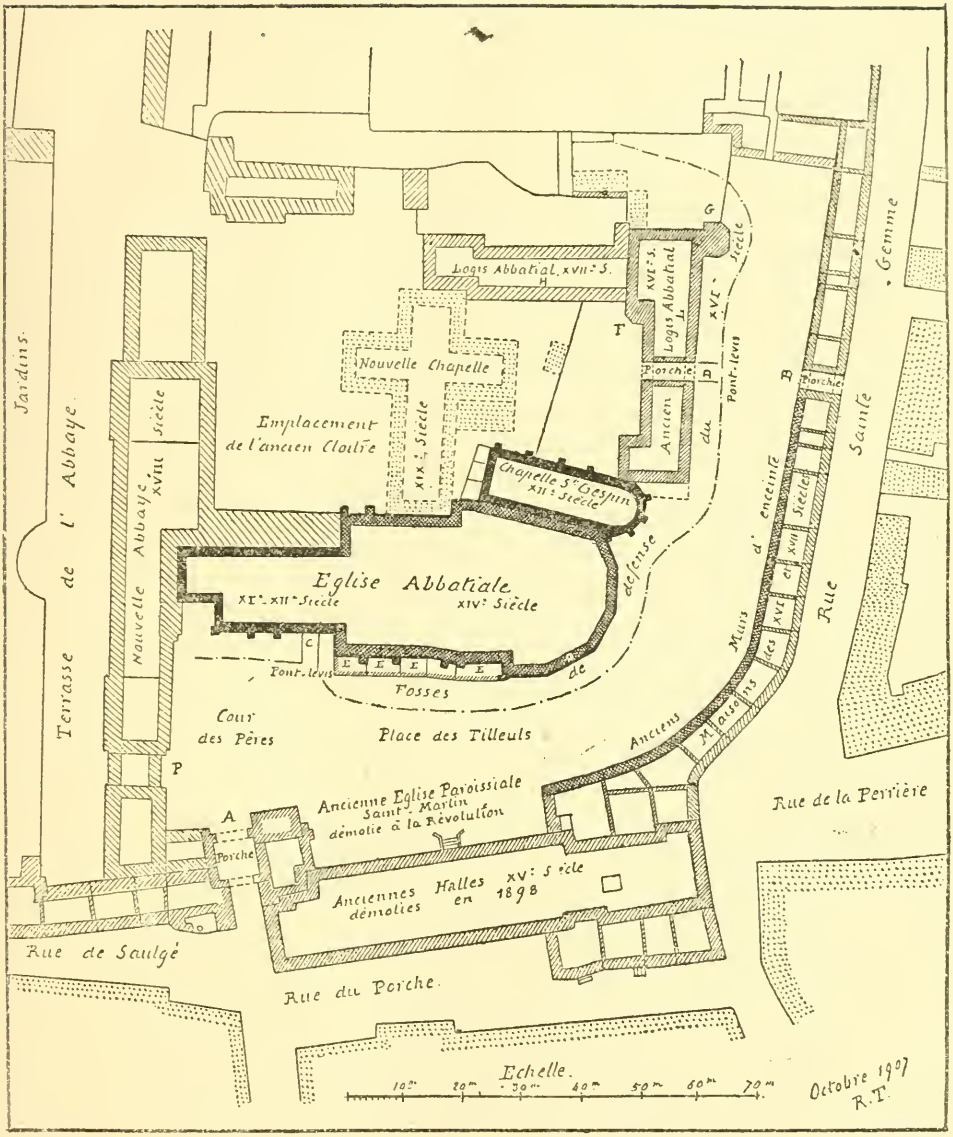

PLAN DE L'ANCIENNE ABBAYE D'ÉVRON ET DE SES ABORDS

L. F. G. — Ancien logis des Abbés.

son, au nord par le réfectoire dont on fit plus tard une écurie, au midi par l'église.

Dans les premiers temps de l'abbaye, les moines firent en outre bâtir un donjon pour leur sauvegarde : il était situé à l'endroit où, au XVIe siècle, fut élevé le pavillon de l'abbé ; l'invasion normande le fit disparaître (853). Ce donjon et les lieux claustraux étaient défendus par un large fossé entretenu d'eaux vives au moyen de canaux qui y faisaient descendre celles des fontaines Esnault, situées sur le chemin du Boulay à Diergé. La grande douve et le jardin de l'abbatiale formaient alors un étang qui défendait le donjon. Le Jeu de Paume était un fossé dont les eaux communiquaient avec celles de l'étang et entouraient le monastère en descendant au bas du jardin où se trouvaient les maisons des officiers chargés de pourvoir aux besoins des moines ; de là, elles se rendaient de nouveau à la douve. A l'extérieur des fossés, s'élevait une muraille de quinze pieds de large ; il y a peu d'années les restes de cette muraille existaient encore le long du jardin de l'abbatiale et du Jeu de Paume ; il est probable qu'elle se reliait au mur de ville dont nous voyons encore les vestiges dans la rue Sainte-Gemme.

Le cartulaire parle aussi d'un souterrain qui aurait été créé par les moines pour cacher leurs objets précieux à l'époque des guerres de religion ; mais la tradition semble plutôt admettre qu'il a été creusé pour établir la communication du donjon avec l'extérieur, dans les premiers temps de l'abbaye. Les traces en subsistent encore dans le champ des Caves. Enfin, une fuie a été détruite en 1795 ; elle se trouvait à côté du pavillon de l'abbé. En somme, depuis le relèvement de 988, le cadre du monastère n'a pas été modifié. Le second couvent a occupé le même espace que le premier, et, pendant longtemps, il fut entouré de fossés alimentés par les eaux venues des fontaines du Boulay et de Diergé. Nous avons nous-même retrouvé au pignon de la

ferme du Domaine la conduite qui les amenait à l'abbaye ; c'étaient des tuyaux qui s'emboîtaient les uns dans les autres.

L'ancien logis des abbés, tel qu'il existe actuellement, est facile à reconstituer et se rapproche beaucoup de la gentilhommière du XVIe siècle. Les fenêtres en furent autrefois larges, elles étaient semblables à celles qui éclairent encore la tourelle de la place et sont bien conservées : elles furent garnies de meneaux et protégées par des grillages. Les greniers sont voûtés. Dans tous les cas, rien dans cette habitation ne rappelle ni style de l'église ni la belle architecture de l'époque François Ier. Les grandes pièces intérieures ont subi de nombreuses modifications à travers les siècles ; on y voit des peintures et des boiseries Louis XV et une des tourelles (G) semble avoir été appropriée autrefois pour servir d'oratoire intérieur.

Au temps où les abbés habitaient cette maison, ils devaient chercher des moyens de communiquer de leurs appartements avec la chapelle Saint-Crespin qui était alors la salle du chapitre (1), sans être dans l'obligation de traverser la cour. Dans une partie assez récente de l'habitation, un pilier et une arcade correspondent avec une fenêtre du lieu saint ; ils semblent rappeler une ancienne porte qui devait assurer la communication. Un escalier de pierre encore existant servait sans doute à accéder à l'ouverture aujourd'hui murée; il figure sur un ancien plan ; un escalier de bois devait être appliqué le long du mur pour descendre dans la chapelle.

Le cartulaire rapporte avec ostentation que les moines pour plus de sûreté, après le pillage de 1577, firent creuser de profonds fossés, mais le récit n'est guère explicite ; nous avons toute liberté de penser que les religieux se bornèrent à déblayer les fossés abandonnés depuis longtemps et à

(1) Archives Nationales.

rétablir les anciens ponts-levis devenus inutiles depuis les guerres Anglaises.

Quoi qu'il en soit, l'aspect du logis abbatial n'en fut pas notablement changé. En dehors du porche, il ne possédait pas de porte sur la place actuelle, autrefois le Jeu de Paume, puisque le fossé rempli d'eau le défendait de ce côté.. Sur la place Saint-Crespin, la tourelle d'escalier (F) avait une entrée qui subsiste encore aujourd'hui ; cette porte est intéressante et encadrée par des colonnettes ouvragées. Le pont-levis du porche ne s'abaissait que pour recevoir les hôtes du monastère ou permettre aux moines de vaquer à leurs occupations rurales. Dans la suite, ces précautions perdirent toute raison d'être, et en 1780, les derniers fossés furent comblés. Seule, la douve bien diminuée rappelle maintenant l'époque de la féodalité.

L'ancien cloître s'ouvrait au fond de la cour, en face du porche d'entrée, à peu près à l'emplacement de la porte qui conduit aujourd'hui à la maison des aumôniers, il s'étendait jusqu'aux jardins. Un long couloir, dont on voit encore les vestiges, longeait l'église et servait aux moines pour se rendre au chœur. Au fond du cloître, les cellules se rattachaient à la tour Normande.

A cette époque, le voyageur, après avoir franchi le pont-levis (D), se trouvait dans la cour actuelle de Saint-Crespin, le mur qui la sépare de la communauté n'existait pas et un préau permettait de circuler sans avoir à craindre les intempéries.

Lorsque une nouvelle maison abbatiale fut construite au XVIIe siècle, on l'éleva à droite, ou mieux au nord, en H. Quant à l'ancienne, l'abbé en fonctions l'avait cédée au fermier des dîmes du monastère qui y avait établi ses greniers. L'hôtellerie, l'infirmerie et sa chapelle (1) étaient contigüs au nouveau logement abbatial.

(1) On voit encore au pied d'une tour carrée les vestiges intéressants de cette ancienne chapelle.

Les religieux ayant décidé de bâtir un nouveau monastère, celui qui domine aujourd'hui d'une manière si imposante la place de l'église, ils se trouvèrent tout d'abord dans l'impossibilité de faire venir un grand architecte et confièrent à frère André, un des moines du couvent, la tâche d'élaborer un projet. Il s'agissait alors de construire sur l'ancien emplacement, mais les lignes hâtives que ce religieux traça n'apportèrent aucune modification à la vieille demeure des abbés encore debout. Le cloître et les cellules seuls ont disparu.

En définitive, le logis abbatial du XVe et du XVIe siècle servit aux abbés d'Évron jusqu'en l'année 1614, époque où Claude Belot, abbé commendataire nommé par le roi Louis XIII, fit bâtir la nouvelle maison abbatiale (II). La commende avait fait depuis longtemps déjà son apparition et les nouveaux titulaires n'avaient rien de commun avec ceux qui depuis plusieurs siècles avaient dirigé l'abbaye.

Depuis 1482, date à laquelle avait apparu la commende, les abbés avaient peu résidé à Évron. Bien que seigneur de Soisy et chanoine de Paris, Claude Belot, qui fut en fonctions de 1610 à 1618, passa un certain temps dans son abbaye et étonna les moines par sa passion pour la chasse. L'ancienne habitation de ses prédécesseurs ne pouvait suffire à un homme de ce tempérament ; il la quitta pour la nouvelle que l'on voit encore à droite de la cour Saint-Crespin et qui sert aujourd'hui de logement aux aumôniers ; elle est sans intérêt. A partir de ce moment, le vieux logis abbatial servit de greniers pour le fermier des dîmes, puis il devint une manufacture de chapeaux ; aujourd'hui il est divisé et appartient à deux propriétaires (1).

(1) Cette maison est la propriété de M. Guéranger et de M. Edard La Butte. La partie la plus rapprochée de la chapelle Saint-Crespin a pour locataire M. Bagourd notaire. M. Bagourd et M. Edard-La Butte ont eu l'amabilité de nous guider au milieu des salles et le long des couloirs historiques qui font l'intérêt de cette habitation.

Au XVIIIe siècle, le nouveau monastère apparut sur la place de l'église. Cette belle construction donne une idée brillante de l'architecture bénédictine du temps. Un portail monumental donne accès sur une terrasse sablée, d'où le visiteur domine de vastes jardins entourés de charmilles semées de chapelles. L'aspect imposant des bâtiments et des jardins séduit l'œil de l'artiste, mais l'archéologue revient avec plaisir à l'ancien logis des abbés, il y retrouve un autre âge avec les fenêtres à meneaux et grillagées, les anciens fossés, le pont-levis, les appartements de l'abbé où la foule conduisait le nouveau venu processionnellement le jour de son installation, l'hôtellerie où les moines recevaient paternellement les pélerins et les visiteurs.

Là vécut tout un monde disparu de nos jours, et qui en donnant à Évron une animation et une vie spéciales, en faisait une des petites villes les plus curieuses du Maine.

A côté de Sainte-Suzanne la cité guerrière, l'abbaye d'Évron fut un asile de paix. Sous la protection du puissant abbé baron d'Évron, les colons et les faibles trouvèrent au Moyen-âge une sécurité que, seuls, les barbares et les hérétiques osèrent troubler. Le vieux logis des abbés évoque donc un souvenir de gratitude ; à ce titre il méritait une dernière et sympathique visite (1).

M. PASSE.

(1) Voir Archives nationales, N. III, 1. — Gérault, *Notice sur Évron*. — *Mémoires de Bourjolly*, publiés par Le Fizelier et Bertrand de Broussillon.

AVEUX

DE

CHRISTOPHE DE BOISYVON ET DE PÉAN DE BRYE

A FRANÇOISE D'ALENÇON

(BARONNIE DE FRESNAY)

Les deux aveux que nous présentons aux lecteurs sont de 1541. A cette époque, Françoise d'Alençon était, depuis quatre ans, veuve de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, vicomte de Beaumont, seigneur de La Flèche et de Fresnay, et ce sera seulement en 1543, qu'elle obtiendra de François Ier l'érection de sa baronnie en duché-pairie sous le nom de *duché de Beaumont*.

De la baronnie de Fresnay relevaient les seigneuries de Saint-Aubin-de-Locquenay et d'Assé-le-Boisne.

I.

Le seigneur de Saint-Aubin, en 1541, était Christophe de Boisyvon, fils de Pierre de Boisyvon et de Jeanne de Ségusson, de la maison de Longlée-Renault, en Asnières (1). Il avait épousé Bonne d'Aché.

(1) Cf. *Asnières-sur-Vègre et ses anciens fiefs*, par M. Éd. de Lorière, qui prépare toute l'histoire du manoir, aujourd'hui détruit, de Longlée-Renault.

Dès 1525, Christophe était présent au « partage accordé, au manoir de Longlée, près le bourg d'Asnières, par noble homme Lancelot de Ségusson, seigneur de Longlée, à noble homme Jacques du Foussé, sieur de la Tuyelle, fils aîné de demoiselle Jehanne de Ségusson, veuve de Jehan du Foussé, sieur de la Tuyelle, et ce en la succession de Jacques de Ségusson, frère de Lancelot et de Jehanne ».

En 1541, Christophe est encore cité dans le testament de son oncle, René de Ségusson, mais nullement à son avantage. Ce testament, fait devant Jehan Géré, notaire du Bourg-Nouvel, en Avessé, par noble et discret Me René de Ségusson, prêtre, bachelier en droit, demeurant au bourg d'Asnières, porte, à la fin, cette clause : [Je] révoque « certaines donnaisons que autresfois auparavant ce jour je puis avoir faict à demoiselle Bonne d'Aché, femme de noble homme Christophe de Boisyvon, mon nepveu, seigneur de Saint-Aulbin, pour ce que ladicte donnaison fut faicte en la maison de mon dict nepveu et par contrainte et sans juste cause » (1).

Seigneur de St-Aubin, Christophe fut en outre seigneur de la Ségussonnière (2), après, sans doute, Raoul de Ségusson, ce qui semble ressortir d'aveux de foi et hommage rendus, pour ce fief et successivement, à Raoul puis à Christophe (3).

Enfin, Christophe apparaît encore dans la liste contributive pour les états provinciaux des nobles appelés à préparer les élections aux États-Généraux d'Orléans en 1560.

N'ayant d'autre intention que de communiquer des documents sans trop de commentaires, nous n'avons pas cherché davantage à connaître la famille de Boisyvon. Du reste,

(1) Archives de Badevilain, en Poitou, près l'Isle-Jourdain. Communication de M. de Beauchesne.

(2) *La Ségussonnière*, fief en Ségrie. Pesche prétend que l'on dit à tort la Ségussonnière, ce devrait être Cussonnière. Le nom de famille des Ségusson prouve au contraire que Pesche est dans l'erreur.

(3) Archives de la Sarthe, E, 189.

nous ne prétendons nullement garder le mérite des quelques renseignements ci-dessus, et nous nous faisons un devoir de remercier le bienveillant collègue qui nous a si aimablement documenté. C'est en effet, à M. le marquis de Beauchesne que nous devons ces renseignements.

Nous rappellerons cependant, pour souvenir, le nom d'un des ancêtres de Christophe de Boisyvon, Loys de Boisyvon, qui est cité, dès 1382, dans le testament de Jehan de Lessillé, seigneur de Juigné ; celui-ci « donne et laisse sa métairie du Pont-de-Vaiges, laquelle est tenue de Loys de B ». En 1387, Loys était homme de foy simple « de la duchesse d'Anjou (1), dame de Sablé, à cause de sa maison des faubourgs et de son estage ».

Dans son aveu à Françoise d'Alençon, Christophe de Boisyvon prétend, — et c'est là le point le plus remarquable de ce document — qu'il a « droict d'avoir et prendre le cheval ou autre monteure, sur quoy vous et vos successeurs... estes montez pour la première foiz que vous entrez en vostre dicte ville de Fresnay, lequel cheval ou monteure je puys prendre par la resgne de la bride des l'entrée de la dicte ville et vous mener au lieu ou vostre plaisir est descendre..... ».

Christophe a, en outre, le droit de prendre le cheval et d'en faire ce qu'il voudra.

Ce droit est-il fréquent dans les aveux ? Nous l'ignorons, et pour plus amples détails, nous faisons appel à la science de nos collègues, beaucoup plus compétents que nous en cette matière.

Christophe de Boisyvon, chevallier, seigneur de Sainct-Aulbin de Locquenay, cognoys et confesse que pour raison de ma terre, fief et seigneurie de Sainct Aulbin, je suys

(1) *Promenade historique et archéologique dans la vallée de la Sarthe à travers le canton de Sablé*, par M. le marquis de Beauchesne. — Pesche, article Juigné.

homme de foy et hommaige lige de vous très haulte et très puissante dame et princesse Madame Franczoise d'Alenczon, duchesse de Vendosme, doyerière de Longueville, vicomtesse de Beaumont le Vicomte, et dame de la baronnie de Fresnay, à cause dicelle vostre dicte baronnie et chasteau de Fresnay le Vicomte, deppendant du dict vicomte, et oultre vous confesse debvoir la dicte foi et hommaige lige et soixante soubz tournois de taille, quant tailles viennent à estre levées, selon la constume du pays. Et oultre ce vous doy lige estaige en vostre chastel de Fresnay, par l'espace d'un moys o cheval et o armes o semonce advenant, et pleige gaige, droict et obéissance comme a seigneur ou dame appartient. Et sont tenuz mes hommes estaigés de ma dicte terre de Sainct Aulbin garder vostre ville de Fresnay, toutesfois et quant voz bourgeoys et habitans en icelle ville sont contraincts garder la ville du Mans, à cause de laquelle ma terre de Sainct Aulbin, je prétends que jay droict davoir et prendre le cheval ou aultre monteure, sur quoy vous et vos successeurs de vostre dicte baronnie de Fresnay estes montez pour la première foiz que vous entrez en vostre dicte ville de Fresnay, lequel cheval ou monteure je puys prendre par la resgne de la bride des lentrée de la dicte ville et vous mener au lieu ou vostre plaisir est descendre. Et vous descendu ay droict dicelluy cheval ou monteure prendre et applicquer a mon proufict ou aultrement en disposer à mon plaisir ou volunté. Laquelle ma terre, fief et seigneurie, je vous offre bailler par adveu et dénombrement toutesfois qu'il vous plaira ordonner et ay présentement poyé et mis es mains de maistre Jacques Tafforeau, vostre recepveur, la somme de soixante soubz tournois de taille a vous deue par le mariage de Madame Marguerite, duchesse de Nevers vostre fille aisnée (1) avecq monsieur le duc de

(1) Marguerite ne fut point la fille aînée de la duchesse de Vendôme. Charles, duc de Vendôme, avait eu de Françoise d'Alençon, 13 enfants, 7 garçons et 6 filles : *Antoine*, père de Henri IV, *François d'Enghien*, vainqueur de Cerisoles ; *Charles*, cardinal de Rouen (Charles X); *Jean de Soissons*, tué à la bataille de Saint-Quentin ; *Louis*, prince de Condé, chef des Huguenots ; deux autres garçons moururent jeunes. Les filles, furent *Marie*, née le 29 octobre 1515, morte avant son mariage avec Jacques V, roi d'Écosse ; *Marguerite*, née le 26 octobre 1516,

Nevers, son espoux. En tesmoing de vérité je signé cez presentes éticquettes de mon seing le dernier jour de septembre 1541 et ay faict signer à ma requeste du seing de maistre Robert Poynet, notaire royal.

DUBOYSYVON. POYNET.

(*Chartrier La Varenne, Choiseul Praslin*, E. VII. Original parchemin, sceau perdu.)

II.

En 1541, le seigneur d'Assé-le-Boisne était Péan de Brye, seigneur de Serrant (1). Fils de Ponthus de Brye et de Anne de Mathefelon, Péan ou Payen de Brye ou Brie avait épousé d'abord sa cousine Jeanne de Mathefelon et, en secondes noces, Marie de Surgères. De Jeanne il eut Magdelon de Brye, marié à Renée Auvée et mort assassiné à Angers, le 5 janvier 1565. M. Moulard (2), qui nous fournit tous ces renseignements, dit que Magdelon succéda à son père comme seigneur de Serrant, vers 1541 ; ce ne put être, en tous cas, qu'à la fin de cette année, puisque les deux documents qui suivent, et sont datés des 9 et 29 septembre, nous donnent Péan comme souffrant, c'est vrai, mais vivant cependant ; peut-être mourut-il dans le dernier mois.

De sa seconde femme, Péan eut Charles, marié trois fois. Charles, seigneur de Serrant, après la mort de Magdelon, se ruina à poursuivre les assassins de son frère et à reconstruire le château de Serrant.

femme de François de Clèves, duc de Nevers; *Magdeleine*, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers ; *Catherine*, abbesse de Notre-Dame de Soissons ; *Renée*, abbesse de Chelles ; *Éléonore*, abbesse de Fontevrault. (D'après Moréri.)

(1) Le magnifique château de Serrant existe encore sur la rive droite de la Loire, à quatre lieues d'Angers.

(2) *Recherches historiques sur la châtellenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne*, par P. Moulard. Le Mans, Lebrault, 1885.

Péan de Brye, étant « malayse de sa personne tellement qu'il luy seroit fort difficile de aller audit lieu de Fresnay faire ledit hommaige sans très grand danger de sa personne », délègue à sa place « son cher et bien amé Révérend père en Dieu Félix de Brye, abbé de Sainct-Evroul, son frère », et l'acte de procuration est passé à Serrant, en présence de Pontus de Brye, prieur de Maulle, frère aussi sans doute de Péan.

Félix de Brye eut une vie assez mouvementée, et pas toujours exempte de reproches, bien que les historiens veuillent rejeter sur son oncle Auger de Brie la spoliation des biens de la Trappe. Chanoine du Mans et de Chartres, il fut, vers 1501, doyen du chapitre du Mans, et abbé de Saint-Evroul (diocèse de Rouen), en 1503. Il mourut le 23 septembre 1546 (1).

Félix de Brye vint donc, en place de son frère, jurer par « davant Mons. le bailly de Fresnay foy et hommaige lige à Madame Françoize duchesse de Vendosme ».

La terre d'Assé-le-Boisne, avant d'être dans la famille de Brye, appartenait aux Mathefelon. Le dernier des Mathefelon, qui fut seigneur d'Assé, Jehan, avait épousé Yolande de Brye, et leur fille, Anne de Mathefelon, s'était mariée à Ponthus de Brye, père de Péan et de Félix.

Or, nous voyons Jehan de Mathefelon rendre hommage-lige, le 14 juillet 1492, au duc d'Alençon (2), vicomte de Beaumont et Fresnay, pour sa seigneurie d'Assé. M. Moulard donne une partie de ce document (3) et, à cinquante années de distance, le nôtre n'offre qu'une seule divergence. En 1541, le seigneur d'Assé et tous ses hommes, « subjects et estaigés coustumiers du fief au Boyfrou », doivent garder à Fresnay la porte des Torrentins pour le temps et espace

(1) Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, V, 297.

(2) René, fils de Jean II et de Marie d'Armagnac. Il mourut le 1er novembre 1492.

(3) *Loc. cit.*, p. 45.

de quinze jours », toutes les fois que les « *subjects manans et demeurans* » à Fresnay sont obligés d'aller garder la ville du Mans. Dans l'aveu de 1492, nous lisons « *quand vos sujets normands et demeurants à Fresnay* », etc.

La seigneurie d'Assé-le-Boisne passa de Péan de Brye à son fils Charles, puis à la fille aînée de celui-ci, Renée, femme de François Maillard, seigneur de Bernay. En 1603, la terre fut vendue à Louis Potier, marquis de Gesvres, qui, à peu près en même temps devint seigneur engagiste de la baronnie de Fresnay. Ainsi s'en allaient tous les biens de Françoise d'Alençon par les mains de son petit-fils Henri IV, toujours pressé d'argent : Fresnay au marquis de Gesvres, La Flèche et Sainte-Suzanne au marquis de La Varenne.

Sachent tous présens et advenir que en nostre court de Serrant en droict par devant nous personnellement estably, noble et puissant Messire Péan de Brye, chevallier, seigneur de Serrant, la Roche de Serrant, Sapvonnières et d'Assé-le-Boisne, demeurant au dict Serrant, soubmettant.....

Confesse de sa bonne volonté avoir aujourd'huy faict nommé, constitué, establi et ordonné son cher et bien amé Reverend père en Dieu Félix de Brye, abbé de Sainct Evroul, son frère, son procureur général et certain messeger especial quant à comparoir et sa personne representer par davant honorable homme et saige Mr Le bailly de Fresnay, ou son lieutenant aud. lieu de Fresnay ou ailleurs. Et par especial le dict sr constituant a donné et donne par ces dictes présentes plein pouvoir, auctorité et mandement especial de faire et jurer par davant ledict bailly ou son lieutenant, à très haulte et très puissante dame et princesse Madame Françoyse, duchesse de Vendosme, douayrière de Longueville, vicomtesse de Beaumont le Vicomte, une foy et hommaige lige ou tel qu'il doibt à madicte très haulte et très puissante dame au regard de sa baronnye et chasteau de Fresnay, à cause et par raison de sa chastellenye, terre et seigneurie d'Assé-le-Boisne, et de faire le serment de fidélité en tel cas requis et aussy de affermer et jurer au nom dud. constituant que ycelluy constituant est ancien malayse de sa personne, tellement qu'il luy seroit fort

difficille de aller audict lieu de Fresnay faire ledict hommaige sans très grand danger de sa personne et de supplier et requérir..... très humblement madicte très haulte et très puissante dame recepvoir son dict procureur a lad. hommaige faire et le excuser.

..... Faict et passé au chastel de Serrant, présent vénérable et discret maistre Pontus de Brye, prêtre, prieur de Maulle et noble et puissant Jehan Hamon, sieur de Bonnet et de Rochemer, le neuvième jour de septembre 1541.

GODEBERT (?)

(*Chartrier La Varenne, Choiseul-Praslin*, E. VII. Original parchemin, sceau perdu.)

Félix de Brie, pbre, abbé commendataire de Sainct Evroul et grand doyen du Mans, procureur, quant au contenu de ces présentes, de noble et puissant messire Péan de Brye, chevallier, seigneur de Serrant, Sapvonnières et de la chastellenye d'Assé le Boysne congnoys et confesse que a cause de la baronnie et chasteau de Fresnay le Vicomte le dict sieur Péan de Brie mon frère est homme de foy et hommaige lige de vous très haulte et très puissante dame et princesse madame Françoyse d'Alençon, duchesse de Vendosme, douairière de Longueville, vicomtesse de Beaumont le Vicomte et de la dicte baronnye de Fresnay pour raison de sa dicte chastellenye, terre, fief et seigneurie d'Assé le Boysne et choses qui en deppendent pour raison desquelles choses il vous doibt et est tenu faire lige estaige en vostre chasteau de vostre ville de Fresnay, en la place ou souloit anciennement estre la cuisine, o avenante semonce, et avecq ce vous doibt vingt et une livres tournois de taille, quant tailles escheent estre levées par droict et selon la coustume du pays, ou par deux chevalliers une foyz en sa vie a aller en vostre compaignye en l'oust ou en guerre tant comme les vingt et une livres dureront et non plus. Le tout au..... dudict seigneur d'Assé le Boysne, par avenant gaiges de vous en allant et en venant et quant les dictes vingt et une livres de taille seront faillies et deppensées, si vostre plaisir est davoir en vostre compaignie lesdicts deux chevalliers plus longuement ils y soyent à vos gaiges

et despens, s'il vous plaist les entretenir et non aultrement et est en vostre choix quant vous aurez besoin d'aller en l'oust ou en guerre pour la cause dessus dicte de prendre les vingt et une livres de taille dessusdictes ou le service de deux chevalliers par la forme qui dict est. Et oultre tous mes hommes, subjects et estaigés, coustumiers du fief au Boyfrou, excepté ceulx des fiefs et seigneuries de Moullins, de Vaulx et de la Douctée [Douettée], venus garder comme coustumiers à leurs despens en vostre dicte ville de Fresnay la porte de Torrentin pour le temps et espace de quinze jours, o advenante semonce, toutes fois et quant vos subjects manans et demeurans en vostre dicte ville soient contraincts daller ayder a garder la ville du Mans, et s'ils y demeurent plus longuement ce sera à vos gaiges et despens et si ceulx de vostre dicte ville retournaient au dedans dicelle quinzaine lesdicts hommes et subjects sen pourront aller. Et oultre les choses dessus dictes et chacune dicelle vous doibt plaige, gaige, droict et obeissance telle que ledict homme de foy et hommaige lige doibt et est tenu faire à son seigneur de fief et de foy lige. Lesquelles choses il vous declairera plus amplement par adveu et denombre devant tel temps qu'il vous plaira ordonner. Et est présentement payé et mys es mains de monsieur Jacques Tafforeau vostre chastelain et recepveur la somme de vingt et une livres tournois de taille a vous deue par le mariage de Madame Marguerite duchesse de Nevers, vostre fille aisnée avec Monsieur le duc de Nevers, son mari. Et est demeuré la dicte procuration par devers vostre procureur de vostre dicte baronnye de Fresnay. En tesmoing de vérité, jay signé es presente pour congnoissance signée de mon seing et du seing de maistre Robert Poynet, notaire de la cour royale du Mans cy mys le vingt neuviesme jour de septembre l'an 1541.

FÉLIX DE BRYE. POYNET.

(*Chartrier La Varenne, Choiseul-Praslin.* E. VII. Original parchemin, sceau perdu.)

PAUL CALENDINI.

NOTE

SUR

L'AMPHITHÉATRE GALLO-ROMAIN DU MANS

A plusieurs reprises, dans des articles antérieurs nous avons parlé incidemment de l'amphithéâtre du Mans (1). Récemment encore, nous publiions pour la première fois un croquis de ses ruines, dressé par Maulny au moment de la découverte, et un plan permettant de se rendre compte de leur situation exacte par rapport aux promenades actuelles des Jacobins (2).

Pour en finir avec le sujet, nous compléterons aujourd'hui ces premières notes en reproduisant un plan de détail que nous avions laissé de côté jusqu'ici, et en résumant les trop rares renseignements qui ont été conservés sur cet amphithéâtre gallo-romain du Mans.

D'après les données présentes de l'histoire, il semble qu'il ait été construit pendant la période prospère de la domination romaine, avant le milieu du IIIe siècle. Il s'élevait, en effet, en dehors de l'enceinte de la cité des

(1) *Les Travaux publics au Mans et l'ingénieur Bruyère.* Le Mans et Mamers, 1896, p. 92 ; *Les Grandes transformations anciennes et modernes de la ville du Mans.* Le Mans, Monnoyer, 1907, p. 33.

(2) *Les Grandes transformations anciennes et modernes de la ville du Mons*, p. 34.

invasions, sur le versant oriental du ravin auquel correspond aujourd'hui le quinconce inférieur des Jacobins, et se trouvait par suite éloigné des lignes de défense.

Il est impossible de préciser à quelle date et comment il fut détruit ; s'il fut détruit par quelque horde barbare, ou par les habitants eux-mêmes pour empêcher l'ennemi de s'y abriter ?

En tout cas, il n'avait pas encore disparu complètement au VIIe siècle, car l'évêque saint Bertrand, dans son testament de 616, mentionne toujours les arènes du Mans, situées alors au milieu des vignes, non loin de la voie pavée se dirigeant vers Pontlieue.

Bientôt, cependant, il n'en survécut que le nom, les ruines de l'édifice ayant été exploitées comme une véritable carrière de pierres et les substructions recouvertes de terre, lors de l'aménagement définitif des enclos des Cordeliers et des Jacobins. Seul, le chemin qui longeait ces enclos à l'est, et qui porta à toutes les époques le nom de *Chemin des Arènes*, empêcha les habitants du Mans de perdre tout à fait le souvenir de leur ancien amphithéâtre.

Il fallut la Révolution pour en exhumer les derniers restes.

Lors de la suppression des couvents des Jacobins et des Cordeliers, la ville du Mans s'empara de leurs vastes enclos et profitant de l'occasion pour se donner enfin un peu d'air et de soleil, chargea l'ingénieur des ponts et chaussées Louis Bruyère, alors en résidence au Mans, de créer sur leur emplacement des promenades publiques.

M. Bruyère était un ingénieur de talent, un homme de haut mérite à qui la ville du Mans doit beaucoup et qui deviendra le premier directeur des travaux de Paris ; mais aussi, il était un homme de son temps et ne pouvait concevoir en fait de promenades publiques que ces grandes allées à la Française, un peu tristes, un peu solennelles peut-être aux yeux de notre génération si enthousiaste des parcs anglais.

Adopté en principe par le Conseil général de la commune, dès le 11 novembre 1791, le plan de M. Bruyère suscitait un premier conflit administratif entre les nouvelles autorités et n'était définitivement approuvé par l'administration départementale que le 25 janvier 1792.

Les travaux de terrassement commencèrent aussitôt et c'est alors que les premiers coups de pioche amenèrent, bien à l'improviste, l'exhumation des restes de l'amphithéâtre.

Nous avons jadis fait connaître les termes exacts dans lesquels le journal de l'époque, le *Courrier Patriote*, enregistra la découverte. On nous permettra de les reproduire ici, comme le document fondamental, en quelque sorte, de ce résumé.

« En déblayant des terres pour former les nouvelles promenades, dit le *Courrier Patriote* du *26 février 1792*, on a découvert une petite voûte, construite partie en pierre et partie en briques très rouges. Cette voûte qui n'a que deux ou trois toises de longueur, sur sept ou huit pieds de largeur, se dirige vers une grande cavité circulaire découverte, beaucoup plus ample que profonde, qui se trouve de temps immémorial dans l'enclos des Jacobins. Près de cette voûte qui forme une masse isolée, on a découvert quelques piliers carrés de maçonnerie brute ; dans ces piliers étaient des assises carrées d'une seule pierre trouée au milieu, comme pour y placer un anneau ou un autre morceau de fer. Les neiges et la gelée ayant interrompu les travaux n'ont pas permis de fouiller, mais on s'en occupera probablement dès que les ouvrages auront repris leur cours.

» On présume que ce sont les restes d'un amphithéâtre du genre de ceux que les Romains établissaient pour les combats d'animaux dans les principales villes de leurs colonies. La position de la voûte qu'on a découverte donne quelque lieu de croire qu'elle servait de passage pour introduire les animaux dans l'arène, dont la grande cavité dont nous avons parlé, semble offrir des vestiges par son éten-

due et sa forme circulaire. Le nom d'*Arènes* que portent les portions de chemins qui entourent cet enclos ajoute à cette présomption un degré de probabilité. »

La date de la découverte, comme on le voit, est nettement précisée par cet article : elle remonte à la première moitié de février 1792. Quant à la destination de l'édifice, elle ne tardait pas à être de tous points confirmée par le dégagement, dans les fondations de l'église voisine des Jacobins, de deux pierres rectangulaires, encadrées d'une double moulure et portant ces mots :

VOM . III
VOM . VII

qu'on peut traduire sans hésitation par *Vomitorium tertium* et *Vomitorium septimum* (1).

Les travaux de terrassements des nouvelles promenades se poursuivirent assez activement pendant le reste de l'année 1792. Ils étaient loin d'être achevés, toutefois, au mois de mars 1793, lorsque les événements forcèrent l'ingénieur Bruyère à quitter Le Mans et dispersèrent ses ateliers.

Jusqu'à cette date, nous sommes en mesure de l'affirmer maintenant, les restes de l'amphithéâtre avaient été en partie respectés. Si M. Bruyère ne les jugea pas assez importants pour proposer la modification de son plan primitif, ou mieux s'il n'en eut pas le temps, il en laissa debout une bonne partie (2). Ce n'est donc pas lui, mais l'un de ses successeurs, qui mériterait comme châtiment de son acte

(1) V. R. Mowat, *Remarques sur les inscriptions antiques du Maine*, dans le *Congrès archéologique du Mans*, 1878, p. 234, et l'abbé Robert Charles, *L'enceinte gallo-romaine du Mans*, 1882, p. 89. On trouva d'autre part, dans les ruines de l'amphithéâtre, des amphores de grande dimension et de nombreuses médailles, dont la plus ancienne était d'Auguste et les plus récentes de Tétricus.

(2) V. Auvray, *Statistique de la Sarthe*, An IX, p. 239.

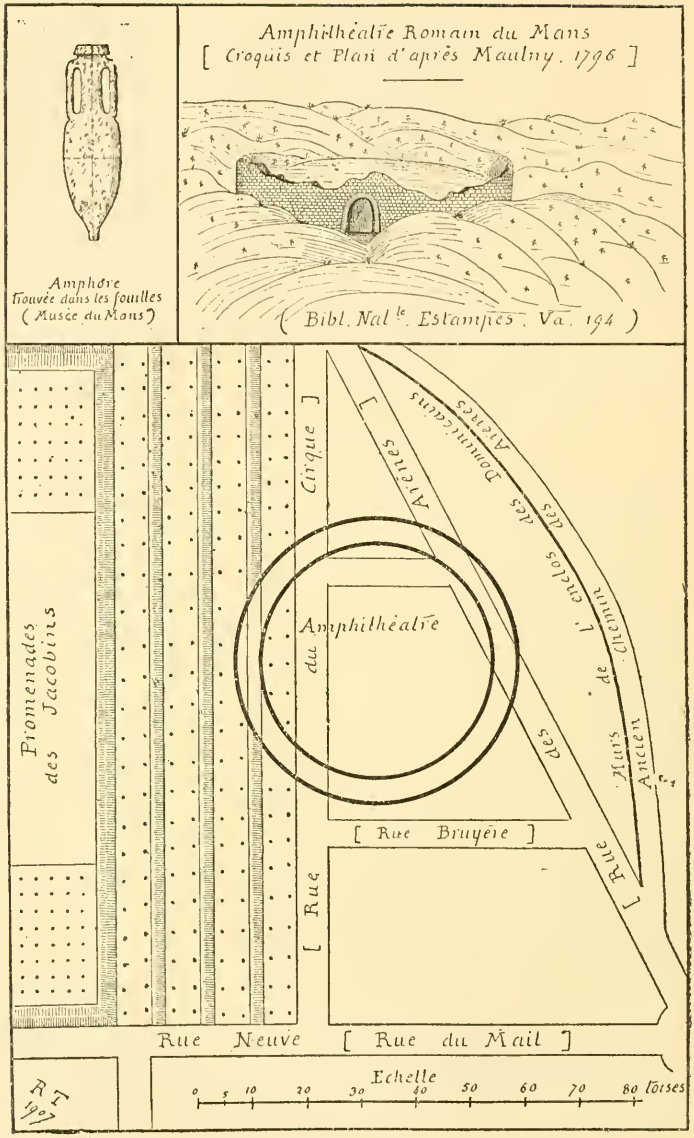

PLAN ET CROQUIS DE MAULNY, ENVOYÉS A MILLIN EN 1796

(Bibliothèque Nationale et Bibliothèque du Mans.)

PLAN de l'Amphithéâtre circulaire successivement comblé d'immondices de la ville et dont l'emplacement fait aujourd'hui partie de la Promenade dite des Jacobins.

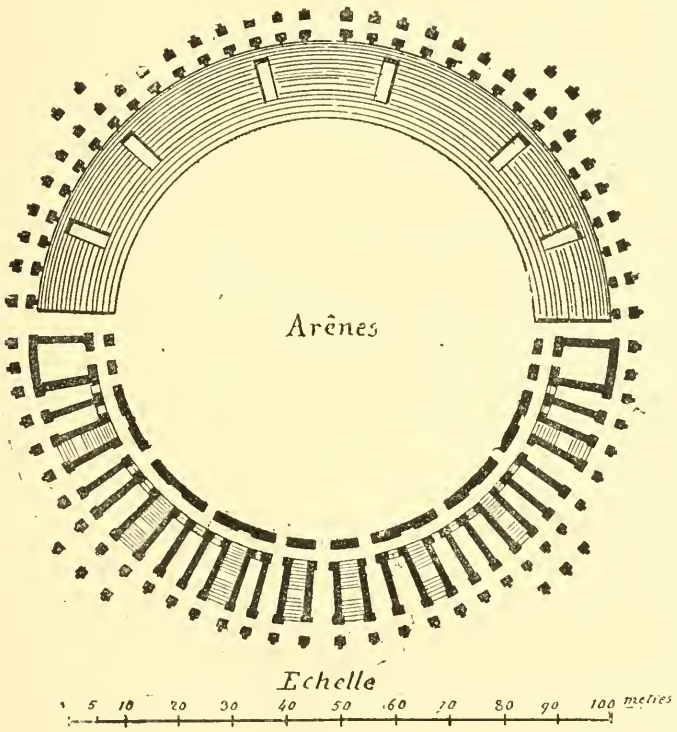

Daudin, *Recueil de dessins*
(Bibliothèque du Mans)

de vandalisme archéologique « la statue en fer blanc avec plaque commémorative dans le dos », que réclamait naguère l'un de nos confrères « pour l'ordonnateur du désastre » (1).

Les événements tragiques de la Révolution, il faut le reconnaître, cependant, n'étaient favorables ni à l'étude ni au respect des monuments du passé. Il n'est pas étonnant, dès lors, que les habitants du Mans, à peine remis des angoisses de la Terreur, se soient fort peu souciés de l'amphithéâtre gallo-romain.

L'un d'eux au moins, le naturaliste Louis Maulny, que la municipalité avait appelé dès le principe à constater la découverte, continua de s'y intéresser d'une façon très méritoire, de même qu'à toutes les antiquités de sa ville natale.

En correspondance avec Louis Millin, qui de son côté faisait les efforts les plus louables en faveur de nos antiquités nationales, Maulny lui écrivait à la date du 17 germinal an IV (6 avril 1796) :

« Citoyen,

» C'est avec bien du plaisir que je vous donnerai tous les éclaircissemens que vous désirez sur les différens monumens d'antiquité que j'ai découverts ou recueillis aux environs du Mans.....

» Vous me parlez, citoyen, des ruines d'un amphithéâtre qu'on a découvert au Mans il y a cinq ans. Je les ai copiées en relief avant la destruction entière de ce monument dont on ne voit maintenant qu'une partie des mesures de l'enceinte. Je me propose de vous en faire également une copie en relief et de vous l'envoyer ainsi que le plan géométrique

(1) F. Liger, *La Civitas Subdinum*. Laval, Goupil, 1897, p. 19 ; *La Cénomanie romaine*. Le Mans, de Saint-Denis, 1904, p. 16.

du terrain où il était situé. Je crois que cela vaudra mieux que la description que je pourrais vous en donner.....

» Salut et Fraternité.

» MAULNY, fils (1).

Louis Maulny tint parole à son éminent correspondant Il lui envoya deux plans : le plan de la situation de l'amphithéâtre avec l'élévation des ruines, que nous avons publié ailleurs, il y a quelques mois, d'après l'original conservé à la Bibliothèque Nationale, et que nous reproduisons ici pour les lecteurs de cette *Revue ;* un autre plan de détail que nous donnons cette fois pour compléter le dossier, d'après une copie faite par l'ingénieur Daudin.

Malheureusement, ce plan inséré par Daudin dans son précieux Album manuscrit de la Bibliothèque du Mans, ne comporte pas d'autre légende que le titre. Il est donc impossible, aujourd'hui, de faire la part exacte entre les parties que Maulny avait vues ou *suivies*, et les parties qu'il a pu restituer.

Nous nous garderons de suppléer à la lacune, les restitutions par comparaisons et hypothèses étant toujours dangereuses ; nous nous bornerons à rappeler en guise de commentaire, les renseignements donnés sur ces Arènes du Mans, par les deux contemporains les plus autorisés, Daudin et Renouard.

« On a vu, en 1791 (2), écrit l'ingénieur Daudin au mois d'octobre 1809, un amphithéâtre de 338 pieds de diamètre, des arènes de 252 pieds, quatre estrades circulaires, de 17 pieds de largeur chacune, coupées par des murs de refend de 16 pieds d'épaisseur, qui soutenaient les galeries voûtées qui régnaient autour de ces cirques. Sept mille

(1) *Magasin encyclopédique*, 1796, I, p. 90.
(2) Date à rectifier par celle de 1792.

spectateurs pouvaient contenir à l'aise dans cette enceinte. Il ne reste plus aucun vestige de ce monument, qui est enfoui dans le sein de la terre, et qu'on recouvre chaque jour des immondices de la ville (1). »

« Suivant les observations que fit M. Maulni et le plan qu'il dressa, ajoute Renouard en 1811, cet amphithéâtre était de forme circulaire et non ovale, comme la plupart des monumens de ce genre. Son diamètre extérieur était de 1 hectomètre 9 mètres 79 centimètres : l'arène avait 7 décamètres 9 mètres 86 centimètres. Il avait quatre ceintures de murailles, *dont on a suivi les fondations*. Elles étaient éloignées les unes des autres de 5 mètres 52, coupées par des murs de refend de 5 mètres 20 qui soutenaient les galeries ou corridors voûtés qui régnaient dans tout le contour (2). »

Ces données, certes, ne sont pas nouvelles et elles ont été maintes fois utilisées par les historiens postérieurs. Il n'était cependant pas sans intérêt, à défaut de légende du plan de Maulny, de les reproduire dans leurs termes primitifs et précis, en dehors de toute interprétation postérieure.

Les deux points essentiels qu'on peut au moins retenir, c'est que, par une exception assez rare, l'amphithéâtre du Mans était de forme *circulaire* et non elliptique et qu'il était bâti pour la majeure partie en pierres de petit appareil, comme la plupart des amphithéâtres élevés en Gaule à partir de la seconde moitié du IIe siècle.

M. Daudin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées au Mans, en 1809, n'avait pas assisté à la découverte de l'amphithéâtre, et, comme on l'a vu, il ne la décrivait déjà que par ouï dire. Ce fut lui, par contre, qui dirigea la

(1) Daudin, *Exposé des objets d'antiquités trouvés au Mans, dans les fouilles du Pont Napoléon, en 1809*. Le Mans, Fleuriot, in-4°, p. 18; *Notice historique*, etc., dans l'*Annuaire* de 1810.

(2) Renouard, *Essai historique sur la ci-devant province du Maine*, I, p. 59. Ces dernières mesures, sans doute approximatives ou mal déterminées, ne semblent pas concorder exactement avec celles du plan ?

construction du nouveau pont Napoléon et trouva, dans les fouilles des fondations, « une vraie mine d'objets d'une haute antiquité », dont il nous a laissé des dessins et une consciencieuse énumération.

Seules, les poteries découvertes dans ces fouilles ont été en partie publiées (1), les autres objets demeurent jusqu'ici inédits, et parmi eux une petite statuette en cuivre jaune qui nous paraît d'un intérêt particulier. Puisque nous avons parlé des dessins de Daudin, nous profiterons de l'occasion pour faire connaître cette curieuse statuette, d'après le croquis qu'il en avait fait.

Elle représente, selon lui, un soldat romain, et fut remise au « Museum d'histoire naturelle » comme tous les objets provenant des fouilles de 1809. Grâce au croquis ci-contre, nous venons de la retrouver dans l'une des vitrines du Musée de la Préfecture. L'original a perdu la lance que Daudin figure sur son dessin.

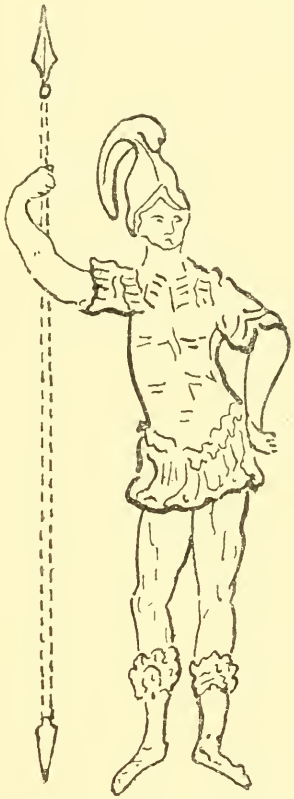

STATUETTE
DE SOLDAT ROMAIN
Trouvée dans les fouilles du Pont Napoléon en 1809.
D'après un croquis de Daudin.

C'est, croyons-nous, la seule statuette de soldat romain d'origine locale, que possèdent nos musées du Mans, et le fait qu'elle a été découverte au Mans même, lui donne un incontestable intérêt.

(1) Daudin et de Caumont, *Essai sur les poteries romaines décou-*

Elle n'offre assurément aucune ressemblance avec le beau type « classique » du légionnaire, ni même avec la tête de soldat en bronze, d'une facture si vigoureuse, qu'il nous était donné d'admirer naguère au musée archéologique de Namur. Elle ferait plutôt songer, par la forme du casque et les détails du costume, aux cohortes auxiliaires de la décadence, à ces Lètes Suèves dont un des préfets commandait au Mans au IVe siècle (1).

ROBERT TRIGER.

vertes au Mans en 1809, Paris, 1829, in-4° ; E. Hucher, *Essai sur les poteries romaines découvertes au Mans*, etc.

(1) Voir Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, III, p. 194.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, ont bien voulu accepter le titre de membres honoraires de la Société :

MM. De GHELLINCK-VAERNEWYCK (le vicomte), ✠, ancien président de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique, membre du Comité d'honneur de la Société française d'archéologie, au château d'Elseghem, par Peteghem, et rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles (Belgique).

De BÉTHUNE (le baron Joseph), ✠, conseiller provincial de la Flandre occidentale, conservateur du Musée archéologique de Courtrai, vice-président de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, au chalet de Rouxhove, par Courtrai (Belgique), qui veut bien remplacer parmi nous son regretté frère, le baron Jean de Béthune, président de la Gilde lors de son passage au Mans en 1899.

PERCY GODDARD STONE, membre de l'Institut royal des architectes anglais, secrétaire particulier de la Société des antiquaires de Londres pour le Hampshire et l'île de Wight, auteur du remarquable ouvrage « *The architectural antiquités of the Isle of Wight* », Merston Cottage, Ile de Wight (Angleterre).

Les bienveillantes adhésions de ces éminents confrères étrangers ont été pour le Bureau de la Société un encoura-

gement très hautement apprécié et un témoignage de sympathie dont il s'estime particulièrement honoré. Il les prie de recevoir ici la nouvelle expression de ses meilleurs remerciements.

Ont été admis, en outre, comme membres titulaires :

M. BRANCHU (Georges), président de l'Association républicaine de la Sarthe, rue Saint-Charles, 11, au Mans.

Mgr DESHAYES, prélat de la Maison de S. S. et vicaire général honoraire, sous-supérieur de l'École de Théologie, avenue de Paris, 158, au Mans.

MM. ERARD (Denis), auteur des *Souvenirs d'un Mobile de la Sarthe*, rue des Maillets, 36, au Mans.

LABICHE (le colonel), O ✻, colonel d'artillerie en retraite, président de la Société des officiers en retraite, rue des Fontaines, 80, au Mans.

Comme membres associés :

Mmes BACHELIER (René), rue de Flore, 85, au Mans.

De BREUIL (la comtesse), chanoinesse du Chapitre de Sainte-Anne de Munich, au château de Pescheseul, par Parcé (Sarthe).

MM. Des GRAVIERS (Albert), ancien notaire, rue de Champgarreau, 7, au Mans, et rue du Four, 46, à Paris.

De RASILLY (le vicomte Raoul), château des Portes, à Daon (Mayenne).

D'autre part, en vertu du nouvel article 4 des statuts MM. De Courdoux, l'abbé Devaux, Gouvrion, Guerrier, Héry, Laurain, le chanoine Morancé, Nivert, le chanoine Urseau et de Vaublanc, déjà membres associés, ont été inscrits au nombre des membres titulaires.

Il y a quelques mois, dans une conférence sur les grandes transformations anciennes et modernes de la ville du Mans, nous signalions le regrettable effet produit par l'envahissement des affiches commerciales sur l'ancien mur de ville en avant de l'abside de la cathédrale.

Nous sommes heureux de constater que ces affiches, ridicules dans un tel emplacement, viennent de disparaître et qu'il est désormais interdit d'afficher sur l'ancien mur de ville.

Nos sincères compliments à qui de droit.

Les lecteurs de cette *Revue* n'ont certainement pas oublié les curieux articles du chanoine Didiot qui nous révélaient, en 1899, que le culte de saint Julien, premier évêque du Mans, était commun à l'église Russe et à l'église du Mans, et même très populaire en Russie.

Une nouvelle preuve vient de nous en être fournie, il y a quelques semaines, par une lettre d'une demoiselle russe de Moscou, Mlle Anna Sehekoldynn, qui spontanément envoyait à M. le curé du Pré un mandat international d'un rouble pour faire brûler un cierge en son nom dans l'église du Pré. Mlle Sehekoldynn ne connaissait pas les articles de M. le chanoine Didiot, et demandait sur « *saint Julien, évêque de Cénomans, que l'église orthodoxe révère et fête le 13 juillet* », des renseignements historiques. Nous nous sommes empressé de les lui envoyer.

Il vient de paraître à Laval (rue des Fossés, 28, imp. de la *Croix de la Mayenne*), une intéressante brochure de

34 p. in-8, intitulée : « *Les quatorze prêtres martyrs de Laval* » et destinée à faire mieux connaître toutes les circonstances de la condamnation et de la mort de ces quatorze prêtres guillotinés le 21 janvier 1794. Cette brochure est à la fois un chapitre émouvant de l'histoire de la Révolution dans le Maine et un hommage très mérité. Ces prêtres martyrs de Laval sont vraiment trop oubliés de nos jours, et il serait temps de rendre plus entière justice à la fidélité et à la sincérité de leurs convictions.

Notre Société vient de faire une perte particulièrement sensible en la personne de M. le marquis de Courcival, ancien capitaine de cavalerie, ancien lieutenant-colonel commandant le 27e Territorial, délégué de la Croix Rouge dans la 4e région, ancien conseiller d'arrondissement, maire de Courcival, chevalier de la Légion d'honneur.

L'éloge du marquis de Courcival a été fait en termes trop éloquents pour que nous nous permettions de rien y ajouter. On peut le résumer, d'ailleurs, en disant que M. de Courcival fut un intrépide soldat, un brillant officier et un grand chrétien. Il était, de plus, profondément attaché à notre pays du Maine, à ses souvenirs, à ses traditions historiques et littéraires. Aucune étude d'histoire locale ne le trouvait indifférent et il voulait bien compter au nombre des membres titulaires de la Société historique et archéologique du Maine depuis l'époque de la fondation. Sa mort cause parmi nous de vifs et unanimes regrets.

Notre confrère M. Roulleau, ancien élève de l'École Nationale Forestière, conservateur des Eaux et Forêts en

retraite, a fondé récemment, pour les provinces du Centre et de l'Ouest, un *Office forestier* destiné à permettre aux propriétaires de tirer le meilleur parti de leurs bois. Cet *Office* a pour organe un bulletin trimestriel dont le premier numéro (janvier 1908) vient de paraître au Mans.

Bien que le *Bulletin de l'Office forestier du Centre et de l'Ouest* ne rentre pas dans le programme de nos études, nous tenons à lui souhaiter ici la bienvenue et le succès qu'il mérite, à signaler surtout l'excellente initiative que vient de prendre M. Roulleau et qui est appelée à rendre les plus grands services aux propriétaires de bois.

Les forêts ont joué un tel rôle dans l'histoire nationale ; elles sont si pittoresques, elles encadrent si bien les ruines des anciens monuments, que les historiens et les archéologues ne sauraient vraiment se désintéresser de leur conservation, et qu'ils ont le devoir d'applaudir, eux aussi, aux efforts de M. Roulleau en vue de combattre les actes de vandalisme *forestier*.

Essai de critique sur la continuation des Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium (*827-1255*), par Robert Latouche, archiviste paléographe. Paris, Champion, in-8, extrait du *Moyen-Age*, septembre-octobre 1907.

Ce consciencieux et savant travail d'un très distingué élève de l'École des Chartes sera d'une utilité capitale pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Maine. Jusqu'à la seconde moitié du XIIIe siècle, les *Actus Pontificum Cenomannis* et leurs continuations sont le texte narratif le plus important pour la connaissance de cette histoire. Or, si les *Actus* proprements dits ont été souvent étudiés, la partie de l'œuvre qui s'étend de 857 à 1255 n'avait fait encore l'objet

d'aucune étude critique d'ensemble, M. Latouche, qui lui avait consacré un premier article partiel en 1906, vient très heureusement de reprendre la question et de la traiter plus complètement. Il montre que les continuations des *Actus* ont été composées par six auteurs successifs, tous chanoines de l'Eglise du Mans, et s'efforce de déterminer, par de judicieuses observations, le degré de crédit que mérite chacun des auteurs. Par là même, il nous apporte de nouveaux et précieux éléments d'appréciations, dont nous nous empresserons tous de profiter et dont il convient de le remercier.

Documents généalogiques, d'après les registres des paroisses d'Alençon (1592-1790), par le comte de Souancé, Paris, Champion, 1908, un vol. in-8° de 486 pages.

Cet ouvrage est, lui aussi, un précieux instrument de travail, et on peut même dire qu'il est dans son genre un excellent modèle. M. le comte de Souancé y montre, en effet, par les résultats et la sagacité de ses recherches, tout le parti qu'on peut tirer des anciens registres de paroisses de nos villes. Ces documents généalogiques, certes, n'ont rien de fantaisiste : leur authenticité est indiscutable, et ils permettent de compléter en bien des points l'histoire des familles. Ajoutons que le livre n'est pas seulement intéressant pour les familles d'Alençon : on y retrouve beaucoup de noms du Maine, les d'Anthenaise, les de Barville, les de Bastard, les de Biars, les Carrey de Bellemare, les de Chabot, les de Courtilloles, les de Farcy, les de Jupilles, les Le Coustellier de Saint-Paterne, les de Boisdeffre, les Macé de Gastines, les Menjeot de Couléon, les de Mésange, les de Montesson, les de Semallé, les de Tragin.

C'est une mine fort riche de renseignements généalogiques en même temps que le fruit d'un labeur assidu et très méritoire.

R. T.

Histoire de la Maison de Baglion. — Les Baglioni de Pérouse — par le comte L. de Baglion de la Dufferie. Un vol. in-f° XIII-571 p. Poitiers, Société française d'imprimerie et librairie, 1907.

Ce superbe ouvrage réunit tous les éléments d'intérêt. C'est dans la première partie du volume l'histoire mouvementée des Guelfes et des Gibelins, des rivalités, des factions qui ensanglantèrent si longtemps l'Italie et dans laquelle les Baglioni tinrent souvent les premiers rôles, au moins à Pérouse. M. le comte de Baglion a raconté longuement, savamment et d'une plume alerte, ces événements tragiques qui ont l'intérêt d'un roman de cape et d'épée, et ce qui est bien mieux et plus poignant encore, l'intérêt d'un récit véridique à la lecture duquel l'âme se trouve non seulement prise d'une émotion factice, mais est profondément remuée au souvenir et par la peinture de scènes vraiment historiques, où l'on s'instruit plus encore qu'on ne se recrée. Je serais tenté de détacher une page des trois cent cinquante que comprend la première partie du volume, mais je ne puis guère que renvoyer les lecteurs aux chapitres qui concernent ces vices-rois de Pérouse, dont le pouvoir précaire ne pouvait se conserver que par des actes de bravoure et d'audace incessants.

Je résumerai pourtant de mémoire un incident de ces luttes. En 1480, les Baglioni sont les maîtres de Pérouse, mais les Oddi ont soudoyé des bandes et se croient à la veille de reprendre le pouvoir. Leurs manœuvres sont découvertes. Sans qu'on s'en doute, les Baglioni sont prêts

à la résistance. Les portes de la cathédrale sont gardées, pas une où ne se présente la bouche d'un canon. On en monte dans les combles, braqués sur le quartier des Oddi. Les femmes s'en mêlent, et, sous prétexte de politesses, vont espionner les maisons de la faction adverse où elles ont des entrées. Une d'elles plus téméraire pénètre dans une église où l'on a arboré les armoiries des Baglioni et les fait enlever par les condottieri qui l'accompagnent, puis prise de peur, s'enfuit de la ville. Cependant on se bat et les rues sont ensanglantées.

Sur ces entrefaites arrive un légat du Pape avec mission de reconcilier les partis. Il est reçu au son des cloches par les Baglioni. Leurs adversaires prennent ces volées joyeuses pour un signal qui les appelle de nouveau aux armes. Mais ils sont partout repoussés. On les menace d'un massacre général pour le lendemain et de la ruine complète de leur quartier. Le légat peut enfin s'interposer efficacement ; la paix se fait, mais pour combien de temps ? D'autres luttes acharnées auprès desquelles cette émeute n'est qu'une bagarre sans importance la précèdent et la suivent.

A notre point de vue manceau, nous apprendrons dans ce volume toutes les circonstances qui amenèrent le premier des Baglion à s'attacher à la fortune de Louis II d'Anjou dans sa campagne de Naples, puis à le suivre en France, et à se fixer dans une seigneurie bien modeste alors de la baronnie de Mayenne, dont le duc d'Anjou était seigneur. Assez longtemps ses descendants y vivent obscurs ; mais il y a tant de vitalité et tant de ressources viriles dans cette race, qu'elle se propage de proche en proche, gagne ses droits de nationalité sur les champs de bataille, y acquiert gloire et fortune, trouve des alliances aussi nobles que riches, et si elle ne peut, dans un royaume comme la France, aspirer à jouer un rôle qui rappelle celui des vice-rois de Pérouse, sait par ses services et ses mérites conquérir dans plusieurs provinces, le Maine surtout, un rang distin-

gué, et dans l'Eglise et l'Armée des charges et des dignités honorables.

Je ne puis manquer d'ajouter ici que ce volume où sont condensés les trésors de recherches immenses, est en même temps un ouvrage du plus beau luxe par ses illustrations. Les Baglioni ont eu pour peindre leurs actions d'éclat les grands maîtres de la Renaissance italienne, Raphaël en tête. *Quarante-cinq* planches superbes reproduisent par l'héliogravure une centaine de ces tableaux. L'auteur, qui est lui-même un artiste, a particulièrement soigné cette partie de son œuvre et n'a pas craint de joindre aux toiles historiques des musées d'Italie ses propres compositions.

L'importance historique de ce volume de 600 pages dépasse largement ce qu'on pourrait attendre de l'histoire d'une famille particulière, quand il est écrit avec le soin qu'a mis M. le comte de Baglion à rechercher, coordonner et mettre en œuvre des documents innombrables. L'indication et l'analyse sommaire des plus importants qui remplit une centaine de pages du volume, peut en donner l'idée. Le Maine y a sa très large part.

Les 50 francs que coûtent le volume ne représentent pas la valeur des seules illustrations.

A. ANGOT.

Le samedi 25 janvier, M. Robert Triger a donné à la salle Maupertuis, au Mans, sous la présidence de Mgr de Durfort, une conférence avec projections sur *Le Mans disparu*. Les projections très variées et d'une exécution irréprochable, étaient l'œuvre de notre confrère M. l'abbé Corbin. L'association catholique de la Jeunesse française, qui avait organisé cette soirée, avait eu en outre l'excellente pensée de

comprendre au programme, comme intermèdes, de vieux Noëls et d'anciennes chansons, d'origine exclusivement mancelle.

La salle était comble, et un public élégant s'y mélangeait avec un public de travailleurs.

Le grand intérêt témoigné par tous, sans distinction, à cette évocation du Mans disparu doit être un encouragement pour ceux qui s'appliquent à faire mieux apprécier les souvenirs du passé. Le succès de cette soirée montre même, une fois de plus, que la vulgarisation, si dédaignée de certains érudits, peut être un puissant moyen de défense pour les monuments et les traditions locales, un moyen très efficace de leur attirer les sympathies de l'opinion.

L'Agence de la Presse nouvelle vient de communiquer à la Société historique et archéologique du Maine, comme aux autres sociétés similaires, une copie du testament de Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris.

Le Bureau de la Société a décidé que cette copie serait conservée dans les archives de la Société à titre d'hommage à la mémoire de l'éminent cardinal.

PIERRE DE SÉGUSSON

SEIGNEUR DE LONGLÉE-RENAULT, EN ASNIÈRES

AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE

SOUS LES RÈGNES DE HENRI III ET DE HENRI IV

(1583-1590)

En faisant, il y a quelques années, aux archives du chapitre du Mans, conservées dans la sacristie de la cathédrale, des recherches sur les terres relevant de la baronnie d'Asnières et en particulier sur celle de Longlée-Renault, nous avions découvert que cette dernière terre avait été possédée pendant les XVe et XVIe siècles par la famille noble des de Ségusson. De plus, en parcourant, pour compléter nos recherches, le dossier de cette famille aux Pièces originales du Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale, nous y avions trouvé plusieurs quittances données au trésorier de l'épargne en 1578 et en 1580 par Pierre de Ségusson, seigneur de Longlée, gentilhomme servant du roi Henri III, chargé par ce prince de missions diplomatiques auprès de Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Goard, alors ambassadeur de France en Espagne. Enfin, peu de temps après ces deux découvertes, sachant que les riches archives du château de Badevilain, près l'Isle-Jourdain, en Poitou, contenaient les papiers de famille des anciens sei-

gneurs de Longlée-Renault, dont descend le comte Louis de Baglion, propriétaire actuel de ce château, nous avions obtenu de la très aimable obligeance du châtelain, la permission d'aller relever dans ses archives ce qui pouvait concerner Pierre de Ségusson. Et notre voyage n'avait pas été inutile. Dans le fonds Ségusson des archives de Badevilain, nous avions rencontré, parmi un certain nombre de titres relatifs aux Ségusson en général, un document aussi précieux qu'intéressant pour nous, étant donné le but que nous nous proposions. Nous voulons parler de l'inventaire de titres produit vers 1598, après le décès de Pierre de Ségusson, par ses deux sœurs, document où la charge d'ambassadeur de France en Espagne exercée par notre personnage est plus d'une fois rappelée.

Ainsi, grâce à cette série de découvertes inespérées, nous étions désormais en mesure d'établir l'identité du « sieur de Longlée » dont le rôle diplomatique sous le règne de Henri III est bien connu de tous les historiens qui se sont occupés de Philippe II, et dont la volumineuse correspondance est conservée tant à la Bibliothèque nationale que dans plusieurs autres de nos grands dépôts publics. Quel était le véritable nom de cet ambassadeur, et dans quelle partie de la France était située cette terre de Longlée dont il se qualifiait seigneur ? C'est ce que, malgré l'importance du rôle joué par Pierre de Ségusson, on n'avait jamais pu découvrir jusqu'alors. C'était donc une véritable lacune dans notre histoire diplomatique que nous avions eu la bonne fortune de combler, et, en même temps, c'était une de nos gloires provinciales, restée jusque-là dans l'obscurité, qu'il ne dépendait plus que de nous de remettre en pleine lumière.

Aussi avions-nous songé un moment à donner au public une biographie du « sieur de Longlée » avec une édition de sa correspondance diplomatique. Mais, quelque séduisant que fût ce projet, nous avons dû y renoncer, moitié par

suite d'autres occupations qui nous en ont détourné, moitié par la crainte de ne pas nous trouver à la hauteur d'une si grande entreprise.

Grâce à Dieu, ce que nous n'avons pas osé faire, un autre vient de l'accomplir avec succès. Un élève de l'École des Chartes, M. Albert Mousset, mis au courant de notre découverte, avait eu l'heureuse idée d'en profiter pour en faire le point de départ d'une thèse ayant pour sujet l'ambassadeur, désormais identifié, de Henri III et de son successeur auprès de Philippe II.

Le futur archiviste paléographe nous avait soumis cette idée que nous avions pleinement approuvée, et il nous avait demandé de vouloir bien mettre à sa disposition ce que nous savions des origines et de la vie privée de Pierre de Ségusson. Est-il besoin d'ajouter que nous avons eu le plus grand plaisir à lui rendre ce service, car nous pressentions dans la thèse en préparation, et dont nous étions le confident, un réel profit pour notre histoire locale ?

Et l'événement ne nous a pas trompé. C'est le 29 janvier dernier que, dans la salle de la Sorbonne, consacrée aux cours de l'École des Chartes, M. Mousset, devant un jury composé de tous les professeurs de cette école, et présidé par le regretté M. de Boislisle, membre de l'Institut, a soutenu la thèse, aussi agréable de forme que savante de fond, qu'il avait préparée en l'honneur du « sieur de Longlée ».

Il a eu pour examinateurs d'abord M. Morel Fatio, le distingué professeur du Collège de France, que sa connaissance exceptionnelle du passé historique et littéraire de l'Espagne désignait tout naturellement comme juge en cette circonstance ; puis M. Marcel, le nouvel administrateur de la Bibliothèque nationale, lequel n'a trouvé qu'un reproche à faire au candidat, reproche bien flatteur pour notre amour propre manceau, celui de n'avoir pas attribué une importance suffisante au côté diplomatique de son personnage. Tous deux d'ailleurs se sont accordés pour exprimer à

M. Mousset leurs plus vives et plus sincères félicitations pour la façon vraiment magistrale avec laquelle il leur avait présenté et développé sa thèse. Quant à nous, qui avions tenu à honneur de venir, dans les rangs du public, assister à cette sorte d'apothéose de notre vieux compatriote, vengé enfin de plusieurs siècles d'oubli, nous avons eu la plus grande joie à féliciter à notre tour, de vive voix, le nouvel archiviste-paléographe et ce, tant en notre nom personnel, que comme représentant de la Société historique et archéologique du Maine.

Certes, nous eussions voulu, en ce moment-là, que tous nos confrères eussent été à nos côtés pour acclamer avec nous Pierre de Ségusson et son prestigieux évocateur ; mais, puisqu'il n'a pu en être ainsi, et que nous avons été le seul spectateur manceau de cette belle séance, nous avons pensé que les lecteurs de cette *Revue* seraient en tous cas désireux de connaître l'étude si intéressante, pour eux surtout, consacrée par M. Mousset au « sieur de Longlée », et c'est pourquoi, d'accord avec notre collègue et ami M. Robert Triger, nous venons aujourd'hui la leur présenter, sûrs d'avance du plaisir qu'ils auront à la lire. Nous sommes d'ailleurs heureux, en agissant ainsi, de déférer au désir que M. Morel Fatio lui-même a bien voulu nous exprimer, celui de voir une thèse qu'il regarde à bon droit, comme très remarquable, et à laquelle il s'intéresse particulièrement, reproduite dans la *Revue historique et archéologique du Maine.*

Marquis de BEAUCHESNE.

PREMIÈRE PARTIE

LONGLÉE. — L'HOMME ET LE DIPLOMATE

I.

Le sieur de Longlée : Son identité, ses origines

On peut s'étonner qu'un résident de France en Espagne au temps de la Ligue (1583-1590) n'ait pas tenu dans l'histoire plus de place que ne l'a fait le « sieur de Longlée », dont la correspondance diplomatique parvenue jusqu'à nous, encore que très incomplète, ne compte cependant pas moins de deux cents dépêches.

Deux raisons principalement ont contribué à maintenir dans l'ombre le rôle de cet agent. La première, sur laquelle nous aurons occasion de revenir, c'est que ce rôle n'eut pas et ne pouvait pas avoir l'importance qu'on serait tenté de lui prêter, si l'on considérait seulement l'influence à cette époque de la diplomatie espagnole sur les destinées de la France ; la seconde est que, jusqu'à ce jour, la personne de Longlée n'a pas été identifiée.

Le premier essai d'identification a été tenté par Ludovic Lalanne dans son édition des *Œuvres de Brantôme* (1). Lalanne, après avoir relevé sur la liste des chevaliers de Malte du prieuré d'Aquitaine, les noms d'Antoine et Guillaume de Lamotte-Longlée (2), reçus chevaliers l'un en 1556, l'autre en 1560, insinue que le résident de France à Madrid pourrait bien avoir été l'un de ces deux chevaliers. Tandis que l'éditeur des lettres de Catherine de Médicis

(1) Paris, t. II, 1866, p. 82, note 2.

(2) Sur ces chevaliers, voir Bibl. nat., ms., pièces originales 2064, dossier 46968, n° 38, et 2065, dossier 46995, n°s 20-21.

prenait à son compte l'hypothèse de Lalanne (1), M. Fleury-Vindry, dans son étude sur les Ambassadeurs français permanents au XVIe siècle (2), tout en signalant cette hypothèse, regrettait de ne pouvoir, malgré ses recherches, offrir une identification plus certaine.

En effet, les conjectures de Lalanne n'étaient pas fondées. Le personnage qui prit, en décembre 1582, la succession de Saint-Goard à Madrid s'appelait en réalité Pierre de Ségusson ; il était sieur de Longlée-Renault en Asnières (3). Cette identité est indiscutablement établie : 1° Par deux quittances données en 1578 et en 1580 par « Pierre de Ségusson, sieur de Longlée, gentilhomme servant du Roy, au trésorier de l'espargne », de « la somme de 400 escus sol à luy ordonnée » pour aller « en diligence et sur chevaulx de poste de Paris en Espaigne porter lettre de S. M. concernans ses affaires et service » au sieur de Saint-Goard son ambassadeur et s'en revenir en France « avec responce de sa despêche ». Ces deux quittances se trouvent au dossier Ségusson des Pièces originales du Cabinet des Titres. — 2° Par un « inventaire de tiltres » produit vers 1598 devant les commissaires ordonnés et députés par le roi Henri IV « sur le faict de la réformation des tailles » par les deux sœurs de « deffuncts Marin et Pierre de Ségusson, escuiers ». On y voit, entr'autres documents mentionnés, d'abord une « procuration pour foy et hommage par Pierre de Ségusson, escuier, estant en Espagne pour gérer les affaires du défunt Roy du 5 décembre 1587 ». Puis une « lettre du Roy portant exemption pour Pierre de Ségusson, escuier, estant en Espagne pour son service ». Ce dernier document fait partie du fonds Ségusson conservé parmi les archives du château de Badevilain, près l'Isle-Jourdain en Poitou, qui appartient au comte Louis de Baglion.

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 103.
(2) Paris, 1903, in-4°, pp. 20, 21 et 47.
(3) Asnières, à dix kilomètres à l'est de Sablé.

C'est à M. le marquis de Beauchesne, vice-président de la *Société historique et archéologique du Maine*, et admis autrefois à visiter ces archives, que nous devons la connaissance du document dont il vient d'être question ainsi que l'indication des deux quittances du Cabinet des Titres.

Dans la partie du Maine qu'on appelait autrefois la Champagne-Hommet, au nord et à peu de distance du bourg d'Asnières, sur la rive gauche de la Vaigre, s'élevait au XVIe siècle le manoir de Longlée-Renault. De ce manoir, il reste aujourd'hui un pan de mur, un vieux pont à plusieurs arches traversant une douve à demi comblée, et surtout une fuye très bien conservée, paraissant dater du XVIe siècle, qui achève d'en déterminer l'emplacement.

La terre de Longlée-Renault mouvait du chapitre de la cathédrale du Mans, seigneur temporel de la baronnie d'Asnières, et l'on retrouve dans les registres de ce chapitre (1) les déclarations féodales rendues à diverses époques par les propriétaires du manoir. Or, un aveu en date du 4 août 1551 (2), « fourni par Hilarion de Ségusson de Longlée-Renault, à cause de son domaine dudict lieu de Longlée-Renault » nous offre une description fort précise de ce manoir. Voici cette description : . . . . . « Mon domaine et appartenances de Longlée-Renault, situé en la paroisse d'Asnières . . . entre le chemin et la rivière de Vaigre . . . Premièrement, mes maisons dudit lieu de Longlée, tant celle esquelle je demeure . . . . et l'isle où elles sont situées, et une autre isle auprès, située entre mondit hostel et mes prez et dosves d'environ lesdites iles et maisons avecques le pont à passer, comme ma grange, pressouer, l'hostel à demourer mestayer, ma fuye, vergiers, courtils, jardins, aistre, vistraige et issue, le tout contenant trois journaux de terre ou environ » etc. Comme on le voit par cette descrip-

(1) Arch. dép. de la Sarthe, série B, n°s 69 à 85.
(2) Arch. dép. de la Sarthe, série B, n° 74, f° 827.

tion, aussi précise que peut le comporter le genre de documents d'où elle est extraite, le manoir de Longlée-Renault, entièrement disparu depuis près de deux siècles, s'élevait près de la Vaigre, dans la partie du parc de Moulinvieux, qui porte aujourd'hui le nom d'Isle d'Amour (1).

Ce manoir avait été, au début du XVe siècle, apporté en mariage par Agnès de Longlée-Renault à Jehan de Ségusson. Les Ségusson étaient originaires de la paroisse de Ségrie (2) où se trouvait le manoir de la Ségussonnière. Fils de Jehan et d'Agnès, Raoullet de Ségusson suivit d'abord le métier des armes et combattit en Guyenne au service de Charles VII ; il devint plus tard « maistre d'ostel » du roi René.

Il avait épousé en secondes noces Huguette de Jalesne, dont il eut Lancelot de Ségusson qui succéda vers 1524, comme seigneur de Longlée-Renault, à Jacques de Ségusson, issu d'un premier lit. Lancelot reçut en 1533 de François Ier une exemption de l'arrière-ban. Marié à Jehanne de Rallay, il laissa pour fils Hilarion de Ségusson qui hérita de son titre, et en 1551 rendit aveu aux doyen et chapitre de la cathédrale du Mans pour la terre de Longlée-Renault. En 1560, il contribua, avec les autres nobles de la province du Maine, à l'élection d'un député aux États d'Orléans. Il s'était uni en 1534 à Françoise de Salles, fille de Guillaume, seigneur de l'Escoublère, en Anjou, et de Marguerite Le Masson. C'est de ce mariage que naquit, très probablement au manoir de Longlée-Renault, le futur résident, Pierre de Ségusson. La date de cette naissance est inconnue ; toutefois, Pierre avait un frère aîné, Marin, et quatre sœurs (Marie, Julienne, Jehanne et Guyonne) qui peut-être

(1) Le château de Moulinvieux est situé dans la commune d'Asnières ; il appartient aujourd'hui à M. Edouard de Lorière, ancien capitaine de cavalerie, secrétaire de la *Société historique et archéologique du Maine.*

(2) Ségrie, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arrond. de Mamers.

n'étaient pas toutes plus jeunes que lui : c'est donc aux environs de l'année 1540 qu'il conviendrait de placer cette date.

De la jeunesse de Pierre de Ségusson, l'on ne sait à peu près rien. Son éducation dut être soignée car le style de ses dépêches, dans son impeccable sobriété, révèle un esprit cultivé. Les circonstances à la suite desquelles il vint à la Cour, sont également inconnues. L'aînée de ses sœurs, Marie, avait épousé vers 1560 un certain Jehan Astier, d'abord clerc des offices de la reine Marie Stuart, puis contrôleur de ses deniers (1) lorsque cette princesse fut retournée en Écosse. Il y a tout lieu de conjecturer que ce fut Jehan Astier qui, avant son départ pour l'Écosse, attira son beau-frère à la Cour et le fit pourvoir d'un office. Nous trouvons, en effet, en 1566, Pierre de Ségusson au nombre des valets de chambre de Charles IX et ayant fait, dès cette époque, plusieurs voyages pour le service du Roi, témoin un acquit de deux mille six cents livres tournois à lui octroyées à titre d'indemnité de route (2). A l'avènement de Henri III, il fut pourvu de l'office de gentilhomme servant. Cet emploi à la Cour ne l'empêcha pas d'être nommé bénéficiaire de la chapellenie de Sainte-Croix, près d'Asnières. On voit, en effet, le 14 février 1575 « noble Marin de Ségusson, escuyer d'escuyrie de la royne et gouverneur des paiges de la chambre du Roy, paroissien de Saint-Hilaire d'Asnières » présenter à la nomination de l'évêque du Mans « noble Pierre de Ségusson, clerc du diocèse du Mans, pour obtenir la collation de la chapelle Sainte-Croix, vulgairement appelée le Brossey, desservie en l'église dudict Asnières (3) ». Le droit de présentation appar-

(1) Cf. Bibl. nat., ms., pièces originales, dossier Ségusson, pièces 1, 2 et 6.

(2) Archives du château de Badevilain.

(3) Arch. dép. de la Sarthe, série G, n° 346 (quinzième livre du greffe des insinuations ecclésiastiques) à la date du 28 mars 1575.

tenait en effet aux seigneurs de Longlée, patrons de cette chapelle du Brossay qui avait été fondée en 1503 par Jacques de Ségusson. Le nouveau chapelain accomplit le 15 mars suivant les formalités relatives à la prise de possession de son bénéfice (1).

Ainsi Pierre de Ségusson était clerc. Il est infiniment probable qu'il ne reçut jamais que les ordres mineurs, bien qu'il paraisse avoir gardé toute sa vie le célibat.

Son frère, Marin de Ségusson, qui était, comme on vient de le voir, écuyer d'écurie de la reine, avait d'abord rempli cet office dans la maison d'Élisabeth d'Autriche (2), puis dans celle de Louise de Lorraine ; il y fut remplacé en 1588 (3). Pierre de Longlée, sans doute attiré à la Cour par son beau-frère, avait dû bénéficier encore de la situation qu'y occupait son frère aîné. Mais il est certain que le succès de diverses démarches dont il avait été chargé révéla en lui de réelles qualités diplomatiques. En particulier, il était allé en Portugal, avant 1579, pour poursuivre le règlement de certaines affaires de déprédations dont les trafiquants français avaient été victimes et sans doute aussi pour préparer la voie aux prétentions de Catherine de Médicis à la couronne de ce pays (4). L'habileté avec laquelle il mena ces missions délicates le recommanda à la faveur de la reine-mère, qui en fit le secrétaire de Saint-Goard, alors ambassadeur à Madrid. Il est possible que

(1) Arch. dép. de la Sarthe, série G, n° 346 (quinzième livre du greffe des insinuations ecclésiastiques) à la date du 28 mars 1575.

(2) Bibl. nat., ms. français 7854, f° 135 v° ; Clairambault, 836, f° 2986 v°. Il y a dans les pièces originales plusieurs reçus délivrés en 1572 et 1574, par Marin de Ségusson, pour paiement de ses gages, qui étaient de 400 livres. (Dossier Ségusson, n°s 4, 5, 7, 8).

(3) Bibl. nat., ms. 7854, f° 177 v° ; Clairambault, 836, f° 3198 v°.

(4) « Je désirerois bien aussi que .... vous y dépeschassiez (en Portugal) ledict Longlée qui vous y a desjà fait service .... ». *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, p. 214, et Léonardon, *Essai sur la politique française dans la question de la succession de Portugal (1578-1583)*, thèse soutenue à l'École des Chartes en 1889.

Longlée ait accompagné Saint-Goard dès l'année 1572, date où ce diplomate fut envoyé en Espagne, mais nous ne constatons sa présence en ce pays qu'en 1578. Le 28 juillet de cette année, « Pierre de Ségusson, sieur de Longlée, gentilhomme servant du Roy » donne quittance de 400 écus au soleil, à lui remis « pour aller présentement en diligence, et sur chevaulx de poste, de Paris en Espaigne porter lettres de Sa Majesté, concernant ses affaires et service, à son ambassadeur estant audict païs, et pour s'en revenir en pareille diligence, avecq responce de sa dépesche ».

Au moins depuis cette époque, Longlée remplit maintes fois entre la Cour et Saint-Goard les fonctions de courrier de cabinet ; la correspondance échangée entre la reine-mère et son résident à Madrid en fait foi. Saint-Goard ne dissimule pas l'importance des services que lui rend son secrétaire, pour lequel il a d'ailleurs conçu une vive affection. Il profite d'un chiffre adroitement reconstitué par Longlée pour faire un chaleureux éloge de celui-ci : « S'est un jantilhomme qui vault et mérite beaucoup, et qui donnera toujours bon conte de tout ce dont on l'enchargera. Je say que vous le connoisés mieulx que moy, mais je vous veulx bien estre bon tesmoin que vous n'avés au monde un plus grand serviteur que luy, et vous dire que toutes les faveurs et honneurs que luy ferés ne peuvent estre mieulx emploiées en part du monde qu'en luy, et, pour vous confaiser le vray, sa valeur et bonnes et louables conditions le me font aimer comme s'il fust mon filz » (1).

Ce jugement est précieux à retenir. Quand les affaires de Portugal apparaissent sous un jour défavorable à la France, Saint-Goard regrette qu'on n'ait pas envoyé Longlée à Lisbonne car « il y eust faict de très bons services » (2).

Avec la confiance de Saint-Goard, croissait le crédit de

(1) Saint-Goard à Villeroi, du 13 janvier 1580. Bibl. nat., ms. français 16107, f° 19.

(2) Saint-Goard à Villeroi, du 2 mars 1580, ms. français 16107, f° 112.

Longlée auprès de la cour de Madrid. L'affaire de Lansac ne laissa que trop voir ce crédit (1). En mars 1581, il alla solliciter une audience des Infantes pour Chemerault, envoyé de la cour de France (2). Aussi, si lourde que fût la succession de Saint-Goard, était-il encore le personnage le plus qualifié pour remplacer cet ambassadeur lorsqu'en décembre 1582 il résigna ses fonctions. Henri III, sur les indications de Saint-Goard, ne donna à Longlée que le titre de résident intérimaire : on verra plus loin les raisons qui semblent avoir justifié cette mesure (3) ainsi que les détails de l'ambassade de Longlée.

Bien que Saint-Goard n'ait pas tardé à être appelé à de nouvelles fonctions, il n'en resta pas moins en relations avec son ex-secrétaire, qui paraît avoir échangé avec lui une correspondance politique assez active (4).

Après la mort d'Henri III, Longlée se rallia sans hésiter au parti du Béarnais. Mais sa situation à Madrid était devenue intolérable et, le 29 janvier 1590, le roi lui adressa ses lettres de rappel. Il rentra à Paris au début de mai et fut pourvu d'un office de cour, ce qui nous est attesté par un reçu daté du 15 mai 1592, où Longlée s'intitule lui-même « gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et ci-devant résident en Espaigne ».

On sait peu de chose de la fin de sa vie. Il dut mourir dans les premières années suivantes, et en tout cas avant 1598 car c'est vers cette date que ses sœurs produisirent l'inventaire dont nous avons parlé plus haut, inventaire où Longlée est signalé comme mort.

Tels sont, malheureusement très incomplets, les éléments

(1) Cf. *infra*, l'Ambassade de Longlée.

(2) Lettre de Saint-Goard à Philippe II, du 27 mars 1581. Arch. nat., K 1559.

(3) Cf. *infra*, l'Ambassade de Longlée.

(4) Lettre de Longlée à Henri III, du 25 mars 1588.

qui permettent de reconstituer l'identité et la carrière de Longlée. On trouvera plus loin l'esquisse de son caractère.

II.

Le sieur de Longlée : Son ambassade.

Le 23 juin 1581, Saint-Goard écrivant à Henri III au sujet des négociations que Catherine de Médicis faisait poursuivre pour justifier et affirmer ses droits à la succession de Portugal, suppliait une fois encore le Roi de le rappeler et de se résoudre soit à lui nommer un successeur, soit à ne pas entretenir d'ambassadeur à Madrid, « se contentant d'y laisser ou y envoyer qui luy plaira pour y assister ses affaires » (1) jusqu'à ce qu'une autre décision intervînt. Saint-Goard pliait sous le double poids de sa détresse pécuniaire et de la situation impossible dans laquelle le mettaient les hypocrisies diplomatiques de la cour de France. Usé par les négociations sans issue, discrédité par les expédients, il avait souffert « tant de misères et de hontes » que le séjour à Madrid lui était devenu intolérable autant qu'inutile au service de son roi. « Je n'ay plus rien ny à vendre ny à enguaiger » écrivait-il douloureusement, et il concluait sans amertume : « Il est raisonnable qu'un aultre entre à ma place » (2).

Le roi lui répondit le 13 juillet 1581 (3). Prenant enfin égard aux supplications d'un bon serviteur, et, « outre ce,

(1) Bibl. nat., ms. français 16108, f°s 99-100.

(2) *Ibidem*, f°s 89-92.

(3) Cette minute a été classée, par suite d'une erreur de lecture, au 13 juillet 1580 et mise dans le ms. français 16107 (f°s 332-335) de la Bibl. nat. Elle est en réalité du 13 juillet 1581. C'est le 28 août 1581 que Saint-Goard en accuse réception (ms. français 16108, f° 121), lui donnant toutefois la date du 12 et non du 13 juillet. Mais des erreurs de ce genre ne sont pas rares.

considéré depuis combien il y a que le Roi Catholique ne tient prez de moi personne en qualité d'ambassadeur », Henri III lui envoyait ses lettres de rappel. Il ajoutait : « J'entendz que Longlée demeure par delà pour me fere mes affaires en attendant que j'y aie autrement pourveu..... J'adviseray ledict Longlée de mon intention, lequel vous informerez amplement de l'estat de mes affaires, luy laisserez vostre chifre et l'introduirez en ladicte charge, selon que vous jugerez estre a fere pour luy servir, me promettant qu'il s'en acquittera tres bien, tant pour la nourriture qu'il a eue prez de vous durant vostre légation que pour sa sufisance et l'affection très fidelle qu'il porte à mondict service. Je luy feray donner provision de quatre cens livres par moys dont il sera bien paié .... »

Le 22 septembre 1581, Saint-Goard eut, à Lisbonne, une audience de Philippe II. Il lui annonça son rappel et déclara que son maître, « en l'intérin qu'il nommast quelque personnage pour remplir sete charge, avoit voulu que le sieur de Longlée .... y demourast pour y corespondre selon que les négoses y viendroest, l'asurant, écrit-il à Henri III, qu'il s'en sauroit aquité ausi bien et autant à la satisfaction de Votre Majesté, que homme du monde, concurand en luy toutes les bonnes pars qui se doibvent désiré, estant jantilhomme servand de Votre Majesté, très bien né et aparanté, inteligent, prudant et nori à toutes les bonnes coustumes que peult estre aultre jantilhomme quel qu'il soit (1) ». Il avait ajouté que la volonté du roi son maître n'avait pu s'effectuer de suite, Longlée étant parti quelques jours avant la réception des lettres de rappel (2). A quoi Philippe II avait répondu qu'il était

(1) Bibl. nat., ms. français 16108, f° 139 v°. 2 octobre 1581, au Roi.

(2) Supercherie de diplomate ; les lettres de rappel avaient été remises à Saint-Goard le 19 ou le 20 août, (*Ibidem*, f° 121 r°) alors que Longlée ne quitta Lisbonne qu'après le 28 août, (*Ibidem*, f°s 122 r° et 125 v°). M. Brémond d'Ars pense que Longlée allait chercher des fonds

« satisfaict du tout, ... veroit volontiers ledict de Longlée et le traicteroit comme il conviendroit à la bonne correspondanse et à sa mesme personne, de laquelle il avoit très bonne information . . . et, pour se, il n'en pouvoit espéré que tout contentement pour l'une et l'autre de Voz Majestez ».

Mais il fallait compter avec l'irrésolution de Henri III. Longlée, revenant de France, en avril 1582, trouva Saint-Goard à trois jours de Madrid, et lui apprit que le roi désirait le voir repartir pour Lisbonne. Saint-Goard, après être allé « se refaire » à Madrid pour être en mesure de subvenir aux frais d'un nouveau voyage, se mit en route et arriva à Lisbonne le 18 juin (1). De retour à Madrid, il fut encore retenu par diverses affaires (entre autres les négociations pour la mise en liberté des prisonniers de la Tercere) mais surtout par la nécessité de liquider sa situation et satisfaire les exigences de ses créanciers. Il dut envoyer un serviteur vendre les quelques biens qui lui restaient en France. Enfin, le 20 décembre 1582 il adressa à Henri III sa dernière lettre (2), écrite, ainsi qu'il le dit lui-même, « le pied en l'estrier pour l'aller trouver » (3).

Ce n'est donc qu'à partir du 20 décembre 1582 que

pour Saint-Goard ; cela n'apparaît pas trop clairement. La lettre du 2 octobre parle d'un vol de dépêches au préjudice de Tassis et de « la persévérance de monseigneur le duc [d'Anjou] au secours de Cambrai ».

(1) Bibl. nat., ms. français 16108, f° 277 v°.

(2) *Ibidem*, f° 462. A noter que cette date du 20 décembre 1582 est, en France, le point de départ de la réforme grégorienne et correspond au 11 decembre vieux style. La lettre de Saint-Goard, reçue le 7 janvier par la Cour, est très vraisemblablement datée suivant le nouveau style, déjà en usage en Espagne. Cette lettre a été publiée en partie par Gachard (*La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 565-566).

(3) A Madrid, Saint-Goard expliqua son nouveau retard par une indisposition : Granvelle n'ajouta pas foi à ce prétexte et crut qu'il attendait qu'on le chargeât d'une nouvelle mission. (Granvelle à De Broissia, du 14 décembre 1582 dans *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. IX, 1892, pp. 428-429).

Longlée put se considérer comme résident de France à Madrid. Malheureusement il ne reste aucune trace de son activité diplomatique correspondant à la période de ses débuts. La première dépêche que nous ayons de lui est du 20 décembre 1583, un an exactement après son entrée en fonctions. Il faut donc, si l'on veut connaître les conditions et circonstances dans lesquelles Longlée prit la succession de Saint-Goard, avoir recours à des informations qui n'émanent pas de lui.

Quelle était la nature exacte des relations diplomatiques que Longlée venait d'être appelé à entretenir ? quel crédit personnel du fait de ses services antérieurs et des circonstances Longlée apportait-il à l'appui de sa nouvelle mission ?

La première de ces questions trouvera plus loin sa réponse (1). La seconde, moins importante mais plus délicate, ne peut guère être résolue que grâce à des déductions tirées de l'attitude générale de Philippe II vis-à-vis du résident français.

A n'en pas douter, et en dépit des courtoisies protocolaires, cette attitude fut des moins bienveillantes. Le Roi Catholique ne pouvait voir d'un bon œil l'instrument de la politique française, l'agent chargé d'envelopper dans les fictions d'une paix diplomatique les revendications exaspérées de Catherine de Médicis et les actes de flagrante hostilité comme les deux expéditions de la Tercere. Mais il n'est pas rare de voir un ambassadeur garder, en dépit d'une mission difficile ou suspecte, les sympathies de la Cour auprès de laquelle il est accrédité. Philippe II et ses ministres avaient des raisons plus spéciales de rester dans une froide réserve vis-à-vis du représentant de « son bon frère » Henri III. C'est que la succession prise par Longlée

(1) Cf. deuxième partie : Essai sur les relations officielles de l'Espagne et de la France.

n'était pas lourde au seul point de vue politique. Saint-Goard avait plus d'une fois outrepassé ses attributions, ou, pour mieux dire, les conditions de son immunité diplomatique. L'affaire des consuls avait été un premier pas dans la voie des difficultés. La situation s'était aggravée en 1580, lorsque, malgré les avis de la Cour espagnole, Saint-Goard avait suivi Philippe II à Lisbonne. Enfin, les agissements de cet agent à Lisbonne avaient porté à son comble le mécontentement du Roi Catholique : sans aller jusqu'à croire, avec M. Brémond d'Ars (1) que Saint-Goard soudoyait des gens pour incendier la flotte à l'ancre dans le port de Lisbonne, il faut reconnaître que son attitude en Portugal fut extrêmement agressive. On peut d'ailleurs juger de l'hostilité qui entourait Saint-Goard en l'écoutant conter la manière dont fut accueillie à Madrid la nouvelle de son rappel : pour la première fois le roi le fait venir d'urgence et lui donne audience : « Je crois, écrit-il, que la seule cause qui l'a meu ainsi à l'improviste de m'apeler..... n'est aultre que le désir que luy et ses ministres ont que je sorte de se lieu » (2).

Longlée hérita de cette défaveur. Était-elle, en ce qui le concerne, totalement injustifiée ? Il faut, avant de se prononcer, revenir sur un incident déjà lointain il est vrai mais qui avait dû graver dans l'esprit de Philippe II — le roi qui n'oubliait pas — une méfiance indélébile à l'égard de Saint-Goard et de son secrétaire. C'était en août 1579. Lansac (3) avait proposé au roi catholique un plan ingénieux lui permettant d'occuper sans coup férir une place importante des

(1) *Jean de Vivonne*, p. 147.

(2) Bibl. nat., ms. français 16108, f° 351, au Roi, du 23 juillet 1582. Cf. aussi lettre à la Reine, du 2 juillet 1582, *ibidem*, f° 311.

(3) Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la Chambre, gouverneur de Blaye et de Brouage. Il était fils aîné de Louis de Saint-Gelais et de Jeanne de la Roche-Chaudry.

côtes du Maroc, le port de Larache. Philippe II, déjà en pourparlers avec le chérif Abd-el-Malek à ce sujet (1), accepta néanmoins l'offre de Lansac, qui prit toutes ses dispositions. Mais l'affaire était venue aux oreilles de Saint-Goard qui chargea Longlée, son secrétaire, d'une enquête minutieuse. Longlée s'informa discrètement et vint rendre compte de tout à Villeroi, qui manda Lansac et lui adressa une sérieuse réprimande ; Lansac apprit, entre autres choses que ses moindres démarches étaient connues, qu'un conseiller de Philippe II avait fait entrer Longlée dans son carrosse, à Madrid, et l'avait conduit à la maison où logeaient les émissaires de Lansac, déclarant qu'il ne tenait qu'à lui de les regarder entrer et sortir pour les connaître... L'accusation était formelle, les renseignements précis, multiples, indéniables ; chose effroyable ! écrit Vargas Mexia à Philippe II (2), ajoutant après Lansac qu'il est nécessaire « d'avoir l'œil sur Saint-Goard et de savoir avec certitude quels sont ceux qui ont des relations avec lui, car il sait et fait profession de connaître beaucoup de détails dont il rend compte et qui ne peuvent venir que de personnes au courant des affaires ». Philippe II fit son profit de ce conseil. Le rôle de Longlée avait été en la circonstance aussi redoutable, sinon plus, que celui de son maitre. Aussi son entrée en fonctions fut-elle signalée par une recrudescence de suspicion. « Depuis deux ans, écrira Longlée en 1585, ceste maison et la charge où je suis est tellement observée, et tous ceulx qui la hantent ou y ont quelque congnoissance, que chacun crainct de donner soupçon de luy et fuit les

(1) Cf. comte Henry de Castries, *Les Sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1re série, France, t. II, (pp. 63-64).

(2) Arch. nat. Fonds Simancas, K 1557, n° 110, du 24 août 1579. « . . . . Particularidades y palabras formales que no las podria negar (cosa qu'espanta) . . . .pero tornome a afirmar mucho mos. de Lansac que es menester traer muy sobre ojo a San Goart . . . . porque sabe y haze profession de saber muchas menudencias de que avisa que es fuerça salgan de personas intrinsecas en los negocios ».

occasions d'estre noté pour avoir amitié avec les ministres de Votre Majesté » (1).

Ainsi Longlée avait aux yeux des ministres de Philippe II la réputation préjudiciable d'un agent énergique, intrigant et adroit. Dans ses modestes fonctions de courrier de cabinet, il avait dû faire des prodiges de sagacité et de hardiesse pour échapper au réseau étroit d'espionnage dans lequel le roi d'Espagne enveloppait toute la Chrétienté. A cette hardiesse, pourtant inoffensive si on la compare à celle que déploiera Mendoza durant son séjour à Paris, la cour de Madrid opposera la défiance officielle et le mutisme d'État. Dans ces conditions, il est indispensable d'étudier les informations de Longlée, leur origine, leur nature et leur valeur.

On vient de voir qu'il ne devait plus espérer faire état ni d'une indiscrétion, ni d'une indication de provenance officielle. A Madrid, en effet, les secrets d'État sont étroitement gardés. Tandis qu'à Paris, Mendoza prédira avec une précision déconcertante les circonstances de l'assassinat du duc de Guise, Longlée n'aura connaissance du mariage projeté entre l'infante Catherine et Charles-Emmanuel que longtemps après la cour de France : Henri III le lui fait observer, non sans amertume, à plusieurs reprises (2). C'est que les murs de l'Escurial ont moins d'écho que ceux du Louvre. « L'on ne voit que le silence en quelque part que l'on se trouve », écrit Longlée (3).

A cette mesure de simple prudence vient s'ajouter un principe d'ordre politique. La volonté de Philippe II est que les affaires passent entre très peu de mains, et exclu-

(1) Bibl. nat., ms. français 16109, f° 236, au Roi, du 23 avril 1585.

(2) Bibl. nat., ms. français 3321, f°s 121-122 et 124 : lettres de Henri III à Longlée, des 10 octobre 1584 et 11 janvier 1585. La cour de France avait dû être avertie par un avis envoyé de Piémont.

(3) Bibl. nat., ms. français 16109, f° 236, au Roi, du 23 avril 1585. — Cf. à ce propos la Relation de Thomas Contarini au sénat de Venise, dans Gachard, *Relation des Ambassadeurs vénitiens sur ... Philippe II*, Bruxelles 1856, in-8°, p. 221.

sivement entre des mains espagnoles. Toutes les négociations avec le roi de France sont menées par l'ambassadeur d'Espagne à Paris. C'est la seule voie que connaisse la cour de Madrid, qui paraît ignorer la présence du résident français. Malgré son insistance, Longlée, lorsqu'il poursuit des pourparlers au nom de son gouvernement, n'obtient habituellement du roi catholique que cette réponse : « Je répondray par Juan-Baptista de Tassis » (1). Tassis ou Mendoza sont les seuls dépositaires de la volonté royale. Ce désir de ne manifester ses intentions qu'à ses propres représentants, Philippe II ne le dissimule pas. Lors des négociations en vue d'un mariage entre l'Infante Catherine et le duc d'Anjou, Tassis prévient Henri III que la réponse de son maître sera communiquée par lui-même à la Cour, sans passer par l'intermédiaire de Longlée, « dont il désiroit que nous feussions advertyz, écrit le roi de France, affin de ne l'interpréter à reffroidissement ou manquement de bonne volonté de la part de son Roy, quand nous entendrions qu'il en auroit uzé ainsy » (2). Au Louvre, même, on compte avec cette singulière exigence. Quand Henri III charge son représentant d'une démarche, il a soin d'ajouter : « sans toutesfois qu'ilz puissent congnoistre que vous en ayons escript car cela pourroit estre plustost cause de les en fere reculler qu'aultrement » (3).

Aussi, toutes les informations de Longlée viennent-elles, non d'une source officielle, mais de l'opinion commune, des avis de ses espions, des propos des autres ambassadeurs à Madrid.

L'opinion publique, les bruits qui courent, sont relevés très exactement par Longlée, qui se contente d'indiquer la mesure du crédit qu'il leur prête. Quant à ses espions,

(1) Voir entre bien d'autres les lettres de Longlée à la Reine, du 23 janvier 1584, et au Roi, du 20 avril de la même année.

(2) Bibl. nat., ms. français 3301, f°s 15-16, à Longlée, du 9 août 1583.

(3) Bibl. nat., ms. français 3321, f° 120, à Longlée, du 21 février 1585.

ils sont peu nombreux, parfois aussi peu sûrs ; malgré cela les avis qu'il en reçoit sont encore les plus précis et les plus utiles. Malheureusement les ressources de Longlée ne lui permettent pas d'étendre comme il le voudrait ce mode d'information (1) : il s'en plaint fréquemment, mais qu'espérer d'un roi qui, par économie, lui enjoint de n'envoyer aucun courrier exprès à Paris (2), et cela tandis que Philippe ruine son royaume à soudoyer des agents et multiplier ses « intelligences » ? Le plus souvent, Longlée est renseigné par les autres résidents, avec lesquels il a « bonne amitié et correspondance » : ce sont tantôt l'ambassadeur du Grand duc (3), tantôt celui d'Elisabeth (4), qui, plus heureux que lui, ou mieux en cour, lui révèlent quelque pratique secrète, quelque projet nouvellement conçu.

Ce qui caractérise le choix des informations de Longlée c'est une extrême circonspection. Avec une prudence que les événements mettent rarement en défaut, Longlée fait un scrupuleux départ entre les nouvelles qui lui paraissent « de bon lieu » et celles qui ne méritent qu'une faible créance. Tout Madrid croit au mariage de Rodolphe II avec l'infante Isabelle : Longlée seul reste sceptique, il fait part de ses doutes à la cour de France (5) et celle-ci lui saura gré de sa perspicacité. Aussi sa correspondance offre-t-elle un intérêt capital, même au point de vue de l'histoire de notre diplomatie, car, si elle nous permet de suivre pendant six ans la main de l'Espagne dans les affaires de France, elle constitue, d'autre part, une des bases essentielles de la politique extérieure de Henri III.

(1) « Si n'estoit qu'il couste, je vouldroys avoir en ces lieux icy mille correspondants, car c'est le vray moyen d'y servir. » A Villeroi, du 1er mai 1584.

(2) Cf. lettre à Henri III, du 18 mars 1585.

(3) Lettre à Henri III, du 16 mai 1584.

(4) Lettre à Villeroi, du 22 mars 1584.

(5) Lettre à Henri III, du 18 mars 1585.

Malheureusement, si l'on met de côté les nouvelles relatives à la santé des membres de la famille royale, les informations de Longlée sont à peu près exclusivement d'ordre politique. On y chercherait en vain un trait de mœurs, un essai d'observation psychologique ou sociale. Rien sur la famine du peuple, l'insolence des grands, la fierté castillane. Si Longlée trouve que les Portugais sont bavards, c'est qu'il a jadis accompagné Saint-Goard à Lisbonne, au temps des revendications de la reine-mère, et qu'il a gardé le souvenir amer des négociations sans issue et des promesses sans suites. D'ailleurs, Longlée n'a pas la curiosité indiscrète d'un ambassadeur vénitien, curiosité à laquelle la cour de Madrid, dans sa cérémonieuse austérité, offrirait peu d'aliment. Ses avis sont quelquefois prolixes, voire insignifiants : jamais ils ne trahissent une faute de goût ou un manque de bienséance. Quand il s'arrête sur la santé du Roi et des Infantes — et cette santé tient la plus large place dans les parties en clair de ses dépêches — c'est toujours avec une certaine réserve. Il nous dit bien que le prince d'Espagne a été pris de vomissements à la suite d'un repas mal digéré ou d'une sortie imprudente au soleil de mars (1) mais il s'abstient de détails plus crus, dans la note du réalisme dont Saint-Sulpice était si prodigue.

On peut dire que, même dans le champ de l'observation politique, il est plus à l'aise au milieu des généralités que parmi les contingences de la diplomatie de son époque, hésitante, mesquine et tracassière. L'étude de son caractère soulignera mieux encore le contraste entre la droiture un peu fruste de ses conceptions politiques et la bassesse des hypocrisies ambiantes. Ses observations sont d'un honnête homme, vigilant mais facile à déconcerter. Au surplus, une de ses grandes faiblesses, c'est d'être mal avisé des affaires de France. Il ne suit que d'un côté les aléas de

(1) Lettre à Henri III, du 15 mars 1588.

la partie engagée. Bien souvent, en effet, la cour de France le laisse sans nouvelles : c'est par une dépêche de Mendoza qu'il apprend, avec tout Madrid, la journée des Barricades (1). On juge de la situation délicate dans laquelle ces incertitudes le mettent !

Néanmoins, quelques critiques qu'on puisse leur adresser, les informations de Longlée sont infiniment précieuses. A supposer qu'elles n'aient pu fournir à Henri III les éléments d'une diplomatie plus clairvoyante, elles n'en conservent pas moins toute leur valeur historique. Même lorsqu'elles ne font que refléter l'opinion de Madrid, on ne doit pas oublier que Madrid est le cœur de la Chrétienté.

Quand on consulte les dépêches de Longlée, il faut se garder de faire état des informations politiques contenues dans les parties en clair qui précèdent le texte chiffré. Ces informations, si elles ne sont pas insignifiantes, sont presque toujours destinées à égarer les soupçons indiscrets ou prévenir un détournement intéressé. De là, de fréquentes contradictions entre le clair et le chiffre d'une même dépêche ou entre deux dépêches de même date. Le 25 décembre 1587, Longlée, rendant compte de l'impression produite à Madrid par la nouvelle de la victoire d'Auneau (2), écrit à Henri III au début de sa dépêche : « Le peuple de deça . . . . a monstré grand joye ». Et il ajoute, dans la partie chiffrée, quelques lignes plus loin : « Les bons succedz des affaires de Votre Majesté ne respondent pas au jugement que l'on en faisoit icy » (3). Ailleurs, il écrit en clair à Villeroi qu'il va se rendre à Monserrat pour ses dévotions : une dépêche chiffrée du même jour apprend à Henri III qu'il part pour Barcelone « sous couleur d'aller à Montserrat » afin de sur-

(1) Cf. lettre à Villeroi, du 5 juin 1588.
(2) 24 novembre 1587.
(3) Lettre à Henri III, du 25 décembre 1587.

veiller les correspondances de cette ville avec le Languedoc (1).

On a vu plus haut que le traitement de Longlée avait été primitivement fixé à quatre cents livres par mois. Le 3 avril 1583, Henri III éleva ce traitement et le porta au chiffre de celui dont avait bénéficié Saint-Goard (2), chiffre que Longlée nous fait connaître lui-même dans une dépêche du 18 janvier 1584 : il avait deux mille quatre cents écus « de l'ordinaire » et mille écus de supplément (3). Ce traitement, accordé par faveur à Longlée qui n'était que résident et ne porta jamais le titre officiel d'ambassadeur, était très faible, comparé au traitement de nos autres ambassadeurs à la même époque. Saint-Goard, accrédité auprès du Saint-Siège, avait six mille écus de l'ordinaire et deux mille écus de supplément (4). Quant à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, son traitement était de six mille ducats (5). Malheureusement, si faibles fussent-ils, ces appointements n'étaient jamais réglés. En dehors de frais de voyage ou d'indemnités particulières, Longlée paraît n'avoir à peu près rien reçu de son traitement fixe. Le propre de l'époque est, en effet, de pourvoir au moins pressé : Philippe II fait couler l'or sur la Chrétienté et laisse les fronteras sans défense, Henri III dote ses mignons et met ses agents diplomatiques dans la misère. Saint-Sulpice et Fourquevaux avaient d'ailleurs connu la même détresse, rencontré chez Henri II et Charles IX la même insouciance. On a vu que Saint-Goard s'était misérablement ruiné à Madrid. Longlée n'avait pas,

(1) 28 novembre 1585. Cf. lettres de cette date à Villeroi et à Henri III.

(2) Bibl. nat., ms. français 16109, f° 3 : « J'ai ordonné que l'entretenement qu'avoit le s^r de Saint-Goard vous soit continué affin que vous ayez tant plus de moien de vous en acquitter dignement ».

(3) Lettre à Villeroi, du 18 janvier 1584.

(4) « Per il banchetto, spese di lettere e altro ». *Negociat. diplomat. de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 463, Busini à Vinta, du 16 mai 1583.

(5) Bibl. nat., coll. Du Puy, ms. 22. f°s 54-55.

lorsqu'il lui succéda, une grande fortune personnelle. « Monsieur de Sainct-Gouard ne ce trouve avec aulcune commodité . . . . . de payer ce qu'il doibt pour sortir d'icy, et moy encor moins », écrit-il en apprenant le rappel de son maître (1). « Les commodités me deffaillent du tout », déclare-t-il le même jour à la reine-mère (2). En réalité, Longlée n'était pas aussi dénué de ressources qu'il le prétendait. Si mal payé qu'il fût, il tenait très honorablement son rang. Il secourait de ses deniers les Français échappés des galères espagnoles et ne demandait pas à rentrer dans ses déboursés (3). Quand Henri III lui défend, par esprit d'économie, d'envoyer des exprès, il répond avec beaucoup de dignité : « Je n'ay jamais despesché homme exprez auquel je n'aye baillé l'argent de son voyaige, sans toutesfois avoir demendé ne prétendu demander en estre remboursé . . . . J'ay aussi payé les courriers des moyens que j'ay peu avoir et continueray à le faire, sans prétendre d'en demander auchune récompense, espargnant d'ailleurs ce que je puys, pour avoir plus de moyens de faire ceste despence là comme la plus nécessere au service de Votre Majesté . . . . » (4). Tout le loyalisme, toute la fierté de Longlée sont dans cette belle réplique à une mesure aussi mesquine que maladroite. « Je n'ay rien diminué de la maison ne retranché de nombre de gens et aultres despences : je l'ay entretenue de la mesme sorte qu'elle estoit devant que j'y fusse » déclare-t-il ailleurs (5). Mais la charge est lourde, et, malgré sa bonne volonté, Longlée n'y pourra bientôt plus suffire. Timidement, avec une infinité d'excuses, il se rappelle au trésorier de Henri III. « Si j'estois si riche que je pusse me passer de cela, l'on n'oyroit jamais parler

(1) Lettre à Henri III, du 3 septembre 1582.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*
(4) Lettre à Henri III, du 18 mars 1585.
(5) Lettre à Villeroi, du 17 octobre 1586.

de moy, mais je n'ay point d'aultres moyens et, si l'on n'a du support et de l'appuy, ... il ne fault gueres demourer en ces charges icy pour estre fort en arrière » (1). Ce qui le désole, c'est que le service du roi souffre plus encore que lui-même de cette incurie. « Je seray excusé . . . si je continue mes plainctes et clameurs jusques à ce qu'il y ait été pourveu . . . et me sera pardonné si je dictz que ce n'est pas son service que telz manquementz paroissent en ces lieux icy » (2). « Faulte de moyens en ces charges icy faict trouver la porte fermée partout » (3) ajoute-t-il encore.

Avec ses fonctions de résident, Longlée cumulait l'office de « gentilhomme servant de la maison du Roi », qu'il remplissait depuis 1578 (4). Il ne semble pas que les appointements de l'officier de cour soient venus améliorer la situation du résident, car le paiement n'en était pas plus régulier (5). La seule trace d'un règlement effectué sur l'ordre de Henri III est dans une lettre de ce roi du 21 février 1585 (6), et à l'occasion du départ de Longlée pour Saragosse : on fera compter à celui-ci mille écus de supplément, une indemnité mensuelle de voyage égale à un tiers de son traitement, plus le remboursement de seize cents écus qui lui sont dus, ainsi que des frais qu'il a supportés pour subvenir aux besoins des Français prisonniers en Espagne. On lui règle même sa pension de gentilhomme servant. Mais c'est là une générosité toute exceptionnelle.

(1) Lettre à Villeroi, du 28 novembre 1585.

(2) Lettre à Henri III, du 30 avril 1588.

(3) Lettre à Henri III, du 5 juin 1588.

(4) Cf. Archives nationales, KK 139, f° XII v°.

(5) Cf. Archives nationales, KK 139, f° CXXVI : « Au sieur de Longlée, gentilhomme servant de la maison dudict seigneur, la somme de six vingts treize escuz un tiers d'escu d'or sol, à luy ordonnée pour ses gaiges, à cause de son dict estat ; de laquelle somme ledict trésorier ne luy a aucune chose payée à faulte de fondz, cy : néant ». Année 1584.

(6) Bibl. nat., ms. français 3321, f° 126 v°.

Le séjour de Longlée auprès de la Cour fut, abstraction faite des événements diplomatiques, marqué de peu d'incidents. Bien qu'il n'ait jamais eu que le titre de résident, Longlée bénéficia, ou peu s'en faut, des prérogatives d'un ambassadeur. Par un de ces contrastes que la diplomatie admet d'ailleurs parfaitement, il fut, en même temps, l'objet d'une soupçonneuse défiance et d'une certaine bienveillance protocolaire. Le 8 octobre 1586, Philippe II édicte une pragmatique réglant les questions d'étiquette et spécifiant les titres dont il conviendra désormais de se servir en parlant aux grands, aux officiers et aux prélats. Un article vise les ambassadeurs : ceux qui ont audience en chapelle pourront seuls prétendre au titre de « Señoria », les autres seront appelés « merced » (1). On sait que seuls étaient admis à ces audiences les grands de Castille, les évêques, les ambassadeurs de roi couronné ou ceux de la république de Venise (2). Longlée, n'étant que résident, n'a pas audience en chapelle. Mais il y a dans la pragmatique un autre article « où il est dict que l'on traittera de seigneurie toutes les personnes que le Roy Catholique faict couvrir » (3). Sans cet article Longlée eut écrit à Philippe II,

(1) Cette pragmatique, donnée à San Lorenzo le 8 octobre 1586, et confirmée le 31 décembre 1593, a été publiée sous le titre suivant : « Pragmatica en que se da la orden y forma que se ha de tener y guardar en los tratamientos y cortesias de palabra y por escrito . . . . en Madrid, por Pedro Madrigal, año de 1586. » Un exemplaire de ce placard se trouve à la Bibl. nat., dans la collection Du Puy, ms. 22, f°s 100-103. Une copie manuscrite en existe également aux archives des Affaires Étrangères, collection de Mémoires et Documents, série Espagne, vol. 10, f°s 286-291. L'article auquel il est fait ici allusion est ainsi conçu : « Que a los embaxadores que tienen assiento en nuestra capilla se pueda assi mismo llamar y escrivir señoria ». Toute infraction à cette prescription était passible d'une amende de dix mille maravédis.

(2) Sur le cérémonial des séances en chapelle royale, cf. Bibl. nat., ms. espagnol 365, f°s 3 à 6 v° : « El orden de assientos de la capilla real, sus ceremonias y grandeças . . . . », et A. Rodriguez Villa, *Etiquetas de la casa de Austria*, Madrid, s. d., in-8°, pp. 127-130.

(3) Lettre à Villeroi, du 17 octobre 1586.

« car, ajoute-t-il, il n'y eust raison du monde que j'eusse esté traitté de merced . . . . A la vérité, j'ay tousjours esté traitté icy avec tous les honneurs et respectz que l'on a renduz aux ambassadeurs de France, hormys de la séance aulx actes et lieux publiqs » (1). Ce qui revient à dire que Longlée n'assistait pas aux cérémonies publiques ni aux autodafés, mais qu'il restait couvert devant le roi et jouissait en réalité de la plupart des prérogatives attachées au titre d'ambassadeur.

Un exemple très caractéristique de cette défiance courtoise dont Longlée fut toujours l'objet est l'arrestation d'un de ses espions, Pero Rondela. Ce Pero Rondela était un noble portugais, qui avait été jadis un chaud partisan de don Antonio et qui, dans la suite, s'était mis au service de Saint-Goard (2). Les deux choses n'étaient peut-être pas sans corrélation ; en tous les cas, elles étaient bien faites pour éveiller les soupçons du Roi Catholique. Longlée eut le tort d'accepter les services de cet agent. C'était un homme extrêmement habile, rompu aux affaires et ayant ses entrées partout, mais prodigue, aimant le luxe et passionné pour le jeu. Au demeurant, il ne fallait pas attendre de lui un concours sérieux ni surtout suivi (3). La prudence de Longlée s'en aperçut vite. Quant il transmit à Henri III les réclamations réitérées de Rondela pour les quartiers qui lui étaient dus, Longlée, tout en priant le roi d'envoyer l'argent demandé, ajouta : « Il le gaigne fort mal . . . Il se fault laisser tromper encor ceste année et, s'il ne faict aultre chose, le remercier . . . car j'ai regret de voir l'argent mal employé ». Et ailleurs : « Je luy feroys bien cognoistre que je ne sertz pas gens quy se repaissent de frasqueries, et qu'il faut marcher d'un cœur plein d'affection et d'un pied droict, que l'on ne demande rien pour

(1) Lettre à Villeroi, du 17 octobre 1586.
(2) Lettre à Henri III, du 7 juillet 1584.
(3) Lettre à Villeroi, du 1er mai 1584.

rien et que, de rien, l'on ne faict rien » (1). Cependant, Rondela rendait des services. Il était de ces gens qu'il « n'est pas bon de rejeter . . . du tout, en attendant qu'il vienne une bonne occasion où l'on puisse s'en servir » (2). La preuve en est dans une dépêche adressée à Henri III le 5 février 1583 (3), par laquelle il portait à la connaissance du roi de France un avis destiné à Henry de Montmorency, intercepté par ses soins et relatant les intelligences de l'Espagne avec le gouverneur de Languedoc. Rondela dénonçait les mouvements de troupes sur les frontières de France comme le signal d'une agression prochaine et envisageait l'éventualité d'un envahissement général. Le ton et les termes de la dépêche révèlent indiscutablement la familiarité de ce personnage avec Longlée et son rôle d'espion aux gages de la France (4).

Or, le 26 juin 1584, vers onze heures du soir, tandis que Rondela jouait chez un de ses amis, les alguazils viennent se saisir de lui et l'obligent à écrire à sa femme pour qu'elle lui envoie un lit à un endroit nommé Pinto, à trois lieues de Madrid ; la même nuit on le conduit dans cet endroit et on le jette en prison, les fers aux pieds et aux mains. Ses papiers sont saisis le lendemain. En vain cherche-t-on à connaître les motifs de cette brusque arrestation. Au frère de l'inculpé, venu pour lui demander des renseignements, le président du conseil royal ne répond rien, sinon que « si ainsi estoit qu'il fust convaincu de ce qu'il estoit accusé . . . . . l'on auroit occasion de plorer la disgrâce de

(1) Lettre à Villeroi, du 1er mai 1584.

(2) Lettre à Villeroi, du 13 mars 1584.

(3) Bibl. nat., ms. espagnol 336, fos 21-22. — Cette dépêche, par suite d'une mauvaise lecture, a été datée de 1563 dans une mention marginale, et c'est sous cette date erronée qu'elle figure au catalogue.

(4) « V. M. de mos. de Longleya sera abisada mas largamente con quien se comunica todo lo [que] escribo a mos. de Vilaroy . . . . Suplico a V. M. me aga la merced que yo espero y mereze mi fe ». Bibl. nat., ms. esp. 336, fo 22.

ce pauvre gentilhomme » (1). Lui-même, Rondela, est gardé à vue ; les fenêtres de sa prison sont condamnées. Huit jours plus tard, profitant du sommeil de ses geôliers, il s'ouvre les veines avec un morceau de verre brisé : on le trouve inanimé dans sa chambre. Des soins lui sont immédiatement prodigués et le roi commande que, désormais, il ait jour et nuit deux hommes de garde à ses côtés.

Étonnement de Longlée à qui rien ne faisait prévoir ce dénouement brutal ! Il feint d'ignorer totalement les agissements qui ont pu le provoquer, parle librement de cette affaire, comme quelqu'un qui n'y est nullement mêlé. A la Cour, on cherche de même à donner le change. On parle d'intrigues nouées par Rondela avec El-Euldj Ali, de négociations secrètes avec les Turcs, d'intelligences avec don Antonio : tout le monde affecte d'oublier les services rendus par Rondela à la France. Longlée lui-même s'y laisserait presque prendre : il écrit à Henri III qu'il ne faisait plus grand cas des offices de cet espion, qu'il le voyait rarement et en observant d'infinies précautions, enfin, que Rondela faisait avec sa femme un ménage détestable et qu'ayant eu l'imprudence de s'ouvrir à elle des relations qu'il entretenait avec Saint-Goard, le mal pourrait bien ne pas venir d'ailleurs. Du reste, l'attitude de Longlée sera, quoi qu'il advienne, une indifférence profonde : les ministres du roi de France « procèdent honorablement en toutes leurs actions », il n'y a aucun lieu de les soupçonner. Rondela a parfaitement pu connaître Saint-Goard à Constantinople ou en Flandres, car « les gentilshommes françois laissent volontiers et recherchent de laisser des amis partout où ils vont », mais leurs relations ne sauraient rien avoir de compromettant. Ce qui n'empêche pas Longlée de réclamer à Henri III six cents écus qui sont dus à Rondela, afin de les lui faire parvenir discrètement, s'il en voit la possibi-

(1) Lettre à Henri III, du 7 juillet 1584.

lité (1). Le roi de France envisagea cet incident avec son habituelle insouciance, déclarant qu'il était de ceux « dont il ne se fault aultrement mectre en peyne » (2) et que, « Pero Rondela ne servant plus, l'argent serait désormais mal employé » (3).

Il était utile de rappeler cette singulière aventure pour montrer avec quel art Philippe II savait se débarrasser d'un agent dangereux sans rien altérer de ses relations avec le gouvernement solidaire des menées de cet agent.

ALBERT MOUSSET.

(*A suivre*).

(1) Lettre à Henri III, du 7 juillet 1584.

(2) Bibl. nat., ms. français 3321, f° 121 v°, du Roi à Longlée, 10 octobre 1584.

(3) La fin de cette affaire est obscure. On donna des juges à Rondela, (lettre de Longlée à Henri III du 21 juillet 1584), mais la disparition des dépêches de Longlée se rapportant à la fin de l'année 1584 ne permet pas de suivre le procès plus loin.

CATALOGUE

DES

ACTES DES ÉVÊQUES DU MANS

JUSQU'A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE

CATALOGUE

Nous ne connaissons aucun acte d'évêque du Mans antérieur à l'épiscopat de Saint Domnole.

S. DOMNOLE, 559 - 581

Grégoire de Tours rapporte à l'année 581 que Domnole, qui mourut alors évêque du Mans, avait été appelé à cette dignité, vingt-deux ans auparavant, par la faveur de Clotaire Ier auquel, comme abbé de Saint-Laurent à Paris, il avait rendu des services d'ordre politique. Domnole souscrivit les actes du Concile de Tours en 567.

SOURCES : Greg. Tur. *Hist. Franc.*, liv. XI, cap. 9. — Maassen *Concilia ævi Merovingici* (1883), p. 136. — *Actus Pontificum etc.* cap. IX, éd. Busson et Ledru, p. 78. — *Vita S. Domnoli* ap. *Acta SS. Boll.* 16 mai.

CONSULTER : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I (1851), p. 216. — A. Ledru : *La Cathédrale du Mans* (1900), p. 33. — L. Celier *Les anciennes Vies de S. Domnole, Revue historique et archéologique du Maine*, 1904, 3e livraison.

1.

572, 6 mars, Le Mans.

Domnole donne à Saint-Vincent et à la basilique fondée par lui pour conserver les reliques dudit saint, qu'il a rapportées de Rome, les domaines (*villae*) de Tresson (*Tricione*), Fresnay (*Fraxeneto*), Buis (*Bucus*) et leurs dépendances, du patrimoine de l'Église du Mans.

A. Original perdu.

B. Copie du XIe siècle, *Gesta Aldrici*. Bibl. du Mans, ms. 99, f° 10 v°. — *C*. Copie du XIIe siècle, *Actus Pontificum Cenomannis in Urbe degentium*. Bibl. du Mans, ms. 224, f° 89 r° (résumé des *Gesta Aldrici*). — *D*. Copie du même temps, même ms., f° 31 r°. (Actes de S. Domnole). — *E*. Copie du XVIIe siècle (André Duchesne) *Actus etc.* Bibl. nat., Baluze, t. 45, f° 76 v°. — *F*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières), *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. nat., lat. 5444, p. 8.

G. Copie de la fin du XVIIe (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 11 (copie identique à *F*.) — *H*. Copie du XVe siècle, *Livre Blanc de l'Évêché du Mans*. Bibl. du Mans, ms. 255, f° LVII, d'après *D*. — *I*. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 264 r°, d'après *C*. — *J*. Copie du même temps, même ms., f° 97 v°, d'après *D*. — *K*. Copie du XVIIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 97, d'après *D*. — *L*. Copie du XIXe siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, f° 800. d'après *F*. — *M*. Mention du XVIIe siècle, (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 204 v°.

PUBLIÉ : — *a*. Baluze, *Miscellanea* (1680), éd. Mansi (1761), t. I, p. 83, d'après *B*. — *b*. Papebroch, *Acta SS*. (1689), 16 mai, d'après des mss. perdus des *Actus*. — *c*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682), éd. in-f° (1723), p. 252, d'après *D*. — *d*. Bréquiguy et La Porte du Theil dans Pardessus, *Diplomata, Chartae etc.*, t. I (1843), p. 134, d'après *F*. — *e*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum., p. XII, d'après *C*. *D*. — *f*. *Gallia Christiana*, t. XIV (1856), instrum., col. 103, d'après *B*. — *g*. *Cartulaire de S. Vincent*, publié par R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 6, d'après *B*. *C*. *D*, et d'après *F*. — *h*. *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (1889), p. 22, d'après *B*. *C*. *D*. — *i*. J. Havet, *Questions Mérovingiennes*. *Les Actes des Évêques du Mans* (1893), appendice I, d'après *B*. *C*. *D*. — *j*. *Actus Pontificum etc.* éd. Busson et Ledru (1902), p. 84, d'après *E*. *D*, et p. 310, d'après *C*.

TRAD. : Voisin, *Vie de S. Julien et des autres Confesseurs Pontifes ses Successeurs* (1846), d'après *D.*

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 31.

Date : *Actum Cenomannis in civitate, anno XI regnante (sic) Domni nostri Chilperici regis, pridie nonas Martias.*

2

581, 4 septembre.

Domnole donne au monastère des Saints Vincent et Laurent, le domaine de Chenon (*Canonno*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIe siècle, *Gesta Aldrici*. Bibl. du Mans, ms 99, f° 11 r°. — *C*. Copie du XIIe siècle, *Actus pontificum, etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 90 r°, (résumé des *Gesta Aldrici*). — *D*. Copie du même temps, même ms., f° 31 v° (Actes de S. Domnole). — *E*. Copie du XVIIe siècle, (André Duchesne), *Actus pontificum, etc.* Bibl. nat., Baluze, t. 45, f° 79 v°.

F. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 265 v°, d'après *C*. — *G*. Copie du même temps, même ms., f° 80 r°, d'après *D*. — *H*. Copie du XVIIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 97, d'après *D*.

PUBLIÉ : — *a*. Baluze, *Miscellanea* (1680) éd. Mansi (1761), t. I, p. 83, d'après *B*. — *b*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1662), éd. in-fol. (1723), p. 252, d'après *D*. — *c*. Bréquigny et La Porte du Theil, dans Pardessus, *Diplomata, Chartae etc.*, t. I, (1843), p. 148, d'après *a*. — *d*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans*, (1845), instrum. p. XIII, d'après *D*. — *e*. *Cartulaire de Saint-Vincent*, publié par R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 9, d'après *B. C. D.* — *f*. *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (1889), p. 26, d'après *B. C. D.* — *g*. J. Havet, *Les Actes des Évêques du Mans* (1893), app. II, d'après *B. C. D.* — *h*. *Actus Pontificum etc*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 87 et 313, d'après *D*. et *C*.

TRAD. : Voisin, *Vie de S. Julien et des autres Confesseurs etc.*, (1844), p. 313.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 32.

Date : *Anno* XX *regni Domini nostri Chilperici gloriosissimi regis, pridie nonas septembris.*

BALDEGISILE, 581 - 586

S. BERTRAND, 586 - vers 623

D'après Grégoire de Tours, Bertrand était disciple de Saint-Germain de Paris et archidiacre de l'église de Paris ; il succéda à Baldegisile en 586 ; sa fidélité à son roi Clotaire II lui valut, au témoignage de son testament, de nombreux malheurs. Son siège épiscopal et ses biens furent occupés entre 600 et 605, par *Berthegisilus*. Plus tard il rentra, par la faveur de Clotaire II, dans la possession de domaines considérables. La dernière date où on rencontre son nom est celle de son testament : 616. D'après les *Actus* (liste épiscopale, p. 8), il siégea 37 ans, ce qui placerait sa mort en 623.

SOURCES : Greg. Tur. *Hist. Franc.*, l. VIII, cap. 39, et IX. cap. 18. — Concile de Paris, 614. ap. Maassen *Concilia aevi Merovingici*, p. 191. — *Actus*, p. 98, (éd. Busson et Ledru).

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I (1851), p. 286. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans* (1900), p. 36. *La Province du Maine*, année 1906-1907.

3.

616, 27 Mars, Le Mans.

Testament de S. Bertrand, instituant comme héritiers l'Église du Mans et l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul (La Couture) et attribuant des legs au roi Clotaire II, à la reine Bertrude, aux parents de l'évêque : *Ligechelmus*, son neveu, et ses petits-neveux (*pronepotes*) *Thoringus*, *Leodochramnus* (aliàs *Leutramnus*) et *Sichramnus*, à son successeur, aux monastères de Saint-Victeur, Saint-Germain et Saint-Martin-

de-Pontlieue au Mans, à l'Église de Paris et au monastère de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés) de Paris, à Saint-Étienne de Metz, à Saint-Pierre et Saint-Médard (?) aux serviteurs (*ministeriales*) de l'église et aux pauvres ; l'évêque affranchit ses esclaves et prévoit un don en argent à Saint-Martin de Tours, à Saint-Aubin-d'Angers, aux monastères du diocèse et aux clercs de l'évêché.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle, *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 36, r° à 45 v°. — *C*. Copie de la fin seulement, XVIIe siècle (André Duchesne). *Actus Pontificum etc.* Bibl. nat., Baluze, t. 45. f° 79 v°.

D. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 89, d'après *B*. — *E*. Extraits du XVIIIe siècle, *Compendium Historiae Abbatiae S. Petri de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 2, d'après *b*.

PUBLIÉ : *a*. Le Corvaisier de Courteilles, *Hist. des Évêques du Mans*, (1648), p. 184, d'après un ms. perdu. — *b*. Mabillon, *Vetera Analecta*, (1682), éd. in-fol. (1723), p. 255, d'après *B*. — *c*. Papebroch, dans *Acta SS*. (1695) 6 juin, d'après *a*. — *d*. Bréquigny et La Porte du Theil dans Pardessus *Diplomata, Chartae etc.*, t. I (1843), p. 197, d'après *B*. et *a*. — *e*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum. p. XVI, d'après *B*. — *f*. *Gallia Christiana*, t. XIV, (1856), instrum., col. 104, d'après *B*. — *g*. Extraits dans *Cartulaire des Abbayes de La Couture et de Solesmes* (1881), p. 2. — *h*. Extraits dans *Cartulaire de Saint-Vincent*, publié par R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 10. — *i*. *Actus Pontificum*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 101.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 45.

Date : *Sub die sexto Kal. Aprilis anno* XXXII *regnante gloriosissimo Chlotario rege.... Actum Cenomannis in civitate....*

S. HADOUIN, vers 623 - vers 653

Ne nous est connu que par les *Actus* et par ses souscriptions aux conciles de Reims (627-630), Clichy (627) et

celle de son délégué Chagnoaldus au concile de Châlons (639-654). Son successeur apparait dès 658 ou 659. (Voy. *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 167, n. 4). La liste épiscopale des *Gesta Aldrici* lui donne 34 ans d'épiscopat, ce qui est plus raisonnable que les 47 supposés par les *Actus*.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 141. — Maassen, *Concilia aevi Merovingici*, p. 201, 203, 214. — *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger, p. XXI.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I, p. 332. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 44.

4.

643, 6 Février, Le Mans.

Testament de S. Hadouin, instituant pour son héritier l'Église du Mans et attribuant des legs aux monastères de Saint-Victeur, des Saints Pierre et Paul (La Couture), de Saint-Vincent et de Notre-Dame d'Évron (*de Aureonno*) ainsi qu'à *Chadonnus* (*defensor noster*) à *Bodilo* (*filius et parens noster*). Ce dernier ainsi qu'*Andrannus* est chargé de l'exécution du testament.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle, *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 49 v°. — *C*. Copie du XVIIe siècle (André Duchesne). Bibl. nat. Baluze, t. 45, f° 84 v° et 87 r°. — *D*. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 140 r°, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIe siècle, D. Briant, *Cenomannia*. Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 23 v°, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 70, d'après, *E*. — *G*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 10037, p. 36, d'après *E*.

PUBLIÉ : *a*. Barn. Brisson. *De Formulis et solemnibus Populi Romani Verbis* (1583), p. 771, d'après une source perdue. — *b*. Le Corvaisier, *Hist. des Évêques du Mans* (1648), f° 236, d'après une source perdue. — *c*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682), éd. in-f° (1723), p. 267, d'après *B*. — *d*. *Acta SS. Boll.* ; *addend. ad diem* XX *januar.*, d'après *a*. — *e*. *Annuaire de la Sarthe*, année 1841, p. 69, d'après *B*, (extraits). — *f*. Pardessus, *Diplomata, Chartae*, t. II, p. 69. — *g*. Cauvin, *Géographie*

ancienne du Diocèse du Mans (1845), instrum., p. XXXVIII, d'après *B.* — *h. Gallia Christiana*, t. XIV (1856), instrum., col. 121, d'après *B.* — *i.* Extraits : *Cartulaire des Abbayes de Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881), p. 6. — *j. Actus Pontificum etc.*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 157, d'après *B. C. a. b.*

TRAD. : Voisin, *Vie de S. Julien et des autres Confesseurs etc.* (1844), p. 363, d'après *b.*

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769, p. 56.

Date : VIII *idus Februarias, in anno* V *regnante gloriosissimo Clodoveo rege.... petimus muniendum Caenomannis civitate.*

BERAIRE, vers 654 - vers 673

AIGLIBERT, vers 673 - vers 678

Ne nous est connu que par les *Actus*. Sa chronologie est extrêmement difficile à fixer, les pièces des *Actus* étant pour la plupart suspectes. On admet généralement les dates ci-dessus, dont la première est une conjecture, appuyée sur un acte d'immunité daté de la onzième année de Childéric II (*Actus*, p. 220), la seconde s'appuie sur la première mention d'Herlemond (*Actus*, p. 222, note 5).

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 193.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I, p. 370. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans* (1900), p. 48.

5.

683, Juin.

Aiglibert concède au monastère de Notre-Dame du Mans, à la tête duquel il a placé sa parente Adrehilde, la liberté

d'élire son abbesse et prie ses successeurs de ne pas imposer à ce monastère des redevances onéreuses.

A. Original perdu.

B. (Rédaction avec souscriptions d'évêques, sous la date ci-dessus). Copie interpolée du XIIe siècle. *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 63 v°.

B'. (Rédaction sans souscriptions d'évêques, sous la date 700). Copie du XIIe siècle, *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 61 r°.

C'. Copie du XVIIe siècle, (A. Duchesne), *Actus Pontificum.* — Bibl. nat^le, Baluze, 45, f° 95 v°.

D. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 182 v°, d'après *B*.

D'. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 174 v°, d'après *B'*.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682), éd. in-f° (1723), p. 276 et 278, d'après *B*. et *B'*. — *b*. Pardessus, *Diplomata, Chartae etc.*, t. II (1849), p. 213, d'après *B'*. — *c*. Havet, *Les Actes des Évêques du Mans* (1893). Appendice VII-VIII, d'après *B'*. et *B*. — *d*. *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 199 et 210, d'après *B'*. et *B*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 74.

Date de *B*. : *Actum Cenomannis civitate in mense junio, anno* XI *regnante domino Theodorico gloriosissimo rege.*

Date de *B'* : *Actum Cenomannis civitate in mense junio, anno* VI *regni domni nostri Hildeberti gloriosissimi regis.*

Pourquoi MM. Busson et Ledru qui, à la page 208, datent de 685, 27 avril, un diplôme (plus que suspect) de Thierry III dont la formule est : *Datum die* VI *Kalendas Aprilis* [*anno*] XII *regni nostri*, interprètent-ils ici, contre J. Havet et Mgr Duchesne, la XIe année, par 682 ?

6.

692, 9 Juillet.

Aiglibert mande aux agents des domaines de l'Église du Mans, de remettre entre les mains des *missi* du monas-

tère de Notre-Dame, les dîmes qu'il a concédées à l'abbesse *Ada* dudit monastère, sur les terres de la Quinte (*Media Quinta*), Tresson (*Trition*), Launay (*Alnetum*), Les Douës ? (*Detas*), Longuève (*Longa Aqua*), Loudon (*Lucdmo*), Gennes (*Geneda*), Trans (*Tredente*), Villaines (*Vithlena*), Thorigné (*Tauriniaco*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle, *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 63 v°.

C. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 180 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682), éd. in-f° (1723), p. 278, — *b*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum. p. XLII, d'après *B*. — *c*. (partiellement), V. Alouis, *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VII (1880), p. 60. — *d*. J. Havet, *Les Actes des Évêques du Mans* (1893), appendice VI. — *e*. *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 207.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 73.

Date : *Datum dies novem quod fecit mensis julius in anno* II *regni domni nostri Chlodovei regis.*

HERLEMOND, vers 698 - vers 723

Ne nous est connu que par les *Actus*, qui le font apparaître dans deux diplômes de Childebert III, datés de la quatrième année de son règne, et le mentionnent pour la dernière fois dans un diplôme daté de la première année de Thierry IV (721 ou 22). On le trouve encore, mais à tort, dans un diplôme du même Thierry, du 5 mars 723, adressé à l'usurpateur du siège épiscopal Charivius.

SOURCES : *Actus Pontificum etc.*, éd. Busson et Ledru, p. 222 à 244. Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I p. 397. — Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 50.

7.

712 ou 713, janvier (?)

Charte d'Herlemond contenant la donation par lui faite au monastère de Saint-Ouen, qu'il a fondé auprès du Mans, (*in honore Sancti Audoeni.... prope de muro Cenomannis civitate*) du *vicus* d'Artins (*Artinis*), et des domaines de Pruillé-le-Chétif (*Proliaco*) et du Pansais (*Pensire*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle, *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 67 v°.

C. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 167 v°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *a.* Mabillon, *Vetera Analecta* (1682), éd. in-f° (1723), p. 282. — *b.* Pardessus, *Diplomata, Chartae etc.*, t. II (1849), p. 291. — *c.* J. Havet. *Les Actes des Évêques du Mans* (1893), appendice XII. — *d.* *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 231.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769) p. 79.

Date, en tête : *Dagobertus rex Francorum in inluster. Peppinus major domus ;* à la fin : *Data die jovis Kalendas januarias anno* II *regni nostri, Lupila in Dei nomen.*

Sur cette date. Voy. J. Havet, *Questions Mérovingiennes* (1894. Œuvres, t. I), p. 415, *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 231 et notre *Introduction.*

GAUZIOLÈNE et HERLEMOND II, 723 - vers 771

HODING, vers 771 - vers 772

MÉROLE, vers 772 - vers 784

JOSEPH, vers 784 - vers 793

FRANCON Ier, vers 793 - 30 janvier 816

Ce sont les années attribuées à ses prédécesseurs par le catalogue des *Actus* qui permettent de déterminer approxi-

mativement l'époque de son avènement. On le trouve en 796, 17 décembre, (*Actus*, p. 278) et 799, mars, (*Gesta Aldrici*, p. 179) dans une précaire. Il mourut le 30 janvier 816, d'après les mêmes *Actus*, qui rapportent son épitaphe.

SOURCES : *Actus*, (éd. Busson et Ledru), p. 271. — Précaire de 799, dans *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger, p. 179.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, 75. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 61.

8.

810.

Formule de lettre de recommandation (*litterae formatae*) d'un clerc par Φ (Francon) à [M]a[gnon] archevêque de Sens.

A. Original perdu.

B. Copie du IXe siècle. Bibl. nat., lat. 4627, f° 142 v°.

PUBLIÉ : *a*. Bignon (1613), dans *Appendix ad Marculfum* XII, § 2. — *b*. De Rozière, *Recueil général de Formules*, t. II, n° 648. — *c*. Zeumer, *Formulae Merovingici et Karolini aevi. Mon. Germ. Hist., Legum sectio* V. Hanovre, 1886, in-4°, p. 219.

Date : *Actum in anno decimo imperii domni illius* [*Karoli*] *serenissimi imperatoris* XLIII *regni ejus in Dei nomine feliciter, Amen.*

FRANCON II, 816-832

S. ALDRIC, 832-856

Sa vie nous est connue par les *Gesta Aldrici* composés, sinon par lui-même, au moins dans son entourage et sous son inspiration. Il était né le 21 juin 800, de parents nobles. Son père était saxon et sa mère bavaroise. Elevé

à la cour, il entra, avant 825, dans le chapitre de Metz, et dirigea l'école épiscopale de cette ville.

A la mort de Francon le jeune, survenue le 6 novembre 832, (*Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 294-95), il fut nommé évêque du Mans et consacré le 22 décembre de la même année. Il assista aux conciles de Paris de 846 et 849 et se fit excuser à celui de Soissons (853), dont il souscrivit postérieurement les décisions. Aldric mourut le 7 janvier 856.

SOURCES : *Gesta Aldrici*, éd. par Baluze, puis par MM. Charles et Froger (1889 in-8°). — *Actus Pontificum* : 1° dans le ms. du Mans 224, un résumé des *Gesta*. 2° Dans le ms. de Paris (Baluze 45), une courte notice, éd. Busson et Ledru, p. 295-336. — Labbe, *Concilia* (1671), t. VII, col. 1851 et t. VIII, col. 58 et 82-91.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, p. 119. — *Gesta Aldrici*, préface de l'éd. Charles et Froger, p. I à XVII. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 66.

9.

837, 1er avril, Le Mans.

Aldric donne aux chanoines de son chapitre cathédral sa maison, située au sud de la Cathédrale, pour leur servir de cloître, et le domaine de La Boissière (*Buxarias*) avec le bois de *Folicionis* (ou *Follicitionis*) ; les revenus dudit domaine devront leur être versés quand ils célébreront la dédicace de la partie occidentale de la cathédrale (21 juin), l'Assomption, la dédicace de l'église Saint-Étienne *infra claustrum* (9 novembre), l'anniversaire anticipé de deux jours de sa consécration épiscopale (20 décembre), enfin la dédicace de l'abside de la cathédrale (22 décembre).

A. Original perdu.

B. Copie du XIe siècle, *Gesta Aldrici*. Bibl. du Mans, ms. 99, f° 25, v°

PUBLIÉ : *a*. Baluze, *Miscellanea* (1680), éd. Mansi (1761), t. I, p. 93. — *b*. Lecointe, *Annal. eccles. Francorum*, t. VIII (1683), p. 479, d'après *a*. — *c*. *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (1889), p. 79, d'après *B*.

Date : *Datum Kalend. April. in die sanctum Paschæ anno incarnationis dominicæ* DCCCXXXVII *indictione vero* XV, *anno quoque* XXIII, *imperii domni nostri Hludovici gloriosissimi imperatoris et anno ordinationis nostræ* V. *Actum ergo Cenomannica in urbe.*

10.

837, 1er avril, Le Mans.

Aldric confirme la donation faite par lui-même au monastère du Saint-Sauveur, qu'il a fondé au lieu du Breuil (*Brogilos*) le jour de la dédicace de son église (16 septembre), des domaines de La Saulnière (*Salnarias*), Apilli ou Saint-Ulphace, (*Apiacum*), de la moitié du domaine de Chenon (*Canon*) et des domaines du Grand-Lucé (*Luciacum*), Beries (*Beruas*) et plusieurs autres possessions ; en retour ledit monastère donnera chaque année au chapitre 6 muids de pain, 3 jambons (*friscingas*) de porc et 3 de brebis, 4 muids de vin et 1 de boisson (*de potione optima*), de plus les chanoines iront célébrer la dédicace de l'église du monastère et y diront une messe pour l'évêque.

A. Original perdu.

B. Copie du XIe siècle, *Gesta Aldrici*. Bibl. du Mans, ms. 99, f° 27 v°.

PUBLIÉ : *a*. Baluze, *Miscellanea* (1680), éd. Mansi (1767), t. I, p. 95. — *b*. Lecointe, *Annales eccles. Francorum*, t. VIII (1683), p. 484, d'après *a*. — *c*. *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (1889), p. 88, d'après *B*.

INDIQ. ; (Avec l'acte précédent) Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 192.

Date : *Data Kal. April. in die sanctum Paschæ anno incarnationis dominicæ* DCCCXXXVII *indictione vero* XV, *anno quoque vero* XXIII, *imperii domni nostri Hludovici gloriosissimi imperatoris et anno ordinationis nostræ* V. *Actum ergo Cenomannica in urbe, publice.*

11.

836-838.

Testament d'Aldric ; les principaux légataires sont, outre l'église cathédrale et le successeur d'Aldric à l'évêché du Mans, son frère Isaac, le chapitre, les clercs et les sacristains de l'évêché, les monastères du diocèse et les pauvres.

A. Original perdu.

B. Copie du XIe siècle, *Gesta Aldrici*, Bibl. du Mans, ms. 99, f° 30 r°.

PUBLIÉ : *a*. Baluze, *Miscellanea* (1680) éd. Mansi (1761) t. I, p. 97. - *b*. Lecointe, *Annales eccles. Francorum*, t. VIII (1683), p. 496 d'après *a*, — *c*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845) instrum. p. LIX d'après *B*. — *d*. *Gallia Christiana*, t. XIV (1856) instrum. col. 128, d'après *B*. — *e*. *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (1889), p. 98-109 d'après *B*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 193.

Sans date ; daté par la mention d'*Ursmarus*, archevêque de Tours (836-866) et par la confirmation de Louis-le-Pieux qui fait suite dans le manuscrit (838, 7 sept.).

ROBERT 856 - vers 882.

Les *Actus* lui attribuent 26 ans d'épiscopat, ce qui le fait vivre jusque vers 882 (ou 883 si l'on prend, avec MM. Busson et Ledru, 857 comme date de la mort d'Aldric). Robert assista au concile de Savonnières (859) et à celui de Soissons (866). Ses démêlés avec l'abbé de Saint-Calais, tranchés en faveur de ce dernier par le roi et le concile de Verberie (29 octobre 863) ont été souvent retracés. Son épiscopat vit les révoltes de Robert-le-Fort et de Louis-le-Bègue contre Charles-le-Chauve, et les premières invasions normandes au Mans, en 865 et 866.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 336. — *Annales Hincmari* ad ann. 863, dans Pertz, *Scriptores*, in-fol. t. I, p. 402. — Labbe, *Concilia*, t. VIII (1671) 681 et 836.

Consulter : Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, p. 329. — J. Havet, *Questions Mérovingiennes : Les Chartes de Saint-Calais*. — *Cartulaire de Saint-Calais* (1888), préface de M. l'abbé Froger, pp. XI-XIII. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans* (1900), p. 78.

12.

856-860.

Robert confirme la fondation du prieuré de Cellé (*in villa Scelei, sunt qui nuncupant Sydeliacus*) par *Frandennus*, abbé de Saint-Laumer (*Corbionensis cenobii*).

A. Original perdu.

B. Copie de l'année 1780, d'après une copie collationnée de 1482, aux archives de la fabrique de Cellé.

PUBLIÉ, avec commentaire L. Froger, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. I (1876), p. 490 seq.

Sans date, daté par l'avènement de Robert (856) et la mort de Frandennus (860).

LAMBERT, vers 882 - vers 890.

GONTIER, vers 890 - vers 913.

HUBERT, vers 913 - vers 951.

On ne peut le dater qu'à l'aide des listes, et en particulier de celle des *Actus*, qui lui attribuent 37 ans et 10 mois d'épiscopat. Dans ces mêmes *Actus*, Hubert n'a pas de notice : sa charte en tient lieu.

CONSULTER : Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, p. 495. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*. p. 92.

13.

913-951, Le Mans.

Hubert donne au chapitre une vigne située près de la ville, d'une contenance de 3 arpents.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIIIe siècle *Liber Albus Capituli cenomanensis*, Bibl. du Mans, ms. 259 f° 56 r°. — *C*. Copie du XVIIe siècle (A. Duchesne). *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*. Bibl. nationale, Baluze, t. 65 f° 116 v°.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682) éd. in-fol (1723). p. 302, d'après *C*. — *b*. *Liber Albus Capituli* (1869), p. 103, d'après *B*. — *c*. *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 348, d'après *C*.

L'acte est sans date dans *C*. Il porte dans *B* la date suivante : *Actum Cenomannis civitate, sub anno primo regnante...* Le nom du roi manquant, la date est indéchiffrable : si l'on supplée Radulfo, on obtient 923-924 ; si, avec M. Lottin, éditeur du *Liber Albus*, on supplée Ludovico, on obtient 936-937.

MAINARD, vers 954 - vers 971.

Ne nous est connu que par les chartes et par les *Actus*. La liste épiscopale lui attribue 20 ans d'épiscopat. On le trouve mentionné dans un acte de 954 environ. (*Cart. de Saint-Père de Chartres*, p. 49). Le *Martyrologe de l'Église du Mans* place son anniversaire le 6 juin.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru. p. 350. — *Martyrologe*. Bibl. du Mans, 244, p. 80.

CONSULTER : Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, p. 512. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 95.

14.

969, Le Mans.

Mainard donne au chapitre cathédral deux moulins à farine (*duos farinarios*) sur la Sarthe, avec réserve d'usufruit pour lui.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 41 r°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 15 d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036. p. 29, aussi d'après *B*. — *E*. Copie, fragmentaire comme la précédente, du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 18 r°., d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium insignis Ecclesiæ Cenomanensis, quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 59, d'après *B*.

DATE : *Actum Cenomannis in anno XV regnante Lothario rege.*

15.

951-971.

Mainard donne au chapitre ses propriétés à Cormes (*in territorio Cormense*), Saint-Jean-des-Echelles (*Sancti Johannis*), Courgenard (*Curtem Genardi*), Connerré (*Conedralio*) etc.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 44 r°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 18, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 29, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle, dans Dom Briant, *Cenomannia*. Bibl. du Mans, ms. 226 bis, p. 49 r°, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 18 v°, d'après *C*. — *G*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., coll. Moreau t. 142, f° 150, d'après *C*. — *H*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 169 d'après *E*. — *I*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., lat. 10037, p. 127 d'après *E*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869) p. 68, d'après *B*.

Pièce non datée. Cet acte est peut-être un testament, bien que la formule employée : *dono et confirmo*, soit celle d'une donation ; il est du reste incomplet : le *Liber Albus* ne nous a pas conservé les formules de corroboration, d'imprécation et les souscriptions qui devaient le terminer, il finit brusquement par ces mots : *et Monticello, quicquid ad eos aspicere videtur*. Nous ne pouvons même pas affirmer que nous possédons tout le *texte*, au sens étroit du mot.

16.

951-971.

Mainard concède à *Ingenaldus*, abbé de Saint-Julien de Tours, une prébende dans son chapitre.

A. 8 fragments d'original, provenant des registres de l'Etat civil. Archives d'Indre-et-Loire, H 461.

B. Analyse du XVIIe siècle : *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12677. f° 143 r°.

PUBLIÉ : C. de Grandmaison : *Fragments de Chartes.... recueillis sur les Registres d'Etat civil d'Indre-et-Loire. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLVI (1885) p. 417 et tirage à part (1886) p. 45 d'après *A*.

INDIQ. : *Gallia Christiana*, t. XIV (1856) col. 240 d'après *B*. — *C*. de Grandmaison, *Inventaire sommaire des Archives départementales d'Indre-et-Loire*, série H (1891), p. 151 d'après *A*.

Sans date. C'est *B* qui nous fournit le nom de l'abbé, lequel aurait siégé vers 947-965.

SIGEFROID, vers 971 - vers 997

On le trouve mentionné pour la première fois en 971, dans sa charte pour S. Julien de Tours. M. Bertrand de Broussillon date de 997 une charte du Mont-Saint-Michel, où il est nommé, donnée le 12 octobre, sous le règne du roi Robert : ce serait la dernière date connue de Sigefroid. Les *Actus*, fort sévères pour ce personnage, lui attribuent 33 ans et 11 mois d'épiscopat.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 352. — *Cartulaire de l'Abbayette*, par M. B. de Broussillon. p. 9.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 1. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 97.

17.

971, février, Le Mans.

Sigefroid, à la prière du diacre Eudes, trésorier de l'Église

du Mans, et encouragé par son seigneur, Hugues, comte du Mans, et ses fils Hugues et Foulques, cède en main-ferme aux moines de Saint-Julien de Tours la villa de Vaubouan (*Vallis boana*), au territoire de Vaas (*in territorio Vedacense*), villa appartenant au trésor de l'Église du Mans, à charge par lesdits moines de payer à ladite Église un cens annuel de 3 sols.

A. Original, parchemin, incomplet (manque la dernière ligne). Archives d'Indre-et-Loire, H. 461 (provenant des registres de l'Etat civil).

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5443, p. 45, d'après *A*. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 33, d'après *A*. — *D*. Copie du début du XVIIIe siècle. Bibl. nat. Baluze, t. 77, f° 89. — *E*. Analyse du XVIIIe siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12677, f° 143 r°.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Annales O. S. B.*, éd. de Lucques (1739), t. III, p. 665, d'après *A*, moins certaines souscriptions. — *b*. C. de Grandmaison, *Fragments de chartes.... recueillis sur les registres de l'Etat civil d'Indre-et-Loire*. Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. XLVII (1886), p. 233, et tirage à part (1886), p. 62, avec fac-similé d'après *A*.

FAC-SIMILÉ : Coll. de l'École des Chartes, héliogravure, n° 270.

INDIQ. : C. de Grandmaison, *Inventaire sommaire des Archives départementales d'Indre-et-Loire, série H*. (1801), p. 151.

Date : *Data est hæc manus firma in Cenomannica civitate, in mense Februario, anno tamen* XVII *Lotharii* [*regis regni*]. Les deux derniers mots ont été coupés dans *A*.

AVESGAUD, vers 997 - vers 1038

Neveu de son prédécesseur : fils d'Yves de Creil, seigneur de Bellême, lequel était frère de Sigefroid. On ne peut faire commencer son épiscopat avant 997, date où certainement siégeait encore Sigefroid, qui fut contemporain de Robert-le-Pieux, ni le faire finir après 1038, date de la mort de Robert, évêque de Verdun, qui reçut son dernier soupir. Il faut donc sacrifier l'indication de 42 ans d'épiscopat,

donnée par la liste des *Actus*. Ceux-ci racontent ses démêlés avec Herbert Eveille-chien, comte du Maine.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 355.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 34. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 101.

18.

1004.

Avesgaud exempte des droits de synode (*sinodales census*), de tournée (*quae vulgo circada*) et procuration (*vel parata*) et des *venditiones* dues à l'évêque, les églises de son diocèse dépendant de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, savoir : N.-D. de Vaubouan (*Vallem Bovani*) et Saint-Pierre de Beaumont-[la-Chartre].

A. Original parchemin. Archives d'Indre-et-Loire, H. 479.

B. Copie du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5443, p. 86.

PUBLIÉ : *a*. Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*. t. III (1856), p. 644, d'après *B*. — *b*. Delaville-Leroux, *Chartes de Touraine antérieures à l'An Mil* (1879) p. 45, formules finales d'après *A*.

INDIQ. : C. de Grandmaison, *Inventaire sommaire.... Indre-et-Loire, série H*. (1891), p. 158.

Date : *Data est autem hec auctoritas anno incarnationis Domini nostri Jhesu Xpisti M. IIII, indictione secunda.*

19.

1028, 19 juin, Le Mans.

Avesgaud exempte l'abbaye de la Couture des droits de relief (*relevationes et recomparationes altarium*) pour les églises qui lui appartiennent, à condition : 1° Que le jour de la fête de saint Julien, les moines viennent processionnellement à la cathédrale célébrer l'office. — 2° Que le jour de la fête des saints Gervais et Protais, les dignitaires de l'abbaye (*pars eorum sublimior*) assistent à la grand'messe à la cathédrale. — 3° Enfin, qu'on dise pour un chanoine

défunt les mêmes prières et qu'on fasse les mêmes aumônes que pour un moine de la Couture. — Les églises dépendant de la Couture acquitteront encore le synode, les tournées et les violations de cimetière.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle (1re moitié) *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 55 r°. — *C*. Copie du XIIIe siècle, *Martyrologe du Chapitre*. Bibl. du Mans, ms. 244, f° 294 r°. — *D*. Copie du XVIIIe siècle, *Compendium Historiæ Abb. S. Petri de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 11 r°.

E. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B p. 101, d'après *C*. — *F*. Extraits du même temps, même ms. p. 25, d'après *B*. — *G*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 39, d'après *B*. — *H*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 11 v°, d'après *E*. — *I*. Extraits du même temps, même ms., f° 21 r°, d'après *F*. — *J*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13817, f° 54, v°.

PUBLIÉ : *a*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845) instrum. LXXI. — *b*. *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli*, (1869), p. 100, d'après *B*. — *c*. *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 9, d'après *B*. *D*. *E*. — *e*. Extraits, V. Alouis, dans *Revue hist. et archéol. du Maine*. t. VII, p. 311.

Date : *Perfirmatum est hoc testamentum Cenomannis* XIII *kalendas julii, luna* XXII^a, *regnante Roberto rege*.

Le 22e jour de la lune tombe le 19 juin deux fois sous le règne de Robert-le-Pieux et le pontificat d'Avesgaud : en 1009 et en 1028. M. l'abbé Lottin, éditeur du *Liber Albus*, et les bénédictins de Solesmes, éditeurs du *Cartulaire de la Couture*, ont choisi 1009, parce qu'un certain Hubert qui signe ici comme chanoine, est désigné comme trésorier avant l'année 1028. M. l'abbé Ledru a fait fort justement observer (*La Cathédrale du Mans*, p. 110) que c'était une raison futile, attendu qu'il a pu y avoir deux chanoines du nom d'Hubert au XIe siècle. Le même érudit s'est prononcé pour 1028 parce que l'église de Solesmes, qui figure ici parmi les possessions de la Couture, ne lui fut donnée qu'en

1010, par un acte publié immédiatement après celui-ci dans le *Cartulaire de la Couture*. Mais il faut noter que la date de 1010 pour la donation de Solesmes est le fruit d'une conjecture, fondée sur la présence, parmi les témoins, de Hubert, évêque d'Angers, dont le prédécesseur Renaud serait mort en 1010. Or, quelques historiens placent en 1006 la mort de Renaud : (L. Halphen. *Positions de Thèses de l'École des Chartes*, 1904, p. 66). La base du raisonnement de M. l'abbé Ledru nous semble donc un peu fragile. Nous proposons la date de 1028 pour une autre raison : la présence du doyen du chapitre, Guillaume ; *Signum Guillelmi decani*. Un doyen du nom de Hugues est encore mentionné dans une charte de 1014 pour le Mont-Saint-Michel (*Cartulaire de Saint-Victeur du Mans*, p. 6) tandis que Guillaume se rencontre encore, selon le *Gallia Christiana*, en 1038.

20.

997-1038.

Avesgaud et son frère Ives donnent à l'abbaye de Saint-Vincent, dans le domaine (*villa*) de Coulaines (*Colonia*), la terre qu'occupa Hildebert, la forêt du Breuil (*que dicitur Broilus*) et dans le domaine de Courtillé (*Curtillé*), un mans (*plenaria mansio*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 9 (premier Cartulaire de Saint-Vincent) — *C*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 204 v°, d'après le même cartulaire.

D. Copie du XIXe siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, f° 8 v°. d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Vincent*, publ. par R. Charles et S. d'Elbenne (1886) col. 16, d'après *B*.

21.

997-1038.

Avesgaud consacre à l'hospitalisation des pauvres malades la maison par lui construite près de sa demeure épiscopale.

A. Original perdu.

B. Copie de la premire moitié du XIIIe siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 44 v°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 18, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 43, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 10037, p. 143, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 18 v°. d'après *C*.

PUBLIÉ : *a*. *Chartularium.. quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869). p. 69, d'après *B*. — *b*. Extraits : De la Bouillerie. *Documents sur la Maison des Ardents du Mans*. *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XXXII, p. 328, d'après un ms. du XVIIe siècle dérivé de *B*.

GERVAIS, vers 1038 - 1055

Fils d'Haimon de Château-du-Loir et d'Hildeburge, sœur de l'évêque Avesgaud, il succéda à ce dernier avant 1038. On lit dans les *Actus* l'histoire des luttes qu'il soutint contre le comte du Maine Herbert Bacon et contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou qui le retint 7 ans prisonnier. Il succéda en 1055 à Gui de Chatillon, archevêque de Reims, et mourut en 1067.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 362. — *Lettres* de Gervais dans les *Historiens de France*, t. XI, p. 498.

Consulter : *Histoire Littéraire de la France*, t. II, p. 572. — D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 137. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 116. — Molinier, *Sources de l'Histoire de France*, n° 994.

22.

1038, 5 novembre, Le Mans.

Gervais donne à l'abbaye de la Trinité de Vendôme l'autel

de la chapelle de Villedieu (*Villæ Dei*) dans la forêt de Gâtine, sur le ruisseau appelé *fons Rossonii* et en fixe les redevances : 20 sous de relief (*relevatio*), 6 deniers de synode, 9 deniers de procuration (*receptio*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle. Bibl. nat., Baluze, t. 47, f° 236, r°. — *C*. Copie du même temps (Sirmond). Bibl. nat., Baluze, t. 139, f° 239. — *D*. Copie du même temps (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17049, p. 678. — *E*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. II/1, n° 433. — *F*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 23, f° 14. — *G*. Analyse du XVIIe siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12700, f° 127, r°. — *H*. Analyse du XVIIe siècle. Bibl. nat., coll. Decamps, t. 103, f° 124, r°. — *I*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat., 13820, f° 296, r°, peut-être d'après *C*. — *J*. Mention du XVIIe siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12700, f° 297, v°.

PUBLIÉ : *a*. Martène, *Thesaurus Anecdotorum*, (t. I, p. 158). — *b*. *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, publié par l'abbé Métais, t. I (1893), p. 30, sous la date 1037.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. II (1775), p. 18.

Date : *Actum Cenomannis, non. novembris anno incarnationis dominicæ* M . XXX . VIII. *Indictione* VII, *regnante Hainrico rege.*

23.

1039, 25 juin, Le Grand-Lucé.

Gervais cède au monastère de la Trinité de Vendôme, à 12 deniers de cens annuel, la rive d'un ruisseau à Villedieu (*ripatium quoddam torrentis apud Villam Dei*) pour y faire un étang.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Baluze). Bibl. nat., Baluze, t. 47, f° 236 v°. — *C*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat. coll. D. Housseau, t. II, n° 443. — *D*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, t. 23,

f° 194. — *E*. Analyse du XVIIIe siècle. Bibl. nat., coll. Decamps, t. 103, f° 124 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, par l'abbé Métais, t. I (1893) p. 34.

Date : *Episcopaliter actum sive roboratum apud Luciaci castrum* XII *kal. julii, anno incarnationis dominicæ* M . XXX . VIIII. *Indictione* VI *regnante Hainrico rege.*

24.

1038-1047.

Gervais donne au Chapitre : 1° La moitié des oblations de la cathédrale et les revenus des églises qui étaient entre les mains des trésoriers (*archiclavi*). — 2° La villa de *Benais*, sur l'Huisne. — 3° L'église de Parigné-l'Évêque (*Patriniacum in territorio Ledunis*) savoir : la moitié du vivant et la moitié après la mort dudit Gervais. — 4° Les coutumes perçues sur les biens du Chapitre par le père dudit Gervais pour son domaine de Château-du-Loir (*Castrum Lid.*). — 5° Une maison (*aulam patris mei*) à Château-du-Loir, où l'évêque a construit une chapelle dédiée au Saint-Sauveur, et veut faire un cloître pour les chanoines. — Enfin, il ordonne de célébrer l'anniversaire de la mort de ses parents et celui de son ordination.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Martyrologe du Chapitre*, Bibl. du Mans, ms. 244, f° 91 r°. — *C*. Copie de la première moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, fol. 53 v°. — *D*. Copie du XVIIe siècle (André Duchesne). *Actus Pontificum* etc. Bibl. nat., Baluze, t. 45, fol. 120 r°.

E. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 80, d'après *B*. — *F*. Copie du même temps, même ms. p. 24, d'après *C*. — *G*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 45, d'après *B*. — *H*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 3 v°, d'après *E*. — *I*. Copie du même temps, même ms. f° 20 v° d'après *F*.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682) éd. in-fol. (1723) p. 306,

d'après *D.* — *b. Chartularium quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 95, d'après *C.* — *c. Actus*, éd. Busson et Ledru (1902) p. 367, d'après *B. C. D.*

Sans date. Nous y relevons les noms de S. Odilon, abbé de Cluny (994-1049). Arnoul, archevêque de Tours (1023-1052). Hubert, évêque d'Angers (1006-1047).

Cette pièce fort importante ne nous paraît pas être un acte de dernière volonté : nous relevons en effet cette phrase dans le préambule : « Ne vero velut dives ad mensam sedeam avarus, vos autem ad ostium ut Lazarus, lingua canina linctus ; sed simul simus Lazari apostolica lingua lincti... » et plus loin : « si qua vobis distribuo, pargameno scribo . . . . do vobis . . . . ».

Nous croyons l'acte authentique, malgré les mentions d'*obits* détaillées comme dans un obituaire : on retrouve autant d'indications précises dans la charte de donation d'Aldric (ci-dessus n° 9) ; mais nous serions disposés à voir une interpolation dans la souscription : « S. sanctissimi abbatis Odilonis, Cluniacensis monasterii, cujus ammonitione hec egimus ». L'acte a donc pu être remanié.

25.

1038-1055.

Charte de Gervais, contenant l'abandon au Chapitre par *Herbrannus*, homme de l'évêque, de l'Église de Moncé *[Monciaco]* avec les dîmes, prémices et autres revenus.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 54, v°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle. (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 25 d'après *B.* — *D.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 45 d'après *B.* — *E.* Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 210 d'après *C.*

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 99, d'après *B.*

VULGRIN, 1055 - 1065

Abbé de Saint-Serge d'Angers, élu par l'influence de Geoffroy Martel, Vulgrin était originaire de Vendômois. Il posa les fondements de la cathédrale romane dont la nef subsiste et mourut le 10 ou le 11 mai 1065, après un épiscopat de 9 ans et 8 mois selon les *Actus*, ce qui le ferait commencer vers octobre 1055.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 373. — *Martyrologe de l'Église du Mans*, cité ibid. p. 374, n° 3. — *Nécrologe de Saint-Serge*, ap. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 751.

Consulter en outre : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 232. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 122.

26.

1055-1065.

Vulgrin donne à l'abbaye de Marmoutier l'autel de Vivoin, du consentement du Chapitre et de Raoul vicomte (de Beaumont).

A. Original perdu.

B. Analyse du XVIIe siècle, (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 29 r°, *ex cartulario cenomanensi Majoris Monasterii....*

ARNAUD, 1065 - 1081

Né dans le pays d'Avranches, Arnaud fut écolâtre du Mans sous ses deux prédécesseurs ; son élection souffrit des difficultés et sa consécration fut retardée de 2 ans parce qu'il était fils de prêtre. Son épiscopat, qui dura 15 ans au dire des *Actus*, fut troublé par la rivalité du marquis Azzo d'Este, de Geoffroy de Mayenne et de Guillaume-le-Conquérant. Il vit se former l'éphémère commune du Mans. Arnaud alla à Rome, une charte nous donne la date de son

départ (6 mars 1071) : Voy. *Cartulaire de Saint-Vincent*, col. 28). Il mourut, croit-on, en 1081.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 374. *Martyrologe de l'Église du Mans*. 29 novembre. (cité ibid. p. 382).

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 268. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 124.

27.

1068, Le Mans.

Arnaud confirme les biens de Marmoutier, situés dans son diocèse, savoir : Saint-Guingalois de Château-du-Loir (*locum S. Guingaloei*), Vivoin (*Vivonium*), Laval (*Vallem Guidonis*), Sablé (*locum S. Macuti de Sabolio*).

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., coll. de D. Housseau, t. II/2, n° 716. — *C*. Copie de la même origine, même coll. t. XII/2, n° 6398. — *D*. Analyse du XVIIe siècle, (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 31. v°.

PUBLIÉ : *a*. Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi (1761), t. III, p. 59. — *b*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum. LXXV.

Date : *Feci autem hoc auctoramentum in urbe Cenomannis, in domo mea, rogatu venerabilis Bartholomei abbatis predicti monasterii, anno incarnationis Domini 1068.*

28.

1071.

Arnaud, concède à l'abbaye de Saint-Vincent, le fief (*beneficium*) que tenait de lui Gui Ecorche-Villain (*Excoriator villani*), plus le droit de prendre dans le bois de Montsor (*Mons sorus*) assez de bois pour charger 4 ânes faisant deux voyages en un jour.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 17, premier Cartulaire de Saint-Vincent.

C. Copie du XIXe siècle, (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, f° 14 v°, d'après B.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Vincent*, éd. R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 26, d'après *B*.

Une charte notice qui suit immédiatement et qui a le même objet, nous fournit la date : *Hoc factum fuit trans pontem Leuge, in via que ducit ad Sanctum Carilepphum, pridie nonas marcii, existentibus epact, 17, concurrente 5, indictionibus [sic]* IX - ce qui fait le 6 mars 1071 (publié *Cartulaire Saint-Vincent*, p. 27).

29.

Vers 1078, 30 mars. Le Mans.

Arnaud confirme la fondation par Hamelin *de Longiaco*, d'un prieuré de l'abbaye de Saint-Vincent, à Tuffé.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat, 5444, p. 77, premier Cartulaire de Saint-Vincent. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat.. lat. 17036, p. 53. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat. lat. 5445, p. 56.

E. Copie du XIXe siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, p. 57 r°, d'après *B*. — *F*. Copie de la même origine. Bibl. du Mans, ms. 472, f° 31 v°, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Vincent*, éd. Charles et d'Elbenne (1886), col, 165, d'après *B*.

Sans date d'année : *Acta autem fuit hec auctorizatio in urbe Cenomannica, in capitulo Beati Juliani, 3° kal. aprilis tempore Philippi Francorum regis, eo videlicet anno quo Robertus, Willelmi regis Anglorum filius, comitatum Cenomannensem recuperavit.*

C'est vers 1078 que Robert Courte-Heuse rentra en grâce

avec son père et vers le même temps qu'il rendit hommage à Foulques-le-Réchin. Voy. *Art de vérifier les dates* et C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, verbo : Foulques-le-Réchin.

L'acte est au nom du donateur, et la confirmation au nom de l'évêque forme une sorte de post-scriptum.

30.

1065-1081.

Arnaud abandonne ses prétentions sur la maison de Gautier l'Arbalétrier (*Walteri, arbalestarii*) qui appartient à Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle. Bibl. nat., lat. 5444. p. 30 ; (Gaignières) premier Cartulaire de Saint-Vincent.

C. Copie du XIXe siècle (M. Bilard), Bibl. du Mans, ms. 473, f° 23 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Vincent*, éd. R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 42, d'après *B*.

L'acte est donné en abrégé par le cartulaire, dont les transcriptions ne sont pas toujours fidèles ; l'original n'était peut-être qu'une notice sans titulature.

HOEL, 1081-85 - 1096

Breton d'origine, élevé à l'épiscopat par Guillaume-le-Conquérant à la mort d'Arnaud, selon Orderic Vital ; sacré seulement à Rouen, le 21 août 1085, après contestations entre le duc de Normandie et le comte d'Anjou, d'après les *Actus*. Persécuté par Hélie de La Flèche et par Hugues, fils du marquis Athon (Azzo), fit un voyage en Angleterre (1090 ?) et un à Rome (1095). Il mourut le 29 juillet 1096. (*Actus :* 1097).

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 382. — Orderic Vital, (*Société de l'Histoire de France*), t. II, p. 249.

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 334. — Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), pour la date de sa mort. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 128.

31.

1090.

Hoël contraint Guillaume de Braitel, chevalier, à faire réparation aux moines de Saint-Céneri (*de Sancto Serenico*) pour les vols commis par lui à leur préjudice.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 74, v°. — *C*. Analyse de la même origine. Bibl. nat., lat. 12875, f° 225, r°.

Date : *1090....*

32.

1085-1093.

Hoël confirme à l'abbaye de la Trinité de Vendôme l'église de Chemillé (*de Chimiliaco*) que lui a donnée *Mauritius Rotonardus*.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVIIe siècle. Bibl. nat., Baluze, t. 139, p. 248. — *C*. Analyse du même temps, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12700, f° 296 v°. — *D*. Analyse du même temps, Bibl. nat., Duchesne, 22, f° 248 v°. — *E*. Analyse du XVIIIe siècle. Bibl. nat., Decamps, 103, f° 153 v°.

PUBLIÉ : Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II (1894), p. 86.

Sans date : *Bernone abbate*, Bernon abbé de la Trinité de Vendôme, entre 1085 et 1093. (*Gall. Christ.* t. VIII, col. 1368).

Dans *C.* : *Alamicius Rotonardus*. L'acte, dont nous

n'avons plus le texte, paraît avoir été, comme le n° 38, une notice avec confirmation au nom de l'évêque du Mans.

33.

1081-1096.

Charte de Hoël contenant l'exemption accordée à l'évêque par le comte Hugues de tous droits envers lui pour sa maison épiscopale, pour celle du cloître de la cathédrale, pour le domaine de Coulaines (*Colonias*) et celui de Maule (*Mantula*).

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans. ms. 259, f° 54, v°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle, (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 24, d'après *B*. — *D*. Copie fragmentaire de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 57, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 20, v°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium,... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 98, d'après *B*.

Cet acte d'une allure assez curieuse : une exemption libellée au nom de l'exempté, nous est attesté, au moins pour son fond, par les *Actus*, p. 393 de l'éd. Busson et Ledru.

HILDEBERT, 1096-1125.

Né à Lavardin vers 1056 ; consacré évêque du Mans le jour de Noël 1096. Ses ennemis attaquèrent son élection et le desservirent auprès de Guillaume Le Roux et d'Hélie de La Flèche. Il semble bien d'après une lettre d'Yves de Chartres et un obit de Saint-Pierre-de-la-Cour (qui mentionne un enfant naturel « Hildeberti episcopi ») que sa conduite n'avait pas été irréprochable, mais il ne donna pas prise à la critique comme évêque. Au cours de sa lutte

contre Guillaume Le Roux, il fut emmené prisonnier en Angleterre (1099-1109). Il alla à Rome (1101). Élu en 1125 archevêque de Tours, il mourut dans cette fonction entre février et juillet 1133.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 397. — *Lettres*. — Yves de Chartres, *lettre* 118 (Migne t. 162, col. 279). — *Nécrologe* perdu de Saint-Pierre-de-la-Cour, cité par Bondonnet, *Les Vies des Évesques du Mans*, p. 472.

Consulter: D. Piolin : *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 431. — De Desers-Villers : *Un évêque au XIe siècle, Hildebert* (1876). — Hauréau, divers mémoires des *Notices et Extraits* et de l'*Histoire Littéraire du Maine ;* notamment : *Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin* (1882). — Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898). — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 136.

34.

1098, 16 décembre. Le Mans.

Hildebert ratifie la donation à Saint-Aubin d'Angers par *Fulquerius de Mortereis*, chevalier, de l'église Saint-Ouen, près Le Mans (*S. Audoeni, que mœnibus pene contigua est cenomanicis*), fondée par les évêques du Mans, à charge d'un cens annuel de 5 sols envers le Chapitre.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle. Bibl. nat., Baluze, t. 120, f° 313. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle. (Gaignières) Bibl. nat., lat. 17036 r° 67. — *D*. Copie du même. Bibl. nat., lat. 17126 p. 164.

PUBLIÉ : *a*. Beaugendre n° I ap. Migne, t. 171 col. 311 de la *Patrol. lat.* — *b*. D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1856) p. 695, d'après *C*. — *d*. *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, p. 324.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 9, n° 9.

Date : *Datum Cenomannis, per manum Gradulfi cancellarii*, XVII *kal. januarii, anno incarnationis dominicæ* M°. XC°. VIII°, *indictione* VI *episcopatus domni Hildeberti anno* II°.

35.

1106.

Hildebert confirme à l'abbaye de Saint-Vincent les églises qu'elle possède dans le diocèse.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 333. — *C*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 313 v°, d'après le premier Cartulaire de Saint-Vincent.

D. Copie du XIXe siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, n° 821, d'après *B*.

PUBLIÉ : *a*. Martène, *Amplissima Collectio*, t. I, p. 606. — *b*. Migne, *Patrol. lat.*, t. 171, col. 321, d'après *a*. — *c*. *Cartulaire de Saint-Vincent*, éd. R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 466, d'après *B*.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 10, n° 15.

Date : *Facta est autem hujus assertio concessionis anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo sexto, episcopatus vero predicti episcopi* X°, *indictione* XIII^a, *Philippo rege, Helia comite.*

36.

1096-1110.

Hildebert ratifie la cession par Hervé d'Assé (*de Asciaco*) à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, de l'église d'Assé et de la terre que Guillaume son frère avait déjà donnée à ladite abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. III, n° 1071. — *C*. Copie du XVIIIe siècle. *Chartes d'Assé et du Genéteil*. Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 189.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire d'Assé-le-Riboul* (1902), p. 9, d'après *C*.

Sans date ; on y rencontre les noms d'Hélie comte du Maine † 1110, et de Lambert, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, entre 1096 et 1118.

37.

1111.

Hildebert confirme à l'abbaye de Saint-Aubin les églises qu'elle possède dans le diocèse du Mans.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée, sur papier, du 13 novembre 1582. Archives de la Sarthe, H 267, f° 21 r°.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1856), p. 683.

INDIQ. : Bellée, *Inventaire.... Archives de la Sarthe, série H* (1881), t. I, p. 109. — Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 11, n° 22.

Date : *Concessio hæc anno ab incarnatione Domini* MCXI *nostræ sedis* XV, *Ludovico rege, facta....*

38.

1112, 12 mai (?), Beaumont.

Hildebert confirme la fondation du prieuré de Fresnay, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin, par le vicomte (de Beaumont) Raoul.

A. Original parchemin, scellé sur lacs de soie rouge et jaune, sceau perdu. Archives de Maine-et-Loire, H. 1794.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, t. I (1903), p. 386.

INDIQ. : Cél. Port, *Inventaire sommaire.... Archives de Maine-et-Loire, série H* (1848), p. 260.

Date : *Facta est autem concessio hec anno ab in incarnatione Domini* MCXII, *in quinto mense*, XII^a^ *die mensis, indictione* II^a^. *Apud Bellum Montem.*

Le cinquième mois désigne-t-il mai, cinquième depuis le 1er janvier, ou juillet, cinquième depuis mars, ou août, cinquième depuis Pâques ?

Cette charte est en forme de notice avec la confirmation seulement au nom d'Hildebert. Il n'y a pas de sceau annoncé dans l'acte, et le repli du parchemin qui porte les

lacs de soie recouvre une partie des souscriptions : le *signum* de l'évêque a disparu, coupé peut-être au bas de la charte, on n'a plus que les *signa* de Raoul et de ses fils. Il nous paraît probable que le sceau est une addition postérieure à l'acte. S'il est authentique, il a été ajouté au moment de la confirmation épiscopale.

39.

1112, Le Mans.

Hildebert cède à la Couture, moyennant 10 livres de mansais pour lui et 40 livres pour le chapitre, les églises de Tennie (*Tanidæ*), Loué (*Loeium*), Ballon (*Baladonem*), Saulges (*Salgium*), Le Pas (*Patium*) et Avoise (*Avesium*) dont le patronage fut longtemps disputé entre l'abbaye et l'Evêché.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans. ms. 198, f° 10 r°.

C. Copie du XVIIIe siècle, *Compendium Historiæ Abb. S. Petri de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis. f° 27, d'après *B*. — *D*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 65, d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17123, f° 216, d'après *B*.

PUBLIÉ : *a*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum. p. LXXVIII, d'après *B*. — *b*. D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1856), p. 632, d'après *B*. — *c*. *Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes*, (1881), p. 43, d'après *B*.

INDIQ : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 11, n° 24.

Date : *Facta est autem ista concordia in capitulo Beati Juliani, anno Domini* MCXII.

40.

1114. Marmoutier.

Hildebert donne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Villiers-Charlemagne (*Vilers Karoli Magni*).

A. Original perdu.

B. Copie du début du XVIIIe siècle dans les Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, D. Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 22, r°, d'après *A*. — *C*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. IV, n° 1351, d'après le *Cartulaire manceau de Marmoutier*. — *D*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 12675, f° 452, r°. — *E*. Analyse de la même origine. Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 84 v°. — *F*. Analyse de la fin du XVIIIe siècle. *Inventaire de la Sacristie de Marmoutier*. Archives d'Indre-et-Loire, H 378, f° 110 r°. Sub anno 1124.

PUBLIÉ : *a*. Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi (1761), t. III, p. 63. — *b*. Migne, *Patr. lat.*, t. 151, col. 322.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 11, n° 25.

Date : *Actum anno ab incarnatione Domini* MCXIIII, *apud Majus Monasterium in claustro.*

41.

1118. Evron.

Hildebert donne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Louvigné (*Lupiniaco*) et confirme les droits que Foulques *de Marboeto* y a donnés à l'abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, I, p. 85. — *C*. Copie du début du XVIIIe siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier* de Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 32 r°. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat. lat., 12880, f° 34 v°. — *E*. Copie du début du XVIIIe siècle. Bibl. nat., Baluze, t. 120, f° 315 r°. — *F*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 18 d'après *C* ou *D*. — *G*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 218 v°. — *H*. Analyse de la même origine. Bibl. nat., lat. 12875, f° 319 bis r°.

PUBLIÉ : Beaugendre ap. Migne, *Patr. lat.*, t. 171, col. 314, d'après *E*.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 12, n° 30.

Date : *Actum in capitulo Sancte Marie Ebron*[*iensis*] *cenobii, anno ab incarnatione Domini* MCXVIII.

42.

1120.

Hildebert, à la prière de Juhel de Mayenne, donne à l'abbaye de Marmoutier les chapelles du château de Mayenne et de Lassay (*Laceium*).

A. Original, scellé, sur lacs de soie couleur feuille morte, du sceau 1 de notre catalogue, perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 63, d'après *A* (dessin du sceau). — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 54441, t. III, p. 81, d'après *A*. — *D*. Copie du début du XVIIIe siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, par D. Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 41 r°. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 12880, f° 245 r°. — *F*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 182, peut-être d'après *E*. — *G*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel), Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 217 v°. — *H*. Analyse du XVIIIe siècle, *Inventaire des Titres de Fontaine-Géhard*. Archives de la Mayenne, H 66, f° 200.

PUBLIÉ : Beaugendre, ap. Migne, *Patr.*, *lat.*, t. 171, p. 319 d'après *F*.

Date : *Acta sunt hec anno ab incarnationis Domini* MCXX, *indictione* XIII, *epact.* XVIII, *anno episcopatus domni Hildeberti* XX° IIII°.

Le nom propre est écrit *Laceium* dans *B*, *C*, *D*, *G*, *H*. — *Saceium* dans *E*, *F*.

43.

1120.

Charte d'Hildebert contenant la donation faite à l'abbaye de Marmoutier par Robert dit le Paon (*dicti Pavonis*), clerc, de l'église N.-D. de Mayenne et de tous ses droits sur l'église de Parigné (*de Parriniaco*).

A. Original perdu.

B. Copie du début du XVIIIe siècle. Bibl. nat., Baluze, t. 120, f° 316. — *C*. Copie du début du XVIIIe siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, par D. Martène. Bibl. nat., lat. 11879, f° 37 r°. — *D*. Copie du

XVIIIe siècle. Bibl. de Tours. ms. 1384, p. 178, peut-être d'après *C.* — *E.* Analyse détaillée du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, 1381, f° 216 v°.

PUBLIÉ : *a.* Beaugendre, ap. Migne, *Patr. lat.*, t. 171, col. 314, d'après *B.* — *b.* D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 68.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 13, n° 33.

Date : *Actum est hoc anno ab incarnatione Domini* MCXX, *indictione* XIII, *epacta* XVIII, *anno episcopatus domni Hildeberti* XXIII.

44.

1104-1124.

Hildebert, désespérant de restaurer l'ordre et la règle dans le monastère de Saint-Georges-du-Bois (*S. Georgii de Silva*), près Montoire, abandonné par son abbé Mathieu (*Matheus nomen abbatis gerens*), donne ce monastère à l'abbaye de Marmoutier.

A. Original perdu.

B. Copie du début du XVIIIe siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, de D. Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 33 r°. — *C.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 12880, f° 205. — *D.* Copie du XVIIIe siècle. Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 64, peut-être d'après *B.* ou *C.*

PUBLIÉ : *a.* Beaugendre ap. Migne, *Patr. lat.*, t. 171, p. 318, d'après *D.* — *b. Cartulaire blésois, de Marmoutier*, par l'abbé Métais (1889), p. 118, d'après *a.*

Sans date, daté par la présence de Guillaume, abbé de Marmoutier, entre les années 1104 et 1124, d'après *Gallia Christiana*, t. XIV. col. 214-217.

45.

1125, Le Mans.

Hildebert confirme à l'abbé d'Évron, Daniel, les possessions de l'abbaye d'Évron, dans le diocèse du Mans.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle (D. Chevalier), *Cartulaire d'Evron*. Archives de la Mayenne, p. 490. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 137. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 85. — *E*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 145 v°.

PUBLIÉ : Migne, *Patr. lat.*, t. 171, col. 315.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 18, n° 36.

Date : *Actum est hoc Cenomanis, anno ab incarnatione* M° C° XXV°, *pontificatus nostri anno* XXIX°, *regnante Ludovico rege Francorum.*

46.

1096-1125.

Hildebert confirme la fondation de la chapelle de Saint-Aubin, par *Guiternus* de Juillé, le renouvellement de cette fondation, par Hugues de Juillé, et les libéralités de ce personnage, ainsi que de Roscelin, vicomte de Beaumont, et de Guillaume de *Poreio* envers ladite chapelle.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 780. — *C*. Copie du XIVe siècle, même ms., f° 136, r°. — *D*. Analyse du XVIIe siècle, (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 213 r°, sub anno 1125.

PUBLIÉ : *Cartulaire du Prieuré de Vivoin*, par l'abbé L. Denis (1894), f° 119 et 195, d'après *B. C.*

47.

1096-1125, 30 septembre, Le Mans.

Hildebert confirme à l'abbaye de Marmoutier, l'église de Torcé.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle, *Cartulaire de Torcé*. Archives de la Sarthe,

H. 375, p. 3. — *C.* Copie du XIXe siècle. Archives de la Sarthe, H. 376, p. 3, r°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *a.* Beaugendre ap. Migne, *Patr. lat.*, t. 171, col. 323. — *b.* D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1856), p. 684.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 313. Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, série H.* t. I (1881), p. 163.

Date : *Data Cenomanis civitate, II Kal. octobris.*

48.

1096-1125.

Hildebert confirme aux moines de Marmoutier, établis à Vivoin, la possession de toutes les églises qui leur ont été concédées dans le diocèse.

A. Original, scellé du sceau portant le n° 2 de notre catalogue, perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de Vivoin.* Bibl. du Mans. ms. 100, f° 18, r°. — *C.* Extraits de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 65, d'après *A.* — *D.* Extraits de la même origine. Bibl. nat., lat. 5441, t. III, p. 473-75, d'après *A.* (dessin du sceau).

PUBLIÉ : *Cartulaire du Prieuré de Vivoin*, par L. Denis (1896), p. 99, d'après *B.*

49.

1096-1125.

Hildebert ratifie la donation faite par le comte Foulques et la comtesse *Aremburgis*, à l'abbaye de Beaulieu, de l'église de Saint-Fraimbaud (*S. Frambaldo*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 65, d'après un vidimus de 1295. — *C.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17124, p. 87, d'après la même source.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1836), p. 699, d'après *B.*

50.

1096-1125.

Hildebert excommunie ceux qui prendraient comme gages les ornements de la cathédrale, ou ceux qui, excepté pour cause de nécessité pressante du Chapitre, ou pour la fabrique (*operis ecclesie*), ou pour les pauvres en temps de famine, tenteraient de les enlever à l'Église en quelque façon que ce soit.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re partie du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 66 v°.

C. Copie du XVe siècle. Bibl. du Mans, ms. 252, f° 159 r°, d'après *B*. — *D*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 29, d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 29, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 253, f° 60 r°, d'après *C*. — *G*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 22 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *a*. Migne, *Patr. lat.*, t. 171, col. 320 d'après *B*. — *b*. *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 130, d'après *B*.

LÉONCE CELIER.

(A suivre.)

LES

NOMS DE NOS RIVIÈRES

Tel est le titre d'un livre que M. de Félice, professeur au lycée de Chartres, vient de publier (1). Comme ce livre traite des noms de plusieurs rivières mancelles, je crois pouvoir en parler aux lecteurs de cette Revue.

Le sujet qu'ose aborder M. de Félice est vaste et imposant, si vaste et si imposant qu'il faut, pour une tentative de ce genre, un courage qui touche de bien près à la témérité.

L'étude de l'onomastique fluviale sort évidemment du cadre de la philologie romane, puisque les dénominations de nos rivières sont presque toutes antérieures à la colonisation romaine des Gaules ; cette étude relève au premier chef de la philologie comparée des langues indo-européennes, car elle traite le plus souvent de formations celtiques, et, pour ses hypothèses, doit sans cesse faire appel au sanscrit et aux autres langues ariennes. Dans des cas trop nombreux la philologie comparée est elle-même impuissante à résoudre les problèmes posés par les noms énigmatiques de nos rivières.

En effet, la langue celtique est loin de nous être connue ; le serait-elle mieux que nous resterions encore dans l'impossibilité de nous prononcer sur de nombreux noms qui semblent appartenir à des idiomes antérieurs au gaulois.

(1) Paris ; Champion, 1907, 165 p.

M. d'Arbois de Jubainville (1), voit dans les noms de rivières antè-celtiques des traces de l'idiome ligure (2), et, dans la race ligure, « une avant-garde indo-européenne ». D'autres noms de fleuves appartiennent d'après lui, à l'idiome ibérique qui, selon l'opinion d'un grand nombre de linguistes, mais non pas de tous, se continue dans la langue des basques d'aujourd'hui.

M. de Félice adopte ces opinions sans les contrôler, ce qui lui serait particulièrement difficile puisque, de son propre aveu, il n'est point philologue mais géographe; et, au risque de s'y perdre, il s'aventure dans les ténèbres sacrées des âges préhistoriques. Tant qu'il s'occupe de thèmes indo-européens il se couvre de l'autorité de M. d'Arbois de Jubainville ; mais, s'il lui arrive d'émettre des théories originales, il fait alors décidément fausse route. Lorsque nous le voyons expliquer le nom de l'Orbe, rivière du département de l'Hérault, par le grec *oros* « montagne » nous nous croyons revenus de trois quarts de siècle en arrière, au temps de l'auteur du *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, le laborieux Pesche, qui fut un homme de bien mais un étymologiste bizarre.

Examinons maintenant les quelques noms de rivière du Maine dont M. de Félice a fait mention :

L'*Aron*, affluent de la Mayenne, (noté *Aroëna* en 615), serait, d'après M. de Félice, antè-celtique, probablement ligure, et se rattacherait au thème *ar* - « mettre en mouvement, aller ». Remarquons que d'autre part il existe un thème celtique *ar*, qui signifie tout le contraire : « lent, paresseux ». Ce thème a fourni l'un des anciens noms de la Saône : *Arar*, littéralement « la très-lente » ; *Arar* serait ici

(1) *Les premiers habitants de l'Europe.* C'est cet ouvrage qui constitue la base la plus sérieuse du livre de M. de Félice.

(2) Quelquefois M. d'Arbois de Jubainville admet, pour les noms de fleuves, des formations hybrides celto-ligures.

un superlatif exprimé par la répétition de l'adjectif (1), à moins que *ar* - n'ait eu deux sens : *ar* -, particule « très » et *ar*, adjectif « lent » (2). En tout cas, César lui aussi a trouvé que la Saône était lente : « Flumen est Arar, » incredibili lenitate ita ut oculis in utram partem fluat judi- » cari non possit » (3). Remarquons encore qu'un thème ligure paraîtrait dépaysé dans le Maine où l'on ne trouve, dans les noms de lieux habités, ni les formations en - *ascus*, ni celles en - *inco*, ni le thème *aliso*, qui sont les trois caractères certains des noms d'origine ligure.

Puisque nous avons parlé de la Saône *(Arar)* qui s'est appelée aussi *Brigoulos* et *Sauconna*, c'est l'occasion de dire un mot de la petite rivière la *Saosnette* et de l'étang de *Saosnes* dans notre Saosnois. M. de Félice cite M. d'Arbois de Jubainville : « *Sauconna* peut dériver d'un thème *sauco* - pour *souco* -, et *souco* - ou *seuco* explique le latin *sucus* « suc, sève, jus, tout liquide épais ». Ajoutons que la racine *su* a le sens de « déverser, répandre ».

La *Bienne* est un affluent de la Sarthe. M. de Félice n'en parle pas, mais il cite son homonyme la Bienne, affluent de l'Ain, et reproduit, sous toutes réserves il est vrai, l'explication qu'en a donnée Bullet (au XVIIIe siècle) : *bian* « rapide » (4). Comme toutes les explications de Bullet partent du néo-celtique il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Il serait, je crois, préférable de rapprocher *Bienne* du nom de la Vienne, *Vigenna*.

La *Braye*, affluent du Loir, *(Brigia)* viendrait, d'après M. Holder du celtique *brig* - « montagne », nom que l'on s'explique difficilement pour un cours d'eau. La forme *Braya*, que M. de Félice croit devoir rappeler et à laquelle

(1) On retrouve des constructions semblables ailleurs que dans le celtique, par exemple dans les langues sémitiques.

(2) Voir Holder, *Altceltisches Sprachsatz*.

(3) *De Bello gallico*, I, 121.

(4) *Mémoire sur la langue celtique*, 1754 à 1760.

il attribue le sens de « boue » (?), n'est, bien entendu, qu'une latinisation sans le moindre intérêt.

La *Cambre*, entre l'ancien diocèse du Mans et celui d'Avranches, semble bien être le celtique *Camb* - « Courbe ».

Pour le *Colmont*, affluent de la Mayenne, M. de Félice, comme M. Holder et M. Zanardelli auteur d'un traité sur l'onomastique fluviale belge, part de la graphie médiévale *Cosmum*; ce *Cosmum* ne serait que le sanscrit *Kòça*, « récipient, fourreau, enveloppe ». Mais cette forme *Cosmum* est de 1199, et nous trouvons, dès 1120, la notation *aquam Colmontem*.

La Dive, affluent de l'Orne-Saosnoise, est bien le thème gaulois *div* -, « la divine », sans qu'il soit besoin de passer par le latin *divus*.

Le *Douet*, nom de petits cours d'eau dans les départements de l'Orne et de la Sarthe, est-il un nom d'origine romane? Viendrait-il du latin *ductus*, vieux français « duit » ? Nul ne saurait l'affirmer malgré les notations que nous trouvons dans l'ancien diocèse du Mans : *Pulcher ductilis* « le Beaudouet », *Album Vadum* « le Blandouet » etc., Ces notations pourraient n'être que des étymologies populaires. M. de Félice rattache le nom de Douet à un thème primitif, *deiw-o*, dont les dérivés néo-celtiques seraient *duy*, *duw*, *doué*.

L'*Ernée* nous ramènerait à une racine indo-européenne *arn* - ; M. de Félice la trouve dans le sanscrit *arnas*, « eau », qui lui a donné le thème *ar* -, dans l'*Aron*. Mais, cette fois, M. de Félice se contente de la forme *ern* - ou *erno* -, « dérivé celtique de *arnas*. » M. Holder mentionne le thème celtique *erno* « fer » (allemand *eisen*, anglais *iron*). On ne saurait dire si la forme primitive du nom d'Ernée se rattache à une racine *ern* - ou *arn* -.

Le nom de l'*Erve*, affluent de la Sarthe, viendrait d'après M. de Félice et sur la foi des auteurs du *Dictionnaire Archéologique de la Gaule*, d'un thème *avar* « rivière ».

Il y a un thème celtique *arv-*, *arva*, qui pourrait bien signifier « la rapide » et se retrouve dans presque toutes les langues indo-européennes, par exemple dans le grec *auri*, ainsi que dans les adjectifs vieux-persans, sanscrits et scandinaves qui ont le sens de « rapide ».

Les plus anciennes notations du *Loir*, sont : *Ledus* (615), *Liddum* (713), *Letum* (852) ; les plus récentes : *Liz* (1308), *Lipdis* (1418), *Lydus* et *Lydulus*. Comme formes intermédiaires, on trouve : *Legrum flumen* (1080), *Ligerus* (1190), *Lirum* (1243) (1). L'*r* qui apparaît ainsi dans l'histoire du Loir n'est pas phonétique ; *Ledus* a dû fournir *Leid*, *Lei*, *Loi*, comme *seta* a fourni *seide* « soie ». L'intrusion de l'*r* est due sans doute à l'analogie du nom de la Loire *[Liger]*, ou à une interprétation savante du dialecte : *Lei* (*de Legrum*), a-t-on pensé sans doute, pour Loir, comme *nei* (de *nigrum*, lat. vulg. *negrum*), pour « noir ». Quant au mot *Ledus*, sa signification est inconnue ; on ne saurait l'expliquer comme l'a fait M. Müllenhoff (2), et d'après lui M. de Félice, par le gallois *llêd* (breton *ledan*) « large » ; car ces formes ne sont que néo-celtiques et correspondent à un celtique ancien, (qui serait le seul intéressant) *litanos* « large » qui n'a pu donner *Ledus*.

Le nom de la Loire *[Liger]* parait ligure ; mais la Loire descend de contrées où l'on a retrouvé des traces de l'idiome ligure, et il n'en est pas de même pour le Loir.

A propos de la *Longuève*, affluent de la Sarthe, inutile de dire, comme le fait l'auteur des « Noms de nos rivières » que la transformation du latin *aqua* en vieux français « ève » est *curieuse* ; elle est au contraire toute naturelle.

Le nom de la Mayenne *[Meduana]* se prononce en effet *Maine* (ou mieux *Mèn*) (3), dans le pays. C'est tout ce que

(1) *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir.*
(2) *Deustche Altertumskunde* ; 1900.
(3) Voir *Glossaire des parlers du Bas-Maine*, par M. Dottin.

nous en apprend notre auteur. Le thème celtique de *Meduana* paraît être le celtique *medu* « miel ».

Le *Mouillepied*, petit affluent de la Sarthe, s'est appelé autrefois *Mulgipit*. C'est avec raison que M. Holder, qui n'indique pas l'étymologie de *Mulgipit*, considère *Mouillepied* comme une étymologie populaire de l'ancien nom.

Le nom de l'*Orne* (Orne Champenoise, Orne Saosnoise) est noté *Olina*. Peut-être faut-il y voir le nom celtique du frêne, *Olnos* ; c'est avec l'orme, *ulmus*, que l'étymologie populaire s'est plu à l'identifier.

L'*Oudon (Olidum, Uldonum)* affluent de la Mayenne, a retenu l'attention des auteurs du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, qui n'ont pas craint de rapporter *Oudon* à un thème celtique *avara* « rivière ». M. de Félice, cette fois, se montre sceptique et il faut lui en savoir gré. Il est impossible que *avara* ait donné *olid* -, et l'on se demande comment des gens sérieux ont pu admettre cette étymologie. Quant à *olid* -, on n'en connaît pas le sens.

Le *Rône*, affluent de la Sarthe, a, quant à son nom, la même origine que son grand frère du sud-est. M. d'Arbois de Jubainville considère *Rhodanus* comme une formation antè-celtique mais toutefois indo-européenne ; il l'explique par une racine *rot* ou *rod* « courir », irlandais *rethim* « je cours ». Le Rhône serait « celui qui court ».

Un ruisseau de la commune de Ruaudin le *Roule-Crotte* a été noté autrefois *Axona petrosa*, phonétiquement : « l'Essonne pierreuse », ce nom d'*Axona* a été interprété différemment. Bacmeister (1), cité par M. de Félice, a proposé de faire dériver *Axona* de la racine arienne *ac*-, « tranchant ». Selon M. d'Arbois de Jubainville, ce nom d'*Axona* n'est pas non plus celtique.

Le nom de la *Sarthe* serait antè-celtique. M. d'Arbois de Jubainville a rapporté à la racine ligure *Sa* -, comparable au

(1) *Alemanische Wenderunhen* ; 1867.

sanscrit *Sar-*, *(fluere, ire)*, et au latin *serum*, les noms de la Sarre en Lorraine et de la Serre affluent de l'Oise. L'explication donnée par Bullet (*Sarth*, « pure ») et rappelée par M. de Félice, ne se soutient pas. Dans *Sarta*, *-ta* pourrait être un suffixe du participe féminin (Holder).

Pour le nom du *Tusson*, affluent de la Braye, M. de Félice a imaginé une étymologie amusante : « Le Tusson, dit-il, » s'est appelé *Tuconum*, or *tucos*, latinisé *tucus*, était le nom » d'un oiseau, du coucou semble-t-il d'après ce passage » d'Isidore : *Tucos quos Hispani cucullos vocant a propria* » *voce constat nominatos.* » Le Tusson serait donc « la rivière des coucous ». Mais c'est de sa propre autorité que M. de Félice rapproche *tucos* de *Tuconum* qui n'est qu'une latinisation maladroite de Tusson. *Tucos* est bien celtique mais ne se rapporte pas à Tusson.

Enfin la *Vilaine*, qui prend sa source dans le département de la Mayenne, a donné lieu à plusieurs remarques. Son nom est noté en 834 *Visnonia*, en 1084 *Vicenonia*. M. d'Arbois de Jubainville l'explique par la racine ligure *vis-*, « couler », d'où, entre autres, le nom du Weser ; d'après le même auteur, le second terme *nonia* est aussi ligure. Mais M. Loth (1) ayant constaté l'existence à Rennes d'un autel portant la dédicace « *Marti Vicinno* » pencherait à identifier ce surnom du dieu Mars avec le nom de la Vilaine en partant d'un *Vicinonia* ; il y voit un thème celtique *vici-sno*, dérivé de *vik-* « vaincre, combattre ». La Vilaine serait, dans cette hypothèse, la « rivière de Mars ».

M. de Félice s'en est tenu là. C'est dire qu'il ne s'est intéressé qu'à un très petit nombre de noms hydrographiques cénomans. Puisqu'il était entré dans cette voie périlleuse il eût pu parler des noms suivants qui ont été étudiés, presque toujours sans grand succès d'ailleurs, par les celtisants.

(1) *Annales de Bretagne* ; t. XII, p. 270.

L'*Anille* s'est appelée *Anisola*. Dans ses intéressantes *Notes sur les noms de lieux anciens des Actus* (1), M. Busson admet, avec Zeuss (2), que *Anisola* reproduisait un mot celtique *anisus* ; et il ajoute : *anisus* et *Anisola* exprimeraient vraisemblablement l'idée de fraicheur (3). M. Holder voit dans *Anisola* trois éléments : *An - is - ola*, ce dernier est un diminutif. *An -* doit être un préfixe de sens inconnu, (négatif ou d'intensité). Quant à *- is -*, peut-être pourrait-on le rapprocher du thème *is* dans *isa* « flèche, chose rapide » d'où les noms de rivières *Isis*, affluent de l'Hérault, *Ybbs*, affluent du Danube, *Hise*, affluent de l'Ariège. Un *Anisolus* paraît plus transparent encore dans l'*Anissou*, rivière du Cantal.

La *Dême*, affluent du Loir, s'est appelée au moyen-âge : en latin *Dimidia* et en français la *Desmée*. Le vocable primitif a pu être parent de l'irlandais *deim* qui, selon M. Whitley Stokes, cité par M. Holder, signifie « sombre ».

Le *Dinan* : Faut-il voir dans ce nom de rivière le même thème que dans les noms de la ville de Dinan (Côte-du-Nord) et de la ville de Dinant (Belgique) ? La première est notée *Dionantium*, la seconde *Dionante castrum*. M. Esnault, le celtisant bien connu, a expliqué *Dionante* par *Divo nante* « la Vallée divine ».

La *Milesse*, petit affluent de la Sarthe, s'appelle en 834 *Milicia*. On peut penser au celtique *Meliddi* « doux » qui a fourni le premier élément du nom d'homme gaulois *Miletumarus*, littéralement « le doux et le grand ».

L'*Ouette (Ouesta, Osea, Oueste, Osta)* est mentionnée par

(1) *Province du Maine*, t. XI, XII et XIV.

(2) *Grammatica celtica*.

(3) M. Busson (d'après Zeuss ?) cite, à propos d'*anisus* le breton *anoued* ; ce mot breton est moderne et signifie « refroidissement des objets animés, rhume de cerveau ». (Voir le Dictionnaire breton du colonel Troude) ; M. Henri rapproche cet *anoued* d'un vieux thème celtique *outa* qui rappellerait le zend *Aota* « froid ». (Voir *Lexique étymologique des mots usuels du breton moderne*).

M. Holder qui considère *Oesta* comme la forme primitive du nom de cette rivière. Mais il y a lieu de se demander si le thème véritable n'aurait pas été un *Ult*, *Ulta*, comparable à l'*Ultum*, aujourd'hui l'Oust, rivière du Morbihan que M. de Félice explique, sans vraisemblance, par le thème *ollo* -, « grand ». L'intrusion de l'*s* aurait eu lieu, dans l'histoire du nom de l'Ouette comme dans celle du nom de l'Oust. Notons que le nom de Lot (avec agglomération de l'*l*) représente le thème *olt* -, que M. d'Arbois de Jubainville considère comme ligure.

La *Pisse*, qui arrose Saint-Fraimbault, est notée *Pissis*. Ce *Pissis* semble se rapporter à un groupe de vocables désignant des ruisseaux et des fontaines et disséminé dans toute la France, tels que le *Pissot*, la *Pisserotte*, etc. Une autre forme très ancienne reproduisant la même racine est *Pissenia*, ancien nom de l'Abbaye de Fontaine-Daniel. *Pissis*, *Pissenia* a dû être un vocable (celtique ou antè-celtique) servant à désigner des fontaines ou des cours d'eau. L'étymologie populaire s'est appliquée à le défigurer et à modifier son sens par des suffixes divers.

Le *Tresson*, aujourd'hui ruisseau de l'Etangsort, a donné son nom à la commune de Tresson, *Tricionem*. M. Busson (1) a, pour le nom de Tresson, une explication ingénieuse mais hasardée : Tresson viendrait, suivant lui, du breton *tret* « passage » traduit par le nom actuel « l'Etangsort, *l'émissaire* de l'étang ». J'ai déjà dit que le breton moderne ne peut pas expliquer utilement les noms gaulois ; il ne peut surtout pas se substituer à ceux-ci pour expliquer des noms français. *Tricionem* semble se rattacher au celtique *tricio*, latin *tertius* ; plusieurs autres ruisseaux confluent avec le Tresson près du bourg.

Quant à l'une des principales rivières du Maine, l'*Huisne*,

(1) *Province du Maine*, t. XI, p. 307.

on sait seulement que son nom a été très anciennement noté *Idonea*, puis *Eguenia*, *Yoguna*, etc.

Terminons ici cette digression et revenons au livre de M. de Félice.

Les théories de M. d'Arbois de Jubainville sur les premiers peuples européens sont certes très intéressantes ; mais, quand on ne possède pas son autorité il n'est guère prudent de s'aventurer sur un tel terrain.

Si l'on se place au point de vue d'une contribution utile à la préhistoire européenne, je crois que cette préhistoire a plus à attendre de l'archéologie que de la linguistique, et que les sépultures, les ossements, les armes, les ustensiles des peuples disparus fourniront des indices plus sûrs que les noms de fleuves, de lacs ou de montagnes.

L'identification et l'étymologie des noms de lieux (gallo-romains ou celtiques) sont déjà matière à controverses et pourtant nous avons à notre disposition, pour expliquer ces noms, l'onomastique latine et bon nombre de vocables gaulois. Mais que sera-ce pour les noms fluviaux qui ne sont ni latins ni gaulois et qui appartiennent à des langues sur lesquelles les notions nous manquent ? Ces noms seront-ils ligures et, s'ils sont ligures, seront-ils, par cela même ariens ? Les Ligures eux-mêmes ont pu trouver des dénominations déjà données par des peuples plus anciens qu'eux. Devra-t-on remonter jusqu'à l'époque de Cro-Magnon dont parle M. de Félice, d'après M. Issel (1) qui en arrive à conclure que les hommes de Cro-Magnon étaient Ligures ? Dans la nuit des temps, ira-t-on jusqu'à la race mongoloïde primitive et cherchera-t-on les racines des noms de nos fleuves dans les idiomes ougro-finnois ? Je n'ai pas besoin de dire combien ces hypothèses seraient vertigineuses.... et même pires. On peut supposer qu'aux

(1) *Liguria geologica e preistorica* ; 1892.

origines indo-européennes nos rivières ont porté des noms tels que « l'eau qui coule, l'eau qui court », ou même des noms comme « la pure, la profonde, la tranquille, la sombre »; mais de là à l'explication méthodique des noms fluviaux il y a loin.

Si le courage qu'a montré M. de Félice en entreprenant une pareille tâche mérite des éloges, on regrette les erreurs qu'il a commises quand il croit à l'axiome d'un dilettante, axiome qu'il a pris pour épigraphe à son livre : « Même sans être philologue, on peut s'occuper d'onomas- « tique géographique ».

LUCIEN BEZARD.

A PROPOS

DES

SOUVENIRS D'UN MOBILE DE LA SARTHE

PAR D. ERARD (1)

1870, l'invasion, la guerre allemande, que ce passé nous paraît lointain ! Le territoire violé, les combats sanglants, les mille privations aggravées par les rigueurs de l'hiver, tout cela n'est plus que de l'histoire, — ancienne déjà, obscurcie et comme à moitié perdue dans les nuages de l'oubli. Aux âmes françaises, les mauvais souvenirs semblent peser lourdement. Incapables des longs recueillements, des haines inexpiables, ce n'est pas elles qui auraient su méditer, préparer plus de 60 ans la vengeance, entre Iéna et Sedan.

La tourmente une fois passée, la vie reprenait, avec son activité paisible, et la France, amputée, ne songeait qu'à cicatriser ses plaies, à refaire ses forces épuisées. Toutefois, entre les survivants, nombreux encore, qui avaient assisté au drame, quelques-uns eurent à cœur d'en conserver la mémoire ; leurs écrits sont à la fois un témoignage et un enseignement ; ils contiennent des pages honorables, parfois même glorieuses : l'admiration de l'avenir n'est pas toujours le privilège des vainqueurs.

(1) Imprimerie Monnoyer et librairie de Saint-Denis, Le Mans, 1907.

Les régiments de Mobiles, formés à la hâte, dans la confusion des premiers désastres, ont connu des fortunes très diverses : les uns enfermés dans le Paris du siège, d'autres incorporés aux armées de province, et certains toujours à la peine, rivalisant avec leurs aînés par l'émulation du courage, — comme eux, ayant bien mérité de la patrie. Il eût été souverainement injuste de laisser s'effacer dans l'ombre la trace de leurs nobles sacrifices, de leur modeste et infatigable dévouement.

Celui de la Sarthe fut un des plus éprouvés en cette rude campagne de cinq mois, qui commence aux environs d'Orléans, pour se terminer, comme on sait, à Saint-Jean-sur-Erve, à quelques lieues de Laval. Près de 1,100 hommes mis hors de combat, deux citations à l'ordre du jour de l'armée, les éloges de chefs militaires comme Chanzy, Jauréguiberry, Charette, disent assez quelle fut sa conduite au feu, son endurance, sa ténacité dans les revers.

Les officiers donnaient l'exemple. Le colonel de la Touanne, dont la bravoure et le talent d'organisateur furent bien vite appréciés de ses hommes, se multipliait et veillait à tout,.... jusqu'au jour où une grave blessure le sépara des siens pour un temps. A peine remis, portant encore le bras en écharpe, il revenait en hâte présider, avant la bataille du Mans, à la réorganisation de ses bataillons décimés par le feu et la maladie.

Un an après la guerre, il publiait, dans *La Sarthe*, une « Histoire du 33e » (1), qui reste le document le plus sûr, le tableau rapide, mais complet, des épreuves souvent si cruelles, imposées aux jeunes soldats qu'il avait eu l'honneur de commander. Le régiment avait ainsi son Livre d'or, écrit par le plus autorisé des témoins. Il eut aussi l'heureuse chance de trouver peu à peu ses chroniqueurs.

(1) Imprimé ensuite en volume, avec de nombreuses pièces justificatives. Imprimerie de *La Sarthe*, 1872.

Ce fut d'abord son aumônier, l'excellent abbé Ch. Morancé, qui ne l'avait pas abandonné un seul jour, soignant les blessés, consolant les mourants sur les champs de bataille, accompagnant ses Mobiles dans leurs marches les plus pénibles, prodiguant sans compter les trésors d'une âme vraiment chrétienne, grande et simple dans son héroïsme.

Son livre (1) est moins une narration continue qu'une suite de scènes, réunies entre elles par un lien légèrement marqué. Emaillé de récits émouvants jusqu'aux larmes, et, par moments, d'anecdotes plaisantes spirituellement contées, qui amènent aux lèvres un involontaire sourire, il est pénétré partout d'un sentiment profond, d'une compassion infinie pour ceux que la mort a choisis, et aussi pour les autres, condamnés à porter jusqu'au bout le poids des longues souffrances.

Dans les deux ouvrages que nous venons de caractériser d'un mot, c'est le corps tout entier qui apparaît en son ensemble, parmi les hasards de la lutte, enflammé d'espérance au début, puis conscient de son impuissance après l'échec du 2 décembre, mais résistant quand même et combattant jusqu'au dernier jour.

Plus tard, d'autres voix se sont élevées, apportant des éléments nouveaux, des contributions personnelles, et dont la valeur n'est pas moins précieuse : car elles traduisent des impressions spontanées, d'une sincérité absolue, qui donnent, pour ainsi dire, la vision directe des lieux, des événements mêmes et de ceux qui en ont été les principaux acteurs.

Il est regrettable que, sur les trois bataillons du 33e, deux seulement possèdent jusqu'ici leur journal de campagne, ce qu'on pourrait appeler, à juste titre, leurs « mémoires ».

(1) *Un régiment de l'Armée de la Loire*, par l'abbé Ch. Morancé. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1874.

En effet, dans les mouvements compliqués des marches, des manœuvres stratégiques, dans le tumulte des rencontres, les unités qui le composaient ne furent pas toujours réunies. Les nécessités du moment les avaient parfois séparées ; ainsi chacune d'elles aurait eu à rappeler certains épisodes, certaines actions locales, auxquelles elle se trouva mêlée.

Sur le bataillon de La Flèche (le 1er), jusqu'ici du moins, aucune publication ne s'est fait jour (1). Le 3e (St-Calais) a été plus heureux (2). Un de ses officiers, Henri Bohineust, imprimait en 1896 les *Commentaires d'un Conscrit* (3), qui obtinrent auprès de ses compagnons d'armes le plus mérité des succès. Après vingt-cinq ans, il nous rendait, avec une vivacité, avec une fraîcheur inespérée, la sensation même des choses vécues. Son petit livre, d'un entrain juvénile, d'une verve endiablée, avec ses lesquisses si pittoresques en leur brièveté voulue, ses enthousiasmes, ses ardeurs, son admiration pour les vrais héros et ses boutades irritées contre les fanfarons de patriotisme, restera pour nous tous, et malgré la tristesse du fond, comme un compagnon vivant et charmant, un confident de nos espoirs déçus, de nos joies si courtes et de nos misères sans cesse renouvelées, hélas, jusqu'au découragement final.

Voici maintenant un autre ouvrage, d'une inspiration, d'un ton surtout sensiblement différents, et certes, d'un intérêt non moindre. Parus dix ans après les *Commentaires*, les *Souvenirs d'un Mobile* ont pour auteur un sous-officier du 2e bataillon (Le Mans) (4) ; ils ont été publiés grâce à des

(1) Commandant de Lentilhac.

(2) Commandant de Musset.

(3) Le Mans. Imprimerie Blanchet, 1896.

(4) Commandant C. de Montesson, blessé grièvement à Coulmiers, est remplacé en janvier par le commandant Simonard.

souscriptions volontaires et avec le concours de la « Société d'Agriculture, Sciences et Arts » de la Sarthe.

Comment ce dernier narrateur a-t-il pu fournir, après tant d'années, des notations aussi précises, des peintures aussi exactes, en leur saisissante réalité ? On se demande si la rédaction, au moins pour une grande part, n'aurait pas été arrêtée de longue date, attendant en silence l'occasion favorable, qui à la fin s'est heureusement présentée. Aussi bien Denis Erard avait-il fait preuve, entre tous, d'une persévérance, que nous n'hésiterons pas à qualifier d'admirable. Griffonner sur « un calepin de caporal ou de sergent » ses notes journalières, sous la tente, à la lueur de quelque lumignon fumeux, dans le désordre des campements, quand on est accablé par la fatigue des marches, démoralisé par les affres continuelles d'un danger toujours présent, souvent aussi par les cris des blessés et des mourants, il fallait pour cela, sans doute, une rare fermeté d'âme, une exceptionnelle énergie. Et quel effort de la mémoire, quelle tension de l'esprit pour relier entre elles ces indications fugitives, pour composer, de toutes ces pièces détachées, un ensemble de récits, fidèles non moins qu'attachants, qui deviendront pour les camarades d'autrefois, et après eux pour leurs descendants, un trésor de pieux et impérissables souvenirs !

Ici, c'est la gravité qui domine, le souci de reproduire, avec une attention scrupuleuse, la vérité, l'enchaînement des faits, l'émotion poignante, dont ils pénètrent et secouent à la fois les sens et les cœurs. Point de pose ni de vantardise. Si en quelques instants, bien rares d'ailleurs, — le tempérament a paru faiblir chez ces jeunes hommes enrôlés d'hier, l'aveu en est fait sans détour, avec la simplicité des vrais braves. Mais comme ils se relèvent vite et prennent hardiment leur revanche ! Les grandes batailles de la campagne, Coulmiers, Loigny, Villorceau, Le Mans sont des

journées mémorables, où le 33e régiment de Mobiles a tenu dignement sa place à côté des meilleurs de l'armée. Il y a laissé une partie des siens, tombés pour la défense du pays, et les regrets émus d'un soldat, qui fut exposé aux mêmes périls, sont pour eux la plus éloquente des oraisons funèbres. Ayant lutté jusqu'au bout à leurs côtés, mieux que personne il peut être garant de leur valeur, et son témoignage, confirmé on l'a vu, par les juges les plus compétents, demeure au-dessus de tout soupçon.

L'action terminée, victoire ou défaite, tout n'est pas fini encore. Pitoyable aux douleurs d'autrui, notre sergent était de ceux qui, après les plus chaudes affaires, s'inquiétaient du sort des blessés ; l'intérêt ne diminue pas à le suivre aux ambulances improvisées, où tant de malheureux, souvent entassés dans quelque ferme qui brûle, endurent, pansés à la hâte, les plus horribles tortures. Et le lecteur partage, ressent avec lui les angoisses que lui cause le spectacle de ces supplices.

On voudrait pouvoir analyser, suivre en détail la série des combats, des alertes sans cesse répétées, des mouvements aventureux, interrompus par de trop rares accalmies, détacher certains épisodes particulièrement frappants, citer quelques-unes de ces pages, où reparaissent tour à tour les brillants assauts, comme celui de la ferme du Mée, l'attaque et la défense du château de Villepion, puis les désolantes retraites — de Beaugency à Vendôme, du Mans à Laval. Mais à quoi bon s'attarder ici en d'inutiles développements ? L'édition est épuisée, une autre ne saurait manquer de suivre. A tous nos compatriotes ce livre réserve une sorte d'amère jouissance, mêlée de quelque fierté; nul doute que la lecture n'en soit pour eux bienfaisante, et d'un effet grandement salutaire.

Les générations nouvelles sont oublieuses, dit-on : elles croiraient définitivement fermée l'ère des conflits armés entre les nations. Des prédicateurs pacifistes entretiennent

sottement, — naïvement si l'on veut, — ces illusions chimériques. D'autre part, l'antimilitarisme se flatte de détruire dans le peuple la religion de la patrie ; il répudie, en termes ignobles, le respect sacré du drapeau. Il importe de réagir contre ces coupables folies, pour les empêcher de devenir endémiques et de désorganiser le pays. Est-il, pour les combattre, un plus efficace antidote que ces enseignements de l'exemple, où les jeunes apprendront de leurs anciens la pratique des vertus militaires, qui constituent pour les peuples la garantie même de l'existence, en leur assurant l'estime raisonnée de leurs alliés et la crainte forcée de leurs rivaux.

D. MALLET (1).

(1) Nous nous empressons d'ajouter que M. Dominique Mallet, lui aussi, a fait vaillamment la campagne de 1870, comme lieutenant au 33e Mobiles, qu'il a été contusionné le 2 décembre, à Loigny, et qu'il est l'auteur des deux ouvrages si intéressants, *La Bataille du Mans* et *Les Prussiens au Mans*, 1873, 2 vol. in-12, les premiers en date après l'ouvrage du Colonel de la Touanne. (Robert TRIGER).

BIBLIOGRAPHIE SARTHOISE

(1906-1907)

Depuis de longues années, le regretté M. Brière dressait, à cette place, le catalogue de livres, brochures, tracts, journaux parus au Maine, au cours de l'année écoulée. Essayer, après un bibliophile aussi distingué, de continuer une telle œuvre, paraîtra aussi téméraire que difficile ; aussi, celui qui l'entreprend ose-t-il réclamer, avec l'indulgence des lecteurs de cette *Revue*, leur aimable collaboration ; la tâche qu'il a assumée lui en sera d'autant plus facilitée.

I. Almanachs

Almanach de la Sarthe et de l'Ouest, pour l'année 1907, contenant le calendrier, foires et marchés de 12 départements, etc. Le Mans, 1 vol. in-32.

Almanach (*Petit*) de la Sarthe, pour 1907. Le Mans, in-32.

Almanach du syndicat des agriculteurs de la Sarthe, année 1907. Le Mans, 1 vol. in-16.

Almanach manceau (*Le Grand*) pour l'année 1907, 42e année. Le Mans, Charles Monnoyer, 1 vol. in-32 de 256 p. (1).

Almanach manceau journalier, pour l'année 1907. Le Mans, Ch. Monnoyer, 96 p. in-32.

(1) Cet *Almanach* contient les articles nécrologiques de MM. Louis Brière ; V.-M. Bonhommet ; Clément Sarcé ; E.-L. Bertron-Augé ; R. J.-E. Bachelier ; G.-M. Labouré (Mgr) ; G.-E. Ragaine ; L.-P. Griffaton Joseph Crochard.

Almanach républicain de la Sarthe pour 1907. Le Mans, 1907, in-32.

Almanach paroissial de la Sarthe, année 1907. Saint-Maixent (Deux-Sèvres), in-8° de XII-72 p.

Almanach sarthois pour 1907. Le Mans, Bienaimé, in-32 (1).

Ami du foyer (l'), almanach du Perche et du Saosnois, Orne, Eure-et-Loir et Sarthe, par Perchon de l'Orne, 1907, 48e année. Mortagne, G. Meaux, in-32.

Conteur de la veillée (le), almanach du Perche et du Maine, année 1907. Nogent-le-Rotrou, petit in-16.

II. Bulletins et Périodiques

Annales fléchoises (les) et la Vallée du Loir. Revue historique, archéologique, artistique et littéraire, paraissant tous les 2 mois ; t. VIII, 1907, in-8. Paris, Champion ; La Flèche, Eug. Besnier.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e série, t. XXIII, 1907. Laval, Goupil, in-8 avec planches et vignettes dans le texte.

Bulletin de la Pieuse-Union de Saint-Antoine de Padoue, sanctuaire d'Evaillé (Sarthe), paraissant tous les trois mois, 6e année, 1907, in-8, imp. de Limé (Aisne).

Bulletin de la Préfecture, 1907. Le Mans, Association ouvrière, in-8.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe, t. XV (triennal), 1907, in-8.

Bulletin de l'Education chrétienne dans le diocèse du Mans, 17e année. Le Mans, Bienaimé, in-8.

Bulletin du cercle des Instituteurs de la Sarthe, 23e année. Le Mans, imp. Sarthoise, 1 vol. in-8.

Bulletin du comité départemental de la Sarthe pour la recherche et la publication des documents économiques de la *Révolution française*, t. I, 1906 ; 2 fascicules (jan-

(1) Un certain nombre d'*Almanachs* généraux ajoutent chaque année une partie spéciale pour chaque département (*Almanachs* de l'Atelier, du Laboureur etc.)

vier-juin ; juillet-décembre), 1 vol. in-8 de 221 pages. Le Mans, Association ouvrière.

Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce, 18e année 1906, in-8 de 201 pages. Le Mans, imp. Sarthoise de Guenet.

Bulletin officiel de l'Instruction publique dans le département de la Sarthe, année 1907. Le Mans, Association ouvrière, in-8 (1).

Echo (l') du Patronage de N.-D. de Bellegarde, à La Flèche, 1907, mensuel, 12 fascicules de 16 pages in-8. Aurillac, imp. moderne.

Petit messager (le) de Sainte-Scholastique, paraissant le 11 de chaque mois en fascicules in-8 de 8 pages, sous la direction de M. le curé de Saint-Benoît ; 5e année (juillet 1906-juillet 1907). Le Mans, imp. Bienaimé.

Province du Maine (la). — Revue mensuelle fondée sous les auspices de M. de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, et publiée par la *Société des archives historiques du Maine*, t. XV, 1907. Le Mans, in-8 avec planches et vignettes dans le texte.

Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe, année 1907. Le Mans, Association ouvrière, 1 vol. in-8.

Revue historique et archéologique du Maine ; tomes LXI et LXII. Le Mans, de Saint-Denis, et Mamers, G. Fleury, 2 vol. in-8 avec gravures et vignettes dans le texte.

Revue prytanéenne (la). — Organe des anciens élèves de La Flèche, paraissant du 10 au 15 de chaque mois ; 26e année, 1907, in-8. Arras, imp. Laroche.

Semaine du fidèle (la). — Revue du culte et des bonnes œuvres, publiée sous le patronage de Mgr l'Evêque ; 45e année ; du 1er décembre 1906 au 30 décembre 1907. Le Mans, Bienaimé, in-8.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la

(1) En 1907, de nombreux *Bulletins paroissiaux* ont été publiés, dont il serait trop long de donner ici l'énumération. Ils renferment presque tous une partie commune et sont imprimés au Mans chaque mois, en fascicules, in-8 de 16 pages. Imp. Benderitter.

Sarthe, t. LXI, années 1907 et 1908. Le Mans, Monnoyer, 1907, in-8 de 304 pages.

III. Livres, Brochures, Tracts, Articles etc.

Publiés dans la Sarthe ou par des Sarthois, ou concernant la Sarthe.

Achon (le chevalier d'). — Les seigneurs de Courceriers. Laval, Goupil, 1906, un vol. in-8, avec planches.

— Extrait de l'ancien Greffe des seigneurs vicomtes de Beaumont et de La Flèche. Laval, veuve A. Goupil, VIII-75 p. in-8. — Extr. du *Bull. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne.*

Agrève (Jean d'). — La société parisienne de nos jours (le duc de Doudeauville etc.). Paris, lib. des Saints-Pères, un vol. in-16 de 262 pages, 1907.

Ajam (M.). — La faillite du socialisme. *Grande Revue*, 10 juin 1907.

Angot (abbé). — Épigraphie de la Mayenne, 2 vol. in-4° de LXXXV-527 et 485 pages. Laval, Goupil, et Paris, Picard, 1907.

— Remarques sur la Toponymie des Actus Pontificum. *Annales Fléchoises*, t. VIII, pp. 75 et 393.

— Mayenne en 1413. *Province du Maine*, t. XV, p. 227.

— Un document sur le Concile provincial de Nantes en 1431. *Revue du Maine*, t. LXII, p. 141.

Annuaire administratif et commercial, 1907. Laval, imp. Lavalloise, un vol. in-18.

Arnault de la Mesnardière (Lieut^t-C.). — Quatre journées de guerre. Opérations du XIIIe corps allemand, les 12, 13, 14 et 15 janvier 1871, Combat d'Alençon. Paris, Chapelot, 1906, in-8, 75 p. avec planches.

Arnould (Louis). — Quelques poètes. Préface de François Coppée. In-18 de XI-462 p. Paris, Oudin, 1907.

— La vie religieuse dans les pays sans Concordat. L'organisation de l'Église Catholique au Canada. *Le Correspondant*, 20 octobre 1906.

— Sur les idées de M. Brunetière. *Revue Canadienne*, janvier 1907.

Association Catholique de Saint-François de Sales pour la défense et la conservation de la foi dans le diocèse du Mans. Compte-rendu de 1907. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, in-8.

Association de Prévoyance et de Secours Mutuels des Médecins de la Sarthe, Exercice 1905-1906. Le Mans, Association Ouvrière, in-8.

Association des Médecins de la Sarthe. Le Mans, Association Ouvrière, in-8.

Aubry (C.). — Les nouvelles méthodes de calcul de la poussée des terres, basées sur la théorie de l'élasticité et ses applications. Angers, Germain et Grassin, 1906, in-8 de 143 p. et figures.

Baglion (de). — Histoire de la maison de Baglion, 1 vol. in-4, orné de 46 pl. hors texte.

Bascoul (L.). — Autour d'un écrivain ignoré : Le Comte de Tressan. *Revue du Midi*, 15 février 1907.

Bagneux de Villeneuve (de). — Le baiser en Grèce. Paris, Daragon, 1906, in-8, 212 p.

Beauchesne (marquis de). — Les Lauréats du Concours général pour le département de la Mayenne. Laval, veuve A. Goupil, in-8. — Extrait du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.*

— Les seigneurs de Sainte-Suzanne, *Revue du Maine*, t. LX, 1906, p. 213.

— Sainte-Suzanne pendant les guerres de religion. *Revue du Maine*, t. LXI, p. 78. Et à l'époque de la féodalité, t. LX.

— Promenade pittoresque et archéologique dans la vallée de la Sarthe, à travers le canton de Sablé, *Journal de Sablé*, 28 avril 1907 et sq.

Beauchesne (marquis de) et Eugène Lefèvre-Pontalis. — Le Château de Lassay (Mayenne). Etude historique et archéologique. Caen, Henri Delesques, 40 p. in-8, avec 2 plans, 1 dessin et 4 phototypies de M. E. Lefèvre-Pontalis. — Extrait du *Bulletin Monumental* et *Revue du Maine*, t. LVII.

Beaumont (comte de), maire de Villaines-la-Gosnais. — Aide-mémoire du cultivateur. Hygiène et médecine élémentaire. Paris, G. Steinheil, 1907, in-4 de 12 p.

— Aide-mémoire du cultivateur. Notes sur l'emploi raisonné des engrais. La Ferté-Bernard, imprim. Raoul Bellanger, in-4 de 12 p. s. d.

Beaumont (comte Charles de). — Religieuses de l'ancien Carmel d'Angers entrées après la Révolution au Carmel de Tours. *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XV, p. 74.

— Une Cloche aux armes des Maillé. *Ibid.*, t. XV, p. 258.

— Renseignements biographiques sur Yves de Maillé. *Ibid.*, t. XV, p. 258.

— Trouvaille de deniers consulaires à Villandry. *Ibid.*, t. XV, p. 259.

— Catalogue des Artistes angevins, manceaux, tourangeaux, vendômois et blésiens qui ont exposé aux salons de 1907. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 151.

Bellaigue (C.). — Visite à des exilés. Les PP. Bénédictins de Solesmes à Appuldurcombe-House (Ile de Wight). *Le Gaulois*, 29 août 1907.

Belley (Joachim du) à Rome, par F. Brunetière, *Mois littéraire et pittoresque*, janvier 1907.

Bernanos (G.). — Les héros d'autrefois. La pitié du Chouan. *Le Panache*, 7 avril 1907.

Bernard de la Fregeollière (vicomtesse de). — La vie des saints. Récits d'une grand'mère à ses petits-enfants. 12 vol. in-18 jésus, 1906-1907. Paris, Oudin.

Bertrand de Broussillon (comte Arthur). — Le décès de Jean Bienvenu, abbé de Saint-Vincent, 19 août 1354. *Province du Maine*, t. XV, p. 89.

— Robert Robin, prieur de Javron (1436). *Ibid.*, p. 110.

— Le « Dei Gratia » dans la diplomatique de Henri II d'Angleterre, *ibid.*, p. 135.

Besnard (abbé L.). — Un monastère de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte. *Revue du Maine*, t. LXI et LXII.

Bezard (Lucien). — Problèmes de Toponymie mancelle. *Province du Maine*, t. XV, p. 60.

— Remarques toponymiques, *ibid.*, t. XV, p. 318.

— Sur les origines de la famille et du nom de Ronsard, *Revue du Maine*, t. XLII, p. 5.

Blanchet (le R. P. A.). — La Catholique, chant populaire, in-8 de 4 pages. Paris, imp. Levé, 1907.

Blin (Paul). — La crise financière en l'an IV : Savons à des employés de l'administration centrale de la Sarthe. *Bulletin de la Commission . . . . . de la Révolution Française*, t. I, p. 119.

— Le Budget de la guillotine départementale. *Ibid.*, p. 198.

Boislisle (A. de). — Le Conseil de l'assemblée de 1699 pour les affaires de la R. P. R. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur, in-8 de 49 pages, 1907.

Boland (Henri). — Un voyage par mois. Le pays manceau. Fresnay-sur-Sarthe. *Touring-Club de France*, mai 1907, p. 217.

Bonfils (Mgr de), évêque du Mans. — Lettre à un conseiller municipal. Le Mans, 8 février 1907, 4 pages in-12. Le Mans, Bienaimé, 1907.

— Lettres aux fidèles du diocèse, au sujet de la collecte du denier de Saint-Julien. Le Mans, 17 février 1907. Le Mans, *ibid.* 8 pages in-8.

— Lettre pastorale sur le rôle de l'Évêque dans l'Église (12 mars 1907). Le Mans, *ibid.*, 16 pages in-4°.

— Avis à MM. les Curés. Le Mans, *ibid.*, 1907, 4 pages in-8.

— Lettre à MM. les Curés. Le Mans, *ibid.*, 1907, 4 pages in-8.

— Lettre annonçant les retraites pastorales de 1907. Le Mans, *ibid.*, 20 pages in-4°.

— Lettre pastorale annonçant le sacre de Mgr Alfred Mélisson, évêque élu de Blois. Le Mans, *ibid.*, 8 pages in-4°.

— Lettre au clergé du diocèse établissant les Conseils paroissiaux, 17 novembre 1907, 4 pages in-4°. Imp. Bienaimé.

— Ordonnance de Mgr l'Évêque du Mans instituant les Conseils paroissiaux, 4 pages in-4°. Le Mans, imp. Bienaimé.

Bosmans (H.). — L'algèbre de Jacques Peletier, du Mans, départie en deux livres (XVIe s.). Bruxelles, imp. Polleunis, 1907, in-8, 61 pages.

Bouillé (Mis L.-J.-A. de). — Souvenirs et fragments pour servir aux mémoires de ma vie et de mon temps (1769-1812), publiés par P.-L. de Kermaingant. I. (1769-mai 1792). Paris, Picard et fils, 1906, in-8, 517 pages.

Bouillerie (baron S. de la). — Un ami de Henri IV, Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne. Mamers, G. Fleury, 1906, un vol. in-8 avec portrait, extrait de la *Revue du Maine*, t. LIX et LX.

Bouguereau (Joseph), de Beaumont-le-Vicomte ; son abjuration. *Anjou historique*, mars 1907, pp. 508-528.

Bouzicourt (Fr. Remigius de), O. M. C. — Casus conscientiæ e theologia morali et regula seraphica. Cenomani apud A. Bienaimé, 1907, in-16 de 22 pages.

Brière (abbé René). — Entrée au Mans de Claude d'Angennes, évêque du Mans, le 3 avril 1588. *Revue du Maine*, t. LX, p. 283.

Brossay (E.-C. du). — Notes sur Château-Gontier pendant la moitié du XVIIe siècle. Laval, veuve Goupil, 1907, in-8 de 258 pages et planches.

Busson (abbé G.). — Toponymie communale de l'arrondissement de Mamers. *Province du Maine*, t. XV, p. 27.

— En collaboration avec M. Ledru : Nécrologe obituaire de la cathédrale du Mans. Table par E. Vallée, in-8 de xvi-399 pages. Au Mans, au siège de la Société des *Archives historiques*, 1907.

— La toponymie des Actus. Réponse à M. l'abbé Angot. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 225.

Caillaux (J.). Interview. *Lecture pour tous*. Janvier 1907.

Calendini (abbé Louis). La première visite pastorale de Mgr F.-G. de Jouffroy-Gonssans, 1778. Mamers, Fleury, 1906, in-8 de 16 pages. Extrait de la *Revue du Maine*, t. LX.

— Statuts de la Confrérie du Saint-Sacrement d'Ecommoy (1673). *Revue du Maine*, t. LX, p. 180.

— Diocèse du Mans dans l'Épiscopat, depuis le Concordat

jusqu'à la Séparation (1802-1905), édité par la *Société Bibliographique*. Paris, 1907, in-4 de xv-720 pages. Aux pages 326-334.

— Un vieux livre de rhétorique. *La Province du Maine*, t. XV, p. 109.

— Les Études ecclésiastiques au diocèse du Mans avant l'épiscopat de Mgr Bouvier (1804-1833). Laval, Goupil, 1906, in-8 de 47 pages. — Extrait de *La Province du Maine*.

— Chapelle de l'Immaculée au XVIe siècle (Diocèse du Mans). *Revue mariale*, 30 mars 1907, p. 151.

— Sur la lande de Vion, *ibid.*, 15 juin 1907, p. 281.

— La famille ludoise de Scarron. La Flèche, Besnier, in-8 de 55 pages, 1907. — Extrait des *Annales Fléchoises*, t. VII-VIII.

— Dévotions royales à Notre-Dame de Béhuard (1778-1821). *Revue de l'Anjou*, t. LIV, pp. 357-366.

— La Bonne Aventure, dessin inédit d'Alfred de Musset. Les *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 261.

— Le régisseur de Sainte-Suzanne, *ibid.*, p. 275.

— Une fléchoise guillotinée à Paris, *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 390.

— Chemins et adresses du pays fléchois et de la Vallée du Loir, *ibid.*, p. 403.

— Jacques-Louis Mahou, *ibid.*, p. 422.

— Armand Bellée, *ibid.*, p. 428.

— La Municipalité de Sainte-Colombe, *ibid.*, p. 371.

Calendini (l'abbé Paul). — A propos de deux lettres inédites de Henri IV, à Guillaume Fouquet, marquis de Varenne, *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 5.

— Henri IV et le Cardinal Visconti. Onze lettres inédites, *ibid.*, pp. 101, 197.

— Notes sur le Seigneur de la Masselière, *ibid.*, t. VIII, p. 425.

Calendrier du diocèse du Mans, suivant l'Ordo, à l'usage des fidèles ; 51e année, 1907. Le Mans, Bienaimé et Ch. Monnoyer, 64 pages in-32.

Candé (le Dr J.). — Daillon et Talhouët, une alliance peu connue. *Revue du Maine*, t. X., p. 146.

— Comment on vivait jadis à La Flèche. Les *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 303.

Celier (Léonce). — Les sceaux des évêques du Mans, des XIIe et XIIIe siècles. *Revue du Maine*, t. LXI, p. 31.

— Alexandre VI et la réforme de l'Église. *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, XVIIIe année, fascic. I-II. Janvier-mai 1907, pp. 65-126.

Chambois (l'abbé Em.-L.). — Les Petits Domestiques de ferme ; *La Croix du Maine*, 3 juin 1907 ; *La Croix*, 15 juin 1907.

— Le cahier de Rahay en 1780. *Bulletin . . . . . de la Révolution Française*, t. I, p. 144.

— Preuves de noblesse des demoiselles Le Vasseur. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 121.

— Anagramme à expliquer, *ibid.*, p. 212.

— Notes sur la famille Aubin de Pontosme, *ibid.*, p. 400.

Chambre de Commerce du Mans. — Cinquantenaire de la fondation (1856-1906). Le Mans, imp. sarthoise, in-8 de 24 pages, s. d.

Chanoine (le général). — La pénétration japonaise sur le continent asiatique, et ses conséquences. *Journal des sciences militaires*. Décembre 1906.

— Sinicæ res. Le réveil de l'Asie et les Impérialistes, *ibid.* Avril 1907.

— Les origines de la situation actuelle en Extrême-Orient. *Revue hebdomadaire*, 16 janvier 1907.

Chappée (J.). — Le tombeau de saint Fraimbault, à Saint-Fraimbault-de-Gabrone. *La Province du Maine*, t. XV, pp. 305-309.

— Et L.-J. Denis. — Archives du Cogner, t. III, série E, art. 145-262. Paris, Champion ; Le Mans, A. de Saint-Denis, 1907, in-8 de 328 pages.

— Carrelage de l'abbaye d'Asnières. *Revue de l'Art chrétien*. Sept. 1907.

Chardon (H.). — Histoire religieuse de Marolles-les-Braux, un vol. in-8 de 222 pages, avec 6 photog. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1906.

— Quatre histoires de François Briand, maistre des escolles

de Sainct-Benoît (1512). Broch. in-8 de XXIV-51 pages. Paris, Champion, 1906.

— Voyages et voyageurs dans le Maine, du XVIe au XXe siècle. Broch. pet. in-8 de 21 pages. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1906.

— Mémoires de Julien Bodereau et de sa famille. *Annuaire de la Sarthe*, 1906.

CHARENCEY (M. de). — Le pronom de la première personne en géorgien et en susien. *Journal asiatique*. Juillet, août 1907.

CHAUMIER (Dr E.). — Le Plessis-lès-Tours. *Revue des Traditions populaires*. Décembre 1906.

CHAVAGNAC (comte X. de) et le Mis de Grollier. — Histoire des manufactures françaises de porcelaine. Paris, Picard, 1906, in-8 de XXVIII-967 p. et planches.

CHAVANON (Jules). — Inventaire sommaire des Arch. dép. antérieures à 1790, Sarthe. Série H. Supplément. (Articles 1-224). Hospices de Saint-Calais et de Brûlon. Le Mans, imp. Monnoyer, 1906, in-4° de 62 pages.

CHÉRANCÉ (R. P. Léopold de). — Le bienheureux Christophe de Cahors. Paris, Poussielgue, 1907, in-16 XIX-148 pages.

CHOLLET (L.). — Le prieuré de Ronsard. *Grande Revue*, 16 février 1907.

CORNUEL (abbé Louis). — Lettre aux curés, sur les Bulletins paroissiaux. Le Mans, 27 janvier 1907, in-8 de 8 pages. Le Mans, imp. centrale, Benderitter.

COUEFFIN (E.). — L'origine du nom de La Flèche. Les *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 237.

CORDOUX (André). — Ma journée de Loigny. Extrait de l'*Avant-Garde*, 4 pages in-4°, 1907.

DELAUNAY (Dr Paul). — Le monde médical parisien au XVIIIe siècle. Paris, J. Rousset, 1906, un vol. in-8, de 536 pages, avec gravures et portraits.

— Patrice Vauguion et ses mémoires. *Revue du Maine*, tome LIX, pp. 31 sq.

— La Mayenne révolutionnaire. Notes et documents. Laval, Goupil, un vol. in-8 de 172 pages.

— Vieux Médecins sarthois, première série. Paris, Champion, 1906, un vol. in-8, avec portraits.

— L'hygiène publique à travers les âges. — Paris, Vigot, 1906, in-16 de 132 pages.
— La Médecine grecque avant Hippocrate, *Médecine orientale*, 10 septembre 1906.
— Aimé Bompland, *France médicale*, 25 décembre 1907.
— Un Vétérinaire d'autrefois, à propos de Van Sivietin, *ibid.*, 10 janvier 1907.
— Les Chirurgiens accoucheurs en chef de la Maternité de Paris, *ibid.*, 10 mars 1907.
— Les Épidémies à Niort et à Château-Gontier au XVIIIe siècle, *ibid.*, 10 avril 1907.
— La botanique et les médecins au Jardin des Plantes. Figures médicales tourangelles, *ibid.*, 10 août 1907.
— Les lettres de Guy Patin, *ibid.*, 10 août 1907.
— Un médecin strasbourgeois au XVIIIe siècle. J. J. Doldé, *ibid.*, 25 août 1907.
— Un capitaine de santé au XVIe siècle : Pierre Aréoud, de Grenoble, *ibid.*, 10 novembre 1907.
— La Galerie médicale de la Révolution : Gastellier, le Dr Marat et les Fleurs, *ibid.*, 10 décembre 1907.

Denais (Joseph). — Le repos hebdomadaire sous la Révolution et le calendrier républicain. Les *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 29.

Denis (abbé L.-J.). — Thorigné féodal. *Revue du Maine*, t. LX, p. 152.
— Guy Tabaret, clerc de l'évêque du Mans, Geoffroy de Loudun, chanoine du Mans et de Quemper, archidiacre de Quemper et curé de Fontaine-en-Beauce (1252-1270). *Province du Maine*, t. XV, p. 81.
— Inventaire d'une collection de documents et d'autographes conservés au manoir de Kériolet, *ibid.*, p. 111.
— Et M. J. Chappée. Cf. ce nom.

Destriché (Mme). — Dictons sur les mois (Maine). *Revue des Traditions populaires*. Avril 1907.

Doudeauville (Lettre de Mgr le duc d'Orléans à M. le duc de). — *Action Française*, 1er juin 1907. *Le Panache*, 16 juin 1907.

Drault (Jean). — Le plus célèbre des Becasseau. Fantaisie historico-militaire. *Ouvrier* 1907.

Dreux-Brézé (Mis de). — Du greffage et de la qualité des vins en Anjou. *Progrès agricole et viticole*, 3 novembre 1907.

Dubois (Mgr L.), évêque de Verdun. — Oraison funèbre de Mgr Emile-Christophe Enard, archevêque d'Auch, prononcée en l'église de Commercy le 22 avril 1907. Auch, imp. Léonce Cocharaux, 1907, in-8 de 28 pages.

— Conférence aux prêtres, pélerins de Lourdes, le lundi 19 août 1907, sur la communion fréquente ; tract in-16, aux Bureaux des Congrès eucharistiques. Paris.

Duboys-Fresneys (R.). — De l'extension aux ouvriers agricoles, de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail. Paris, Larose et Tenin, 1907, in-8 de 124 pages.

Duguet (Roger). — Jean Chouan, roman. *La Croix*, novembre 1907.

Duhem (M.-P.). — Le P. Mersenne et la pesanteur de l'air. — Le P. Mersenne et l'expérience du Puy-de-Dôme. *Revue générale des sciences*, 30 septembre 1906.

Dupas (Léon). — Notice historique et biographique sur François Augis, le premier vétérinaire du Maine. Le Mans, Monnoyer, 1906 ; in-8 de 45 pages.

— L'art vétérinaire dans le Maine, à la fin du XVIIIe siècle. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. LXI, p. 257.

Dupont (abbé H.). — Lettre aux Curés sur les œuvres de Presse, 21 janvier 1907 ; in-8 de 2 pages s. l. n. d.

Durget (Charles). — La géographie et l'histoire. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 406.

Erard (D.). — Souvenirs d'un mobile de la Sarthe. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. LXI. Le Mans, Monnoyer et de Saint-Denis, 1907 ; un vol. in-8 avec grav.

Estournelles de Constant (P. d'). — Pygmalion, drame d'après A. Basilidis. Paris, Lemerre, 1907 ; in-18 de IV-81 pages.

Estrée (Paul d'). — Le château du Lude, au marquis de Talhouët-Roy. *Fermes et Châteaux*, 5 mars 1907, avec grav.

Falco (R.). — Droits et devoirs du spectateur au théâtre. Laval, imp. Barnéoud, 1907 ; in-8 de 234 pages.

Farcy (P. de). — Ex-libris manceaux antérieurs au XIXe siècle. *Revue . . . . de la Mayenne*, 1907, pp. 17, 129, etc.

— Cartulaire et obituaire du prieuré des Bonshommes de Craon. Laval, veuve Goupil, 1907, in-8 de 134 pages.

Faucigny-Lucinge (A. de). — Impressions d'art. « Electre » au Théâtre Français. *Le Gaulois*, 19 mars 1907.

Faucigny-Lucinge (la princesse A. de). — La mort du duc de Berry, *ibid.*, 13 février 1907.

— Etude sur Rachel. *ibid.*, 7 sept. 1907.

Faucigny-Lucinge (Ferdinand de). — Un ambassadeur de Savoie en France, René de Faucigny-Lucinge (1583-1610). Paris, Hachette, in-8 de 171 pages, 1907.

Filleul-Petigny. — Contes de la Beauce et du Perche. *Revue des Traditions populaires*, août-septembre 1907.

Fleury (Gabriel). — Les cloches de Perseigne et de Tyronneau ; le retable de Monhoudou. *Revue du Maine*, t. LXI, p. 232-237.

— Tableau de concordance du Calendrier républicain avec le Calendrier grégorien. *Bulletin . . . . . de la Révolution française*, t. II, janvier 1907.

— Essai d'un nouvel impôt foncier dans une paroisse, en 1764, l'économiste Véron de Forbonnais et le cadastre. Paris, imp. nationale, 1907, in-8.

— Et J. L'Hermite, cf. ce nom.

Foley (Charles). — Cœur de Roi. Paris, Haltier, 1907 ; in-8 de 328 pages et fig.

Fourcauld (L. de). — Paul Renouard. *L'art et les artistes*, juillet 1906.

Frain de la Gaulairie. — Cent ans de vie vitréenne. Vitré, Gilles et Cie, 1907, un vol. de 254 pages.

Fresnais (abbé), curé de Thoiré-sous-Contensor. — Notice nécrologique. *Semaine du Fidèle*, 26 janvier 1907, pp. 170-173.

Froger (abbé Louis). — Le Portail de l'ancienne église paroissiale de Bessé-sur-Braye. *Province du Maine*, t. XV, p. 15.

— Geoffroy Martel, comte d'Anjou et Gervais de Château-du-Loir, évêque du Mans, *ibid.*, p. 74.
— Des rapports de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur avec le Maine, *ibid.*, p. 213.
— Inventaire des Titres de l'abbaye de Beaulieu au Mans (1124-1413). Table alphabétique, par M. E. Vallée, t. VIII des *Archives historique du Maine*. Au Mans, au siège de la Société, 1907, in-8 de IV-313 pages.
— Le Culte public à Arnage avant 1789. *Revue du Maine*, t. LX, p. 24 avec planches.
— Le Culte public à Thorigné, de 1790 à 1802, *ibid.*, t. LXI, p. 169.
— Notes sur deux lettres de Denis Lambin. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 89.
— De trois bénéfices vacants à la mort de Ronsard, *ibid.*, t. VIII, p. 169.
— Analyse de deux thèses de M. l'abbé Jugé, *ibid.*, t. VIII, p. 214.
— Note sur Pierre Belon, *ibid.*, t. VIII, p. 308.
— Ronsard et les Vêpres calaisiennes, *ibid.*, t. VIII, p. 366.

Ganne de Beaucoudray (A. de). — De l'ensemble des moyens de trésorerie, et principalement de la dette flottante. Caen, Valin, 1907, in-8 de X-216 pages.

Gellé (abbé Frédéric), à publié sous le pseudonyme « un vicaire de campagne » : Mes petits gars : Histoires vécues. Préface de M. le chanoine Crosnier, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, un vol. in-12 de 142 p. Paris, Gabriel Beauchesne, 1907.

Giraud (Pierre). — Origine du Pélerinage de N.-D. du Chêne, à Vion. *La Province du Maine*, t. XV, p. 93.

Godefroy (abbé), supérieur de l'Institution N.-D. à Saint-Calais. — Les écoles primaires libres. Des moyens d'augmenter leur nombre avec le concours des jeunes prêtres. *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, 15 août 1907.

Grandmaison (Geoffroy de). — Le dernier évêque de Dol : Mgr de Hercé. *L'Univers*, 2 mars 1907.

Grandmaison (Louis de). — Jacques Anger, de Château-du-

Loir, curé de Chargé. *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XV, p. 462.

Grimod (G.) et Guéranger (H.). Dictionnaire pratique de droit rural et des usages ruraux du département de la Mayenne. Laval, veuve Goupil, 1907 ; in-16, xiv-360 p.

Grosse-Duperon (A.). — Tableau de la Province du Maine (1762-1766). *Bulletin .... de la Mayenne*, 1907, pp. 219-231.

Guerlin (H). Le pays de Racan. *Grande Revue*, 16 février 1907.

Guilloreau (R. P. dom L.). — Le prieuré de La Fontaine Saint-Martin, par Raoul de Linière. *Revue du Maine*, t. LXI, p. 116.

— Les possessions mancelles et angevines en Angleterre, d'après le *Domesday Book*, *ibid.*, t. LX, p. 5.

— Séjours et itinéraires de Jean-sans-Terre dans le Maine (1199-1203), *ibid.*, t. LXI, pp. 241-270.

— Aliénor de Bretagne. Quelques détails relatifs à sa captivité (1203-1241). *Revue de Bretagne*, mai et juin 1907.

— Mathilde d'Écosse, reine d'Angleterre. Ses relations avec quelques gens d'Église de son temps. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 243.

— Quelques actes de la Chancellerie de Jean-sans-Terre. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 353.

Guyon (Léon). — Un journaliste du Mans en 1848. Philippe Faure. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1907, in-12.

Hallopeau (L.-A.). — Le Bas-Vendômois ; de Montoire à la Chartre-sur-le-Loir. Excursions sur les rives du Loir et de la Braye. Imp. et lib. G. Moire, La Chartre-sur-le-Loir, in-8 de 312 p., 1906, illustré de nombreuses gravures dues à la plume de M. Hallopeau.

— La Chapelle du prieuré de Saint-Gilles à Montoire. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 313.

— Sur l'écusson aux armes de Ronsard, *ibid.*, p. 322.

— A propos de quelques Armoiries sculptées sur la voûte de l'escalier, au château de Poncé, *ibid.*, p. 325.

— A propos des Armoiries sculptées dans la chapelle

seigneuriale de l'église des Hayes en Vendômois, *ibid.*, p. 362.

HARDY DE PERINI (le général). — (Pseudonyme ancien : Jean de Villeurs). Madame de Villepreux. Paris, Alphonse Lemerre, in-12, de 275 pages, 1907.

— Turenne et Condé (1626-1675). Edition spéciale à l'usage de la bibliothèque militaire. Paris, Flammarion, in-12, 1907.

— Batailles françaises. I. Guerres féodales, 1214 à 1559. Paris, Flammarion, in-12 de 355 pages avec gravures.

HAVARD (Oscar). — La République et l'Égalité. *Le Panache*, 17 février 1907.

— Mgr Deschamps du Manoir. Souvenir. *Revue de l'Avranchin*, 1906, n° 4.

— Les premiers troubles de la Révolution dans nos ports de mer. *Le Correspondant*, 25 mars 1907.

— La liberté des processions en 1811. *Le Soleil*, 12 mai 1907.

— Barbey d'Aurevilly, *ibid.*, 4 juin 1907.

— Les Mutineries militaires, *ibid.*, 26 juin 1907.

— Les Mutineries militaires au début de la Révolution. *Le Correspondant*, 25 août 1907.

— L'anarchie militaire. *La Croix*, 4 mai 1907.

— La Statue de Tourville. *Le Soleil*, 15 septembre 1907.

— La Légion étrangère d'autrefois et la Légion d'aujourd'hui, *ibid.*, 28 septembre 1907.

— La persécution et la résistance, un vol. in-12 de XI-255 pages. Librairie des Saints-Pères. Paris, 1907.

HAVARD DE LA MONTAGNE (Robert). — L'âme qui se donne. Paris, Lethielleux, in-12 de 324 pages.

— L'Académie Française sous la 3e République. *Revue Générale*, déc. 1907.

HERMELINE (C.). — De Subiaco à Appuldurcombe. (Les bénédictins de Solesmes). *L'Univers*, 26-27 août 1907.

HYRVOIX DE LANDOSLE. — Une lettre inédite du roi de Navarre. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 2.

INDICATEUR des offices des dimanches et fêtes pour l'année 1907. Le Mans, Ch. Monnoyer, 8 pages in-32.

INDICATEUR manceau contenant tous les renseignements sur les chemins de fer et tramways du département de la Sarthe. 17e année : été 1907. Le Mans, imp. sarthoise, in-32 de 94 pages avec carte et 90 pages d'annonces.

JOUIN (docteur François). — La chanson de la mariée. *Revue du Maine*, t. LX, p. 244.

JUGÉ (abbé Clément). — Nicolas Demsot, au Mans 1515-1559. Essai sur sa vie et ses œuvres ; thèse ; in-8 de VIII-164 pages. 1907. Le Mans, Bienaimé ; Paris, Lemerre.

— Jacques Pelletier, du Mans (1517-1582). Essai sur sa vie, son œuvre, son influence ; in-8 de 450 pages. Paris, Lemerre et Le Mans, Bienaimé, 1907.

— Oraison funèbre du roy Henri VIII, par Le Pelletier, publiée par M. Jugé. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 145.

KALENDARIUM Cenomanense, 1907. Cenomani apud Bienaimé, 4 pages in-12.

LACHÈVRE (Frédéric). — Poètes et goinfres du XVIIe siècle. — La chronique des chapons et des gélinottes du Mans, d'Etienne Martin de Pinchesne, publiée sur le manuscrit original de la Bibliothèque nationale. Frontispice à l'eau forte gravé par H. Manesses. Paris, Henri Leclerc, 1907, in-8.

LANGLOIS (M.). — La bibliothèque municipale de Chartres ; la bibliothèque de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*. Chartres, imp. Durand. in-12.

LANSDALE (M.-H.). — The châteaux of Touraine. New-Yorc, Cantury Co, 1906 ; in-8 XVIII-363 pages et fig.

LATOUCHE (Robert). — Documents inédits sur la Mayenne. *Revue du Maine*, t. LIX, p. 212.

— L'origine des Seigneurs de Laval. — La fondation du prieuré d'Auvers-le-Hamon. *Bulletin . . . . de la Mayenne*, 1907, pp. 199-211.

— Etudes sur les Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise, par Louis Halphen. *Revue du Maine*, t. LXI, p. 118.

— A propos d'une étude sur le comté d'Anjou au XIe siècle. *La Province du Maine*, t. XV, p. 37.

— L'histoire du Maine depuis l'introduction du Christia-

nisme jusqu'au XIIe siècle. (Remarques bibliographiques), *ibid*, pp. 177-192, 209-220.

— Les sources de l'Histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales, notes bibliographiques, *ibid.* p. 237.

— Essai critique sur la continuation des « Actus Pontificum ». In-8 de 23 pages. Laval, Goupil, 1906. Extrait de la *Province du Maine*, tomes XIII-XIV. — In-8 de 54 pages. Paris, Champion 1907.

— Etude sur les Comtes du Maine (820-1110). Extrait des positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1907 (Ecole nationale des Chartes) pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe ; in-8 de 8 pages. Mâcon, Protat, 1907.

La Trémoille (Louis de). — Madame des Ursins et la succession d'Espagne. Fragments de correspondance. VI. Paris, Champion 1907 ; in-4 de 388 pages.

— Prigent de Coëtivy, amiral et bibliophile. Paris, Champion ; in-4 de VII-88 pages et grav., 1907.

Laude (le chanoine A.). — L'enseignement familial et les écoles de catéchisme. *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, 15 août 1907.

— La dame catéchiste, son but, ses moyens d'action, par une dame catéchiste ; ouvrage revu par M. le chanoine Laude, et suivi de son rapport à Mgr l'Évêque sur la nécessité d'un cours de pédagogie catéchistique. Paris. — Imp. Bienaimé, un vol. in-12, 1907.

— Directoire des catéchistes volontaires par le chanoine Cappliez, doyen de Valenciennes, nouvelle édition revue par M. Laude. Lib. des catéchismes. Paris, 3e édit. in-12, 1907.

Laurain (E.). — Saint-Clément de Craon et le priorat de Jacques Teillard. *Bulletin .... de la Mayenne*, 1907, pp. 162-198.

Lecomte (Maurice). — Les collaborateurs de Dom Rivet : Dom Colomb. *Revue Mabillon*, février 1907.

Ledru (le chanoine A.). — Saint-Bertrand, évêque du Mans (586-626). *Province du Maine*, t. XV, *passim*.

— Notes sur les seigneurs de Courcillon et Philippe de Courcillon, Mis de Dangeau, *ibid.* p. 68.

— Objets mobiliers classés, des églises de la Sarthe, *ibid.* p. 170.
— A propos de la bataille de Pontvallain, en 1370, *ibid.* p. 193.
— Le tombeau de saint Fraimbault, à Saint-Fraimbault de Gabrone, *ibid.*, pp. 241, 273.
— Le vavassou de la vallée du Loir, *ibid.*, p. 332.
— Histoire et description des églises du Mans. Publication du ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts. Paris, Plon-Nourrit, 1905-1907 ;
La cathédrale du Mans, in-4 de 99 pages sur deux colonnes ;
Notre-Dame de la Couture, in-4 de 23 pages ;
Notre-Dame du Pré, in-4 de 11 pages ;
Saint-Benoît, in-4 de 15 pages ;
La Visitation, in-4 de 7 pages ;
La chapelle du Lycée, in-4 de 7 pages. — Ces travaux sont extraits des *Richesses d'art de la France.* Province. Monuments religieux, t. IV.
— Le Grabatoire au Mans, avec vignettes de M. J. Chappée et 4 photographies. Le Mans, Benderitter, petit in-4 de 64 pages, tiré à 100 exempl.
Lechaptois (Mgr). Origine, développement et avenir de la mission du Tanganika. *Missions catholiques*, 18 octobre 1907.
Leroy (Adrien) du Lude. — La Marche des Jeunes (marche des petits Ludois), pour violon seul ou mandoline, grand format. Paris, Henri Gregh, 1905.
— Souvenir de Port Lin, *ibid.*
— Aux Échos du Loir, fantaisie pastorale, *ibid.*
— Près du berceau, mélodie, *ibid.*
— En trottinant, allegro imitatif pour orchestre d'estudiantina (1re et 2e mandoline, mandole, guitare et piano). Paris, Gregh, 1905.
— Aux Échos du Loir, fantaisie pastorale modifiée pour orchestre d'estudiantina. Paris, Gregh, 1906.
— Fantaisie villageoise, pour orchestre d'estudiantina. Paris, Gregh, 1907.

— Appel au passant, morceau de genre pour orchestre d'estudiantina. Paris, Gregh, 1907.

L'HERMITE (J.). — Noms révolutionnaires des communes de la Sarthe. *Bulletin de la Révolution française*, t. I, p. 207.

L'HERMITE (J.) et G. FLEURY. — Les Cahiers du bailliage de Mamers, en 1789. Introduction historique. *Bulletin* cité, t. I, p. 69.

LEPELLETIER (chanoine Angèle). — Le Pélerinage de Notre-Dame du Chêne, au diocèse du Mans, par le R. P. dom Piolin, 9e édition. Le Mans, imp. A. Bienaimé 1906, in-12 de 277 pages avec gravure.

LIGNE (Charles-Joseph, prince de). — Mes écarts ou ma bête en liberté ; réflexions choisies, ordonnées et accompagnées d'une notice et d'une bibliographie, par Fernand Caussy. Paris, Sansot, in-12 jésus de 203 pages, 1907.

LINIÈRE (Raoul de). — Le Prieuré conventuel de La Fontaine-Saint-Martin au Maine, Étude historique suivie du Cartulaire. Mamers, Fleury, 1906, un vol. in-8 avec gravures.

LORIÈRE (Édouard de). — Les Fiefs d'Asnières. *Revue du Maine*, t. LIX, p. 83.

— Asnières-sur-Vègre et ses anciens Fiefs. Étude historique. Mamers, Fleury et Dangin, 1906, un vol. in-8 de 315 pages, avec dessins et gravures.

— Compte-rendu bibliographique de l'Épigraphie de la Mayenne. *Revue du Maine*, t. LXI, p. 187-201.

— Notes bibliographiques sur Jublains et les Diablintes, *Revue du Maine*, t. LXII, 1907.

LORT DE SERIGNAN (de). — Un duc et pair au service de la Révolution. Le duc de Lauzun (général Biron, 1791-1792), correspondance intime publiée pour la première fois in-extenso sur le manuscrit original des Archives historiques du ministère de la guerre. Paris, Perrin, petit in-8 de 335 pages, 1907.

MADELAINE (A.). — Au bon vieux temps. Récits, contes et légendes de l'Ancien Bocage normand. Jeux. Caen, Delesques, 1907. In-16 de XIV-384 pages.

MAISONNEUVE (Ed. de). — Michel Cartier, chanoine du Mans,

et son anniversaire dans l'Église de Chahaignes, (1907). *La Province du Maine*, xv-145.

Marage (le Dr). — La Photographie des vibrations de la parole. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 65.

— Audition et Phonation chez les Sourds-Muets. *Cosmos*, 9 novembre 1907.

Martellière (Jean). — Les Amis vendômois de Ronsard. I. Maclou de la Haye. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 269.

— Du Roy qui fit couper la forêt de Gastines. *Ibid.*, p. 186.

— La bonne Aventure du Gué du Loir, ses propriétaires, ses hôtes. In-8 de 42 pages. Vendôme, Villette, 1907. — Extrait du *Bulletin de la Société historique du Vendômois*.

Maugeret (Marie). — La femme électeur. *Le devoir des femmes françaises*, octobre 1906.

Mautouchet (Paul). — Les Origines mancelles de Dangeau, à propos d'un livre récent. *Revue du Maine*, t. LX, p. 253.

— Les Ex. Libris manuscrits, in-8 de 4 pages. Extrait de la *Société archéologique historique artistique du vieux papier*, mai 1906.

Mély (F. de). — La mise au Sépulcre de Solesmes et les signatures de Vasordy et Faberti. *Gazette des Beaux-Arts*, décembre 1906.

Menant (Mlle). — Lettres de Mme Le Pesant de Boisguilbert à Bernardin de Saint-Pierre. *Revue Bleue*, septembre et octobre 1906.

Mocquereau (R. P. dom), prieur de Solesmes. — Le décret de la Congrégation des rites (14 février 1906) et les signes rythmiques des bénédictins de Solesmes. Lettre-préface de Mgr Dubois, évêque de Verdun. Brochure in-8 de 28 pages. Soc. Saint-Jean-l'Évangéliste. Tournai, 1907.

Monguillon (M.). Excursion botanique dans les Alpes-Mancelles et dans le canton de Fresnay-sur-Sarthe. *Bulletin de la Société des Arts de la Sarthe*, t. LXI, p. 217.

Montesquiou (abbé de). — Lettres inédites publiées par le *Gaulois du Dimanche*, 5 janvier 1907.

Montesson (le vicomte de). — Les Noüet de Vallon. *La Province du Maine*. t. XV, p. 288.

MONTFORT (le vicomte de). — Sabre au canon. *Le Gaulois*, 16 janvier 1907.

MOREAU (E.). — La poursuite après la bataille du Mans, par le détachement du général de Schmidt, du 13 au 17 janvier 1871. *Bulletin . . . . de la Mayenne*, t. XXIII, p. 49.

MOTTET (S.). — Méthode chinoise de culture des ognons à fleurs. *Bulletin d'hortic. Sarth.*, t. XV, p. 52.

NOAILLES (le vicomte de). — Episode de la guerre de Trente Ans. Le cardinal de la Valette, lieutenant-général des armées du Roy (1635 à 1639). Paris, Perrin 1906, un vol. in-8 de III-623 pages, avec portrait, cartes et grav.

NOEL (Maurice). — La limitation des heures du travail. Angers, imp. Burdin, 1907, in-8 de XI-452 pages.

NOUET (le chanoine). — Le catéchiste en chaire. — Plans d'instructions à l'usage des prêtres du diocèse du Mans, cycle de 5 années, 1re année. Le Mans, imp. Bienaimé-Leguicheux, in-8 de 309 pages.

ORDO divini officii recitandi sacrique peragendi juxta rubricas breviarii ac missalis sanctæ romanæ ecclesiæ ad usum insignis ecclesiæ Cenomanensis pro anno Domini 1907. Cenomani, apud A. Bienaimé, 1907 ; in-12 de XXX-188 pages.

PAPIN (Louis) ou Paul Pionis. — La terre, poésie. *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 73.

PARKER (M.). — Un académicien manceau ; le comte de Tressan. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1907, in-8 de 63 p. et fig. Extrait de la *Revue du Maine*, t. LX.

PAUMARD (le chanoine Ch.). — Part contributive des paroisses au recrutement du clergé. — En cours de publication dans la *Semaine du Fidèle*.

PAVIE (André). — Mgr Freppel. Paris, lib. des Saints-Pères, 1906, in-8 de XVI-164 pages.

PERETTI (J. de). — Pierre Corneille. Apothéose. A propos. Paris, Lemerre, 1906, IV-32 pages.

PERRAUDIÈRE (René de la). — Le général Tranquille, chef de Chouans. Notice rédigée par Arthur du Chêne, et complétée par René de la Perraudière. Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et*

arts d'Angers. Angers, Germain et Grassin, 1907, in-8 de 105 pages.

Pissot (l'abbé Henri). — L'Universelle, chant de ralliement et de circonstance pour tous les Catholiques de France. Le Mans, imp. Bienaimé, in-8 de 4 pages, 1907.

— L'Universelle, chant national catholique. Le Mans, imp. Benderitter, in-8 de 4 pages.

Plans d'instructions pour le diocèse du Mans (cycle de cinq années) publiées par ordre de Mgr M.-P. de Bonfils, évêque du Mans. Le Mans, 1906, in-8 de 28 pages.

Poivre et Sel. — Ronsard et La Touraine. *Le Gaulois*, 2 août 1907.

Pothier (R. P. Dom J.) de l'abbaye de Solesmes. — De la syllabe penultième des proparoxytons dans le chant grégorien. *Revue du Chant grégorien*, juillet 1906.

Prax (Maurice). — Les Cabarets artistiques. *Paris-étudiant*, juillet 1906.

Puniet (R. P. Dom de) de l'abbaye de Solesmes. — Aubes baptismales dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, fascicule xi, 1906, col. 3118-3140.

— Baptême, *ibid.*, fascicule xii, 1907, col. 251.

Queruau-Lamerie (E.). — Lettres de Michel-René Maupetit, député de l'Assemblée Nationale Constituante. *Bulletin.... de la Mayenne*, t. XXIII, p. 87.

— Notes sur le Bureau de Charité de Laval. *Ibid.*, p. 212-218.

Quesnay de Beaurepaire. — La Conspiration de demain. Paris, Michel, 1907, in-16 de 430 pages.

Ragot, jardinier en chef. — Les Beaux Arbres. *Bulletin de la Société d'Hort. Sarth.*, t. XII, p. 19, 45.

— L'Exposition de Chrysanthèmes, au Mans, en 1905, *ibid.*, p. 14.

Raulin (A.). — L'Espion Jacob. Souvenirs du siège de Metz. *Annales de la Jeunesse Catholique*, 16 février 1907.

Raulin (G. de). — Suzon. Paris, Albin Michel, 1906, in-18 de 319 pages.

Renaudin (R. P. Dom) abbé de Saint-Maur. — Le Traité de

l'indult du Parlement de Paris, de Claude Regnauldin, procureur-général au grand conseil (1632-1675) et la nomination aux bénéfices ecclésiastiques. *Revue du Maine*, t. LIX, p. 429.

— La Corédemptrice dans le Protévangile. *Revue Thomiste*, juillet-août 1906.

— L'Assomption de la Sainte-Vierge. Exposé et Histoire, plaquette in-12 de 64 pages. Paris, Ploud, 1907.

Robert (Charles), de l'Oratoire de Rennes. — Urbain de Hercé, dernier évêque et comte de Dol, grand aumônier de l'armée catholique et royale, fusillé à Vannes, en 1795, d'après des documents inédits. Paris, Victor Retaux, s. d. in-8 de xiii-498 p.

Richard (J.-M.). — Notes sur quelques articles lavallois du XVIIe siècle. Laval, Goupil, in-8.

Rochebonne (Jacques) et Roger Duguet. — Jean Chouan. *La Croix*, novembre 1907.

Rochemonteix (le R. P. de) S. J. — Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits. Paris, A. Picard et fils, 1906, 2 vol. in-8 de viii-468 et 308 p.

Ronsard (La jeunesse de), sans nom d'auteur. *Revue biblio-iconographique*, janvier 1907.

Ronsard (P. de). — Livret de Folastries, publié sur l'édition originale de 1553 et augmenté d'un choix de pièces d'expression satirique et gauloise, tirées des éditions originales avec une notice et des notes par A. Van Bever. Paris, Mercure de France, 1907, in-18, 276 pages.

Roquet (Henri). — La Vente des Biens nationaux dans le canton de Pontvallain. *Bulletin . . . . . de la Révolution française*, t. I et II.

Rougé (comte Emmanuel de). — Ce que femme peut. Lib. des Saints-Pères, in-12, 1907.

Rouquette (le D^r). — Les Maladies contagieuses dans le Maine. Imprimerie Nationale, 1907, in-8.

Rousseau (l'abbé Norbert). — Pouvoirs du confesseur dans le diocèse du Mans. Le Mans, Bienaimé, 1906, in-16 de 27 pages.

SALTEL (J.). — La folie du roi Charles VI. Toulouse. Imp. Ouvrière, 1907, in-8 de 67 pages.

SAUVAGE (Hippolyte). — Armorial de la Mayenne. *Bulletin . . . . . de la Mayenne*, 1907, *passim*.

SÉNART (E.). — Une nouvelle inscription d'Asoka. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, janvier 1907.

SOCIÉTÉ Amicale des anciens élèves de l'Institution Saint-Paul de Mamers. Compte-rendu de la 19e réunion, 20 juin 1906. Mamers, imp. Fleury, 1907, broch. in-8 de 32 pages, (paginée 441-470).

SOCIÉTÉ historique et archéologique du Maine. Excursion archéologique du 5 juillet 1906 à Sainte-Suzanne, Évron, le château du Rocher et Jublains. (Notes et documents photographiques). Mamers, imp. Fleury, 1907, in-8 de 64 pages avec gravures.

SOLESMES (Editions des R. P. de). — Officia propria congregationis Gallicæ O. S. B. in-8 de 88 pages. Tournai. Soc. Saint-Jean l'Évangéliste, 1907.

— Regula S. S. Patris nostri Benedicti unà cum constitutionibus Congregationis S. Petri de Solesmes, in-12 de 200 pages. *Ibid.*, 1907.

— Missa B. Gaspar del Buffalo, 4 pages in-18, *ibid.*, 1907.

— Manuale pro benedictionibus et processionibus SS. Sacramenti ex libris Solesmensibus excerptum. Notations grégorienne et musicale. Paris, Desclées, 1907, in-8.

— Commune sanctorum, de l'édition Vaticane. *Ibid.*, in-8.

TREVEDY (J.). — La sépulture de Jeanne de Laval, veuve de du Guesclin et de Gui XII de Laval. *Bulletin . . . . . de la Mayenne*, t. XXIII, p. 87.

TRIGER (Robert). — Le commandant Bachelier. Le Mans, Monnoyer, 1906, in-8.

— M. Louis Brière, bibliothécaire-archiviste de la Société. Notice, *Revue du Maine*, t. LIX, p. 205. Tirage à part. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1906, in-8.

— La France et ses institutions jugées par un savant anglais, conférence faite le 17 mars 1906 à l'Association républicaine de la Sarthe. Le Mans, imp. centrale, 1906, in-8.

— La procession des Rameaux au Mans, allocution à la réunion du 7 avril 1906. Le Mans, Blanchet, 1906, in-8.
— Les Sociétés savantes et la conservation des édifices et objets d'art religieux, *Revue du Maine*, t. LIX, p. 323.
— Le diable de Montaigu. *Revue du Maine*, t. LX, p. 78.
— La Séparation dans la Sarthe. L'évêché du Mans : les presbytères de la Sarthe, notes et documents. Le Mans, Bienaimé, 1907, in-8 de 28 pages.
— Les grandes transformations anciennes et modernes de la ville du Mans. Le Mans, imp. Monnoyer, librairie A. de Saint-Denis, 1907, in-8 de 71 pages avec 30 plans et dessins.
— Sainte-Suzanne (Mayenne), son histoire et ses fortifications, ouvrage accompagné de 17 plans ou gravures, et publié avec la collaboration du marquis de Beauchesne, pour l'histoire féodale. Mamers, imp. Fleury, 1907, un vol. in-8. (Extrait de la *Revue du Maine*, t. LXI et LXII.)
— Évron et le Rocher de Mézangers. *Revue du Maine*, t. LXII, 1907.
— Henri Chardon, avocat, maire de Marolles-les-Braux (1834-1906), in-8 de 40 pages. Mamers, Fleury, 1907.

Ubald d'Alençon (R. P.), capucin. — Souvenirs inédits de Dubois, de la Loire-Inférieure, sur les deux La Mennais. Vannes, imp. Lafolye, in-8 de 16 pages.
— Mémoires et lettres du P. Timothée de la Flèche, évêque de Béryte, sur les affaires ecclésiastiques de son temps, in-8 de 210 pages. Paris, Picard, 1907.

Un vieux manceau. — Un coin de la bataille du Mans, combats de Changé, 10 et 11 janvier 1871. Le Mans, Blanchet, 1906, in-8.

Uzureau (abbé F.). — La fête de la canonisation de sainte Chantal à La Flèche. *La Province du Maine*, t. XV, p. 34.
— Le district de Château-Neuf-sur-Sarthe, juin-septembre 1795 ; *ibid.*, p. 189.
— La guerre des Chouans, en 1795 ; *ibid.*, p. 322.
— Les députés du Tiers-État fléchois à l'assemblée générale d'Angers (mars 1789). *Annales Fléchoises*, t. VIII, p. 25.
— La fête de la fédération à Denezé-sous-le-Lude ; *ibid.*, p. 96.

— Messire Henry Arnauld, évêque d'Angers ; *ibid.*, p. 327.
— Allocution d'un grand-vicaire constitutionnel d'Angers (Joseph Bouguereau, ancien curé de Saint-Julien-en-Champagne, Sarthe). *Anjou historique*, mars 1907, pages 508 sq.

VALLÉE (Eugène). — Les seigneurs de Bouloire. *Province du Maine*, t. XV *passim*.

VAVASSEUR (abbé J.). — Champaissant religieux et féodal. *Revue du Maine*, t. LIX, pp. 117 sq.

VERGER (abbé), doyen de Villaines-la-Juhel. — Petit directoire des Enfants de Marie, in-32 de 162 pages. Mayenne.

VIBRAYE (les œuvres d'art de la collection de) au museum national, par E. Cartaillac et l'abbé Breuil. *Anthropologie ;* janvier-avril 1907.

VOVARD (A.). — L'École. Atelier d'apprentissage de la rue Vercingétorix. *Réforme Sociale*, 16 février 1907.

WISMES (Gaëtan de). — Mobilier et garde-robe d'une dame bretonne au XVIIIe siècle. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme, in-8 de 8 pages, 1907.

ZURLINDEN (le général). — Bourbaki, *Le Gaulois*, 12 janvier 1907 ; Vieux Souvenirs (le vieux camp de Châlons et le peintre Touchemolin) *ibid.*, 25 janvier 1907 ; Jeanne d'Arc racontée par un Anglais, *ibid.*, 17 février 1907 ; La révélation de Kouropatkine, *ibid.*, 5 mars 1907 ; La réhabilitation de la forteresse, *ibid.*, 28 mai 1907 ; La vérité sur Fontenay, *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1907 ; Marengo (1800) d'après de nouvelles publications, *Le Gaulois*, 25 septembre 1907 ; La dépêche du 20 août 1870, *ibid.*, 21 août 1907 ; Ladonchamps (octobre 1870), *ibid.*, 8 octobre 1907 ; 1814, *ibid.*, 28 novembre 1907.

LOUIS CALENDINI (1).

(1) Je veux remercier ici M. Albert Mautouchet qui a bien voulu me communiquer les quelques notes bibliographiques laissées par M. Brière.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, le Bureau de la Société a admis comme membre titulaire :

M. De MAISONNEUVE (le marquis Ed.), ancien inspecteur des Forêts, rue de Lorraine, 40, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), et au Château de la Jaille, à Chahaignes (Sarthe).

La Société a eu le regret de perdre M. le docteur Marcel Fouchard, membre associé, enlevé prématurément le 22 mars dernier. Ancien élève du Lycée du Mans et oculiste très distingué, M. le docteur Fouchard comptait de nombreuses sympathies dans sa ville natale : tous, nous avions pu apprécier son libéralisme éclairé et son dévouement aux intérêts du pays : tous nous lui conserverons un fidèle souvenir.

A l'occasion du Cinquantenaire de la Société d'histoire, lettres, sciences et arts de La Flèche qu'il dirige avec tant de zèle, notre confrère M. l'abbé Paul Calendini organise à La Flèche, pour les 1er et 2 juin, un Congrès des Sociétés Savantes de la région, sous la présidence de notre éminent ami M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie. Nous espérons que notre Société sera représentée par un groupe nombreux à ce Congrès auquel nous serons heureux de prêter le concours de toute notre bonne volonté.

R. T.

NUREMBERG, LUTZEN

ET LA MORT DE GUSTAVE-ADOLPHE

1632

La guerre de Trente ans est certainement une des plus curieuses périodes de l'histoire générale ; elle eut une colossale influence sur les événements postérieurs. Que de grands personnages ne mit-elle pas en lumière ! Citons le roi Gustave-Adolphe, les empereurs Ferdinand II et Ferdinand III, Maximilien de Bavière, Charles de Lorraine ; Amélie de Hanau, landgrave de Hesse-Cassel, et Claudia de Médicis, archiduchesse d'Innsbruck ; le fameux maréchal de Wallenstein, Tilly, Jean de Werth, Gallas, le cardinal Infant etc. ; le chancelier Oxenstiern, les maréchaux Horn et Banner, Torstenson, etc. ; du Hallier futur maréchal de l'Hospital, Henri de Lorraine-Harcourt, le maréchal de Châtillon, le cardinal de la Valette, le maréchal de la Force, le prince d'Orange, etc. ; Turenne et Condé aux débuts de leur belle carrière militaire ; les diplomates baron de Charnacé, marquis de Feuquières, comte d'Avaux, etc. ; enfin l'illustre Bernard de Saxe-Weimar, dont nous écrivons la vie (1).

Ce cadet de la Maison de Saxe, après avoir servi dans

(1) Va paraître : *Épisodes de la guerre de Trente-Ans. Bernard de Saxe-Weimar (1604-1639) et la Réunion de l'Alsace à la France.* Chez Perrin, éditeur.

l'armée danoise, combattit sous les drapeaux suédois, puis, de 1635 à sa mort, en 1639, il fut à la solde de la France. La bataille de Lutzen est caractéristique dans sa vie, et mérite une large place dans son histoire. Ce jour-là, en effet, Gustave-Adolphe tué sur le champ d'action, le duc Bernard, que le roi avait désigné pour le remplacer éventuellement à la tête des troupes, le duc Bernard prit le commandement suprême de tous les Suédois. Pour la première fois et à l'âge de 28 ans, il commandait en chef, et achevait de remporter la victoire sur Impériaux et Bavarois réunis.

N'ayant pas réussi à empêcher la jonction de l'électeur de Bavière avec Wallenstein, duc de Friedland, généralissime des troupes impériales, le roi de Suède s'établit devant Nuremberg et s'y fortifia. Pour rassurer les habitants, il leur fit croire qu'il venait les protéger contre les Impériaux et les soustraire au pillage. Le Conseil et les bourgeois l'accueillirent de leur mieux, et chacun voulut contribuer aux travaux qu'imposait la prudence ; on y apporta de l'ardeur ; les retranchements s'élevèrent à vue d'œil, et, en trois jours, se trouvèrent presque achevés (du 1er au 3 juillet 1632). Un fossé de 12 pieds de large sur 8 de profondeur entourait le camp, dont ouvrages à corne et demi-lunes protégeaient les entrées : trois cents pièces d'artillerie couronnaient les diverses fortifications et les tours de la ville ; des ponts jetés sur la Pegnitz reliaient les deux rives.

Pleins de confiance dans les Suédois, les habitants accumulèrent au camp ce qu'ils avaient de précieux ; ceux de dix-huit à quarante ans formèrent un corps de 8,000 hommes. Tandis que ces braves gens montraient un si bel entrain, les troupes royales indisciplinées tuaient et pillaient, se livraient à mille exactions. « Le roi, notre ami, nous fait plus de mal que nos ennemis », s'écriaient les malheureuses victimes. Gustave-Adolphe essaya de réprimer ces fâcheux

excès, réprimanda vertement ses officiers, livra même des soldats et des chefs au bourreau, mais n'obtint pas un résultat complet. Les troupes se révoltèrent, bien qu'à proximité de Wallenstein, à l'instigation des officiers et refusèrent de marcher avant d'avoir reçu leur solde ; aussi dut-on, pour les payer, emprunter deux tonnes d'or aux habitants de Nuremberg à 6 pour 100 d'intérêt.

Pendant ce temps Wallenstein marchait contre Nuremberg à la tête des Impériaux et des Bavarois. A Neumarkt il passait la revue de 200 compagnies d'infanterie et de 300 cornettes de cavalerie — en tout 60,000 hommes et 80 canons. — « Dans quatre jours, s'écria-t-il à la vue de cette imposante armée, dans quatre jours on verra qui sera le maître en Allemagne de moi ou des Suédois. » Gustave-Adolphe avait envoyé en observation jusqu'à Neumarkt le colonel Taupadell avec un détachement de cavalerie, qui fut surpris et en entier massacré. Taupadell resta prisonnier, mais pour se ménager, croit-on, l'amitié de Gustave-Adolphe, Wallenstein le relacha sans rançon et après l'avoir comblé de présents. Les Impériaux passèrent la Rednitz près de Schwabach et campèrent à l'ouest de Nuremberg, entre Stein et Dambach, sur une colline abrupte.

Les deux armées restèrent en présence. 60,000 hommes n'osaient en attaquer 16,000 fatigués. Le duc Maximilien aurait voulu combattre, étant pressé de voir les ennemis hors de ses États ; à Wallenstein au contraire il répugnait d'exposer la seule armée de l'Empereur, d'opposer de jeunes troupes aux vieux régiments suédois. De sa position il coupait au roi toute communication avec la Bavière et la Souabe, et, grâce à la supériorité de sa cavalerie légère, il espérait intercepter encore les vivres qui lui arriveraient du nord et de l'est. Son plan consistait à réduire la ville et l'armée royale à la famine. Il augmenta donc la force de sa position par des ouvrages élevés sur les pentes et « des forts de campagne qui défendaient les angles morts avec de

l'artillerie ». « Là où la ligne des retranchements se brisait, dit Charvériat, il y avait des bastions. Le camp fut achevé en trois jours, il suivait les ondulations du terrain, et couvrait une étendue de deux milles et demi, comprenant plusieurs villages dont les maisons servaient à la défense. Une rivière, la Bibert, qui se jette dans la Rednitz, le divisait en deux parties : la plus forte était celle du nord où se trouvait un vieux château, le Burgstall. »

On livra quelques petits combats et la victoire alterna d'un camp à l'autre : le plus important fut celui où Taupadell surprit, à Freistadt dans la nuit du 10 au 11 août, un convoi de vivres qu'attendait Wallenstein. Gustave-Adolphe accourut en personne à la tête de 1,000 hommes, se jeta dans la mêlée pour animer les siens, tua 600 ennemis, enleva trois drapeaux et fit une centaine de prisonniers, dont le général Sparre et ses deux lieutenants-colonels Terzka et Lesley. Le reste des Impériaux n'échappa qu'en se jetant dans un marais. « Soldats et bourgeois furent massacrés indistinctement dans les rues et la petite ville incendiée », dit Charvériat.

A l'approche des ennemis, Gustave-Adolphe avait ordonné à tous les siens de rallier son drapeau dans le camp de Nuremberg. Bernard de Weimar, mécontent de renoncer ainsi aux lauriers qu'il s'était promis de cueillir seul en Tyrol, obéit lentement et à contre-cœur. Il ramena ses troupes fatiguées à courtes étapes par Augsbourg, Donauwerth et Dinkelsbuhl jusqu'à Windsheim, où il arriva le 19 août. Il y trouva Oxenstiern, le comte palatin de Birkenfeld, Banner, Guillaume de Weimar et le landgrave de Hesse-Cassel, déjà accourus, à la tête des leurs, au rendez-vous fixé par le chancelier de Suède. Après quatre jours de repos, cette armée de 30,000 à 40,000 hommes, conduite par Oxenstiern, se mit en route par Neustadt pour Bruck, où elle trouva, l'attendant le 24 août 1632, Gustave-Adolphe, inquiet déjà du retard, troublé à l'idée que l'ennemi pourrait

empêcher la si nécessaire jonction. Wallenstein — chose incompréhensible — ne fit rien pour inquiéter la marche de ce renfort. Était-ce manque d'inspiration ou de moyen? On peut croire qu'il fut arrêté par une impossibilité matérielle. Il se montrait également fort anxieux : Pappenheim, au lieu d'arriver, comme il l'espérait, donnait libre cours à son caractère indépendant. La gouvernante des Pays-Bas espagnols, l'infante Isabelle, l'avait demandé à Maëstricht, assiégé par le prince Frédéric-Henri d'Orange, et Pappenheim s'y était rendu, confiant ses troupes de Westphalie à son lieutenant, le général de Gronsfeld — juillet. Le duc de Friedland avait d'autre part laissé Tiefenbach et Holk en Silésie pour maintenir les Saxons et les Brandebourgeois commandés par Arnheim ; Tiefenbach rappelé n'apparaissait pas non plus.

Heureux de la manière dont venait de s'opérer la concentration de ses troupes, le roi félicita chaleureusement ses officiers, et fit célébrer un service solennel pour remercier la Providence. S'il était content d'eux au point de vue militaire, il le paraissait moins sous un autre rapport. Chefs et soldats suédois continuaient à se livrer au pillage le plus honteux ; les régions qu'ils traversaient se changeaient en ruines ; partout ils agissaient comme en pays conquis, répandaient au loin la terreur, et se faisaient haïr. En vain Gustave-Adolphe multipliait-il à ce sujet des ordres auxquels nul n'accordait attention et qui restaient lettre morte. Un jour d'août, à ses officiers assemblés il tint un langage sévère et noble.

« Est-ce donc là, Messieurs, cette fidélité que vous avez jurée à votre pays de le piller comme vous faites sans distinguer l'ami de l'ennemi? Est-ce là l'obéissance que vous aviez promise et de garder si religieusement mes ordonnances? La colère me transporte si fort, voyant cette licence effrénée, que je ne puis seulement jeter les yeux sur vous! Que vous ai-je fait pour que vous me traitiez de la sorte,

car ce débordement retombe beaucoup plus sur moi que sur vous-mêmes, moi qui ai mis et mets tous les jours au hasard mes biens et ma vie pour votre liberté ! Vous êtes tous témoins oculaires de l'un, et, pour l'autre, plusieurs savent que j'ai dépensé 4 millions de mon argent en cette guerre, et cependant, pour tout remerciement, vous m'enveloppez avec vous dans l'infamie due à vos pillages et violences. Je n'en usais pas ainsi en votre endroit quand je vous ai si volontiers rendu des terres et seigneuries retirées des mains de l'ennemi, sans m'être réservé de tous vos biens de quoi me faire un habit, et vous savez que j'aimerais mieux m'en retourner chez moi tout nu que de l'avoir fait, vous ayant au contraire libéralement départi tout ce que j'ai acquis par le droit des armes, et ne m'en étant rien réservé selon mon humeur qui ne peut refuser personne. Jusque-là que si vous fussiez demeurés dans le devoir et le respect que vous devez à mes ordonnances et à la discipline de la guerre, j'avais déjà résolu, à part moi, de partager entre vous toute la Bavière et la Franconnie ; car j'ai assez de terres et de richesses dans mon royaume de Suède pour en être content sans désirer le bien des autres. Si quelques-uns ont tellement fait banqueroute à leur honneur qu'au lieu de s'amender par cette censure il leur prenne envie de me quitter, qu'ils ne croient pas par là que je me relâche et moins encore que je cesse pour cela de donner secours à ceux qui sont injustement oppressés. Quand tout m'abandonnerait, je prodiguerais en cette occurrence jusques à la dernière goutte de mon sang pour laisser au moins à la postérité matière de louer mal foi et ma constance, comme au contraire un juste sujet d'aller noircir jusques dans les enfers la perfidie et l'ingratitude des déserteurs d'une si juste cause. Si quelques-uns, passant outre, viennent jusqu'à la révolte, je leur ferai sentir que la pointe de mes armes ne rebondit ni contre les ennemis ni contre les rebelles. Mais j'attends de vous

choses meilleures. Pensez, au nom de Dieu, à ce que vous faites et quelle fâcherie vous me donnez, ne transgressant pas seulement mes lois, mais, comme si vous aviez bien fait, en produisant ici, pour autant de témoins devant mes yeux, la proie que vous avez dérobée. Je ne me plains pas de votre courage, — j'en ai trop de preuves, voire je me sens tous les jours obligé à le publier. — Je me fâche seulement de ce que vous foulez aux pieds ma discipline, sans laquelle toutes mes victoires iront à néant. C'est pourquoi je vous exhorte derechef, je fais plus, je vous prie que si vous ne voulez avoir soin de votre conscience, vous l'ayez de mon honneur et de mon contentement. Car je vous puis assurer qu'en vivant de la sorte je serais bientôt las de vivre, voire aimerai-je mieux mener une vie particulière et obscure que de commander pendant un tel désordre à toutes mes armées. Mais, compagnons, j'espère vous mener dans deux jours en lieu où vous aurez moyen de faire montre de ce courage en vous rendant maîtres, non plus des vaches et des chevaux de labour, mais des royaumes, des duchés et d'autres seigneuries que je ferai acquérir avec une gloire immortelle à ceux d'entre vous qui se porteront vaillamment. »

Un mois s'était écoulé sans rien de bien marquant ; les adversaires demeuraient toujours en présence, lorsque Gustave-Adolphe s'avança pour offrir la bataille à Wallenstein — 31 août. Le généralissime ne bougea pas de ses lignes ; il fallut se contenter de le canonner, durant tout un jour, avec trois batteries installées sur la rive droite de la Rednitz — 1er septembre. Les boulets ne portant pas assez, le résultat demeura nul. Ne pouvant rester indéfiniment dans une inaction fort nuisible au moral du soldat, avec 60,000 hommes qu'il ne pouvait plus nourrir, le roi résolut de tenter l'assaut du camp impérial.

Les ennemis sont fortement installés au point dit Burgstall, vieux château en ruine, sur la hauteur de l'Attenburg. Le

terrain escarpé, couvert d'arbres et de buissons, les ouvrages provisoires créés pour la circonstance, les « dix à douze rangs superposés de mousquetaires » en rendent l'accès très difficile à l'infanterie ; la configuration du sol et des abatis judicieusement placés empêchent toute tentative de cavalerie. Le camp lui-même est immédiatement couvert par des retranchements que longe un fossé profond. Un seul côté permettrait d'essayer une attaque d'infanterie et encore ne pourrait-elle s'exécuter que régiment par régiment, entièrement sous le feu d'un adversaire à l'abri. Néanmoins Gustave-Adolphe, voulant risquer l'assaut, malgré l'avis de plusieurs de ses officiers, conduisit ses troupes au pied du Burgstall.

A neuf heures du matin, le 3 septembre, 60 canons engagent un furieux combat d'artillerie. La hauteur disparaît dans un nuage de fumée laissant à peine aux assaillants la possibilité de reconnaître leur chemin. Régiment après régiment se précipite contre l'ennemi, le refoule dans ses lignes, puis, à son tour, est rejeté dans la plaine. Ainsi se brisent des efforts héroïques, successifs, meurtriers, inutiles et qui se répètent jusqu'au coucher du soleil. A l'aile gauche, Bernard de Weimar avait eu l'idée de porter ses troupes sur une éminence voisine, qui commandait les retranchements de Wallenstein. Après un long et rude assaut, dans lequel vingt fois il manqua de périr, il en atteignit au soir le sommet et s'y cramponna jusqu'au lendemain. De là, en effet, le canon weimarien devait chasser les Impériaux de leur camp. Malheureusement, cette nuit même, une pluie continuelle rendit les chemins si boueux que l'artillerie ne put monter ; Bernard obligé d'abandonner l'éminence si vaillamment conquise rejoignit le roi.

Dans l'impossibilité de réussir, l'armée suédoise regagne son camp au delà de la Rednitz, tranquillement, sans être troublée, et y passe quinze jours, manquant de tout. La misère portant à la mutinerie les officiers et les soldats

découragés, le roi se voit contraint de lever son camp le 18 septembre, après deux mois de séjour devant Nuremberg pendant lesquels deux puissantes armées étaient restées en présence, s'épuisant au repos. Il laisse Oxenstiern dans la place, avec 5,000 hommes aux ordres directs de Kniphausen, et Bernard dans les environs, puis il s'éloigne sans que les Impériaux ne bougent pour le gêner. Il arrive à Neustadt sur l'Aisch, puis à Windsheim où il attend quelques jours ses adversaires, dont il espère être suivi. Apprenant que Wallenstein a pris la route de Forchheim le 23 septembre, il divise ses troupes en deux corps. Avec l'un, de 8,500 hommes, le duc Bernard, auquel est également confiée la direction du cercle de Franconie jusqu'au retour de son frère Guillaume alors malade, doit surveiller le duc de Friedland, secourir la Saxe au besoin et s'opposer à Pappenheim, qui accourt de la Westphalie ; il s'établit à Kitzingen afin de couvrir Wurtzbourg et Schweinfurt. A la tête de l'autre corps, Gustave-Adolphe marche le 1er octobre sur Donauwerth par Rothembourg sur la Tauber, Dinkelsbuhl et Nordlingue, pour y traverser le Danube, entrer en Bavière et envahir les États héréditaires.

Wallenstein, qui voulait prendre ses quartiers d'hiver dans l'électorat de Saxe, avait quitté ses retranchements de Weissenfels pour s'y rendre en traversant Lutzen et Leipzig. Sur ces entrefaites il avait détaché Pappenheim avec l'ordre d'enlever aux Suédois Halle et Mersebourg et de gagner ensuite la Westphalie afin de garantir Cologne. Prévenu de la séparation de ces deux généraux, Gustave-Adolphe leva son camp, et marcha, par Weissenfels, sur Lutzen, où Wallenstein s'était retranché pour voir quelle tournure allaient prendre les événements. L'approche du roi fut rapidement signalée par le comte Collorédo, qui, resté à Weissenfels afin d'en ramener la garnison, avait, du haut des remparts, aperçu les légions suédoises. A peine Collorédo sorti de Weissenfels, Gustave occupait la place. Près

du village de Poserna, les Suédois se heurtèrent à vingt escadrons de Croates, sous les ordres d'Isolani, défendant le passage de la Rippach, et les mirent en fuite. Ceux-ci, arrivant auprès de Wallenstein à bride abattue, confirmèrent l'approche du roi, semèrent la terreur et le désordre dans son camp. Wallenstein expédia l'ordre à Pappenheim, qui venait de se mettre en route pour la Westphalie, de rallier en toute hâte.

Dans la soirée du 15 novembre, les armées étaient en présence devant Lutzen et restaient jusqu'au lendemain matin en ordre de bataille, mettant la dernière main aux préparatifs d'une inévitable et peut-être décisive action. Le roi coucha dans sa voiture en compagnie du duc Bernard et de Kniphausen. Toute la nuit les Impériaux reçurent des corps isolés, appelés subitement, et les placèrent à mesure de leur arrivée — travail fort incommode dans l'obscurité.

Les catholiques étaient établis à l'est de Lutzen dans la direction ouest-est, face au sud, derrière une route bordée de larges fossés, qu'ils avaient transformés en retranchements. Leur droite, presque uniquement composée de cavalerie, s'appuyait à la ville et à des moulins à vent extérieurs. Au centre on voyait des groupes compacts de piquiers et de mousquetaires de 4,900 hommes chacun, ayant 70 hommes de front et 70 de profondeur, mais si mal juxtaposés qu'il leur était impossible, aux uns comme aux autres, d'utiliser leurs armes. La gauche formée par les cuirassiers de Piccolomini en gros escadrons séparés, touchait au canal du Flossgrab. Un peu en avant de la droite et du centre, des mousquetaires se tenaient en observation dans les jardins et derrière les fossés servant de limite aux champs. Sept canons couvraient le centre ; quatorze autres, restant de l'artillerie, près des moulins de la ville à l'aile droite, devaient prendre les assaillants d'écharpe. La cavalerie croate débordait légèrement les ailes. L'armée impériale comprenait 25,000 hommes environ sur deux lignes.

Les Suédois, au sud de la route et face au nord, se tenaient également sur deux lignes. A droite, le roi et la cavalerie, soit : six régiments suédois et finnois, en première ligne ; six régiments allemands, en seconde ; cette aile devait couper aux Impériaux la route de Leipzig. Au centre : huit brigades d'infanterie, dont quatre en première ligne, commandées par le comte Nils Brahé, ayant chacune cinq gros canons devant elle ; quatre brigades, en seconde ligne, sous Kniphausen ; en réserve, le régiment d'infanterie du colonel écossais Henderson et le régiment de cavalerie du colonel palatin Oehm. A gauche, Bernard de Weimar et douze corps de cavalerie sur deux lignes. Aux ailes, des escadrons de cavalerie et des groupes de 50 à 100 mousquetaires, munis de quarante petits canons en tout, devaient empêcher l'ennemi de tourner l'armée royale. Gustave-Adolphe avait 20,000 hommes.

Le 16 novembre au matin, un épais brouillard empêche les adversaires, quoique rapprochés, de se voir. Du côté suédois, les trompettes sonnent au chant de Luther : « Notre Dieu est notre puissante forteresse, etc. » L'armée fait sa prière. Le roi lui-même entonne un psaume. Ses blessures ne lui permettant pas de supporter une cuirasse, il endosse un habit de drap, un pourpoint de cuir par dessus, et monte à cheval à jeun. Il parcourt les rangs et parle avec bienveillance aux soldats, suivant ce qu'il doit dire aux contingents de tel ou tel pays. A tous, il recommande de combattre vaillamment pour Dieu, la patrie, le roi ; d'immenses acclamations répondent à ses harangues paternelles.

Wallenstein, malade de la goutte ce jour-là, passe en litière, avec le regard menaçant, sur le front de ses troupes, auxquelles il se contente de faire détailler l'étendue des récompenses et l'horreur des châtiments qui les attendent suivant leur conduite.

Ayant donné ses derniers ordres, Gustave-Adolphe dit en regardant le ciel : « Au nom de Dieu, Jésus, Jésus, Jésus ! Fais-nous combattre aujourd'hui pour l'honneur de ton saint nom. » Brandissant ensuite son épée, il crie : « En avant ! Compagnons ! Il est temps de commencer. » Aussitôt il s'élance ayant autour de lui le plus jeune fils du duc de Saxe-Lauenbourg, François-Albert ; Kreilsheim, maréchal de sa Cour ; le chambellan Truchsess ; le page Auguste Leubelfing, fils d'un patricien de Nuremberg ; des aides de camp et deux piqueurs. L'armée royale s'ébranle. Déjà les Impériaux, craignant d'être tournés sur leur droite, ont mis le feu à Lutzen ; les artilleurs, placés au centre et à droite de leur ligne, et les mousquetaires embusqués ajustent leur tir. Les Suédois avancent néanmoins ; beaucoup trouvent la mort. Commandant en personne son aile droite, le roi franchit les difficiles fossés de la route et engage un rude combat avec les cuirassiers de Piccolomini et les Croates. L'infanterie du centre traverse à son tour la route, enlève brillamment les sept canons protecteurs du front ennemi, et les braque en avant. Deux carrés allemands sont vite anéantis; un troisième est entamé. Wallenstein jette alors sa cavalerie contre les assaillants fatigués, reprend son artillerie et refoule les Suédois du centre jusqu'à la route. Les voyant fléchir, le roi vainqueur sur la droite, prend la tête du régiment de cavalerie de Smaland, dont le colonel, Frédéric Steinbok, vient d'être blessé, et court soutenir l'infanterie. Son cheval trop fougueux l'emmène au milieu d'un gros de cuirassiers ennemis que dissimule l'épais brouillard couvrant de nouveau la plaine. Ses cavaliers ne peuvent le suivre. Un coup de pistolet arrête net l'animal emporté ; un autre, tiré par un officier allemand, casse le bras gauche du monarque. Au moment où Gustave-Adolphe demande au duc de Lauenbourg de l'aider à sortir de ce mauvais pas, il reçoit dans le dos une balle qui le fait tomber à terre ; il est,

durant quelques minutes, traîné par les étriers. Le duc de Lauenbourg et l'escorte ont déjà fui ; un des piqueurs est tué, l'autre blessé. Seul, un jeune homme de dix-huit ans, le page Leubelfing, reste courageusement auprès du roi, et lui offre sa monture. Gustave lui tend les bras, mais Leubelfing ne parvient pas à le soulever. L'héroïque page refuse d'avouer aux cuirassiers qui l'entourent l'identité de leur prisonnier ; le roi lui-même se fait alors connaître, et l'un d'eux lui décharge son pistolet dans la tête. Atteint de neuf blessures, l'illustre roi de Suède succombe ; on le dépouille de tous ses vêtements. Leubelfing, également victime de la rapacité des soldats, très grièvement blessé, reste pour mort.

Pendant ce temps, à l'aile gauche, Bernard de Weimar livrait un furieux combat. Après avoir repoussé les mousquetaires impériaux embusqués dans les jardins de Lutzen, il donnait l'assaut à la batterie qui décimait les rangs suédois, quand apparurent sur ses derrières les Croates, commandés par le vigoureux Isolani. Ils avaient tourné Lutzen pour attaquer les bagages qui, mal gardés, faillirent tomber entre leurs mains. Ce fut alors que le duc Bernard apprit du chambellan Truchsess la mort du roi. Désigné par Gustave-Adolphe pour le remplacer en cas de nécessité, il confia sur-le-champ l'aile gauche au comte Nils Brahé et se rendit au centre. En vain le prudent Kniphausen conseilla-t-il de battre en retraite ; le duc de Weimar, estimant qu'il fallait assurer la victoire, alla se placer en tête du régiment de Smaland, à l'aile droite.

Les Suédois soupçonnent vite un malheur qu'on veut encore leur cacher en voyant galoper sur le front des troupes le cheval royal couvert de sang ; la nouvelle se confirme avec rapidité. Cavaliers et tantassins jurent de venger leur souverain, se ruent en avant, enlèvent pour la deuxième fois la batterie de sept pièces et la tournent contre

les Impériaux. La cavalerie de l'aile gauche ennemie prend la fuite ; les carrés d'infanterie sont dispersés. Les chariots de poudre de Wallenstein, en sautant, augmentent le désarroi ; la panique envahit les rangs des Impériaux, qui, de toute part, lâchent pied et reculent en désordre sur Leipzig. Alors, mais un peu tard, Pappenheim arrive sur le champ de bataille avec toute sa cavalerie. A Halle lui était parvenu l'ordre de Wallenstein d'avoir à tourner bride, au moment même où son infanterie se livrait au pillage ; Pappenheim, chargeant aussitôt « le premier officier qu'il rencontra » d'assembler l'infanterie, marcha vers Lutzen à toute allure. « Où commande le roi ? » demande-t-il en arrivant sur le terrain, puis il attaque l'aile droite ennemie. Sa présence ranime le combat ; avec l'infanterie et la cavalerie qu'il a pu rassembler, le duc de Friedland rejette les Suédois au midi de la route, mais ceux-ci parviennent à s'y cramponner et rien ne peut les en arracher. Par masses énormes les Impériaux tombent sur eux, ils meurent sur place sans reculer. Le régiment jaune suédois y est anéanti presque en entier sans avoir rompu ses lignes.

Les choses ont rapidement changé de face. Les régiments de Pappenheim, survenus avec un tel à propos, ont fait visiblement passer l'avantage dans les rangs catholiques. La victoire paraît définitivement acquise aux armes de Ferdinand ; on n'en doute plus, lorsqu'à son tour le brave Pappenheim tombe mortellement blessé. Le bruit s'en répand ; les Impériaux hésitent ; les Suédois en profitent, franchissent de nouveau la route, foncent en avant, s'emparent de la batterie de sept pièces. Derechef ils ont l'avantage. Le jour baisse. Wallenstein, désespérant de vaincre, fait sonner la retraite et se dirige vers Leipzig avec des troupes harassées, mais en bon ordre, et sans être inquiété. L'infanterie de Pappenheim, survenue tard au champ d'action, est

entraînée dans le mouvement de recul, sans avoir pu rendre le moindre service.

Telle apparaît dans ses grandes lignes la mémorable journée de Lutzen. Gustave-Adolphe restait mort sur place ; Pappenheim s'éteignait le lendemain au château de Pleissenbourg, à Leipzig ; l'un et l'autre n'étaient âgés que de trente-huit ans. Le premier de ces personnages est si connu que nous ne croyons pas devoir nous y arrêter longtemps. Il était distingué de tournure, grand, un peu fort, vigoureux, actif, endurci aux fatigues. Il avait un front et un nez bombés, des yeux bleus clairs, un regard doux et la vue basse, un menton proéminent, un teint coloré, des cheveux courts et relevés sur le front, la moustache et la royale. Sa physionomie était pleine de charme. D'une grande piété, il ne manquait jamais de faire ses prières matin et soir, et ne tolérait pas en sa présence qu'on parlât en mauvais termes des choses saintes. Son coup d'œil était rapide et sûr, sa mémoire vaste. Il se rappelait, dit-on, « les noms de ses généraux, de ses officiers, souvent même de simples soldats qui s'étaient distingués par des actes de bravoure ». « Personne ne l'égalait, dit Chemnitz, à mener l'armée contre l'ennemi ou à conduire la retraite sans éprouver de perte, à la loger à son aise en plein champ, et à entourer en hâte son camp de retranchements. Il était impossible de mieux connaître la fortification, l'attaque et la défense. Personne ne savait mieux que lui juger son ennemi et se conduire d'après les divers hasards de la guerre. » Gustave-Adolphe jouissait, parmi ses troupes, d'une grande popularité.

Pappenheim, issu d'une Maison fort considérable d'anciens barons allemands, était un homme de valeur et de réel mérite. Sans avoir eu l'étoffe d'un grand capitaine, il possédait amplement les capacités nécessaires pour com-

mander un corps et exécuter en sous-ordres des actions importantes. Il parvint, par degrés, à la charge de général de la cavalerie de l'Empire, servit avec honneur et distinction sous Tilly et Wallenstein, acquit la réputation d'être le meilleur général de cavalerie de son temps, fut amoureux de la gloire. Très brave, toujours où l'on pouvait attraper des coups et en donner, il fut blessé 100 fois en 44 combats. A la bataille de la Montagne-Blanche, il reçut 20 blessures, dont 7 parurent mortelles. Sa figure portait de nombreuses balafres. Il était grand, maigre, d'assez bonne mine, « sentant bien son soldat et son homme de condition ». Pappenheim se montrait fastueux, libéral et prodigue même. Toujours il resta fort attaché au catholicisme et très pieux. « Avant de partir de Halle pour le champ de bataille de Lutzen, il s'était confessé et avait communié », dit Charvériat. Bon pour ses soldats, il en devint l'idole, il leur donnait tout ce qu'il avait, disant que « le mérite ne consistait pas à avoir la bourse pleine ». Gustave-Adolphe l'appelait « le soldat ». Son apparition opportune à Lutzen et sa mort, au moment où ses troupes allaient ramener la victoire sous les drapeaux de l'Empire, entourèrent son nom d'une auréole de gloire.

A Vienne, Ferdinand se montra convenable ; si des salves d'artillerie furent tirées pour laisser croire à une victoire, la Cour n'en prit pas moins le deuil. A Madrid, l'on manqua littéralement du tact le plus élémentaire ; la mort de Gustave-Adolphe fut représentée sur la scène plusieurs jours de suite, et le roi n'eut pas de répugnance à honorer de sa présence ces inconvenantes représentations. En France, Richelieu redouta les conséquences d'une telle perte et mit tout en œuvre pour en atténuer l'effet, dans la crainte de voir son programme d'abaissement de la Maison d'Autriche avorter en si bon chemin. A Paris l'on chanta en vers et en prose les vertus du roi défunt.

Beaucoup de gens attribuèrent la mort de Gustave-Adolphe à un assassinat. Gassion, qui servait sous lui, y crut toujours, et à la Cour de France, l'on n'en douta pas ; mais ce ne furent que des soupçons, comme il en plane sur les fins inexplicables. Les Suédois prétendirent que le roi avait été tué d'un coup de pistolet tiré par François-Albert de Saxe-Lauenbourg. Le chancelier Oxenstiern adopta cette version et le marquis de Feuquières, toujours bien informé, écrivit en ce sens à Paris. Il fallait, suivant lui, se montrer très prudent avec le duc de Lauenbourg au moment de la distribution des pensions aux princes allemands, afin de ne pas offenser les Suédois qui le tenaient pour meurtrier de Gustave-Adolphe. Le duc François-Albert, personnage louche et sans convictions, prêtait certainement au soupçon. Il servait l'Empereur depuis le commencement des hostilités, ce qui ne l'empêcha pas de venir, sans motif plausible, trouver Gustave-Adolphe au camp de Nuremberg et lui offrir librement ses services. Oxenstiern aurait alors conseillé au roi de s'en méfier. Ce duc ne quittait jamais le monarque et, à la bataille de Lutzen, il combattait à ses côtés. La plupart de ceux qui formaient l'entourage du roi succombèrent durant l'action ; François-Albert n'y fut même pas blessé. A ceux qui s'en étonnèrent, il répondit le devoir au port d'une écharpe verte ; la chose parut étrange. Si les preuves d'un crime manquèrent, le public accusa néanmoins le prince d'assassinat ou de complicité d'assassinat. Il faut remarquer cependant que le page Leubelfing et le chambellan Truchsess ont toujours affirmé son innocence ; déclaration qui ne manque pas d'avoir une réelle valeur. Bernard de Weimar le reçut très froidement le lendemain de la bataille. Le duc de Saxe-Lauenbourg n'en fut pas moins créé, après Lutzen, feld-maréchal saxon ; six mois après, il voulut prendre du service en France et ne réussit pas ; au commencement de 1634, il se rendit auprès de Wallenstein et,

à la mort de ce général, fut emprisonné à Vienne. L'année suivante, il rentrait au service de l'Empereur et abjurait le protestantisme.

Cent ans après la bataille de Lutzen, un auteur osa, sans aucune preuve, accuser Bernard de Weimar d'avoir tué le roi, se contentant d'écrire qu'il en était fait allusion dans la correspondance d'Oxenstiern. Les deux grands historiens Chemnitz et Puffendorf, qui utilisèrent les documents suédois pour leur histoire de Suède, passèrent ce fait sous silence, ce qui montre bien la fausseté d'une telle allégation. Puffendorf même, convaincu de la culpabilité de François-Albert, offrit d'en fournir « de nouvelles preuves, lorsque... les descendants de ce duc de Saxe-Lauenbourg l'accusèrent de calomnie à la Cour de Suède ». Ajoutons que Bernard, personnage chevaleresque et vertueux, était incapable de concevoir l'idée d'un pareil crime ; la chose d'ailleurs lui eût été matériellement impossible, car, durant la bataille, il se trouvait constamment loin du roi.

Le duc Bernard, à la tête de l'armée victorieuse, amena les dépouilles de Gustave-Adolphe à Weissenfels où se trouvait la reine de Suède, qui reçut le corps de son infortuné mari avec les marques d'une profonde douleur. Il passa ensuite une revue et constata non sans tristesse qu'il ne lui restait plus que 4,000 cavaliers et 8,000 hommes de pied — tous bons soldats, il est vrai — pour résister aux Impériaux. A l'issue de la bataille de Lutzen, il avait rassemblé les troupes et s'en était fait reconnaître leur chef ; mais le procédé étant irrégulier, il crut devoir, pour agir sûrement et définitivement, obtenir le consentement de son frère Guillaume, effectivement lieutenant général de l'armée suédoise. A ce prince, alors malade, il écrivit : « Nous mettons notre confiance en Dieu et espérons que les choses tourneront au bien général, si elles sont exécutées avec énergie et sagesse. Comme il y a des décisions à prendre qui ne souffrent pas

de délai, nous vous faisons savoir par notre frère Ernest ce qui a été convenu en conseil et nous vous prions de nous donner plein pouvoir, comme vous êtes en droit de le faire par votre dignité de lieutenant général du roi... » Guillaume ne fit aucune objection et accorda à son frère Bernard la direction supérieure de l'armée jusqu'à ce que sa santé lui permit de se mettre lui-même à la tête des troupes.

Vte de NOAILLES (1).

(1) Nous tenons à adresser ici nos plus vifs remerciements à M. le Vicomte de Noailles qui a bien voulu détacher pour la *Revue* ce très intéressant chapitre de son nouvel ouvrage sur *Bernard de Saxe-Weimar* et en donner ainsi la primeur aux lecteurs du Maine.

(LA RÉDACTION).

PIERRE DE SÉGUSSON

SEIGNEUR DE LONGLÉE-RENAULT, EN ASNIÈRES

AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE

SOUS LES RÈGNES DE HENRI III ET DE HENRI IV

(1583-1590)

La résidence habituelle de Longlée était à Madrid, mais en 1585, pour se tenir plus près de Philippe II qui s'était rendu à Saragosse à l'occasion du mariage de l'infante Catherine, puis à Barcelone et enfin à Monzon où se tinrent les Cortès, il séjourna lui-même de mars à juin à Saragosse et d'août à décembre à Barbastro, près de Monzon (1).

En 1586, ayant trois années de résidence, Longlée pouvait, suivant l'usage, demander à être relevé de ses fonctions. Son successeur fut, en effet, désigné : c'était le sieur de Poigny (2). Poigny devait, dans la pensée d'Henri III, inaugurer son ambassade par la reprise des bonnes relations, qui eussent été sans doute sanctionnées par un traité entre les deux couronnes (3). Mais l'irrésolution d'Henri III fit évanouir ce projet, malgré les instances réitérées de

(1) Cf. lettres de Longlée à Henri III, des 29 mars, 15 juin, 20 août, et 8 décembre 1585.

(2) Jacques d'Angennes, seigneur de Poigny, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de l'ordre depuis le 1er janvier 1586.

(3) Cf. *Mémoires d'État*. éd. 1725, t. III, p. 135.

Longlée qui le considérait comme seul capable de ramener une paix durable (1). En 1588, la Cour de France allait peut-être se décider enfin lorsque Poigny fut envoyé auprès de Charles-Emmanuel pour le sommer de rendre Saluces à la France (2). Il fut arrêté à son retour de Piémont. Ce fut le sieur de Fresne-Forget qui hérita de sa mission en avril 1589, mais il n'alla à Madrid qu'en qualité d'ambassadeur extraordinaire. On trouvera plus loin les détails de cette ambassade.

A partir d'août 1589, il est difficile de préciser la situation de Longlée à Madrid. Il avait conservé sa charge par devoir, s'étant, dès la mort d'Henri III, rallié à la cause d'Henri de Navarre. Mais il avait perdu tout caractère officiel, car le nouveau roi n'eût pu l'accréditer auprès d'une cour qui ne reconnaissait pas sa souveraineté. Aussi la défiance des Espagnols, restée courtoise tant que Longlée avait occupé une situation publique, menaça-t-elle de se manifester par des actes de malveillance lorsqu'il fut rendu à la vie privée, d'autant que sa présence à Madrid contrastait avec le désir exprimé par la Cour de n'entretenir aucune relation avec le Béarnais.

En novembre 1589, Henri IV écrivit à Longlée, en des termes sans doute assez vagues, l'engageant à rester à son poste pour se tenir au courant de l'opinion et en rendre compte, lui demandant en outre s'il entrevoyait la possibilité d'ouvrir des négociations en vue d'un projet de mariage avec l'infante. Tâche ingrate et dont l'accomplissement ne pouvait lui valoir que déboires et impopularité ! Cependant Longlée resta. Représentant sans titre d'un pouvoir méconnu, il semble qu'il ait obéi encore plus aux scrupules de son loyalisme qu'aux exigences d'une mission bien définie. Son rôle n'était plus guère que celui d'un indicateur, agissant à ses

(1) Voir en particulier les lettres à Villeroi, des 11 et 18 octobre 1586.
(2) Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, p. 390.

risques et périls. Les quatre lettres de mars-avril adressées par lui au roi de France et conservées aux Archives des Affaires Etrangères témoignent de cette douloureuse déchéance. Il sollicite de toutes ses forces un rappel définitif. Par une suprême obstination d'amour-propre, il ne veut pas avouer implicitement l'irrégularité de sa situation en quittant clandestinement Madrid : ce serait une défaite aussi honteuse pour lui-même que préjudiciable au service de son roi. Et cependant il est sans nouvelles de Henri IV depuis cinq mois. Il sent l'hostilité grandir autour de lui. Il prévoit qu'on va lui faire « entendre quelque chose mal à propos » sur la prolongation de son séjour en Espagne (1). Charles-Emmanuel et Mayenne cherchent par toutes les occasions à provoquer son renvoi (2) ; lui-même ne dispose plus d'aucun moyen d'investigation ; toujours sous la menace d'une injure ou d'une avanie, il n'ose rien entreprendre, rien négocier . . .

Enfin, le 13 avril 1590, il reçoit du roi ses lettres de rappel (3). Sa joie est grande : Henri IV lui fait envoyer les fonds nécessaires aux frais de son départ, six mille écus, et lui apprend, au surplus, qu'il l'a maintenu dans un office de Cour. Longlée partira à temps : malgré les efforts de ses ennemis et les difficultés de sa tâche, il n'a subi aucune humiliation. La dernière satisfaction de ce serviteur loyal et modeste sera de dire en résignant ses fonctions : « Je me suis maintenu jusques au bout avec la dignité deue aux roys que j'ay servis » (4).

(1) Lettres à Henri IV, des 3 mars, 12 mars et 1er avril 1590.

(2) Lettre à Henri IV, du 15 avril 1590.

(3) Cette lettre de Henri IV à Longlée est du 29 janvier 1590. Elle est publiée dans les *Mémoires d'État*, éd. 1725, t. III, pp. 277-282. M. Berger de Xivrey n'a pas cru devoir la reproduire, bien que le rappel de notre agent officiel en Espagne soit un événement diplomatique assez important. Cf. *Lettres missives de Henri IV*, t. III, 1846, p. 855.

(4) Lettre de Henri IV à Longlée, du 29 janvier 1590.

Dans sa lettre du 15 avril, Longlée annonça que son départ aurait lieu quinze jours plus tard. C'est donc au début de mai 1590 qu'il rentra en France et y reprit auprès de Henri IV ses fonctions de gentilhomme servant.

Si, pour conclure, l'on veut porter un jugement sur le rôle joué par Longlée durant son ambassade, on est obligé de convenir que ce rôle fut assez effacé. Longlée resta un agent avisé et probe, qualités qui l'avaient distingué comme courrier de cabinet, mais il eut peu de part aux événements qui marquèrent, pendant son séjour à Madrid, les relations de la France et de l'Espagne. Il assista à ces événements en témoin averti, mais il ne les dirigea pas. Pouvait-il en être autrement ? Son influence sur la Cour du Roi Catholique était, on l'a vu, à peu près nulle : les moyens même d'exercer cette influence lui manquaient. D'autre part, les relations diplomatiques entre les deux souverains étaient loin d'être le reflet de leur véritable attitude ; bien souvent elles ne servaient qu'à masquer les intrigues, les alliances inavouables, les appels à la rebellion. L'histoire de l'époque est plus vivante et plus sincère dans les rapports d'espions ou les conventions secrètes que dans les documents officiels. Il faut donc croire que, si le rôle de Longlée ne fut pas plus actif, au sens diplomatique du mot, la faute en revient non pas à lui, mais à son époque, comme aux circonstances qui ont altéré le caractère de ses attributions et neutralisé la sincérité de ses efforts.

Aussi bien il faut reconnaître que la fin du seizième siècle marque un avilissement général du caractère diplomatique. Ce sont les fruits de la politique espagnole : les agents de Philippe II organisent de véritables centres d'espionnage, se mêlent à toutes les intrigues, conspirent, ravalent leur dignité par les accointances les plus louches. Les ducats de l'Espagne leur permettent de mettre le prix aux intelligences utiles, ils ne concluent plus des traités mais des marchés. Il y a

en eux cet étonnant mélange d'aventurier, d'espion et de conspirateur dont Bernardino de Mendoza offre le type le plus parfait. Rien de tout cela dans Longlée : et c'est un peu le secret de son impuissante bonne volonté.

On peut maintenant se demander pourquoi Henri III ne voulut jamais donner à Longlée le titre d'ambassadeur. Etait-ce par irrésolution ou par goût pour une de ces situations équivoques, comme le seizième siècle les aimait tant, et qui eut, de fait, assez bien répondu aux véritables rapports des deux couronnes ? Il y eut sans doute de l'une et de l'autre. Mais il semble qu'Henri III ait surtout voulu témoigner son ressentiment à Philippe II. Cela ressort d'un passage de la dépêche même par laquelle il appelle Longlée à la succession de Saint-Goard (1), et mieux encore d'une lettre de Longlée, du 5 mars 1588, où celui-ci propose qu'on le remplace par un ambassadeur en titre, « pour laisser à ce roy icy plus de satisfaction du conte que l'on tiendroit de luy ». Enfin, ne portant que le titre de résident, Longlée s'imposait moins, ce qui étant donné d'une part son impopularité, d'autre part le rôle insignifiant auquel Philippe II entendait le restreindre en ne recourant jamais à ses offices, le mettait dans une situation plus avantageuse sinon plus digne.

III.

Le sieur de Longlée : L'homme, son caractère.

Bien que les correspondances diplomatiques soient assez impersonnelles et qu'il soit malaisé de distinguer l'homme à travers la fonction, les principaux traits du caractère de

(1) Cf. *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LXIII, deuxième livraison, p. 126 : « considéré combien il y a que le Roi Catholique ne tient prez de moi personne en qualité d'ambassadeur . . . » Depuis la mort de Vargas Mexia en 1580, Diego Maldonado remplissait les fonc-

Longlée ne laissent pas d'apparaître à quiconque lit attentivement ses dépêches. La spontanéité et la sincérité de ses jugements mettent suffisamment sa personnalité en lumière pour qu'on puisse, sans qu'il nous le livre lui-même, reconstituer son portrait.

La qualité maîtresse de Longlée, celle qui domine sa vie privée comme les manifestations de son activité publique, c'est un loyalisme à toute épreuve. Longlée est le type du bon serviteur. Il sert son roi avec une fidélité et une abnégation que peut-être l'on prendrait pour de la servilité si l'on ne se reportait à l'époque, et si l'on ne savait qu'elles n'excluent ni la franchise ni la droiture. « Vous n'avez au monde un plus grand serviteur que lui (1) » écrivait Saint-Goard à Villeroi en parlant de Longlée. C'était vrai, presque trop vrai, lorsque l'on songe à ce que son loyalisme avait parfois d'outré. Longlée était bien de ceux qui estiment qu'il y a de la révolte à croire qu'on puisse se révolter. Il s'excuse ingénuement en relatant « les vaines et inconsidérées imaginations » du peuple espagnol « qui faict l'infante duchesse de Bretagne » au cas où Henri III n'aurait pas d'enfants. Ce sont des « impertinences », et, s'il ajoute qu'il se trouve en effet des gens pour croire que le roi n'aura pas d'enfants et mourra avant l'infante, c'est « pour monstrer en quelle presomption et ignorance vivent ces gens » (2). Une sorte de pudeur l'empêche d'exprimer librement ce qu'il sait devoir être pénible à la cour de France. Quand il a parlé d'un factum qui circule en Espagne et prétend justifier les droits de Philippe II à la

tions d'ambassadeur sans en avoir le titre, mais cet intérim ne dura que dix-huit mois. Il semble d'ailleurs qu'il ne faille pas voir là une intention de Philippe II car, à cette époque, ses représentants dans les autres pays étaient presque tous sans provision. Voir à ce sujet *Correspondance de Granvelle*, t. IX, p. 116, lettre de Granvelle à Marguerite de Parme, du 30 mars 1582.

(1) Bibl. nat., ms. français 16107, f° 19, du 13 janvier 1580.

(2) Lettre à Henri III, du 8 février 1586.

couronne de France, il ne peut s'empêcher de dire : « Vostre Majesté me pardonnera . . . . . si j'ay eu faulte de jugement quand j'ay pensé luy vouloir fere voir les ignorances et imaginations de deçà » (1). De même, quand il croit avoir découvert la preuve de la trahison de Sainte-Solaine, il est gêné, proteste qu'il ne veut rien affirmer d'aussi grave, mais pourtant, comment ceux qui lui ont rapporté cette trahison l'auraient-ils inventée ? (2). Et l'on se demande si de pareils scrupules n'ont pas nui parfois à l'impartialité de ses jugements, sans même qu'il en ait eu conscience. Longlée a été plus d'une fois amené, par les exagérations de son loyalisme, à s'illusionner lui-même sur la moralité du maître qu'il servait et sur la valeur de la politique dont il était l'instrument. « Il y a des humeurs, écrit-il, qui vouldroient fere croyre qu'il ne va du faict de la religion en ceste guerre que par accident. Je maintiens que le roy et tous les princes . . . . ne sont poulcez d'aultre intention que de purger le royaulme d'heresie et rebellion » (3). Et il se repose avec complaisance sur « la grande prudence du roy » qui saura remédier à tous les dangers, prévenir toutes les difficultés. A défaut de renseignements, il adoptera toujours l'opinion qui flattera le plus son amour-propre, même si cette opinion offre peu de fondement. « L'on estime icy la France fort nécessiteuse d'argent . . . . mays je maintiens le contrayre . . . . avec assez de raison » (4), déclare-t-il gravement, phrase qui serait ironique si elle n'était touchante dans la bouche d'un agent qui ne parvenait même pas à rentrer dans ses déboursés (5). Un

(1) Lettre à Henri III, du 19 juillet 1586.

(2) Lettre à Henri III, du 1er juin 1584.

(3) Lettre à Villeroi, du 8 décembre 1585.

(4) Lettre à Villeroi, du 10 août 1584.

(5) Cf. aussi la lettre à Henri III, du 1er juin 1584 : Granvelle et les ministres d'Espagne croient qu'il n'y a pas d'argent en France, « je sçay qu'ils se trompent », écrit Longlée, qui ajoute mélancoliquement : « les affayres de ce monde se gouvernent par reputation ».

courrier de Mendoza a apporté à Madrid la nouvelle qu'Henri III venait d'abandonner Paris aux ligueurs : Longlée, tout en avouant n'avoir aucune information à cet égard, affirme que la nouvelle est fausse (1). On multiplierait indéfiniment les exemples.

D'ailleurs il s'exprime avec beaucoup plus de liberté dans ses dépêches à Villeroi que dans celles qu'il adresse à Henri III. C'est à Villeroi qu'il demande ce qu'il faut penser de cette nouvelle de l'abandon de Paris par la Cour, alors que dans une lettre au roi, de même date, il n'ose y faire allusion (2).

Longlée est attaché non seulement à son roi mais aussi à son métier. Il a de la fonction d'ambassadeur la plus haute idée et n'en parle qu'avec une sorte de vénération : c'est un « tiltre sacré qui monstre et entretient toute bonne amitié entre les princes » (3). Aussi s'en acquitte-t-il avec les plus consciencieux efforts, s'excusant toujours lorsqu'il n'a pu tirer au clair une intrigue ou découvrir les véritables termes d'une négociation. Il ne distingue pas entre les intérêts du service et les siens ; si, après la mort d'Henri III, il redoute quelque avanie, c'est parce qu'il sent que la réputation du roi en souffrira autant que son amour-propre et sa dignité personnels. S'il sollicite le recouvrement de ce qui lui est dû, c'est parce que, à Madrid, « faulte de moyens tient les portes fermées » et que c'est à lui-même que le roi fait du tort lorsqu'il ne paye pas ses agents (4).

Cependant ce loyalisme excessif et cette conception un peu étroite du devoir n'allaient pas sans une certaine fierté. Longlée a parfois des sursauts d'indignation, exprimés avec

(1) Lettre à Villeroi, du 5 juin 1588.

(2) Lettre à Villeroi et à Henri III, même date.

(3) Lettre à Villeroi, du 18 octobre 1586.

(4) Cf. aussi une lettre à Henri III, du 6 février 1588. « Je me voyrois bientost contrainct de me retirer en quelque villaige pour n'apporter poinct plus grand prejudice à l'honneur et à la reputation de ceste charge . . . . . »

son habituelle prudence mais en termes qui laissent deviner combien il souffre d'une maladresse ou d'une déloyauté. C'est bien entendu à Villeroi qu'il fait part de ses observations dans ces circonstances-là. Un curieux exemple de cette franchise respectueuse nous est offert dans la lettre où il donne son avis sur l'impression produite à Madrid par l'attitude du roi de France vis-à-vis de son frère, le duc d'Anjou (1). Cette lettre a les allures d'une remontrance courtoise mais ferme. « Puisque la Royne veult fere proffict de ce que monseigneur a prins sur luy (2) c'est assez déclarer qu'on ne luy (3) est pas si contraire qu'on ne ce veuille mesler en ses entreprinses et en tirer utilité, chose qui ne s'accorde pas à ce qu'on luy (4) en a tousjours faict entendre de la part de Leurs Majestez ». Avec sa droiture d'honnête homme, Longlée ne s'explique pas cette équivoque. Évidemment, il est mal renseigné : la mauvaise foi ne peut venir que de Madrid, car les actions du roi de France « justifient assez son intention », et il faut convenir que les Espagnols « ne veullent comprendre aultres raisons que les leurs ». Mais l'affaire lui paraît peu claire, et il ajoute : « Il me semble qu'il seroit à propos que je feusse encor mieulx instruict .... de toutes les raisons qui justifient de plus Sadicte Majesté de n'avoir aucune intelligence avec monseigneur » (5). Peut-on exprimer ses scrupules avec une discrétion plus naïve ? C'est à peu près sur le même ton qu'il se plaint des lenteurs de la Cour de France à délivrer leurs provisions aux consuls français de Vinaroz et Malaga (6). Mais à côté de ces réticences combien d'éloges pour la conduite du roi, que de foi dans sa clairvoyance !

(1) Lettre à Villeroi, du 29 février 1584.
(2) Philippe II.
(3) Le duc d'Anjou.
(4) Philippe II.
(5) Lettre à Villeroi, du 29 février 1584.
(6) Lettres à Henri III et à Villeroi, du 10 juin 1584.

Une particularité de la droiture de Longlée, c'est qu'il s'étonne des duplicités de la politique et de la vénalité des grands, singulière candeur pour un diplomate — surtout à Madrid, et à la fin du XVIe siècle ! Il se résoud difficilement à formuler une accusation que n'établissent pas des preuves surabondantes, atténue les responsabilités, disculpe les intentions. « Je ne puis croire, écrit-il en parlant de la Ligue, que guieres de gens en France prennent les armes pour favoriser les affaires du roy d'Hespaigne, s'ils sçavent au vray que ce soit chose qui vienne de luy » (1). Cette généreuse incrédulité l'oblige à attendre l'évidence avant de faire état d'une indication. Que le duc de Montmorency soit décidé à prendre les armes contre le roi de France et reçoive de l'argent de Philippe II, c'est chose qui « sembloit malaisée à croire . . . . si on ne l'eust veu apertement ». Mais il le sait « de différentz et bons endroictz » (2).

De pareils scrupules n'étaient pas sans amoindrir un peu l'intérêt pratique des informations communiquées à Henri III, et l'on devine combien les « artifices » de la diplomatie de Philippe II ont dû déconcerter Longlée, dont ils déroutaient le jugement et révoltaient la conscience. Il a fallu qu'il s'habituât à saisir au travers des belles paroles et des promesses de paix la véritable pensée politique du roi : « allumer le feu en France » et l'y entretenir.

Après la droiture de Longlée, il faut louer sa prudence. C'est à vrai dire la seule qualité diplomatique qu'il possède à un très haut degré. Cette prudence guide ses moindres actes ; elle inspire les phrases banales rédigées en clair qui précèdent la partie chiffrée de ses dépêches, lui dicte une attitude adroite lors de l'affaire Rondela, l'amène à prendre des précautions infinies dans la conduite de ses investigations et jusque dans l'envoi de ses courriers. Il

(1) Lettre à Henri III, du 21 avril 1584.
(2) Lettre à Henri III, du 21 avril 1584.

était d'ailleurs apprécié, à ce point de vue, même de la Cour de Madrid. Quand il veut quitter Monzon pour se rendre à Barcelone, il fait demander à Philippe II par Idiaquez si le monarque ne trouve pas mauvais qu'il entreprenne ce voyage. « Il me fut respondu, écrit-il, que je pouvois fere ce chemin-là et ce que je voudrois, et que la circonspection que je gardois suffisoit pour trouver bon ce que je ferois » (1).

Longlée aime, il le déclare lui-même, à procéder « par toutes les plus doulces et convenables voies » qu'il peut (2). Cette douceur se manifeste parfois par une curieuse timidité d'expression. Même en observant que la langue moderne, avec ses outrances, nous fait souvent voir la naïveté là où elle n'est pas, il est hors de doute que Longlée affecte une rare modération d'expression. Les euphémismes abondent dans ses dépêches. Euphémisme de style, comme dans cette phrase : « Il y a apparence de voir les humeurs.... de ceulx qui se monstroient ennemis de repos plus tempérées qu'il n'estoient » (3), ou cette autre : « Mendoza faict profession d'escrire par deçà en termes fort esloignez de ce qui pourroit servir à maintenir une bonne et vraye intelligence entre ces deux couronnes » (4). Euphémisme de mot, comme lorsqu'il appelle la journée des barricades « l'esmotion de Paris » (5). Euphémisme politique, enfin, lorsqu'il suggère une mesure et s'efface avant de l'avoir précisée. Ainsi il s'étend sur l'inimitié entre le grand duc de Toscane et la maison de Guise, mais laisse au roi le soin de tirer une conclusion pratique, se contentant d'ajouter : « J'ay pensé qu'il ne nuyroit poinct de le dire » (6).

(1) Lettre à Henri III, du 8 janvier 1586.
(2) Lettre à Henri III, du 30 juin 1584.
(3) Lettre à Henri III, du 7 juillet 1584.
(4) Lettre à Henri III, du 6 février 1588.
(5) Lettre à Henri III, du 2 juillet 1588.
(6) Lettre à Henri III, du 23 avril 1585.

Ailleurs il vient de révéler le projet que nourrit Philippe II de reprendre Cambrai à prix d'argent. Le remède est simple, mais avec quelle pudeur il l'indique au roi ! « Je supplie Vostre Majesté me donner licence de dire que, si en telle occasion .... l'honneur et la fidélité d'un subject est en danger de se perdre pour de l'argent, par ce moyen, si l'on n'en a poinct de meilleur, il est tousjours utile d'y remédier .... » (1). Très exceptionnellement il sort de son rôle, qui est de prévoir et non de pourvoir. Un espion nommé Barahundo est envoyé à Nantes. « Il ne manquera point d'occasion, dit Longlée, à quelqu'un ou à la justice, de l'accuser d'ung meurtre qui fut faict y a quelque temps et le bannir du royaulme sur peyne de la vie » (2).

Une autre particularité du caractère de Longlée, c'est la prévenance. Il sait tout l'intérêt que Catherine de Médicis porte à la santé des Infantes, ses petites-filles, et ne manque jamais de lui envoyer des nouvelles détaillées. A Villeroi, il envoie des graines des Indes provenant du jardin royal d'Aranjuez (3) ou des graines de melon « que l'on dict estre des meilleurs du monde » (4). A Henri III, il envoie un cabinet à deux coffres, qu'il a eu la délicatesse de remplir avec des paires de gants parfumés et des mouchoirs (5). Enfin il s'acquitte avec un soin touchant des commissions dont la reine-mère le charge pour les Infantes : comme elle lui a envoyé trois horloges qui leur sont destinées, il les a « faict voir et nettoyer à un bon mestre, remettre toutes choses en leur lieu et quelques rubis qui deffailloient », puis il les a enveloppées avec goût « ayant lié la boîte de la plus grande avec des rubans comme la plus

(1) Lettre à Henri III, du 23 septembre 1586.
(2) Lettre à Henri III, du 23 avril 1585.
(3) Lettre à Villeroi, du 10 mars 1584.
(4) Lettre à Villeroi, du 13 mars 1584.
(5) Lettre à Henri III, du 20 décembre 1583.

petite, et en ayant faict un paquet des deux, lié avec un ruban blanc » (1).

Est-il utile d'ajouter que cet homme doux, prudent et serviable, était aussi un modeste, bien plus soucieux de sa fonction que de sa personne, plus enclin à s'excuser de son indignité qu'à faire valoir ses services, aussi éloigné de l'envie que de la suffisance ?

Telle est la physionomie de ce bon serviteur, qui représenta un idéal de modération et d'honnêteté en un siècle d'aventures et de vénalité.

Quelle confiance Longlée avait-il dans les ressources de la diplomatie ? Bien qu'il ne nous ait pas fait connaître sa profession de foi à cet égard, il est facile de voir qu'il n'attribuait pas aux diplomates officiels une grande influence sur la marche des événements. Il avait connu de trop près les négociations fallacieuses, les propositions dont on ajourne indéfiniment l'exécution. Pour lui, le régulateur suprême de la politique des peuples, c'est — après Dieu — le temps. En cela seulement Longlée est espagnol. Il assiste sans découragement aux trahisons et aux désastres, car il a foi dans l'avenir qui répare les erreurs des uns et les crimes des autres. Les voies de Dieu sont lentes et sûres : c'est, en définitive, à sa providence qu'il convient de s'en remettre sur toutes choses. Aussi, en annonçant que des prières publiques sont ordonnées en Espagne lors des préparatifs de l'entreprise d'Angleterre, Longlée ajoute-t-il : « Nous avons besoin de fere le mesme, dont je croy que les gens de bien s'acquitteront ».

Au surplus, il ne désespère ni du patriotisme ni du bon sens de ses concitoyens. Du péril espagnol l'union renaîtra en France, et de l'union, le prestige de la monarchie un moment éclipsé (2).

(1) Lettre à Catherine de Médicis, du 25 décembre 1587.

(2) Si Philippe II porte la guerre en France, « ce sera réunir ce qui est divisé » car, « contre ung estranger, les François seront tousjours

Les jugements portés par Longlée sur ses contemporains procèdent en général d'observations impartiales et clairvoyantes. Le Philippe II que nous montrent ses dépêches ne diffère pas de celui que Prescott et Forneron ont dépeint : souverain étrange qui joint aux manies tracassières du bureaucrate, une volonté hésitante en ce qui concerne le choix des moyens et de déconcertantes lenteurs d'exécution ! Bien qu'il n'ait pas dépassé la soixantaine, il offre déjà les apparences physiques de la sénilité, qu'ont hâtée les attaques de goutte et les soucis politiques. Dès 1584 « il commence à se casser un peu .... n'ayant le visaige si bon, monstrant qu'il doibt avoir l'esprit chargé de soings, ce qui le rend plus mélancolique qu'il n'avoit accoustumé » (1). On peut suivre, à travers la correspondance de Longlée, les étapes de cette décadence. Le coup d'audace de Drake, surtout, paraît l'avoir profondément affecté, chose bien significative chez ce prince dont l'ambassadeur vénitien disait : « non mostra mai alterazione alcuna per disgracia o adversita ». Et cette décadence a sa répercussion dans le gouvernement. « Les nouvelles qui luy venoient des Indes et de Flandres .... ont faict voir en luy .... un visaige plus vieux, plus pensif, moins de résolution et d'expédition ..., de sorte qu'il semble que ce bon ordre qui se tenoit par deça au gouvernement de ceste monarchie suit les ans dudict roy » (2). — « Le Roy Catholique se faict un peu caduc », dit-il ailleurs (3). Malgré tout, ce qui frappe dans le Philippe II de Longlée — qui est celui de l'histoire — c'est le contraste entre l'immuable fixité de son objectif politique et la souplesse hésitante de sa

d'accord ». Lettre à Henri III, du 29 février 1584. Et ailleurs : « Une reunion entre les subjects de Vostre Majesté fera tousjours tenir la main à la bride à ces gens icy ».

(1) Lettre à Henri III, du 20 juin 1584.

(2) Lettre à Henri III, du 19 juin 1586.

(3) Lettre à Henri III, du 19 juillet 1586.

diplomatie. Désabusé dans ses projets de domination universelle, de plus en plus éloigné de l'esprit de conquête (1), il s'attache désespérément à ses possessions. Les Flandres accaparent sa pensée, la perte de Cambrai le hante. Peut-être a-t-on exagéré sa passion pour l'orthodoxie, considérée comme la seule inspiratrice de ses actes. Il apparaîtrait plutôt dans les dépêches de Longlée comme un politique opiniâtre, mettant volontiers Dieu dans ses intérêts, mais estimant sincèrement que Dieu est espagnol — c'est-à-dire que les intérêts de sa couronne vont de pair avec ceux de l'orthodoxie. Ce qui ne l'empêche nullement de nouer des intrigues avec Elisabeth ou avec les huguenots de France. D'ailleurs, pour la fin qu'il se propose, tous les moyens sont admis. Sa fille aînée, l'infante Isabelle, sera, à un moment donné, la meilleure ressource de sa diplomatie : quel prince n'a pas recherché la main de cette infante et négocié les clauses d'un mariage éventuel ? Nous le retrouvons enfin avec son mépris profond pour les hommes, qui avait fini par lui faire regarder les princes comme des créatures, les ambassadeurs comme des espions, la diplomatie comme une comptabilité.

Il y a mieux. On a dit que la publication des lettres à l'infante Isabelle avait révélé un Philippe II inconnu, aimant la chasse, la pêche, les promenades sans but, le parfum des fleurs, un Philippe II sentimental, presque poëte. Or, n'est-ce pas ce monarque que nous dépeint Longlée dans une lettre adressée à Henri III, le 30 avril 1588, « ayant tousjours prins plaisir à estre hors de Madrid [à Aranjuez], parce qu'il ayme ces bastimentz, ces jardins, l'aer des champs, plus pur que celuy des villes . . . . » ?

Les ministres du roi sont jugés sévèrement par Longlée.

(1) « Il ne ce parla y a longtemps moings du gouvernement du monde qu'il fait à present ». Lettre à Villeroi, du 1er février 1584.

Granvelle, Doria, Terranuova, Santa Cruz et Idiaquez poussent à la guerre contre la France. C'est, dit Longlée, « le parti le plus fort d'auctorité, mais je le tiens pour le plus foible de raison » (1). A son avis, le plus grand péril que coure la monarchie espagnole, c'est l'absence de gens capables de prendre la succession de Philippe s'il venait à mourir laissant son fils en bas âge. Seul Marc Antoine Colonna serait à la hauteur d'une tâche pareille.

Sur les Espagnols, le peuple, les grands, la Cour, on chercherait en vain dans la correspondance de Longlée une observation psychologique, une anecdote ou un trait de mœurs. On a vu plus haut la raison de cette lacune.

Quant à son époque et à ses contemporains en général, il n'en parlait guère que pour déplorer l'universelle vénalité et la déloyauté triomphante. On sent qu'il n'aime pas à s'arrêter sur des constatations pénibles, mais, quand il est obligé de le faire, il flétrit avec une énergie d'expression qui ne lui est pas habituelle les « deportements » de ceux que l'or espagnol a jetés les armes à la main contre leur pays. Et c'est un accès d'indignation de ce genre qui lui arrache cette belle et prophétique parole : « La corruption de ce siècle et l'argent d'Hespaigne laisseront une marque aux subjects de Vostre Majesté qui ne s'effacera pas aisément, et une playe en son royaulme qui saignera d'ici à longtemps » (2).

(1) Lettre à Henri III, du 29 février 1584.
(2) Lettre à Henri III, du 5 juin 1588.

DEUXIÈME PARTIE

ESSAI
SUR LES RELATIONS OFFICIELLES DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE DE 1583 A 1590

I.

Première période de l'ambassade de Longlée (1583-1586). Le duc d'Anjou et l'infante ; l'affaire de Cambrai.

Au moment où Longlée entre en fonctions, la France et l'Espagne sont en état de paix, diplomatiquement parlant. En fait, l'expression de « guerre masquée », par laquelle Granvelle qualifiait la nature des relations entre les deux pays, est la seule qui caractérise exactement la situation. La politique extérieure offre le même contraste à Paris et à Madrid : à côté d'une série d'agressions et d'empiètements, les négociations diplomatiques suivent hypocritement leur cours. Cette déconcertante équivoque, outre qu'elle rend presque indéfinissable à certains moments l'attitude respective des deux gouvernements, impose aux jugements de l'histoire une extrême circonspection et les réserves que justifie la perpétuelle contradiction des paroles et des actes.

Au début de 1583, les motifs d'hostilité qui existent entre la France et l'Espagne peuvent se ramener essentiellement à six :

1° Les prétentions de Catherine au trône de Portugal et l'accueil fait par la France à D. Antonio ;

2° La première expédition de la Tercere ;

3° L'occupation de Saluces par le marquis d'Ayamonte ;

4° L'occupation de Cambrai par le duc d'Anjou ;

5° L'appui prêté par la France aux rebelles de Flandres ;

6° Les vexations infligées par les Espagnols aux consuls et marchands français.

Nous nous bornerons à préciser ici l'attitude du duc d'Anjou vis-à-vis de l'Espagne, et les différentes formes de l'ingérence française dans les Flandres.

Quelles que soient les véritables dispositions de la France et de l'Espagne au moment où Longlée succède à Saint-Goard, la diplomatie des deux pays est dominée par une préoccupation commune qui est d'éviter par-dessus tout une rupture ouverte. Henri III veut sincèrement la paix, plus par lassitude ou inertie que par principe. Chaque jour voit croître en lui la crainte d'une guerre avec l'Espagne (1). Quant à Catherine de Médicis, si passionnées que soient ses prétentions sur le Portugal, elle ne s'en montre pas moins prodigue de paroles conciliatrices, « comme si elle était la plus pacifique et la meilleure mère qui ait jamais été » (2). De son côté, Philippe II n'a, sur la fin de son règne, d'autre pensée belliqueuse que son projet d'entreprise contre l'Angleterre. Aussi résiste-t-il aux sollicitations de Granvelle, partisan opiniâtre d'une guerre avec la France, ou plutôt, ainsi qu'il le dit, de la transformation des hostilités sourdes en un conflit déclaré (3).

Entre Philippe II et Henri III, le duc d'Anjou représente non une politique mais un intérêt politique (4). Sa situation

(1) « En materia de rotura, cada die . . . . el Rey Chris^mo huye mas que nunca de entrar en ella ». Tassis à Philippe II, du 25 janvier 1583. Arch. nat. K 1561.

(2) « Encaresciendo como si fuera la mas pacifica y mejor madre que nunca huvo ». Tassis à Philippe II, du 10 juillet 1582. Arch. nat. K 1560.

(3) « Je ne vois ce que l'on peult appeller rompture de guerre si ce qu'ilz font ne l'est », écrivait-il dès le 3 septembre 1581, à Marguerite de Parme. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. VIII, p. 388.

(4) M. G. Esquer, dans sa thèse à l'École des Chartes sur *François de Valois*, n'a consacré que quelques lignes à la politique espagnole du duc pour la période qui nous intéresse.

aux Pays-Bas qui le tient à l'écart des intrigues françaises, la facilité avec laquelle on peut le désavouer tout en tirant profit de ses usurpations, en font le plus précieux instrument, même à son insu, de la diplomatie d'Henri III. Par contre, il inspire à Philippe II d'incessantes inquiétudes. Son antipathie pour les Espagnols est chose connue (1). Son projet de mariage avec Elisabeth est une perpétuelle menace contre l'Espagne, car ce mariage pourrait opérer entre ses mains l'union formidable des couronnes de France et d'Angleterre. Enfin, le reste de confiance que lui gardent les États-Généraux laisse encore prévoir de nouvelles difficultés du côté des Pays-Bas. A ces motifs d'inimitié, l'affaire Salzedo (juillet 1582) (2) vient d'en ajouter un nouveau, qui porte à son comble le ressentiment de l'Espagne contre le duc au début de l'année 1583.

Tels sont les personnages entre lesquels vont se jouer les intérêts politiques de la Chrétienté. Il est opportun de rappeler ici que, depuis quelques années déjà, la diplomatie occidentale subit une crise qui la jette dans les tâtonnements, suscite les plus étranges accointances, entretient une confusion dans laquelle se perdent les incompatibilités religieuses et les antipathies nationales. Or, un des indices les plus caractéristiques et les moins connus de cette crise est précisément l'ambassade secrète de Killigrew (3) en Espagne au début de 1583. Killigrew vient complimenter

(1) Voir en particulier la copie d'une lettre adressée par lui au Parlement de Paris, le 19 mai 1581 (Arch. nat. K 1559), et *Journal de L'Estoile*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 173.

(2) L'arrêt du Parlement, condamnant Salzedo à être écartelé, est du 25 octobre. Arch. nat. K 1560, pièce imprimée.

(3) Ce personnage est désigné sous le nom de Quilgrec dans les dépêches de Longlée, et de Quillegré dans celles de Catherine. M. Baguenault de Puchesse a adopté cette dernière forme, mais sans proposer d'identification. Je suis d'autant plus fondé à croire qu'il s'agit de Killigrew que Longlée parle des voyages de ce diplomate en Écosse, en Allemagne et en France. Sir Henry Killigrew débuta dans la diplomatie en 1566 auprès de Trockmorton, alors ambassadeur

Philippe II sur l'issue de l'expédition de la Tercere et lui offrir, de la part d'Élisabeth, un accord aux conditions suivantes : la reine d'Angleterre secondera le Roi Catholique dans ses desseins les plus chers ; elle fera sortir le duc d'Anjou des Pays-Bas et allumera la guerre civile en France. A l'appui de ce double engagement, Killigrew fait valoir une négociation entamée par lui-même avec Navarre et Condé, qui ont promis de prendre les armes, sauf à voir subventionner leur concours, ainsi que le rappel, si l'accord est conclu, des sujets anglais qui soutiennent la cause des États. En retour, Élisabeth exige que la Cour de Madrid s'abstienne de toute relation avec le roi et la reine d'Écosse, comme avec les rebelles anglais. Philippe II paraît d'abord recevoir avec plaisir cette étrange proposition. Puis d'autres préoccupations surviennent qui font qu'elle n'a pas de suite : « Les affayres sont allées autrement entre elle (Elisabeth) et ce roy icy » constate Longlée, sans surprise (1). Ce n'est, en effet, qu'un exemple entre mille de ces accords mort-nés et de ces projets en l'air qui enchevêtrent les relations diplomatiques de l'époque.

Pour Philippe II, la question la plus brûlante est celle de Cambrai. Bien que cette place ait été occupée par le duc d'Anjou, on n'a pas hésité un seul instant à Madrid à voir dans cette usurpation la main de la France. Aussi la restitution de Cambrai sera-t-elle le thème de tous les pourparlers entre les deux Cours, qui, également disposées à ne pas céder, également résolues à ne pas faire de leur opiniâtreté un « casus belli », échangeront d'interminables banali-

d'Angleterre à Paris. Il fut chargé par Élisabeth, de diverses missions en Écosse, en Allemagne et aux Pays-Bas, et mourut en 1603. Toutefois ni le *Dictionary of national biography*, ni M. Hume (*Calendar of letters and state-papers relating to english affairs preserved principally in the archives of Simancas*, t. III, 1580-1586) ne signalent de négociation en Espagne.

(1) Tous les détails relatifs à la négociation de Killigrew sont empruntés à une lettre de Longlée à Henri III, du 16 mai 1584.

tés, entremêlées de reproches discrètement exprimés. Bien entendu, à Paris, on plaide l'irresponsabilité. Anjou a agi de sa seule initiative. Le malheureux Tassis a beau multiplier ses audiences, solliciter un engagement pour l'avenir et des garanties pour le présent, la reine-mère et son fils se défendent d'avoir sur Monsieur la moindre influence (1). Tout en qualifiant d'écœurants (cosas de mala digestion) les procédés de la Cour de France, le résident espagnol ne perd pas courage. La seule ressource est dans notre résistance, écrit-il à Philippe II (2).

De Paris, il suit avec la plus grande attention les moindres mouvements du duc d'Anjou pour les commenter dans ses dépêches. Toute l'Espagne d'ailleurs a les yeux fixés du même côté. La perte de Cambrai est surtout pénible à Philippe II à cause de l'importance stratégique de cette place par rapport aux Flandres. Si l'on ne veut pas recourir à la force, et si le roi de France se déclare dans l'impossibilité d'imposer sa volonté à son frère, il ne reste guère d'autre moyen, pour détacher Anjou des États, que d'user de persuasion à son égard. C'est l'époque où Philippe II commence à considérer ses deux filles, Isabelle et Catherine, comme le pivot de sa politique extérieure. Si le Roi Catholique est « la meilleure bourse de la Chrétienté », les infantes en sont assurément le plus beau parti. De son côté, Catherine de Médicis se complaît dans les projets d'unions et les imbroglios de la politique matrimoniale. Comme la manie du temps est précisément de supposer à tout propos des promesses de mariage entre les princes, il est aussi

(1) Voir à ce propos les instructions données le 6 janvier 1581 au sieur de Chemerault, envoyé en Espagne pour présenter les condoléances de la Cour à l'occasion de la mort de la reine Anne. Bibl. nat. ms. français 3301, f° 1. Chemerault devait surtout faire entendre au Roi Catholique « que Leurs Majestés n'ont aulcune intelligence, communicquation ny entremise » dans les agissements du duc d'Anjou.

(2) Lettre du 7 avril 1581. Arch. nat. K 1559, à cette date. « El remediallo solo consiste en nuestra resistencia ».

adroit que facile de laisser l'opinion se prononcer sur un simple bruit habilement répandu, avant d'entamer aucune négociation précise. C'est ce qui arrive par exemple durant l'automne de 1581, où il est question d'une union entre Anjou et l'infante Catherine, sans que personne puisse dire au juste quel est le fondement de la nouvelle (1). Toujours est-il que Tassis prend occasion de cette rumeur pour envoyer Maldonado parler à Philippe II du projet de mariage (2). A la même époque, Saint-Goard rappelle au Roi Catholique qu'une proposition du même genre a été faite, il y a plusieurs années, par la reine-mère à Diego de Zuniga, mais que Zuniga, « se contentant d'en rire », n'a pas pris la chose au sérieux, ce dont le duc est resté profondément froissé (3).

Pendant ces pourparlers, Anjou feint de n'être au courant de rien et songe plus que jamais à épouser Élisabeth. On remarque qu'il porte la barbe à l'anglaise : symptôme évident d'une résolution bien arrêtée. Son mariage est considéré comme conclu lorsqu'il s'embarque pour l'Angleterre, le 24 octobre 1581 (4), à la grande indignation de

(1) Voir entre autres une lettre de Renieri à Belisario Vinta du 3 octobre 1581, dans *Neg. dipl. de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 405. Le départ imminent de Bellièvre pour la Guyenne, d'où l'on croyait qu'il passerait en Espagne, avait contribué à accréditer cette opinion.

(2) Lettre de Granvelle à la duchesse de Parme, octobre 1581, apud Groen van Prinsterer. *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, Ire série, t. VIII (Leyde, 1847, in-8°) p. 20.

(3) Lettre de Saint-Goard à Henri III, du 26 octobre 1581. Bibl. nat., ms. français 16108, f° 148. Cf. aussi *Mémoires inédits de M. de La Huguerye*, éd. de Ruble, t. II, 1878, p. 156.

(4) Voir le contrat du mariage éventuel entre Élisabeth et Anjou dans Dumont, *Corps universel diplomatique*, t. V, première partie, pp. 406-409. Une copie italienne de ce contrat avait été annexée par Tassis à sa lettre à Philippe II, du 7 juillet 1581. (Arch. nat., K 1559). Tassis estimait que le mariage n'aurait pas lieu parce qu'il eût impliqué l'obligation pour Henri III de déclarer la guerre à l'Espagne. C'était également l'opinion de l'agent du grand-duc, Andrea Albertani. Voir sa lettre du 4 décembre 1581 à François de Médicis, dans *Neg. dipl. de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 436.

l'Espagne, qui, bien qu'elle n'ait pas fait d'ouvertures formelles, trouve le procédé fort incorrect. Idiaquez se plaint amèrement à Saint-Goard : peine inutile, car on apprend bientôt que le mariage anglais s'en est allé en fumée, « en eau de rose » comme dit Philippe II, qui insiste complaisamment sur le ridicule du rôle joué par Anjou en Angleterre.

A vrai dire, on n'avait pas eu le sentiment de l'opportunité. Philippe II s'en rendit bien compte et patienta, persuadé que l'accord entre le duc et les États serait de courte durée, et que le projet recevrait, en d'autres temps, un meilleur accueil. De fait, l'éventualité d'un mariage entre Anjou et l'infante ne sera jamais perdue de vue. En 1582, il y a peu d'entrevues entre Tassis et la reine-mère où il n'y soit fait une discrète allusion. Catherine se plaît à répéter que le mariage avec Élisabeth est définitivement abandonné ; maintenant son cœur tressaille à la pensée qu'une de ses petites-filles pourrait revenir auprès d'elle (1). L'expédition de la Tercere et les levées du duc détruisent d'ailleurs aussitôt l'effet de ces belles paroles. Aussi bien, tout en désavouant la conduite de son fils, la reine-mère ne perd jamais une occasion de montrer qu'elle n'a pas abdiqué ses prétentions sur le Portugal et qu'elle est un peu vis-à-vis du Roi Catholique dans la situation de ce dernier vis-à-vis du duc. C'est répondre à une revendication par une revendication ; les pourparlers s'éternisent.

Aussi Tassis se rend-il vite compte qu'il n'obtiendra rien tant que la situation d'Anjou en Flandres ne sera pas irrémissiblement désespérée (2). Or, dès le début de 1583,

(1) « Dizendo que . . . . sele salia el alma tras que por algun medio se tornase a refrescar la amistad de entre V. M^d y esta corona, y de ver una de las ser^mas infantas por aca, diziendo que su hijo no se avia casado en Inglaterra ». Tassis à Philippe II, du 6 mars 1582. Arch. nat., K 1560. Ce passage a été cité mais très écourté par Forneron, *Hist. de Philippe II*, t. III, p. 191, note 2.

(2) Tassis à Philippe II, du 24 février 1583. Arch. nat., K 1561.

cette situation empire rapidement. La maladroite tentative d'Anvers (17 janvier) a compromis le prestige et l'autorité du duc. Le 4 mai, Tassis déclare qu'il ne manque pas de gens pour dire qu'Anjou cherche à se rapprocher de l'Espagne, car il fléchit sous le poids de sa croissante impopularité (1). Ce rapprochement risque de susciter une grave difficulté, qui n'échappe pas à la clairvoyance de Tassis : Henri III et Catherine ne tiennent nullement, malgré leurs dénégations, à voir Anjou rentrer en France. Les Pays-Bas l'occupaient jusque-là pour leur plus grande tranquillité et souvent aussi pour le profit inavoué de leur politique. Nul doute que la Cour ne se mette en travers des négociations, si elles tendent à lui faire perdre ce double bénéfice. A cet inconvénient, Philippe II ne voit qu'un remède : lancer Anjou dans l'entreprise d'Angleterre (2). C'est aussi la solution proposée par Granvelle (3). Tassis ne souscrit pas à cette idée. Elle eût été excellente il y a quelques mois, déclare-t-il, mais elle est dangereuse à présent que le roi trouve dans les catholiques anglais des partisans zélés. Comme la main de l'Espagne se reconnaîtra dans l'expédition du duc, on s'aliénera les bonnes dispositions de ces partisans et on ne tirera de cette tactique d'autre résultat que la perte de sympathies péniblement acquises et le courroux désormais implacable d'Élisabeth, à moins que le duc n'aille révéler cette offre à la reine, pour en obtenir de l'argent ; ce qui ne servira guère mieux les affaires de l'Espagne. Il serait plus politique d'allouer à Anjou une certaine somme, en le priant d'en disposer pour telle entreprise qui lui plaira, sans parler de l'Angleterre. Tout au plus tâcherait-on d'éveiller en lui des sentiments chevaleresques à l'égard de

(1) « Anda desseoso de concertarse con nosotros ». Tassis à Philippe II, du 4 mai 1583. Arch. nat., K 1561.

(2) Lettre de Philippe II à Tassis, du 5 mai 1583. Arch. nat., K 1561.

(3) Lettre de Granvelle à Idiaquez, du 6 mai 1583, dans *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. X, p. 174.

Marie-Stuart. De la sorte, on serait assuré du résultat essentiel qui est de le séparer des États ; et l'on pourrait, par la suite, sans s'être jamais compromis, tirer profit des aventures dans lesquelles son naturel turbulent ne manquerait pas de l'entraîner (1). Mais il faudrait, par-dessus tout, laisser la Cour de France dans l'ignorance de ces pratiques.

Tassis avait raison. Anjou était alors dans une telle détresse qu'il cherchait beaucoup plus des subsides en argent qu'une occasion de se couvrir de gloire. On le vit bien lorsque Julio Ricci, son émissaire, vint trouver Tassis et lui manifesta des prétentions exorbitantes que ne compensait pas même l'offre de restituer Cambrai (2). Le duc de Parme étant chargé de répondre à Ricci, Philippe II ne lui cache pas son indignation. Il émet un grave soupçon (3) : ne serait-ce pas pour se prévaloir vis-à-vis des États, d'un accord imminent avec l'Espagne, que le duc recommande si instamment le secret ? Et ne serait-il pas prudent de déjouer ce calcul en publiant les termes de la négociation ? En tous cas, sa demande est une « grossiereté ». La seule réponse qui convienne est celle-ci : si le duc veut faire une entreprise qui ne porte aucun préjudice aux droits du roi d'Espagne, celui-ci lui en fournira les moyens. « Faites valoir les raisons qui peuvent l'amener à accepter ce parti, écrit Philippe II à Farnèse, et dites-lui qu'il recevra une bonne somme d'argent, toutes les garanties désirables et même des troupes ». Philippe II avait d'abord fait allusion à l'entreprise d'Angleterre, mais au moment de signer sa lettre, il s'était prudemment ravisé en songeant que Farnèse nourrissait peut-être le secret espoir d'être mis lui-même

(1) Lettre de Tassis à Philippe II, du 27 mai 1581. Arch. nat., K 1561.

(2) Ricci demandait deux cent mille écus (trois cent mille selon Vazquez), la main de l'infante et, comme dot, le duché de Milan. Voir Capefigue, *Histoire de la réforme et de la Ligue*, t. IV, p. 182.

(3) Lettre de Philippe II au prince de Parme, de mai 1583. Archives des Affaires Étrangères, coll. des mémoires et documents, vol. 319, pp. 86-89. (Documents copiés par Tiran en 1846).

à la tête de cette entreprise (1). Tassis reçoit de son côté des instructions analogues, en vertu desquelles il représente à Ricci l' « extravagance » des propositions de son maître, et l'avantage que celui-ci aurait à accepter les offres du Roi Catholique au prix de l'abandon de Cambrai, place peu importante et médiocrement utile (2) . . . . Mais Ricci proteste : il n'y a pas à espérer d'entente si l'on n'est pas résolu à laisser au duc la jouissance de Cambrai ; cette place lui est chère à un double titre : c'est le seul territoire sur lequel il exerce une souveraineté absolue et, d'autre part, l'intérêt de la couronne de France l'empêche de s'en dessaisir (3), lui en offrirait-on des millions ! (4).

Farnèse n'a pas eu plus de succès auprès de l'envoyé du duc. Les offres qu'il oppose aux exigences d'Anjou n'ont pas même été portées à la connaissance de ce dernier, « trop grand seigneur pour se contenter de si peu ». Au surplus, le duc de Parme estime que les avances qu'on lui fait sont « plus fondées en malice qu'en raison » et que le duc ne cherche qu'à berner l'Espagne pour se mettre en meilleure posture vis-à-vis des États (5).

Ce reproche, qui revient si souvent sous la plume des

(1) *Loc. cit.*

(2) « . . . . . No quedarse con Cambray, que era plaça de tan pequeño districto y poco util, juntando a esto todas las razones para persuadirle que hechase ojo al dicho dinero y dexase lo demas. » Lettre de Tassis à Philippe II, du 3 juin 1583. Arch. nat., K 1561.

(3) « Esta corona deve la detener en su pecho como incorporada » ajoute Tassis. Lettre de Tassis à Philippe II, du 3 juin 1583. Arch. nat. K 1561.

(4) « No ay de negociar con el quando bien fuera con millones, sino era dexandole a Cambray ». Tassis à Philippe II, du 26 août 1583. Arch. nat., K 1561.

(5) Las condiciones que pedia eran muy fuera de camino y mas fundadas en malicia que en razon . . . . . Entendiose que aunque Alanson platicaba esto con Alexandro no era para que tuviese efecto, sino para atemorizar los Estados a fin de que le volviesen a admitir pareciendole ganarles la voluntad por este camino que era el ultimo que le quedaba por andar en su vana pretension ». Alonso Vazquez, *Los sucesos de*

diplomates espagnols, est-il justifié ? Il est assez difficile de le dire. La correspondance d'Anjou avec les États ne fait que très vaguement allusion aux ouvertures de Philippe II. Tout au plus leur donne-t-il à entendre que, s'il recherche leur appui, ce n'est pas parce qu'il est « chatouillé ny poussé d'aulcune ambition, estant nay grand assez pour entreprendre *et espérer davantage par tous les endroictz où il se vouldra attacher* que ce qui luy peult advenir de leur côté où les conditions sont plus onéreuses et hazardeuses que proffitables », mais parce que « l'honneur le retient en cette dévotion » (1). Il faut reconnaître d'autre part que les lenteurs intéressées de Philippe II, comme l'ambition de Farnèse, risquaient de mettre Anjou dans une situation singulièrement fausse. Peut-être même l'arrière-pensée de la diplomatie espagnole n'avait-elle été, dans toute cette affaire, que de le compromettre irrémédiablement auprès de ses alliés.

Toujours est-il que les pourparlers n'eurent pas de suite et que Parme reprenant les opérations militaires vint mettre le siège devant Dunkerque.

Cette digression était indispensable pour éclaircir les conditions dans lesquelles se manifesta l'intervention de la France entre le duc et Philippe II au début d'août 1583,

Flandes y Francia del tiempo de Alejandro Farnese, dans *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome 72, Madrid, 1879, in-8°, p. 447. Il est intéressant de noter ici que, d'après Longlée, le duc d'Anjou aurait fini par offrir la cession de Cambrai, mais à des conditions telles que Farnèse, n'ayant pas reçu de Madrid des pouvoirs assez étendus pour les accepter, et croyant qu'avec le temps, il pourrait récupérer cette place à meilleur compte, repoussa la proposition. (Lettre à Henri III, du 14 juillet 1584). Ce qui paraît assez établi c'est que, contrairement à leur habitude, Philippe II et ses ministres furent assez mal renseignés sur la marche des négociations entre Anjou et Parme.

(1) Instruction pour Rebours allant vers Des Pruneaux, 23 septembre 1583. Bibl. nat., ms. français 3288, f° 5.

c'est-à-dire au moment où Anjou parlementait à La Fère avec le roi et Catherine de Médicis.

En réalité, la France se sentait indirectement atteinte par les revers du duc. Lorsque Dunkerque tombe, le 16 juillet 1583, entre les mains de Farnèse, la reine-mère le déplore amèrement. Il est donc temps d'aviser à une négociation qui, du même coup, rende à Anjou son autorité et à Catherine la sécurité compromise de ses frontières. Cette négociation, c'est naturellement la reprise du projet de mariage, projet qui est resté la préoccupation constante de la reine-mère (1). Mais cette fois le mariage ne sera pas présenté entouré de conditions à priori inacceptables. La Cour, prenant prétexte de propos assez vagues, tenus par Tassis et concernant la nécessité plus impérieuse que jamais d'une entente entre les deux couronnes, adresse à Longlée des instructions se résumant à ceci : s'assurer avant tout que le roi d'Espagne est sincèrement disposé à traiter, lui répéter les paroles de Tassis pour voir si celui-ci n'a pas parlé de sa seule initiative, et lui représenter que, puisque Anjou s'est mis dans les affaires de Flandres pour avoir un gage des droits de Catherine sur le Portugal, il est juste de ne lui demander de les abandonner qu'en offrant à la reine-mère une autre compensation (2). Notons que c'est la première fois qu'une corrélation formelle entre la politique du duc et les prétentions de sa mère est avouée par la Cour.

Reste à savoir qui doit faire les premières avances. Tassis estime qu'elles doivent venir de France et porter

(1) Dès le 27 mai, Tassis écrivait à Philippe II ; « Lo que mas milita en el pecho de la dicha reyna es el punto del casamiento de cuyo gusto, si bien veo, que es lo que mas allavaria las dificultades y quiça los apartaria de qualquier otro interes ». Arch. nat., K 1561.

(2) Ces instructions extrêmement importantes sont contenues dans une lettre de Henri III à Longlée du 9 août 1583 qui, par un singulier accident de reliure, est partagée entre les ff^{os} 15-16 du ms. français 3301 et le f° 117 du ms. 3321, à la Bibl. nat.

sur les deux points suivants : mariage entre Anjou et l'infante, nature du dédommagement que Catherine exige en échange de ses prétentions. Pour le premier point, ce n'est pas en effet à Philippe II d'ouvrir les pourparlers, « estant père de la fille et de la quallité qu'il est ». Ce serait plutôt l'affaire de Catherine, mais qu'elle ait soin de prendre l'avis du duc, pour qu'il ne parte pas encore une fois sans attendre la réponse du Roi Catholique ! La reine-mère se range avec enthousiasme à cette proposition qui lui cause « un singulier plaisir ». Elle désire par dessus tout qu'on se hâte. Tassis s'engage à donner réponse dans les six semaines qui suivront les ouvertures. Bien qu'il ait déclaré être le seul interprète de la volonté de Philippe II, Henri III écrit à Longlée pour que, de son côté, il fasse des démarches en vue de la réussite du mariage, « lequel, dit-il, je veulx que vous sachiez que je désire grandement advancer et effectuer, pour le bien que je congnois que mes affaires en recepvront et pour infinies aultres raisons et considération qui m'i meuvent » (1).

Si sincères que paraissent ces bonnes dispositions, la

(1) *Ibidem*. Ce qui n'empêchait pas Catherine d'écrire le même jour à son ambassadeur en Angleterre pour lui dire combien elle était désolée que le mariage avec Élisabeth offrît si peu de chances de se réaliser ; manière adroite de diminuer encore ces chances. Cf. Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 120. — Les intentions de la Cour restèrent si secrètes que les dépêches des agents étrangers à Paris n'y font aucune allusion. On ne songeait qu'à une union entre Anjou et la princesse de Lorraine, fille de Claude de France. Cf. une lettre de Busbec à Rodolphe II, du 27 août 1583, dans *Epistolae ad Rudolphum II imperat.*, Bruxelles, 1631, in-8° (trad. de 1722, publiée par Cimber et Danjou dans le tome X des *Archives curieuses*), p. 95, et une lettre de Busini à Belisario Vinta, du 22 août, dans *Neg. dipl. de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 469. Quant à Cabrera, il paraît s'être étrangement trompé sur l'attitude de Henri III vis-à-vis de son frère quand il dit : « Por no apoyar su fortuna ni su ambicion, por tener vecino tan poderoso interesado con el, no pidio al rey catholico le diese una de sus hijas en matrimonio ». *Hist. de Felipe II*, t. III, p. 47.

hâte que manifeste la Cour ne laisse pas de les rendre suspectes à Tassis, qui fait part de sa défiance à Philippe II (1). A Madrid, d'ailleurs, on ne veut pas entendre parler d'une proposition qui remet en cause la succession de Portugal. Puis, comme à son ordinaire, Catherine a négligé de prendre l'avis du duc, qui ne paraît plus guère incliner au mariage. Mais sa mère le considère comme un irrésolu : il faut lui forcer la main avant qu'il se « rembarque » avec les États (2) et que sa présomption lui fasse refuser le parti qu'on lui offre (3). A la vérité, la conduite d'Anjou n'est pas faite pour convaincre Philippe II de l'opportunité de cette négociation. Le duc assemble de nouvelles forces et les États lui font des propositions plus avantageuses que jamais ; aussi ne signe-t-il l'armistice avec Farnèse que pour six semaines, à l'encontre de Catherine qui eût voulu une trêve d'un an ou deux. La Cour de France n'est pas seulement démentie par les agissements d'Anjou, elle l'est par sa propre politique. Le 6 septembre, on apprend à Paris la désastreuse issue de la deuxième expédition contre la Tercere. Dans la même lettre, Catherine insiste auprès de Longlée pour qu'il décide Philippe II au mariage, et pour qu'il assure le parti national portugais de l'appui de la France (4). Cette duplicité maladroite échoue devant le silence obstiné de Philippe II. L'Espagne considère avec Granvelle la proposition de Catherine comme une « practique impertinente » (5).

(1) Lettre du 26 août 1583. Arch. nat. K 1561.

(2) Lettre de Catherine de Médicis à Condé, du 14 août 1583, Baguenault de Puchesse, *op. cit.*, t. VIII, p. 122.

(3) Lettre de Pinart à Longlée, du 26 août 1583. Bibl. nat., ms. français 3321, ff^{os} 117-118.

(4) Catherine de Médicis à Longlée, du 6 septembre 1583. Baguenault de Puchesse, *op. cit.*, t. VIII, p. 139. Il est infiniment regrettable que les dépêches de Longlée soient en déficit pour cette période.

(5) Granvelle à Marguerite de Parme, du 26 février 1584, dans *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. XI, p. 11.

Anjou, dont cette proposition avait discrédité la bonne foi (1) mais accru l'autorité, en fut quitte pour déclarer publiquement qu'il ne fallait pas que les bruits qui couraient « fissent penser à messieurs les Estatz aultre chose que ce qui estoit de la vérité ». Il crut bon d'ajouter, pour dissiper une fâcheuse impression : « Quoy que l'on me propose .... il ne s'y traictera rien quelconque au prejudice de mes promesses, et lesdictz sieurs des Estatz seront tousjours informez des conditions qui me seront mises en avant, premier que d'entrer en aulcune resolution qui leur peust apporter dommage » (2).

Pourtant, la tactique suivie par Catherine était bien la seule susceptible de régler du même coup ses prétentions sur le Portugal et celles d'Anjou sur les Pays-Bas. Mais, si habile qu'elle fut, elle ne pouvait réussir, car, outre que la France ne voulait pas céder ses droits sur Cambrai, ni Philippe II les siens sur le Portugal, les avances de Catherine étaient fondées sur une conception en soi inacceptable : la communauté des intérêts de la France et du duc dans les affaires de Flandres. C'est cette solidarité que le roi d'Espagne ne voulait pas admettre. La faute originelle de la diplomatie française, c'est d'avoir pris en mains les intérêts du duc après l'avoir longtemps désavoué, laissant ainsi voir qu'on n'était pas avec lui en si mauvais termes qu'on l'avait jusque-là laissé entendre. Telle est, en somme, la cause pour laquelle Philippe II et ses ministres ne répondirent rien « ne au mariaige ne aux aultres ouvertures » qu'ils avaient « eulx-mesmes recherché estre faicte de la part de la Royne » (3).

(1) On crut même qu'il avait menacé de vendre Cambrai à l'Espagne si le roi de France ne lui envoyait pas des secours suffisants. Cf. Lettre de Busini à Vinta, du 2 novembre 1583, dans *Neg. dipl. de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 475.

(2) Lettre du duc d'Anjou à Des Pruneaux, du 15 novembre 1583. Bibl. nat., ms. français 3288, f° 25.

(3) Lettre de Longlée à Villeroi, du 29 février 1584.

Depuis septembre 1583, la santé du duc d'Anjou inspirait de vives inquiétudes et faisait songer à l'imminence d'un redoutable problème de succession. Philippe II surtout suivait attentivement les progrès de la maladie et voyait approcher le moment où il pourrait réaliser un plan mûri depuis vingt ans. Les mauvaises nouvelles venues de Château-Thierry l'avaient déjà décidé à souscrire au projet du mariage entre l'infante Catherine et Charles Emmanuel (1). La mort du duc, survenue le 10 juin 1584, tout en inspirant au Roi Catholique une tactique plus serrée et des ambitions plus précises, ne modifie guère son attitude diplomatique. Sitôt cette mort connue, il fait adresser, à Granvelle et à Zuniga, une lettre en forme de questionnaire, au sujet de ses droits successoraux au duché de Bretagne et à la couronne de France. Comme toujours, il est pris entre la majorité de son Conseil, qui tient pour une rupture avec la France, et ses dispositions personnelles résolument pacifiques. Doria, Santa Cruz, Terranuova, Idiaquez et surtout Granvelle représentent le parti de la guerre : ils estiment que les relations sont rompues en fait depuis longtemps, que l'Espagne ne peut rien gagner à prolonger indéfiniment une paix fictive, et qu' « il fault remuer et embrouiller tellement les affayres qu'elles viennent puis apres à s'esclarcir d'une part et d'aultre, et que chacune chose se mette à son lieu et qu'il soit rendu à un chacun ce qui lui appartient pour vivre bons amis ». Ils ajoutent qu'avec les intelligences dont Doria dispose en Provence, et celles que Charles Emmanuel entretient avec Montmorency, l'issue d'un conflit ne peut manquer d'être favorable à l'Espagne. La minorité objecte les intérêts de la « republique chrétienne », la nécessité de rester unis

(1) « Parmi d'haver compreso che la pericolosa infirmita del duca d'Alansone habbi datto calore alla determinatione ». Lettre de l'ambassadeur de Charles Emmanuel en Espagne, du 1er juin 1584, cit. par Raulich, *Storia di Carlo Emanuele I*, t. I, p. 213.

devant les progrès de l'hérésie, le danger qu'il y aurait à allumer un feu « qui pourroit aussi tost brusler sa maison comme celle de son voisin », les lourdes charges du royaume, la jeunesse du prince héritier, l'éventualité redoutable d'une réconciliation de tous les Français devant la menace de l'étranger (1).

En présence de ces arguments contradictoires, Philippe II reste indécis. Il s'en remettrait volontiers à ses ministres habituels : le temps et l'argent, si d'aucuns, connaissant sa fibre sensible, ne lui faisaient un cas de conscience d'encourager l'hérésie en fomentant les troubles de France. Aussi n'est-il satisfait d'aucune solution. Sa diplomatie reflète cette incertitude : elle traîne plus que jamais en des pourparlers imprécis ou des redites fastidieuses. De sa part comme de celle d'Henri III, ce sont toujours les mêmes demi-avances, les mêmes réticences, aboutissant à des concessions insignifiantes ou à de fallacieuses promesses.

« Je n'ay peu descouvrir aultre deliberation sur le faict de Cambray que de temporiser » écrit Longlée après son audience du 12 août, dans laquelle il n'a fait qu'échanger avec le roi et ses ministres des condoléances sur la mort du duc et des généralités sur la paix publique ou le repos de la Chrétienté. La reine-mère a pris la protection de Cambrai ; mais les diplomates sont obstinément muets sur cette résolution (2). Seule, l'opinion espagnole s'en est émue (3). Cependant la venue de Mendoza à Paris, pour la mort d'Anjou, et plus tard, en novembre, sa nomination

(1) Cf. les lettres de Longlée à Henri III, des 29 février et 29 juillet 1584.

(2) Cf. les lettres de Henri III à Longlée des 21 juin, 1er juillet et 21 juillet 1584, (Bibl. nat., ms. français 16109, fos 165-166, 175, 195-196), et la lettre de Longlée à Henri III, du 17 août 1584.

(3) « Le faict dudict Cambray les a mis en peine par deça, de quoy ils se plaignent fort, et pour ceste cause je rechercheray les occasions d'en parler affin que les raisons de Vostre Majesté ne soient ignorées de personne. » — Longlée à Henri III, du 21 juillet 1584.

comme ambassadeur ordinaire en remplacement de Tassis, font pressentir qu'une reprise des négociations au sujet de cette place ne tardera pas à être proposée par la Cour d'Espagne. Granvelle s'élève contre cette inaction et ces atermoiements, peu faits, déclare-t-il, pour encourager le prince de Parme qui est disposé à agir par la force si une mise en demeure diplomatique ne réussit pas (1). A Paris, on attend avec quelque impatience que Mendoza se décide à parler (2). L'arrivée des députés des États-Généraux, au début de janvier 1585, va sans doute l'obliger à rompre le silence. Henri III se montre anxieux. Il recommande à Longlée d' « ouvrir les yeux » pour pénétrer les intentions du Roi Catholique. « Pour ce, lui écrit-il, partez aussitôt que ledict sieur roy, et le suivez de plus prez que vous pourrez en son veoiage d'Aragon, vous ayant augmenté d'un tiers vostre estat et entretenement . . . . pour le temps que vous demeurerez audict veoiage » (3).

L'attente de la Cour est déçue : Mendoza se contente de se plaindre de la réception par Henri III des députés « rebelles et heretiques ». Tandis que le Roi lui objecte doucement que les accès de son royaume sont libres et ses audiences ouvertes à tous, Catherine de Médicis représente avec âpreté la méconnaissance de ses droits au trône de Portugal. Elle veut une compensation. « Je ne diray ce que

(1) « Me estoy en lo que escrivi, estar assi . . . . . a ver lo que hazen . . . . . procurando por otra parte el principe de Parma haga nuestros negocios, en que poco a la verdad le animamos con nuestra dilacion en resolver su tan justa pretencion ; no se a quien bastara la paciençia ». Granvelle à Idiaquez du 12 août 1584, dans *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. XI, p. 90.

(2) Henri III à Longlée, des 19 novembre et 11 décembre 1584. Bibl. nat., ms. français 3321, ff^os 122 v° et 119.

(3) Henri III à Longlée, du 11 janvier 1585. Bibl. nat., ms. français 3321, ff^os 124-125. Philippe II devait se rendre à Saragosse pour le mariage de l'infante Catherine.

je demande, au contraire attendray-je ses offres, qu'il fault qui soient raisonnables » (1).

Pendant ce temps, Henri III est pressé par tous, même par Élisabeth, d'accepter les offres des États, qui lui présentent « carte blanche » (2). « Il seroit tres à propos, écrit-il à Longlée, avant que les choses allassent plus avant, que le roy d'Espaigne regardast à se mectre à la raison pour les pretentions de la Royne ». Mais cette tentative d'intimidation n'a pas de succès. En vain Gondi fait-il observer à Mendoza qu'il est convenable de laisser Cambrai à la reine-mère, comme lieu de retraite en cas de mort du roi, et qu'après elle, cette place reviendra aux héritiers du roi d'Espagne (3). L'ambassadeur de Philippe II ne se départ pas de sa réserve. Catherine essaie inutilement de faire intervenir le nonce en lui répétant qu'il ne dépend que du Roi Catholique d'établir entre les deux couronnes une paix durable et sincère (4). Mendoza connaît trop la situation politique de Henri III pour s'émouvoir des avances des États qui, comme le fait remarquer Longlée, ont plus besoin de secours que de chef. La guerre civile est chaque jour plus près d'éclater. Les députés eux-mêmes se lassent et désespèrent d'être assistés (5). Dès les premiers jours de mars, le roi leur fait entendre que les circonstances ne lui permettent pas de leur prêter un concours aussi efficace qu'il le désirerait, mais que, l'occasion s'en présentant, il

(1) Catherine de Médicis à Longlée, du 11 janvier 1585. Baguenault de Puchesse, *op. cit.*, t. VIII, p. 231.

(2) Henri III à Longlée, du 13 janvier 1585. Bibl. nat., ms. français 3321, ffos 125-126.

(3) *Neg. dipl. de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 545. Lettre de Busini à Vinta, du 22 janvier 1585.

(4) Mendoza à Philippe II, du 22 février 1585. Arch. nat. K 1563, pièce 34.

(5) « Los rebeldes muestran descontento y poca esperança de ser assistidos ». *Ibidem*.

les favorisera dans la limite de ses moyens (1) ; c'est sur cette réponse évasive que la légation prend congé de la Cour (2).

Mais la défaite des députés est aussi celle d'Henri III, car ils ont obligé la politique française à donner la mesure officielle de son impuissance. L'Espagne compte que l'ambassade n'aura pas eu d'autre résultat que de jeter les Pays-Bas dans les bras du duc de Parme. Si une démarche, dont Catherine de Médicis avait espéré jouer comme d'un moyen d'intimider Philippe II, tourne ainsi au profit de ce dernier, la reine-mère doit conserver fort peu d'espoir de rouvrir avantageusement les pourparlers.

En effet, depuis le traité de Joinville (16 janvier 1585) Philippe II a trouvé sa ligne de conduite, une voie lente mais sûre qui lui permettra d'arriver à ses fins sans se soucier des bonnes dispositions intermittentes de la Cour de France. A toutes les velléités d'entente, Mendoza oppose une dédaigneuse indifférence. Si on lui parle de la nécessité d'améliorer les situations des deux pays, il répond simplement qu'il attend une proposition ferme (3). Les intrigues d'Henri III avec les hérétiques achèvent de déconsidérer sa diplomatie aux yeux de l'Espagne : une négociation avec

(1) Mendoza à Philippe II, des 15 et 20 mars 1585. Arch. nat., K 1563, pièces 48 et 49.

(2) On a dit en cette occurrence que la reine-mère s'était montrée beaucoup plus hostile à l'Espagne que son fils, préoccupé avant tout du maintien de la paix. C'est assez probable, mais il est difficile de préciser ces nuances à une époque où Catherine et Henri III gèrent ensemble les affaires publiques. Cf. ce passage d'une lettre de Busbec à Rodolphe II, du 6 mars 1585 : « Certum est regem non libenter in hanc causam descendere (les propositions des États) atque etiam desiderare quædam in mandatis Belgarum, sed mater urget, cujus in nomen Hispanum infinitum est odium . . . . » *Epistolæ ad Rudolphum* . . . . . p. 139.

(3) Cf. la lettre de Philippe II à Tassis du 6 septembre 1585. Arch. nat., K 1563, pièce 128.

lui ne saurait offrir ni fondement ni sécurité (1). Mendoza le compare à un homme enfermé dans une maison qui brûle : il cherche toutes les issues et les trouve gagnées par l'incendie, tandis que le temps se perd dans ces tentatives désespérées (2). La seule chose dont il y ait lieu de faire état est celle-ci : la France ne veut ni ne peut faire la guerre. La politique espagnole n'a donc qu'à rester sur ses gardes et attendre les événements.

ALBERT MOUSSET.

(*A suivre*).

(1) Mendoza à Philippe II, du 9 octobre 1585. Arch. nat., K 1563, pièce 148.

(2) Mendoza à Philippe II, du 1er février 1586. Arch. nat., K 1564, pièce 13.

CATALOGUE

DES

ACTES DES ÉVÊQUES DU MANS

JUSQU'A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE

GUI DE PLOËRMEL 1126-1136

Cet évêque a souvent été appelé Gui d'Étampes, peut-être par confusion avec son contemporain Hugues d'Étampes, archevêque de Tours, consacré par lui en 1133, après la mort d'Hildebert. Gui naquit à Ploërmel et fut archiprêtre, écolâtre et préchantre avant d'être évêque. Il fut élu en 1126, le 10 avril (?) Un incendie de la ville, en 1134, l'obligea de reconstruire une partie de la cathédrale. Il survécut à Henri Ier († 1135) et mourut le 7 février (1136 par conséquent).

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 422. — Orderic Vital, t. V, p. 78. — *Martyrologe de l'Église du Mans* ap. Busson et Ledru *loc. cit.*

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 1. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 142.

DIGNITAIRES

DOYEN DU CHAPITRE : Hugues ou Payen de Saint-Calais [1111-1136] : 1128 (n° 51), 1132 (n° 53), 1133 (nos 54, 56), sd. (nos 61-62).

Préchantre : *Ansgerius* de Laval : 1128 (n° 51), 1132 (n° 53), 1133 (nos 54-56), sd. (nos 61-62).

Archidiacres : Hugues de Lavardin : 1128 (n° 51), 1132 (n° 53), 1133 (nos 54-56), sd. (nos 61, 62, 64).

Guillaume Burel : 1128 (n° 51), sd. (nos 61-62).

Gradulfus : 1128 (n° 51), 1132 (n° 53), sd. (n° 62).

Écolatre (*scolasticus*) : Martin : sd. (n° 62).

Archiprêtres : Guillaume : sd. (n° 62) ; Hamelin : sd. (n° 62) ; Payen : sd. (n° 62) ; Pierre de Lavardin : 1132 (n° 53), sd. (n° 61).

Chapelain de l'évêque : Ives : 1128 (n° 51), sd. (nos 61-62).

Chancellerie : Étienne, notaire (*notarius cancellarii episcopi*) : 1128 (n° 51).

Abbés et abbesses : Daniel, d'Évron [1113-1143] : sd. (n° 61).

Fromond, de la Trinité de Vendôme [4 avril 1132 à 20 sept. 1139] : sd. (nos 57 et 58).

Guillaume, de la Couture [entre 1121 et 1133] : sd. (n° 55).

Hildeburge, de Ronceray: 1132 (n° 53).

51.

1128, 13 juillet, Savigny ; et 26 juillet, Le Mans.

Charte de Gui, contenant la restitution par Guillaume de Gorran, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de l'église de Saint-Bertevin, et la fondation et dotation, par le même, d'une chapelle desservie par les moines de ladite abbaye dans son château de *Taonaria*, paroisse de Saint-Bertevin.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle, *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*. Bibl. d'Avranches, ms. 210, f° 63.

C. Copie du XIXe siècle (M. Dolbet), aux Archives de la Manche d'après *B*. — *D*. Copie du XVIIIe siècle, sur papier libre, aux Archives de la Manche, carton de l'Abbayette, d'après *A*. et *B*.

PUBLIÉ : *a.* Cauvin, *Géog. ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum. p. LXXVIII. — *b.* D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 28. — *c.* Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'Abbayette*, p. 21, avec trad. par l'abbé Pointeau, p. 26, d'après *B.*

Date : *Hoc autem factum est anno ab incarnatione Domini* M° C° XXVIII°, III° *idus julii apud Savigniense monasterium. Actum tempore domni Honorii pape et Ildeberti Turonensis metropolitani et Ludovici Francorum regis, Fulconis Andegavorum comitis et Gosfredi filii ejus itidem Andegavorum et Cenomannensium comitis. Quod postea brevi tempore in capitulo Cenomannensi confirmatum est* VII° *kal. aug.*

52.

1130.

Gui confirme la cession de l'église Saint-Fraimbauld de Lassay (*Lacé*) et de la chapelle N.-D. de Mayenne à l'abbaye de Marmoutier.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIIIe siècle. *Inventaire des titres de Fontaine-Géhard.* Archives de la Mayenne, H 66. f° 2 r°.

Date : *1130.*

Voir la charte d'Hildebert, de l'année 1120 (n° 42).

53.

1132.

Charte de Gui contenant la donation par Fromond Touche-bœuf (*Tangens-bovem*) à N.-D. du Ronceray, d'une part de la dîme et des oblations de Saint-Christophe de Mareil (*de Marolio*), avec réserve d'usufruit de ladite dîme en faveur de son fils Hugues — et la renonciation par ledit Hugues à cette réserve.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, 6e Rouleau des *Chartes du Ronceray*. Bibl. d'Angers, ms. 8486 (tome 760) cap. XXXIV. — *C*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. IV, n° 1546.

PUBLIÉ : Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. III, p. 253, d'après B.

Date : *Hoc autem factum est anno ab incarnatione Domini* M° C° XXX° II°, *nostri episcopatus* VI°.

54

1133, 7 décembre.

Gui confirme la donation au prieuré de Sainte-Gauburge par Foulques de Court Léonard (*de Curt Loonart*) de l'église Saint-Sulpice de Meilleray (*de Melereio*) avec tous ses revenus, sauf deux parts de la dîme que le donateur se réserve.

A. Original parchemin, autrefois scellé sur double queue. Arch. nat., S. 2238.

B. Copie de la fin du XIIIe siècle, *Cartulaire blanc de Saint-Denis*, t. II. Archives nat. LL. 1158, p. 402. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 77, d'après *A*.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 523, d'après *B*. et *C*.

Date : *Hoc factum fuit anno ab incarnatione Domini* MCXXXIII, *regnante Gaufrido Andegavorum comite*, VII *id. decembris*.

La première partie de l'acte est au nom de Foulques, la seconde au nom de l'évêque. Cf. n°s 29 et 38. L'écriture de cette charte ressemble un peu à celle d'une pièce qui n'est pas sûre, de Guillaume de Passavant, aussi pour Saint-Denis (n° 249) ; ici comme dans la pièce en question il y a une fente faite *sans repli* pour le sceau ; de plus ici, comme dans l'acte analogue d'Hildebert cité plus haut (n° 38), aucun sceau n'est annoncé dans l'acte.

55

1133.

Charte de Hu[gues] archevêque de Tours, V. [Gui] évêque du Mans et W. abbé de la Couture, contenant le partage des dîmes et prémices des terres arables occupant l'emplacement d'une ancienne forêt entre le ruisseau de l'Orne et Roezé (*Rozeium*) — entre les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour et les moines de la Couture.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans. ms. 198, f° 19 r°. — *C*. Copie fragmentaire du XVIIe siècle (Guil. Savare). Archives de la Sarthe, G. 479, p. 3 et p. 250. — *D*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl nat., lat. 13817, f° 58 v°. — *E*. Copie du XVIIIe siècle. *Compendium Historiae Abb. S. Petri de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 29, d'après *B*. — *F*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 224, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881) p. 51, d'après *B*.

Sans date, Hugues d'Étampes succéda à Hildebert comme archevêque de Tours, dans le milieu de l'année 1133. (*Gall. Christ.* XIV, col. 80-82). D'autre part, dès cette même année 1133 nous trouvons Foulques abbé de la Couture, (*Cartul.*, f° 9 r°, publ. p. 52). Quant à W. (Guillaume, d'après le *Gallia Christiana*), la présente charte est la seule qui en fasse mention. Les bénédictins de Solesmes, trouvant Foulques abbé dans une charte, (*Cartul.* f° 17 r°, publ. p. 48) où est nommé le fils d'Henri Ier, Guillaume Adeling, qui mourut en 1120, ont proposé de reculer notre pièce sous l'épiscopat de W[illelmus] évêque du Mans et V [Ursio] abbé de la Couture. Mais Guillaume Adeling est donné comme mort dans la charte précitée, et on peut la reculer jusqu'à 1134 ou 1135, date de la mort d'Henri Ier, en laissant ainsi notre charte à la date de 1133, qui s'accorde le plus naturellement avec son texte.

56

1133.

Charte de Gui contenant la donation à l'Évêché du Mans par Gervais de Domfront (*de Domno Fronte*) de l'église Saint-Loup du Gast (*Sancti Lupi*).

A. Original perdu.

B. Copie du début du XIIIe siècle. *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*. Bibl. du Mans, ms. 224, f° 121.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta*, éd. in-fol. (1723), p. 323. — *b*. *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902) p. 438.

Date : *Hoc autem factum est anno Domini* M° C° XXX° III°.

57

1132-1136.

Gui confirme l'abbaye de la Trinité de Vendôme dans la possession des trois chapelles de Saint-Nicolas, de Notre-Dame et de Saint-Vincent de La Chartre (*de Carcere*) qu'elle avait reprise à des laïcs, interdisant en outre la construction de toute autre chapelle sur le territoire du château de La Chartre.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVIe siècle. Bibl. de Vendôme, ms. 273, f° 83. — *C*. Analyse du XVIIe siècle, (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 338 r°.

PUBLIÉ : Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II (1894), p. 276.

Sans date. Daté par la mention de F[romond], abbé de la Trinité (4 avril 1132 - 20 septembre 1139).

58

1132-1136.

Gui sur l'ordre du pape Innocent II confirme à l'abbaye

de la Trinité de Vendôme les églises qu'elle possède dans le diocèse du Mans.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVIIe siècle (Sirmond). Bibl. nat., Baluze, t. 139, p. 266. — *C*. Analyse du XVIIe siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12700, f° 278 v°. — *D*. Analyse du même temps, même ms., f° 296 v°.

PUBLIÉ : Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*. t. II (1894), p. 277.

Sans date. Daté par la mention de Fromond abbé de la Trinité entre le 4 avril 1132 et le 20 septembre 1139 (*Gall. Christ.*, t. VIII, col. 1370).

59.

1130-1136.

Lettre de W. (Gui) au pape I[nnocent II] relative à un différend entre les abbayes de Jumièges (*Gemegis*) et de Saint-Vincent, au sujet des cures de *Corgaeng* et *Seona*.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 551, le début seulement.

C. Copie du XIXe siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans. ms. 473. n° 101 bis, d'après *B*.

Innocent II : 1130-1138. Comme Guillaume de Passavant ne devint évêque qu'en 1145, et qu'il mourut en 1187, onze ans avant l'avènement d'Innocent III, les initiales I et W datent la pièce de 1130-1136. L'initiale W pour désigner Gui est cependant exceptionnelle.

60.

1126-1136.

Gui confirme l'anathème porté par Hildebert contre ceux qui s'empareraient des ornements de la cathédrale.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 66 v°.

C. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 253, f° 60 v°, d'après *B*. — *D*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B., p. 30, d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 99, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 23 r°, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 121, d'après *B*.

Voir ci-dessus, n° 50.

61

1126-1136.

G[ui] remet à Daniel abbé d'Évron l'église de Saint-Pavin-des-Champs, don de Foulques Riboul et de Béatrix sa femme et Hubert son fils.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle (D. Chevalier). *Cartulaire d'Évron*. Archives de la Mayenne, p. 488. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 76.

La présence de Daniel abbé d'Évron (entre 1113 et 1143) et de Hugues Doyen (entre 1121 et 1136) nous empêche de songer à un autre G, évêque, qu'à Gui.

62

1126-1136.

Charte de Gui, contenant la cession par le Chapitre du Mans à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers : 1° pour 5 sous de rente annuelle, de ses droits sur l'église de Cherisay (*Carisciaco*) ; 2° des églises de Parné (*Parraniaco*) et Mont-Saint-Jean (*Monte S. Joannis*), et le renouvellement de la confraternité entre ledit chapitre et ladite abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIIe siècle, *Chartes d'Azé et du Genéteil*, Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 257. — *C*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. IV, n° 1330.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire d'Assé-le-Riboul* (1902), p. 14, d'après *B*.

63.

1126-1136.

V [Gui ?] donne à l'abbaye de la Couture, en reconnaissance de la cession viagère, à lui faite par les moines de la dite abbaye, des paroisses de Saint-Mars et Saint-Denis, tout ce qu'il a acquis dans les dites paroisses.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 34 r°. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 244, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881) p. 53 et *B*.

64.

1126-1136.

Gui confirme l'accord intervenu entre les moines de Roëzé (*Rozeio*) et Gaudin de La Suze (*de Seuza*), leur clerc, pour le partage des revenus de la chapelle de Saint Julien, martyr, à La Suze.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 19 v°. — *C*. Copie du XVIIIe siècle, *Compendium Historiæ Abb. S. Petri de Cultura*, Bibl. du Mans, ms. 91 bis, p. 30 v°.

D. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 225, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881) p. 54, d'après *B*.

65.

1126-1136.

Charte de Gui contenant la donation à l'abbaye de Marmoutier par Rorgon de Contest, de la moitié de la dîme du dit lieu.

A. Original perdu.
B. Analyse en français du XVIIIe siècle. *Inventaire des Titres de Fontaine-Gehard*. Archives de la Mayenne, H 66, f° 2 r°.

66.

1126-1136.

V (Gui) prie le pape de faire respecter les droits des moines de Saint-Vincent, violés par quelques chanoines qui refusent de laisser inhumer un de leurs confrères dans le cimetière de ladite abbaye, selon la règle établie par les évêques et qui, prétendant que le défunt voulait être inhumé dans le cimetière de Beaulieu, ont préféré enterrer son corps hors de tout lieu bénit que de céder aux remontrances de l'évêque.

A. Original perdu.
B. Copie du XIIIe siècle, 2e *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 7 r°. — *C*. Copie du XVIIe siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12702, f° 342 v°, peut-être d'après *B*. — *D*. Copie du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat,, lat. 13820, f° 229 r°, peut-être d'après *B*. — *E*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 365, d'après *B*. — *F*. Mention du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, p. 217 v° (d'après *B* ?).

Pour cette pièce et pour le n° 63, nous interprétons V. par Gui, d'une part parce que les cartulaires de la Couture et de Saint-Vincent ne contiennent pas de pièce du XIe siècle (Vulgrin 1055-1065), d'autre part parce que nous avons remarqué que, sur les originaux, Guillaume de

Passavant met ordinairement comme initiale W, quelquefois G, mais non V.

HUGUES DE SAINT-CALAIS, 1136-1144

Né à Saint-Calais, de parents nobles. Archidiacre, doyen du Chapitre (1111), succéda à Gui de Ploërmel en 1136 ; siégea, au dire du narrateur contemporain des *Actus*, 7 ans 4 mois et 12 jours, et mourut le 6 février (1144 n. st.) d'après le *Martyrologe* de la cathédrale. En 1137 un incendie détruisit une partie de la ville du Mans.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 442, avec une curieuse image de l'évêque, presque contemporaine, extraite du ms. du Mans 224. — *Martyrologe*. ms. du Mans 244. cite *ibid.* p. 452, note 8.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 40. A. Ledru. *La Cathédrale du Mans*, p. 148.

DIGNITAIRES

Doyens du chapitre : Guillaume [entre 1136 et 1142, *Gall. Christ.*] : sd. (nos 67, 68, 69).

Hardouin [peut-être l'ancien préchantre, entre 1140 et 1160, *Gall. Christ.*] : sd. (no 72).

Préchantres : Hardouin : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (no 69). sd. (no 75).

Bulgericus [peut-être ancien *magister scole*, entre 1140 et 1175] : av. 1143 (no 70), sd. (nos 72-74).

Archidiacres : Aubri : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (nos 69-70), 1140-1144 (nos 73-74).

Hugues : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (nos 68-69), 1140-1142 (no 70), 1140-1144 (no 74).

Philippe : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (nos 68-69).

Écolatre : *Bulgericus magister scole :* 1136-1139 (no 67), sd. (no 75).

Archiprêtres : Hamelin : 1136-1139 (n° 67), 1136-1142 (n° 69), 1140-1144 (n° 73).
Payen : 1136-1139 (n° 67).
Un autre Payen : 1136-1139 (n° 67).
Pierre : 1136-1139 (n° 67), sd. (n° 76).
Sévin : 1136-1139 (n° 67), 1136-1142 (n° 69).
Simon : 1136-1139 (n° 67), 1136-1142 (n° 69).
Chapelain de l'évêque : Ives : 1136-1139 (n° 67), 1136-1142 (n° 68).
Abbés : Eudes, de Saint-Vincent [entre 1136 et 1145] : 1140-1144 (n° 72).
Foulques, de la Couture [entre 1133 et 1143] : sd. (n° 70).
Guérin, de Beaulieu : 1136-1139 (n° 67).
Robert, de la Roë [entre 1128 et 1139] : sd. (n° 67).
Ursion, de la Couture [entre 1140 et 1164] : sd. (n°s 69, 73).
Prieur : Guill. Salomon, de Saint-Victeur : sd. (n° 76).

67.

1136-1139.

Charte d'Hugues contenant le don par le Chapitre à l'abbaye de La Roë, de l'église d'Avezé (*de Avesseio*), avec réserve d'un cens annuel de 10 sous.

A. Original perdu.
B. Copie du XIIe siècle, *Cartulaire de La Roë*, Archives de la Mayenne, f°s 20 et 21. — *C*. Copie du XIXe siècle (M. Marchegay). Bibl. nat., nouv. acquis. lat. 1227 n° 65 d'après *B*.

Sans date. Daté par la mention de Robert, abbé de La Roë 1128-1139 (*Gall. Christ.*).

68.

1136-1142.

Charte d'Hugues contenant un accord entre l'abbaye de

Marmoutier et Simon Chanoine, de La Chartre, au sujet de l'église de Chahaignes : Simon et son neveu Aimeri la conserveront leur vie durant, puis elle reviendra aux moines qui, dès à présent, partagent les revenus et le droit de présentation.

A. Cyrographe original scellé sur double queue de parchemin, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H, 363.

B. Analyse du XVIIIe siècle, *Inventaire des Titres de Château-du-Loir*. Archives d'Indre-et-Loire, H, 262, 2e partie, f° 3 v°. — *C*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 91 v°. — *D*. Analyse du XVIIIe siècle. Archives d'Indre-et-Loire, H, 262, 1re partie, f° 30 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : R. Charles, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. V, p. 353, d'après *A*.

Daté par la mention de Guillaume, doyen du Chapitre entre 1136 et 1142 (*Gall. Christ.*).

69.

1136-1142.

Charte d'Hugues contenant l'abandon à N.-D. du Ronceray, par les chanoines de Beaulieu, de la dîme d'une terre située dans le fief d'Hugues de *Gesma*.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, 6e rouleau des *Chartes du Ronceray*. Bibl. d'Angers. ms. 8486 (ou 769). Cap. XXV.

PUBLIÉ : Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. III, p. 256, d'après *B*.

Daté par la mention de Guillaume, doyen du Mans 1136-1142.

70

1140-1143.

Charte d'Hugues, contenant la cession par Payen d'Avoise

(*de Avesia*) et son fils *Turgisius*, aux moines de la Couture, de l'église d'Avoise et de toutes leurs possessions à Avoise, réserve faite du service de leurs chevaliers ; les moines, à leur tour, cèdent le tout à Aubri, archidiacre, à vie, et ledit Aubri donne à Payen, 18 livres de mansais et 1 palefroi.

A. Original. Archives de la Sarthe, H non coté, inséré dans le carton 15-32, en parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 6 v°. — *C*. Copie du XVIIIe siècle, *Compendium Historiae Abb. S. P. de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 30.

D. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 261, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881), p. 54.

Daté par la mention de *Bulgericus* préchantre entre 1140 et 1175. — Et de Foulques, abbé de la Couture, entre 1133 et 1143.

71.

1140-1144.

Hugues confirme la cession par les moines de la Couture à Lisiard, doyen [de Laval ?] sa vie durant, de la troisième partie du luminaire possédée par lesdits moines chaque samedi dans les églises de *Prix* et de la Trinité de Laval.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 36 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes* (1881), d'après *B*.

Daté par la mention de Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164, successeur de Foulques.

72.

1140-1144.

Hugues donne à l'abbaye de Saint-Vincent la part qu'il

possède dans les revenus de l'église de Connerré (*Conidriaco*) pour l'entretien d'une lampe toutes les nuits sur les tombes des évêques inhumés à Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 50, v°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle, (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 21, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat 17036 p. 97, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 20 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli*. (1889), p. 86, d'après *B*.

Daté par la mention de *Bulgericus*, préchantre entre 1140 et 1175.

73.

1140-1144.

Hugues confère la cure de Saint-Martin d'Ivré-le-Polin, (*de Ebriaco*) à Giraud, prêtre, à la présentation d'Ursion, abbé de la Couture et d'Aubri, archidiacre.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIIe siècle. *Compendium Hist. Abb. S. P. de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 34 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 58.

Daté par la mention d'Ursion, abbé, entre 1140 et 1164.

74

1140-1144.

Hugues donne à l'abbaye de Savigny, le lieu de Courbefosse (*Curvafossa*).

A. Original parchemin scellé sur simple queue, sceau perdu. Arch. nat. L 969.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 101 v°. — *C*. Copie du XVIIIe siècle, second cartulaire de Savigny, Archives de la Manche, f° 47 v°. — *D*. Copie du XIXe siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 13 r°, d'après *B*. — *E*. Analyse du XIXe siècle. *Léchaudé d'Anisy. Extraits du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat., lat. 10078 n° 119, d'après *A*.

Daté par la mention de *Bulgericus*, chantre entre 1140 et 1175.

75.

1136-1144.

Hugues donne à l'abbaye de Saint-Denis la Chapelle-Gâtineau (*Capellam Castinel*).

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu des Arch. nat. S 2238.

B. Copie de la fin du XIIIe siècle, *Cartulaire Blanc de Saint-Denis*, t. II, Arch. nat. LL 1158, p. 401.

76.

1136-1144.

Charte de Hugues contenant une sentence de la Cour d'Hugues d'Étampes, archevêque de Tours, qui confirme aux moines de Saint-Victeur et à Guillaume Salomon, leur prieur, le trait de la dîme de Domfront, contesté par Payen Hildebert.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle, sur parchemin. Archives de la Manche, carton de Saint-Victeur. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières), Bibl. nat. lat. 5430 A p. 117.

D. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat. coll. Moreau, t. 111, p. 211

d'après *C*. — *E*. Copie du XIXe siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, registre 895, f° 16 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 22, d'après *B*.

B peut être pris pour un original, mais nous y voyons une copie contemporaine : 1° parce que le texte commence par une minuscule : ego *H*. — 2° Parce qu'il n'y a pas de trace du sceau annoncé.

77.

1136-1144.

Hugues confirme l'anathème porté par Hildebert et par Gui contre ceux qui s'empareraient des ornements de la cathédrale.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIIIe siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 66 v°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 30, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 97. d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 23 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 131, d'après *B*.

Voir les n°s 50 et 60.

78.

1136-1144.

Hugues, de l'assentiment du Chapitre, décide que les oblations du lendemain et de l'octave de la Saint-Julien seront partagées entre les clercs du chœur de la cathédrale qui auront assisté à Matines ; l'évêque ajoute une libéralité pour ceux qui, après sa mort, assisteront à son anniversaire.

A. Original scellé sur lacs de soie rouge et verte, perdu.

B. Vidimus de l'official du Mans (1471, 10 octobre). Archives de la Sarthe, G 50. — *C*. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 67 r°.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 133, d'après *C*.

INDIQ. : Bilard : *Analyse des Documents historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 1. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Archives de la Sarthe, série G*, p. 47.

79.

1136-1144.

Charte d'Hugues contenant la cession à vie à Lisiard, doyen (de Laval ?) par le prieur de *Priz*, de la moitié du cierge bénit et des cinq sous que les dignitaires (*rectores*) de l'église de la Trinité à Laval doivent chaque année audit prieuré *de droyturis sancte Pasche*.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 37 r°. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 249, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 97 d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17123, p. 111.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 57, d'après *B*.

80.

1136-1144.

Hugues confirme à l'abbaye de La Roë le don que Gui de Laval a fait aux chanoines de la dite abbaye de la chapelle du Plessis-Milcent (*de Plesciaco Milesendis*) avec la terre y adjacente.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle, *Cartulaire de La Roë*, Archives de la

Mayenne, f° 18 r°. — *C.* Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat, coll. D. Housseau, t. XII, n° 7548, d'après *B.* — *D.* Copie du XIXe siècle (M. Marchegay). Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1227, n° 55, d'après *B.*

81.

1136-1144.

Hugues mande aux doyens et curés de La Dorée (*Dorea*), de Desertines (*Desertinis*), et de Fougerolles (*Fulgerolis*), qu'il leur interdit de peser sur les dernières volontés des hommes des moines de Savigny, ou d'en exiger, sous prétexte de trentain (*tricenarium*) une somme quelconque.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de Savigny.* Archives de la Manche, f° 105 r°.

C. Mention du XIXe siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny.* Archives de la Mayenne, f° 24, d'après *B.*

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 528, d'après *B.*

GUILLAUME DE PASSAVANT, 1145-1187

Les *Actus* placent une vacance de onze mois après Hugues de Saint-Calais : Guillaume entra donc en charge en janvier 1145 n. st. Parent de Renaut de Martigné, qui fut évêque d'Angers, puis archevêque de Reims, il était, au moment de son élection, archidiacre de cette dernière église. Il siégea, au dire des *Actus*, 43 ans et 3 mois. Le *Martyrologe* du Chapitre place sa mort le 26 janvier (1187, n. st.) et une charte du vicomte de Châteaudun (ap. C. Port, *Archives de l'Hôtel-Dieu d'Angers*, p. 167) son enterrement le 28 janvier de la même année.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 455.

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 66. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 155.

DIGNITAIRES

Doyens du chapitre : Hardouin [depuis 1140 jusqu'à 1160] : 1146 (nº 82), 1150 (nº 86), 1151 (nº 87), 1152 (nº 91), 1159 (nº 96), après 1157 (nº 101), sd. (nº 102-103).

Hubert [entre 1160 et 1162] : sd. (nº 108).

Philippe [entre 1160 et 1180] : 1162 (nº 106), 1163 (nº 110), 1164 (nos 111-112), 1165 (nos 118-119), 1166 (nº 121), 1167 (nº 123), vers 1167 (nº 124), 1170 (nos 126-127), avant 1170 (nº 128), avant 1174 (nº 133), avant 1175 (nos 137, 142), 1180 (nº 156), après 1171 (nº 157), sd. (nos 158-168).

Nicolas [de 1180 à 1214] : 1180 (nos 169-173), [nº 172, *Nicolas Burel*], 1182 (nos 170, 177), 1184 (nº 182), sd. (nos 190-194, 196-198, 203-209, 211, 213).

Chantres : *Bulgericus*, [depuis 1140 jusqu'en 1175] : 1146 (nº 82), avant 1151 (nº 88), 1152 (nº 89), 1160 (nº 99), avant 1160 (nº 103), 1164 (nº 111), avant 1164 (nº 117), 1165 (nº 119), 1157-1165 (nº 120), sd. (nos 136, 142, 143-149).

Nicolas [entre 1165 et 1180] : avant 1175 (nº 137), sd. (nº 159).

Richard [1180], avec Nicolas, doyen : (nº 172), R., sd. (nos 169-172, 175).

Renaut [1180-1187] : 1180 (nº 173), 1182 (nos 176-177), sd. (nos 192, 195, 200, 205, 210-212).

Sous-chantres : Robert : 1160-1180 (nº 166).

Payen : vers 1175 (nº 136).

Archidiacres : Aubry : 1146 (nº 82), 1147 (nº 84), 1157-1160 (nº 101), 1145-1175 (nº 179), sd. (nº 229).

Benoit : 1180-1187 (nº 202).

Eustache : 1160 (nº 99), 1145-1155 (nº 93), 1152-1161 (nº 105), 1164 (nº 111), 1166 (nº 121), 1167 (nº 123), 1168 (nº 125), 1170 (nº 127), 1157-1170 (nº 129), 1171

(nº 131), vers 1175 (nº 136), 1160-1175 (nº 142), avant 1175 (nºs 144, 145, 148), 1180 (nº 156), 1160-1180 (nºs 159, 161, 162), après 1154 (nº 222), sd. (nºs 240, 246, 275).

Geoffroy : 1145-1175 (nº 146).

Guillaume : 1180 (nº 173), 1182 (nºs 176, 177), 1180-1187 (nºs 197, 198, 200, 202, 203, 208), 1154-1187 (nº 222), sd. (nºs 227, 232, 237, 255).

Hugues de Lavardin : 1146 (nº 82), 1147 (nº 84), 1152 (nº 89), 1157-1160 (nº 101), 1145-1175 (nº 146).

J. : 1166 (nº 121).

Maurice : 1162 (nº 106), 1164 (nº 112), 1165 (nº 128), 1166 (nº 121), 1167 (nºs 122, 123, 124), 1168 (nº 125), 1157-1170 (nº 129), 1160-1175 (nº 142), 1180 (nº 173), 1160-1180 (nºs 159, 162, 163, 167), 1182 (nºs 176, 177).

Pierre : 1180-1187 (nºs 192, 195, 202).

Philippe : 1146 (nº 82), 1150 (nº 86), 1151 (nº 87), 1157-1160 (nº 101), avant 1164 (nº 116), avant 1175 (nº 146), sd. (nº 160).

Écolatres : Landri : 1157-1160 (nº 101).

Ives : 1145-1155 (nº 93), 1158 (nº 94), 1159 (nº 96), 1160 (nº 99), 1161 (nº 104), 1152-1161 (nº 105), 1162 (nº 106), 1163 (nº 110), 1164 (nº 112), 1152-1164 (nº 113), 1145-1164 (nº 117), 1165 (nº 119), 1166 (nº 120), 1167 (nºs 123-124), 1168 (nº 125), 1170 (nºs 126-127), 1157-1170 (nº 129), 1171 (nº 131), avant 1175 (nºs 137, 138, 140, 142, 144, 145, 148), 1178 (nº 152), 1160-1180 (nº 158), avant 1183 (nº 181), sd. (160, 161, 162, 164, 222, 229, 230, 243, 254, 256, 263, 268, 270).

Archiprêtres : Arnaud : 1183 (nº 178), 1180-1187 (nº 200).

Eustache : 1157-1160 (nº 101).

Payen Garot : 1184 (nº 182).

Payen de Chala : 1150 (nº 86).

Sevin : 1147 (nº 84), avant 1160 (nº 101), avant 1164 (nº 116), sd. (nº 251).

Simon : 1164 (n° 112).

Chapelains de l'évêque : Bernard : 1180 (nos 169, 171, 173), 1152 (n° 177), 1183 (n° 178), 1184 (n° 182), avant 1186 (n° 187), 1150-1187 (nos 190, 196, 198, 201, 204, 206, 208, 212, 213), sd. (nos 221, 225, 232, 237, 247, 261).

Esgaretus : 1158 (n° 94), 1159 (n° 96), 1160 (n° 99), 1162 (n° 106), 1163 (n° 110), 1164 (n° 111), avant 1164 (nos 113, 117), 1167 (nos 122-123), vers 1167 (n° 124), 1170 (n° 126), 1160-1170 (n° 128), 1171 (n° 131), 1172 (n° 132), 1175 (n° 135), 1165-1175 (n° 137), avant 1175 (nos 138, 140, 142), 1160-1180 (nos 158, 160, 161, 163, 164), avant 1183 (n° 181), 1180-1187 (n° 193), *post* 1154 (n° 222), sd. (nos 227, 229, 230, 246, 254, 263, 268, 271, 274-276).

Hardouin : 1147 (n° 84), 1150 (n° 86), 1152 (n° 89), 1145-1155 (n° 93), avant 1175 (nos 148-149), sd. (n° 251).

Ives : 1146 (n° 82), 1150 (n° 86).

Payen : 1150 (n° 86).

Chancellerie : Eustache, chancelier : 1147 (n° 84), 1153 (n° 92), 1145-1175 (n° 146).

Thomas, notaire ou scribe : 1158 (n° 94), avant 1164 (n° 113), sd. (nos 229 et 274).

Guillaume, *camerarius episcopi :* 1160-1180 (nos 160, 161).

Doyen de saint-Pierre-de-la-cour : W [Guillaume, entre 1132 ? et 1159 ?], sd. (n° 98).

ABBÉS

A. *De la Couture :* Ursion : 1157-1160 (n° 101), après 1152 (nos 113, 114), sd. (nos 115, 116, 117), [entre 1140 et 1164].

Geoffroy : 1164 (n° 111), 1167 (n° 122), 1160-1170 (nos 128-129), [entre 1157-1170].

Laurent : après 1165 (n° 137), sd. (nos 138-141), [entre 1167-1175].

André : 1175 (nº 135), avant 1180 (nº 157), sd. (nºs 184-185), [entre 1171-1184].

Richard : 1175 (nº 136), 1180-1187 (nº 194), sd. (nºs 217, 218), [entre 1175-1195].

B. *De Saint-Vincent :* Eudes [Entre 1136 et 1148, *Gall. Christ.*].

G. [?? entre 1154 et 1157, *Gall. Christ.*].

Robert [entre 1148 et 1187] : 1152 (nº 89), 1159 (nº 96), 1161 (nº 104), 1167 (nº 122), 1145-1175 (nº 149), 1160-1180 (nºs 166-167), 1151-1186 (nºs 187, 188), sd. (nºs 254, 258).

Jean [entre 1178-1188] : avant 1181 (nº 174), sd. (nºs 214, 215).

C. *De Beaulieu :* Renaud [avant 1151] : sd. (nº 88).

Dreu : 1152 (nº 89).

Lambert [1152-1186] : 1162 (nº 107), sd. (nºs 187, 188).

Pierre [1162-1212] : 1180-1187 (nº 194).

D. *D'Évron :* Eudes [1144-1178] : 1145-1155 (nº 88), sd. (nº 153).

Geoffroy [1178-1202] : 1180-1187 (nº 200). Il y eut un Geoffroy Ier [1145-1148], l'un des deux : sd. (nº 232).

A. *Abbés divers :* Alain, de *Gastineta :* 1146 (nº 82).

Bermond, de Lonlays : 1160 (nº 99).

Erard, de Perseigne : 1160-1180 (nº 166).

Garnier, de Marmoutier : 1147 (nº 84).

Geoffroy, de Bellebranche : 1177-1187 (nº 216).

Guérin, de Saint-Julien de Tours [1157-1165] : avant 1160 (nº 101), sd. (nº 120).

Girard, de Cormery [1177-1188] : sd. (nº 216).

Guillaume, de Saint-Aubin [1157-1189] : 1163 (nº 110), 1165 (nº 118).

Haraldus, de Tironneau [1154?-1182] : sd. (nº 181).

Hervé, de Marmoutier [1177-1187] : 1180-1187 (nº 201), sd. (nº 216).

Mathieu, de Saint-Florent [1128-1155] : sd. (nº 93).
Michel, de la Roë [1141-1196] : 1145-1175 (nº 146).
Petronilla, abbesse du Pré [1144-1190] : 1145-1175 (nº 153).
Philippe, de Clermont : avant 1161 (nº 105), avant 1164 (nº 114), avant 1160 (nº 166) [1152 ?-1179].
Raoul, du Hallais : 1160-1170 (nº 128).
Simon, de Saint-André de Gouffern : avant 1183 (nº 181).

82

1146, 25 juillet.

Guillaume confirme la fondation du prieuré de Château-l'Ermitage et les aumônes qui lui ont été faites.

A. Original parchemin. Archives nationales MM 894 (cahier paléographique) nº 1.

B. Copie du XIXe siècle (Bilard). Archives de la Sarthe, II 520, d'après *A*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents Historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, nº 557. — Bellée, *Inventaire sommaire. Archives de la Sarthe, Série H* (1881), t. I, p, 226.

Date : *Hec autem carta facta est anno ab incarnatione Domini* M. C. XLVI. *Data VIII Kal. Aug. in presentia canonicorum ipso die Beatissimi Juliani.*

Cet acte n'est pas sans nous inspirer quelques doutes : 1º Le C initial est en blanc. — 2º Les formules ne sont pas très normales vg : ab omni subjectione et *redevantia* liberum . . . a *nobis* . . . Dei cultui dicatum . . . episcopali auctoritate *confirmo* . . . . sigilli *nostri* munimento *firmavi* et testes . . . in subsequentibus adnotari *placuit* etc. — 3º Le préambule est encombré de détails historiques oiseux et d'une rédaction très obscure.

D'autre part l'écriture est ancienne, les e sont cédillés, les témoins sont bien des personnages du temps de Guillaume, et il y a des traces de scellement.

83

1146.

Guillaume donne aux moines de Château-du-Loir l'église Saint-Aignan de Montabon (*S. Aniani de Monte Abonis*) à lui remise par Guillaume Le Clerc, fils d'Hugues de Semur.

A. Original perdu (scellé en cire blanche sur lanière de cuir du sceau n° 3 de notre catalogue).

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 105, d'après *A* (dessin du sceau). — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 243, d'après *A*. — *D*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 92, v°. — *E*. Analyse du XVIIIe siècle, *Inventaires des Titres de Château-du-Loir*. Archives d'Indre-et-Loire, H 262, 2e partie, f° 4 r°.

F. Analyse du XVIIIe siècle, même inventaire, 1re partie, f° 56 r°, d'après *E*.

Date (peut-être interpolée) : *anno 1146, regnante Ludovico qui sequenti anno Jerosolymam perrexit.*

84

1147, 3 décembre.

Guillaume confirme le don que les ermites de Fontaine-Géhard font d'eux-mêmes et de leurs biens à l'abbaye de Marmoutier dans l'intention de constituer un prieuré de cette abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12680, p. 340. — *C*. Copie du début du XVIIIe siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, de Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 133. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 12880, f° 195 r°. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 197.

F. Copie du XVIIe siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12680, f° 338, d'après *B*. — *G*. Analyse du XVIIIe siècle, *Inventaire des Titres de Fontaine Géhard*. Archives de la Mayenne, H 66, f° 2 v°.

INDIQ. : A. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, verbo : *Fontaine Géhard*.

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M C XLVII, III *nonas Decembris*.

85.

1150.

Charte de Guillaume contenant que Gui de Laval, après avoir été excommunié par lui pour injustices exercées envers les moines de Marmoutier, au sujet des coutumes du Bourg-Saint-Martin (*Burgus Sancti-Martini*) de Laval et des vignes de dame *Hersendis*, a consenti à laisser auxdits moines les coutumes par eux réclamées.

A. Original perdu (scellé en cire blanche, du sceau n° 4 de notre catalogue).

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, III, p. 10, d'après *A* (dessin du sceau). — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat,, lat, 17036, p. 107.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 531, d'après *C*.

Date : *Actum anno ab incarnatione Domini 1150, indictione* XIII^a.

86.

1150.

Guillaume donne au Chapitre l'église d'Ancinnes (*Uncinis*), avec ses revenus, à lui remise par Guillaume de *Cosmis* et sa famille ; et le Chapitre cède à deux des fils dudit Guillaume, Hugues et Mathieu, la dite église leur vie durant.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl.

du Mans, ms. 259, f° 46 r°. — *C*. Copie moins complète du même temps, même ms. même f°. — *D*. Copie de la fin du XIIIe siècle, analogue à *B*, même ms. f° 140 v°. — *E*. Copie du même temps, analogue à *C*, même ms., même f°.

F. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 19, d'après *C*. — *B*. Copie du même temps, même ms., p. 48, d'après *D*. — *H*. Copie du même temps, même ms., pp. 49, d'après *E*. *I*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 19 r°, d'après *F*. — *J*. Copie du même temps, même ms., f° 29 r°, d'après *G*. — *K*. Copie du même temps, même ms., même f°, d'après *H*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 73, 287 et 288, d'ap. *B*, *C*, *D*, *E*.

Date : *Hoc totum actum est anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagesimo.*

87.

1151, 25 mai.

Guillaume règle les parts du curé d'Ancinnes (*Uncinis*) et du Chapitre dans les revenus de la dite église, savoir : deux tiers au Chapitre et un tiers au curé.

A. Original perdu.

B. Copie de la Ire moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 46 r°.

C. Mention de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 19, d'après *B*. — *D*. Mention du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 19 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 74, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini* M° C° LI°, VIII° *kal. junii.*

88.

1145-1151.

Charte de Guillaume contenant un accord aux termes

duquel les chanoines de Beaulieu abandonnent aux moines d'Évron l'église de Chemeré-le-Roi (*de Chemercio*), moyennant 6 livres de mansais.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle, (D. Chevalier) *Cartulaire d'Évron*. Archives de la Mayenne, p. 504. — C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 75. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17124, p. 172. — *E*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat. lat. 13817, f° 145 r°.

Daté par la présence de Renaud abbé de Beaulieu (avant 1151).

89.

1152 n. st., 15 février. Le Mans.

Guillaume accorde, à la prière d'Ursion, abbé de la Couture, à Payen de Montdoubleau, que la chapelle du château (*oppido*) de Brûlon (*de Bruslone*), où tout le bourg se réunissait, soit détruite parce qu'elle privait de revenus et d'honneur l'église principale, desservie par les moines.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 41 v°. — *C*. Copie du XVIIIe siècle. *Compendium Hist. Abb. S. Petri de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 35. — *D*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 105, d'après *A*. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17123, p. 83, d'après *A*.

F. Copie du même temps, même ms., p. 253, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881), p. 64, d'après *B*.

Date (peut-être interpolée) : *Factum est hoc Cenomannis, in curia mea, feria* VI^a *post sacros cineres, eodem anno quo Gaufridus bone memorie comes Andegavensis ex hac vita migravit, anno ab incarnatione Domini* M° C° L° I°.

90.

1152.

Charte double de Guillaume contenant : 1° La restitution à l'abbaye de la Couture par Guillaume Morin, de la dîme de *Charnum* ; 2° La restitution à la même abbaye par Gervais Chanoine (*Gervasius Canonici*) de dîmes et prémices dans les paroisses de Pirmil (*Pilemil*) et d'Oizé (*Osiaci*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 14 v°.

C. Copie du XVIIIe siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 95, d'après *B*. — *D*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 221 ex. B.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes.... de la Couture et de Solesmes*, (1881) p. 67 d'après *B*.

Date : *Hec autem omnia facta sunt anno ab incarnatione Domini* M° C° LII....

91

1152.

Charte de Guillaume contenant le partage des dîmes et oblations de la paroisse Saint-Mars-sous-Ballon entre *Goerius*, curé du lieu et les moines de la Couture.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 27 v°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 236, d'après *B*. — *D*. Analyse du XVIIe siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12690, f° 71 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, (1881), p. 65, d'après *B*.

Date : *Haec autem facta sunt anno ab incarnatione Domini* M° C° LII.

92.

1153, n. st. 18 janvier.

Guillaume confirme à l'abbaye de Saint-Vincent les églises dont cette abbaye a le patronage.

A. Original perdu.

B. Date et analyse sommaire de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5445, p. 50. — *C*. Analyse du XVIIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 234 v°.

D. Analyse du XIXe siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 472, f° 28 r°, d'après *B*.

Date : *Dat. per manus Eustachii cancellarii* XV *Kal. Feb. indict.* LXXVII, *epact* XII, *concurrente* II, *incarnationis Dominice* [*anno*] *1152*, *pontificatus vero Domni Willelmi anno nono.*

Tous les éléments chronologiques se rapportent à l'année 1152, y compris l'année du pontificat, en plaçant l'avènement de Guillaume en janvier 1144 (v. st.). — La manière de compter l'indiction est exceptionnelle. Giry (*Manuel de Diplomatique*, p. 97) en cite quelques exemples : on compte dans ce cas le nombre des périodes de 15 ans écoulées depuis l'an III avant J.-C. Selon cette méthode de calcul l'année 1152 termine la 77e période.

93.

1145-1155.

Charte de Guillaume, contenant la donation par Raoul de Laart, à l'abbaye de Saint-Florent, de la moitié de la dîme de Cossé (*de Coceio*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle. *Livre d'Argent de Saint-Florent*, Archives de Maine-et-Loire, f° 35 v°. — *C*. Copie du XIVe siècle, *Livre rouge de Saint-Florent*, Archives de Maine-et-Loire, f° 35 v°.

PUBLIÉ : Marchegay, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. III, p. 360, d'après *B* et *C*.

Daté par la présence de Mathieu, abbé de Saint-Florent de 1128 à 1155.

94.

1158.

Charte de Guillaume contenant un accord entre les moines de Saint-Jouin d'Angers et les chanoines de la Roë au sujet de la terre du Plessis-Milcent (*Plesciaco Milesendis*) : les moines abandonnent leurs prétentions et, moyennant un paiement de 300 sous angevins, obtiennent des chanoines la cession d'une maison *in Montenazeio*.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle. *Cartulaire de la Roë*, Archives de la Mayenne, f° 18 r°.

C. Copie du XIXe siècle (M. Marchegay), Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1227, f° 56, d'après *B*.

Date : *Hec concordia facta fuit anno ab incarnatione Domini* M C L VIII.

95.

1159, 2 mai.

Charte de Josse, archevêque de Tours, et des évêques Mathieu, d'Angers ; Étienne, de Rennes ; Guillaume, du Mans ; Laurent, de Poitiers ; Bernard, de Nantes ; contenant notice de la translation, faite le 2 mai 1159, des reliques de Saint-Florent et les indulgences accordées à cette occasion.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle, *Livre d'Argent de Saint-Florent*. Archives de Maine-et-Loire, f° 71 v°. — *C*. Copie incomplète du même temps, même ms., f° 74 r°.

D. Copie du XVIIe siècle (D. Huynes). *Hist. de Saint-Florent*. Archives de Maine-et-Loire, f° 162 v°, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe

siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau. t. XIII/1, ms. 10378, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. d'Angers, ms. 857 (ou 769), f° 201 r°, d'après *D*. — *G*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., franç. 19862, f° 239 v°, d'après *D*.

PUBLIÉ : Barbier de Montault, dans *La Province du Maine*, t. III (1895), p. 139, d'après *B*.

Date (au cours de l'acte).... *Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagesimo nono*, VI *nonas maii*.

96.

1159, 19 octobre.

Lettre de Guillaume à Hélie, prieur de Roche-Beaucourt (*de Rocha Boviscurtis*) lui notifiant la sentence qu'il a portée au nom du souverain pontife contre Guillaume de *Altafaia*, et autres clercs, au sujet de l'église de Roche-Beaucourt.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle. Bibl. nat., coll. Baluze, t. 86, f° 348 v°.

PUBLIÉ : *Recueil des Historiens de France*, t. XV, p. 693, d'après *B*.

INDIQ. : Bertrand de Broussillon. *Cartulaire de l'Évêché du Mans*, p. 9.

Date : *Actum anno* M C LVIIII *ab incarnatione Domini* XIIII *kal. novembris*.

97.

1157-1159.

Charte de Guillaume, juge délégué par le pape Adrien, contenant un accord entre les moines de Saint-Florent et ceux de Montebourg (*Montebure*) au sujet des revenus et du patronage de l'église de Berneville (*Bernavilla*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle. *Livre d'Argent de Saint-Florent*. Archives

de Maine-et-Loire, f° 45 v°. — *C*. Copie du XIV° siècle. *Livre Rouge de Saint-Florent*. Archives de Maine-et-Loire, f° 35 r°.

D. Copie du XVIII° siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. II, n° 1760, d'après *C*.

Daté par la mention de Josse, archevêque de Tours (1157-1174) et le pontificat d'Adrien IV (1154-1159).

98.

1145-1159.

Guillaume ratifie la donation par Lévêque (*Epc*), curé de Saint-Martin de Juvigné (*S. Martini de Juvineio*), à l'abbaye d'Étival, de la dîme qu'il avait sur les possessions de la dite abbaye, sous cette forme : la dîme reposera sur la tête de Marie du Mans, moniale, puis, à sa mort, reviendra à la communauté.

A. Original, parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 1372.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents Historiques.... des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 636. — *Inventaire sommaire, série H*, t. II, par M. Duchemin (1883), p. 105.

Daté par la présence de Guillaume, doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, entre 1133 et 1159.

99

1160, 5 novembre, Le Mans.

Guillaume confirme à l'abbaye de Savigny les dîmes des terres qu'elle possède dans la paroisse de Notre-Dame de Fougerolles, dîmes que lui a concédées Bermond, abbé de Lonlay.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat. L 970.

B. Copie du XIII° siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la

Manche, f° 105 v°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 18 r°. — *D*. Copie du XVIIIe siècle, second Cartulaire de Savigny, archives de la Manche, f° 47 v°. — *E*. Copie du XIXe siècle. Archives municipales du Mans, 911 ter d'après *A*. — *F*. Copie du XIXe siècle (M. Duchemin), *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 26 d'après *B*. — *G*. Copie du même temps, même ms. f° 81, d après *C*. — *H*. Analyse du XIXe siècle, Lechaudé d'Anisy. *Extrait du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat., lat. 10078, n° 26, d'après *A*.

Date : *Actum Cenomannis in domo nostra anno ab incarnatione Domini* M° C° LX°, *nonis novembris.*

100.

1160.

Charte de Guillaume contenant la donation par Osmond Poisson (*Peisson*) et Hugues son fils à l'abbaye de Savigny de deux parts de la dîme de leurs terres de Souvigné (*Silvigneii*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 110 v°. — *C*. Copie du XVIIIe siècle, 2e *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 180 v°.

D. Copie du XIXe siècle (M. Duchemin), *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 66, d'après *D*.

Date : *Facta est hec eorum donatio anno ab incarnatione Domini* M° C° LX°.

101.

1157-1160.

Charte de Guillaume contenant la reconnaissance par Richard de *Longobout*, du droit de patronage des moines de Saint-Julien de Tours sur l'église Saint-Aignan et la cession à vie, audit Richard par lesdits moines de ladite église moyennant 10 sous mansais par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12677, f° 189, v°.

Daté par la mention de Guérin, abbé de Saint-Julien (1157-1165) et de Hardouin, doyen du Chapitre (1140-1160).

102.

1145-1160.

Charte de Guillaume contenant un accord entre le Chapitre cathédral, patron de l'église d'Ancinnes (*de Uncinis*) et les moines de Saint-Martin de Séez, patrons de l'église de N.-D. du Val (*de Valle*), fixant les limites desdites paroisses et énumérant les paroissiens, voisins de ces limites, qui appartiennent à chacune.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIIIe siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans. ms. 259, f° 140, r°. — *C*. Copie moins complète de la Ire moitié du XIIIe siècle, même ms., f° 46 v°.

D. Copie abrégée de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 48, d'après *B*. — *E*. Analyse du même temps, même ms., p. 20, d'après *C*. — *F*. Copie abrégée du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 29 r°, d'après *D*. — *G*. Analyse du même temps ; même ms. f° 19 v°, d'après *E*.

PUBLIÉ : *Chartularium... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), pp. 74 et 287, d'après *C*, *B*.

Daté par la mention de Hardouin, doyen du Chapitre, entre 1140 et 1160.

103.

1145-1160.

Guillaume, du consentement du Chapitre, donne à frère *Pancha*, (*Christiano fratri Panche*), un arpent de terre *apud Rochosches*, à 12 deniers de cens annuel.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, 2e *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 45 v°. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 427, d'après *B*.

Date par la mention de Hardouin, doyen, entre 1140 et 1160.

104.

1161, 27 mai.

Guillaume concède à l'abbaye de Saint-Vincent l'église de Saint-Gervais de Thorée (*Thoreio*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, ms. *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 9 r°. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 525. — *D*. Analyse détaillée du XVIIe siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 r°.

E. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 367, d'après *B*. — *F*. Copie du XIXe siècle, (M. Bilard.) Bibl. du Mans, ms. 473 2e p. n° 26, d'après *B*. *C*. — *G*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 240 r°. d'après *B*. — *H*. Mention du même temps, même ms., f° 217 v°.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist.. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 547, d'après *B*.

Date : *Hoc donum factum est* [*anno*] *ab incarnatione Domini* M° C° LXI° ; *sexto kal. junii*.

105.

1152-1161, Ambrières.

Charte de Guillaume contenant un accord entre le prieur d'Arquenay (*Erquenio*) et Gui de Laval ; ce dernier restitue aux moines 16 sous, prix de bœufs qu'il leur avait enlevés et qu'il les avait contraint à racheter pour se payer par ce moyen d'une taille qu'il réclamait sur la terre de *Belueher*.

A. Original scellé du sceau n° 4 ter de notre catalogue, perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 103, d'après *A*, (dessin du sceau).

C. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 275, f° 69, d'après *B*.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 527, d'après un ms. appartenant à M. de La Beaulnère.

Date : *Hoc autem actum est apud Ambrerias* — et pour le temps, la mention de Philippe, abbé de Clermont, entre 1152 (?) et 1179 — et de Juhel de Mayenne qui mourut le 23 décembre 1161.

106.

1162, 23 décembre, Le Mans.

Guillaume confirme toutes les possessions de l'abbaye de Savigny, dans son diocèse.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 115 r°.

C. Copie du XIXe siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*, Archives de la Mayenne, f° 66, d'après *B*.

Date : *Facta est autem hec concessio atque confirmatio anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° II°, X° *kal. januar, in domo nostra Cenomannis.*

107.

1162.

Charte de Guillaume contenant la vente par Lambert, abbé de Beaulieu à l'abbaye de Savigny, pour 6 livres, 5 sous mansais, de la vigne de *Fonte Engobert*, près de Sillé.

A. Original parchemin scellé en cire rouge sur lanière de cuir, du sceau n° 4 de notre catalogue. Archives nat., L 976.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de Savigny*. Archives de la

Manche, f° 106 v°. — *C*. Copie du XVIIIe siècle, 2e *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 108, v°. — *D*. Copie du XIXe siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 32 d'après *B*. — *E*. Analyse du XIXe siècle, Léchaudé d'Anisy. *Extrait du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat. 10078, n° 30, d'après *A*.

Date : *Actum*, [*anno*] *ab incarnatione Domini* M° C° LX° II°.

108.

1160-1162.

Guillaume donne à Froger, prêtre, la cure d'Ancines (*de Uncinis*).

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 46 v°. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle, même ms., f° 160 r°.

D. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B. p. 20, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl nat., lat. 9206, f° 19 v° d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium,... quod dictus Liber Albus....* (1869), p. 75 et 325, d'après *B*. *C*.

Daté par la présence d'Hubert, doyen du Chapitre, entre 1160 et 1162.

109.

1145-1162.

Guillaume donne au Chapitre le patronage de l'église de *Charneium* et 100 sous mansais du revenu de ladite église pour célébrer l'anniversaire de ses parents, et après sa mort 100 autres sous pour son propre anniversaire.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, n° 259, f° 45 r°. — *C*. Copie de la fin du XIIIe siècle, même cartulaire, fragment conservé à la Bibl. nat., lat. 17754, f° 59 v°.

D. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 19, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 19 r°, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 70, d'après *B*.

Daté par une bulle confirmative d'Alex. III, du 23 oct. 1162. (Jaffé-Wattenb. n° 10768, et *Liber Albus*, publ. p. 71).

140.

1163.

Charte de Guillaume contenant l'abandon, par le curé de Luché, au prieur dudit lieu, de toutes les dîmes de sa paroisse, moyennant une augmentation de sa *modiatio* et un don annuel en nature.

A. Cyrographe original, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 963 bis.

B. Copie figurée de la fin du XIIe siècle, même dépôt, même cote. — *C*. Copie figurée du XIIIe siècle, même dépôt, même cote. — *D*. Copie collationnée sur papier, du 24 octobre 1582, Archives de la Sarthe, H, 267, f° 29 r°. — *E*. Copie du XVIIe siècle. Archives de la Sarthe, H, 267, f° 31 r°, d'après *D*.

INDIQ : Bilard, *Analyse des Documents historiques*. Archives de la Sarthe, t. I, n° 270, et Bellée *Inventaire sommaire des Archives de la Sarthe, Série H*, t. I (1881), p. 109, d'après *D* et *E*.

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M° C° LX^mo III°.

141.

1164.

Charte de Guillaume contenant une transaction entre les moines de la Couture et *Brientius*, curé de Saint-Aubin-du-Désert, au sujet des dîmes, prémices et oblations de ladite paroisse.

A. Cyrographe original, parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu ; Archives de la Sarthe, H, 15.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 23 v°. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17636, p. 111. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17123, p. 231, d'après *B*. — *E*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 56 v°. — *F*. Analyse du XVIIe siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12690, f° 6 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 78, d'après *A*, *B*.

INDIQ : Bilard : *Analyse des Documents historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 78, et Bellée : *Inventaire sommaire des Archives de la Sarthe, Série H*, t. I (1881), p. 7, d'après *A*.

Date : *Actum est in presentia nostra et personarum Beati Juliani anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° IIII°.

112.

1164.

Guillaume ratifie et complète une sentence rendue par six arbitres, entre les curé et prieur de Tennie (*Taneia*) d'une part, et le chapelain de Sourches, d'autre part, portant partage de droits paroissiaux sur la paroisse dudit Tennie.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 31 r°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, f° 240, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 74, d'après *B*.

Date : *Anno gratie* M° C° LX° IIII°.

113.

1152-1164.

Charte de Guillaume contenant la promesse faite dans le Chapitre de la Couture par Gervais, curé de Saint-Pierre de Brûlon, de ne pas célébrer l'office dans la chapelle recon-

struite au château de Brûlon et en général en dehors de l'église paroissiale.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 41 v°. — *C*. Copie du même temps, même ms. f° 42 r°.

D. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 255, d'après *B* et *C*.

PUBLIÉ ; *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 75, d'après *C*.

Daté par la mention d'Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164 et la charte ordonnant la destruction de la première chapelle de Brûlon, 15 fév. 1152 n. st. ci-dessus, n° 89.

114.

1152-1164.

Charte de Guillaume contenant un accord entre les abbayes de la Couture et de Clermont, au sujet des dîmes du blé et du vin de la paroisse de Grenoux (*Grenon*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 498, f° 37 v°. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 111, d'après *A*.

D. Copie du même temps, même ms., p. 249, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 73, d'après *B*.

Daté par la mention d'Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164, et de Philippe, abbé de Clermont, entre 1152 et 1179.

115.

1145-1164.

Charte de Guillaume contenant la cession par Ursion,

abbé de la Couture à *Auscisius*, curé de Sougé (*de Suggeio*), d'une maison près de l'église, d'un emplacement adjacent et d'une ouche (*osca*) de terre.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 48 r°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 264, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 60, d'après *B*.

Daté par la mention d'Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164.

116.

1145-1164.

Charte de Guillaume contenant un procès entre Hugues du Genest (*de Genesto*), l'abbé de La Roë et celui de la Couture ; Hugues ayant voulu donner aux chanoines de La Roë, une dîme déjà cédée par son père aux moines de la Couture, ceux-ci ont porté le débat à la Cour de l'évêque qui a décidé que la dîme appartiendrait en communauté aux deux abbayes ; celles-ci l'ont laissée audit Hugues sa vie durant.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 37 v°. — *C*. Copie du XVIIIe siècle *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 36. — *D*. Analyse du XVIIe siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 57 v°.

E. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 249, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 63, d'après *B*.

Daté par la mention d'Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164.

117.

1145-1164.

Guillaume cède à l'abbaye de la Couture tous les droits sur l'église de Pontvallain, qui lui venaient de la renonciation par Guillaume et Goslin (*Joslenus*), fils d'Hugues de Semur, à toutes prétentions sur cette église.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 13 v°. — *C*. Copie du XVIIe siècle, fin. (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 163.

D. Copie du même temps, même ms. p. 220, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*, Bibl. du Mans, ms, 91 bis, p. 37, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881). p. 76, d'après *B*.

Daté par la mention d'Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164.

118.

1165.

Guillaume, évêque du Mans, et Guillaume, abbé de Saint-Aubin d'Angers, accordent à Payen de Montdoubleau (*de Montedoblel*), la permission de faire dire la messe dans la chapelle attenant à sa maison, par le curé de Malicorne ou par un moine du prieuré de ce lieu, ledit prieuré conservant sur la chapelle les mêmes droits que sur l'église.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 105.

Date : *Anno 1165*.

LÉONCE CELIER.

(A suivre.)

UN ÉPISODE DE LA BATAILLE DU MANS

UNE ATTAQUE DE NUIT AU CHEMIN-AUX-BŒUFS

Il a été publié en Allemagne, dans ces dernières années, un ouvrage intitulé : « *Souvenirs de guerre. Comment nous avons gagné notre Croix de fer* » (1). Cet ouvrage a pour auteurs des combattants allemands de 1870-71 ; ils y sont venus raconter, chacun à son tour et dans un court récit, l'action de guerre qui leur a valu la Croix de fer. Presque tous ces collaborateurs improvisés sont des sous-officiers ou des simples soldats. Ils disent ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont fait. Chaque récit n'est qu'un épisode, un tout petit côté de la bataille, présenté suivant le tempérament de chaque conteur, quelquefois avec une pointe de fanfaronnade, mais le plus souvent avec une évidente sincérité.

Tous ces récits, recueillis et revus par un ancien officier général, forment un volume ; des peintres militaires allemands ont, pour l'illustrer, prodigué des dessins, et, ce qui vaut mieux encore, on trouve à chaque page les photographies des conteurs à leur âge et dans leur tenue de combattants ou sous les traits vieillis des hommes mûrs qu'ils sont devenus.

En Allemagne, un tel ouvrage a trouvé, dès le début de la publication et malgré son prix relativement élevé, plus de cinquante mille souscripteurs.

(1) *Kriegs-Erinnerungen : Wie unser eisern Kreuz erworben.*

Plusieurs des épisodes qu'on y rencontre se rattachent à la retraite de Changy et à la bataille du Mans ; bien qu'on ne puisse les lire sans un sentiment d'amertume il me parait intéressant de les faire connaître. Ils donnent la physionomie du combat vu du côté de l'ennemi ; ils montrent aussi tout ce que les officiers allemands pouvaient obtenir de soldats exercés, disciplinés, dévoués jusqu'au dernier sacrifice et chez lesquels l'esprit d'initiative ne manquait pas. Il est juste d'ajouter que tous avaient cette confiance en soi que donnent les succès déjà remportés.

L'attaque de nuit du carrefour formé par le Chemin-aux-Bœufs et la route de Changé au Mans a été conduite par un lieutenant dont la famille a dû être d'origine française, le lieutenant de Garnier. Cet officier gagna là sa Croix de fer. Dans les *Souvenirs de guerre*, le fait d'armes qui la lui valut est raconté par un des soldats de sa compagnie. Le récit est intitulé : « Vous m'avez sauvé la journée ! » ; en voici la traduction :

« Aussi longtemps que je commanderai mon régiment d'élite, je ne penserai pas à battre en retraite. »

« Telle fut la réponse du général de Stülpnagel au général commandant de corps quand celui-ci lui fit prévoir l'éventualité d'un mouvement de retraite et pendant que la 10e Brigade, le 11 janvier, à l'ouest de Changé, était aux prises dans une lutte sanglante avec un ennemi très supérieur en nombre (1).

« Il était 5 heures de l'après-midi quand le commandant

(1) Ne pas perdre de vue que c'est un Allemand qui parle ; *l'ennemi* ici, ce sont les Français.

M. Mallet (*La bataille du Mans*, 1873) a évalué à 120,000 hommes environ l'effectif de l'armée du prince Frédéric-Charles, et à une centaine de mille hommes celui des trois corps français (16e, 17e, 21e) qui prirent part à la bataille du Mans. « Les forces des deux armées, ajoute-t-il, n'étaient donc pas disproportionnées. »

prononça ces paroles pleines de confiance dans le succès ; elles furent entendues par plusieurs hommes du Régiment.

« En conséquence le général de division donna aussitôt l'ordre au 2e Bataillon et au Bataillon des fusilliers (1) de se former et de marcher au feu.

« Partis de Courte-Boule, ferme sur la route de Changé au Mans, les bataillons sont acheminés contre la position ennemie que les Français défendent furieusement. A la 12e Compagnie échoit la tâche de marcher en tête sur la route du Mans. Cette route est coupée presque perpendiculairement par le Chemin-aux-Bœufs. La marche en avant se poursuit sous un feu intense venant du bois bordant l'autre côté de ce chemin.

« Le chef de la 12e Compagnie, le lieutenant de Garnier, se porte rapidement en avant de ses tirailleurs pour reconnaître le terrain. Il voit de suite à sa gauche et à cent pas de la route du Mans une excavation recouverte de broussailles, parapet naturel garni de tirailleurs ennemis. Il est donc menacé sur son flanc et tant que ce danger subsiste il lui est impossible d'avancer. Il se décide alors à garnir avec ses trois sections les fossés de la route. Un feu vif s'engage.

« Les Français avaient l'avantage du nombre, mais les Brandebourgeois avaient une pratique du tir plus approfondie que la leur et surtout un feu que rendait calme et sûr l'expérience de l'officier qui le dirigeait.

« Trois fois les Français attaquent à la baïonnette; trois fois ils sont, après un court assaut, repoussés avec des pertes importantes ; si bien qu'à la fin ils repassent rapidement le Chemin-aux-Bœufs et s'y tiennent en repos dans le sous-bois.

(1) C'est-à-dire le 3e Bataillon. En 1870-71, comme aujourd'hui encore, dans les régiments de ligne allemands numérotés de 1 à 12, le 1er et le 2e Bataillons sont dits Bataillons de « grenadiers » et le 3e Bataillon Bataillon de « fusilliers ». Dans les régiments numérotés de 13 à 174, le 1er et le 2e Bataillons sont dits de « mousquetaires », le 3e de » fusilliers ».

« Le lieutenant de Garnier s'établit alors définitivement dans les fossés de la route et fait continuer le feu contre les quelques tirailleurs ennemis restés dans l'excavation. A ce moment il remarque que sur sa droite, au point d'intersection de la route du Mans et du Chemin-aux-Bœufs, deux canons viennent d'être mis en batterie.

« L'obscurité est déjà si profonde que tout d'abord il ne doute pas que ce soit là de l'artillerie prussienne ; il lui semble impossible en effet que, du côté de l'ennemi, on puisse risquer une mise en batterie à cent pas des tirailleurs prussiens. Mais le premier coup de canon le renseigne et il prend aussitôt la résolution de s'emparer des pièces de l'ennemi.

« Ses dispositions sont vites arrêtées : une demi-section continuant le combat occupera l'ennemi et sera prête, à tout événement, à recueillir la Compagnie. Il répartit de chaque côté de la route les deux sections et demie qui lui restent et il s'avance avec elles silencieusement. Les éclairs des coups de canons guident les fusiliers brandebourgeois. Tout à coup le lieutenant qui marche en tête de l'attaque fait battre la charge aux tambours. Aux cris de « Hurrah ! » et aussitôt après le dernier coup de canon, le courageux 8e (1) se précipite et s'attaque, dans une mêlée sauvage, à un adversaire exaspéré.

« Deux des officiers prussiens sont déjà par terre ; le nombre des hommes atteints augmente de seconde en seconde. Les canonniers français se multiplient et défendent leurs pièces désespérément. Mais, électrisés par l'exemple et la témérité de leur chef, les fusilliers se battent bravement, corps à corps.

« Déjà le sort du combat est décidé ; déjà les Brandebourgeois se croient sûrs de conserver une proie si difficilement

(1) 8e de Ligne prussien ; la Compagnie de Garnier est donc la 12e du 8e Régiment, c'est-à-dire la 4e du 3e Bataillon.

acquise quand l'ennemi en masse sort une fois encore du bois voisin et se précipite en avant. Dans les ténèbres de la nuit devenue complète, on entend sonner des clairons français et retentir les commandements des officiers : « en avant ! »

« Mais les fusilliers se sont rapidement groupés ; des hommes d'autres compagnies accourent à leur aide. L'ennemi est accueilli par un feu rapide ; un désordre inouï se met dans sa sombre masse ; il hésite et fait demi-tour. Seule, une poignée de braves pénètre de force dans la batterie et le lieutenant de Garnier est obligé de défendre sa prise à coups de baïonnette jusqu'à ce que ces nouveaux agresseurs soient rentrés sous bois.

« Un temps de repos : l'officier l'utilise pour mettre en sûreté les canons pris.

« Des soldats d'infanterie sautent sur les chevaux de l'attelage pendant que d'autres amènent les avant-trains, et.... en route pour Changé.

« Les Français firent bien une nouvelle tentative pour reprendre leurs canons, mais c'était trop tard. Le « Kinburn » et le « Morgan » (ainsi s'appelaient ces canons) étaient déjà enlevés. Cette fois-ci encore les Français ne devaient pas regagner le bois sans pertes sanglantes.

« Viser bas (1), tel était le précieux enseignement que de Garnier devait à sa vieille expérience et qu'il répétait à ses Brandebourgeois.

(1) Pendant toute la campagne et surtout quand on mit en ligne des troupes à peine instruites la même recommandation eut été bien nécessaire dans les rangs français. Nous connaissions mal les qualités du chassepot. On le savait bien du côté des Allemands ; de là l'apparente témérité avec laquelle ceux-ci abordaient les positions françaises.

« Viser bas » eut été d'autant plus efficace dans le combat de nuit qui vient d'être raconté, que les assaillants appartenant à la 12e Compagnie étaient les plus petits hommes du Régiment. On sait qu'en Allemagne le rang de taille ne se fait pas par compagnie mais par régiment.

« Sur un effectif total de 110 hommes (y compris les officiers) le lieutenant de Garnier perdait 2 officiers, 2 sous-officiers et 30 hommes, dont 20 percés de coups de baïonnette.

« Lorsque, avec sa compagnie qui ne fut relevée que très-tard par le 12e de ligne, de Garnier rentra à Changé, le général de Schwerin lui dit, en l'embrassant en pleine rue : « Vous m'avez sauvé la journée ! »

Le fait d'armes du lieutenant de Garnier n'avait en réalité sauvé que la journée du général de Schwerin ; il n'eut pas d'influence sur le sort de la bataille. A la même heure, à une lieue de là, plus à l'ouest et sur ce même Chemin-aux-Bœufs, l'importante position du Tertre-Rouge (ou la Tuilerie) tombait sans combat aux mains de l'ennemi ; dès lors la bataille du Mans était perdue.

En faisant la traduction qu'on vient de lire j'ai eu sous les yeux une photographie du carrefour où le drame raconté par le soldat allemand se passa. Pour se rapprocher de la vérité historique cette photographie a été faite l'hiver, par temps de neige, alors que les bois avaient, après une trentaine d'années, repris leur aspect de 1871 ; je la dois à l'aimable obligeance de M. Erard, ancien sous-officier au 33e mobiles, l'auteur des *Souvenirs d'un Mobile de la Sarthe*, livre qui fait revivre à ceux qui sont vieux les heures de cette triste époque et que tous les jeunes devraient bien lire.

Ce carrefour du Chemin-aux-Bœufs, en pays de landes et de sapins, est toujours resté désert et sinistre.

Dans le coin d'un champ, en bordure du chemin, furent enterrés les morts du 11 janvier 1871, les soldats du lieutenant de Garnier et aussi les héroïques défenseurs du carrefour qui, eux, moins heureux que ceux-la, sont tombés, dans cette nuit de défaite, pour le seul devoir.

Alexandre BEZARD.

CHRONIQUE

L'année dernière, on se le rappelle, la Société historique et archéologique du Maine avait cru devoir s'associer publiquement, en souvenir d'Ambroise de Loré et des autres soldats manceaux du XVe siècle, à la fête célébrée le 19 mai à la Cathédrale du Mans pour honorer Jeanne d'Arc et affirmer une fois de plus, au lendemain des pénibles incidents d'Orléans, le caractère religieux de sa mission.

Cette démarche exceptionnelle avait été expressément approuvée par la majorité des membres de la Société.

Nous sommes heureux, dès lors, de constater que, cette année, les fêtes des 7 et 8 mai, à Orléans, ont brillamment consacré le retour aux traditions nationales.

Sous la présidence de S. G. Mgr l'archevêque de Paris et de S. G. Mgr l'évêque d'Orléans, le clergé a repris dans les fêtes sa place séculaire, et la population en a témoigné sa satisfaction par des manifestations qui ont vivement frappé ceux qui, comme nous, en ont été témoins. Elle l'a manifestée mieux encore, le dimanche suivant, en réélisant le maire d'Orléans, M. Courtin-Rossignol qui, dans ces derniers temps, avait fait les plus louables efforts pour éviter les tristes conflits de 1907 et assurer le retour aux traditions.

R. T.

Au Congrès des Sociétés Savantes tenu cette année à Paris du 21 au 24 avril et en réponse à la 27e question du programme de la Section d'histoire et de philologie, M. Gabriel Fleury, qui représentait la Société historique et archéologique du Maine, a étudié *Le régime de la Séparation des Églises et de l'État dans les communes de l'ancienne circonscription du district de Mamers, de 1794 à 1802.*

M. Fleury, dans cette communication, a décrit le mouvement favorable qui accueillit d'abord le décret du 3 ventôse, puis il a étudié la réorganisation du Clergé, tant assermenté que réfractaire, dans les divers cantons de l'ancien district de Mamers, jusqu'au décret du 20 fructidor, qui ouvrit une nouvelle période de persécution contre les membres du Clergé non assermenté; il a rapporté les principaux épisodes de cette lutte d'après la correspondance des commissaires près les municipalités.

Il a étudié également la question de l'enlèvement des signes extérieurs des Cultes. Après avoir établi dans quelle proportion les lois antérieures les concernant avaient été appliquées, avant le décret du 3 ventôse an III, il a décrit les divers incidents qui se produisirent dans la suite, et l'opposition que rencontrèrent, durant plusieurs années, les décrets du 3 ventôse et du 7 vendémiaire, en ce qui concernait la destruction des signes extérieurs des Cultes.

En terminant, il a constaté que le Concordat fut accueilli dans ces régions comme une délivrance, et que les populations abandonnèrent sans regret le régime de la Séparation des Églises et de l'État.

Le vendredi 24 mai s'est éteint au Mans, rue de l'Ancien-Évêché, 5, dans sa 84e année, M. Gustave Triger, ancien ingénieur des lignes télégraphiques, directeur des Postes et Télégraphes en retraite. Avec lui disparaît un des rares survivants de cette génération d'hommes robustes, doués d'une intelligence supérieure unie à une volonté indomptable, chez qui les idées généreuses étaient assez fortement enracinées pour s'élever sans défaillance et sans compromission jusqu'aux sommets les plus élevés.

Né à Douillet-le-Joly (Sarthe), le 10 février 1825, sorti en 1847 de l'école polytechnique, où il avait également son frère — un futur officier de génie — cousin de l'ingénieur Triger, l'auteur de la *Carte géologique de la Sarthe*, il appartenait à une famille du Maine, dans laquelle les dons

les plus remarquables de l'esprit et du cœur semblent l'héritage naturel de tous ses membres. Il entra dans l'administration des télégraphes au moment même de la substitution de la télégraphie électrique au primitif télégraphe aérien et fut ainsi chargé de créer presque toutes les lignes télégraphiques de nos contrées, dans la Sarthe, la Mayenne, l'Orne, le Calvados, etc. ; ce fut lui qui eut en outre, vers 1860, à organiser le réseau électro-sémaphorique de l'arrondissement maritime de Cherbourg.

Chef du service télégraphique de l'Orne, à Alençon, pendant la guerre de 70, il y rendit les plus signalés services, assurant les communications avec le gouvernement central jusqu'à la dernière minute que les Allemands laissèrent libre, se repliant lentement, le dernier des fonctionnaires civils, sans laisser à l'ennemi aucun document qu'il put utiliser, et devenant ensuite chef de la télégraphie militaire du 19e Corps.

En 1878, lors de la fusion des postes et des télégraphes, il fut nommé directeur des deux services dans le département de la Sarthe et en garda la direction jusqu'à sa retraite en 1883.

Libéral dans ses idées, tenace dans ses sentiments religieux, M. Gustave Triger a gardé jusqu'à la mort la foi enthousiaste qui guida et embellit sa vie : la foi catholique d'abord, qu'il professait ouvertement et généreusement à la manière d'un apôtre ; la foi en sa patrie, qu'il aimait d'un amour passionné et communicatif ; la foi en ses concitoyens, dont il ne désespéra jamais, et pour qui il se plaisait à publier quelquefois des conseils empreints du plus remarquable bon sens, et soutenus des plus vigoureux raisonnements moraux et philosophiques ; la foi enfin dans ses amis qu'il chérissait particulièrement, et dont il savait relever les découragements, ranimer l'énergie, encourager les efforts par des paroles véhémentes, mises au service d'un cœur toujours chaud et toujours jeune.

M. Gustave Triger n'a jamais conçu l'idée, pendant le cours de sa longue carrière, qu'on pût transiger avec le devoir, quand on le connaît, quel qu'il fut et quelque amer

qu'il fut. Il était de cette race d'hommes qui meurent debout, soutenus par la piété, l'honneur et la conscience.

Nous adressons nos bien sincères compliments de condoléances à M. Robert Triger, son fils, que de pareils exemples paternels ont si bien formé. E. L.

Le 5 mai, s'est également éteint à Mamers, M. Paul de Fromont, ancien maire de Contilly et président d'honneur de la Croix-Rouge de Mamers. M. Paul-Henri de Fromont de Bouaille était né à Alençon le 13 février 1828 ; il était le fils de Théodore de Fromont de Bouaille et d'Hyacinthe de Frébourg, fille de Joseph de Frébourg et de Marie de Semallé. M. de Fromont habita le château de Frébourg, près Mamers, jusqu'au décès de Madame de Fromont ; depuis cette époque il se retira à Mamers, sans oublier la commune de Contilly qu'il dirigea comme maire pendant plus de 40 ans. Homme de cœur et de bon conseil il compatissait à toutes les souffrances de son pays et de ses habitants ; il ne comptait que des amis ; toute sa vie s'est passée en faisant le bien et en rendant service. Il s'intéressait aux questions agricoles, et sous sa direction, la culture dans la région faisait des progrès incessants ; il aimait aussi à rechercher dans le passé les faits historiques et les actes des grandes familles du pays. Notre Société perd en M. de Fromont un adepte des premiers jours, et un ami qui s'est intéressé à ses travaux depuis la fondation de la Société, en 1876.

G. F.

La *Revue* publiera dans sa prochaine livraison les notes nécrologiques sur MM. Hamme et Liger, le Compte-rendu du Congrès de La Flèche, et, d'accord avec le *Bulletin Monumental*, de nouvelles et intéressantes observations de M. Vérité sur la construction de la Cathédrale du Mans.

TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-TROISIÈME VOLUME

	Pages.
Liste des Membres de la Société	5
Catalogue des Actes des évêques du Mans, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, par M. Léon Celier.	32, 145, 289
L'Itinéraire de René du Bellay, évêque du Mans, par M. le chanoine L. Froger . . .	64
L'Ancien Logis des abbés d'Évron, par M. Maurice Passe	74
Aveux de Christophe de Boisyvon et de Péan de Brye à Françoise d'Alençon (Baronnie de Fresnay), par M. l'abbé Paul Calendini . .	83
Note sur l'Amphithéâtre gallo-romain du Mans, par M. Robert Triger	92
Pierre de Ségusson, seigneur de Longlée-Renault, en Asnières, ambassadeur de France en Espagne (1583-1590), par M. Albert Mousset, avec introduction par M. le Marquis de Beauchesne	113, 252
Les Noms de nos Rivières, par M. Lucien Bezard, professeur à l'Université de Budapest	186
A propos des Souvenirs d'un Mobile de la Sarthe, par M. Dominique Mallet	197
Bibliographie Sarthoise (1906-1907), par M. l'abbé Louis Calendini.	204

Nuremberg, Lutzen et la mort de Gustave-Adolphe (1632), par M. le vicomte de Noailles. 233
Un Épisode de la bataille du Mans : Une Attaque de nuit au Chemin-aux-Bœufs, récit d'un soldat allemand, traduit par M. Alexandre Bezard. 332

CHRONIQUES ET LIVRES NOUVEAUX

Admission de nouveaux membres 103, 232
Suppression des affiches autour de la Cathédrale du Mans. 105
Le Culte de saint Julien en Russie. 105
Les quatorze prêtres martyrs de Laval . . . 105
Nécrologie : M. le marquis de Courcival. . . 106
L'Office forestier du Centre et de l'Ouest . . 106
Essai de critique de la continuation des Actus, par M. Robert Latouche (compte-rendu). . 107
Documents généalogiques d'après les registres des paroisses d'Alençon, par M. le comte de Souancé (compte-rendu) 108
Histoire de la Maison de Baglion (compte-rendu) par M. l'abbé Angot 109
Le Mans disparu 111
Communication du testament de S. E. le cardinal Richard. 112
Nécrologie, M. le docteur Fouchard 232
La fête de Jeanne d'Arc à Orléans. 338
Au Congrès des Sociétés savantes. 338
Nécrologie : MM. Gustave Triger, Paul de Fromont 339, 341

PLANCHES ET GRAVURES

L'ancien logis des abbés d'Évron, porche et rainures du pont-levis, D. 75

— Façade sur la place du Marché et tourelles, G 75
— Plan de l'ancienne abbaye d'Évron et des abords L. F. G. 77
Amphithéâtre du Mans, plan et croquis de Maulny 96
Plan de l'Amphithéâtre circulaire, dont l'emplacement fait aujourd'hui partie de la promenade des Jacobins, d'après Daudin. . . . 97
Statuette de soldat romain, trouvée dans les fouilles du pont Napoléon en 1809, d'après un croquis de Daudin 101

NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.	
A. Angot.	109	L. Froger.	64
Mis de Beauchesne.	113	E. de Lorière.	339
A. Bezard.	332	D. Mallet.	197
L. Bezard.	186	A. Mousset.	117, 252
L. Calendini.	204	Vte de Noailles.	233
P. Calendini.	83	M. Passe.	74
L. Celier.	32, 145, 289	R. Triger.	92, 109, 232, 338
G. Fleury.	341		

Le Gérant : G. FLEURY.

MAMERS. — IMPRIMERIE FLEURY. — 1908.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00697 2000